This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

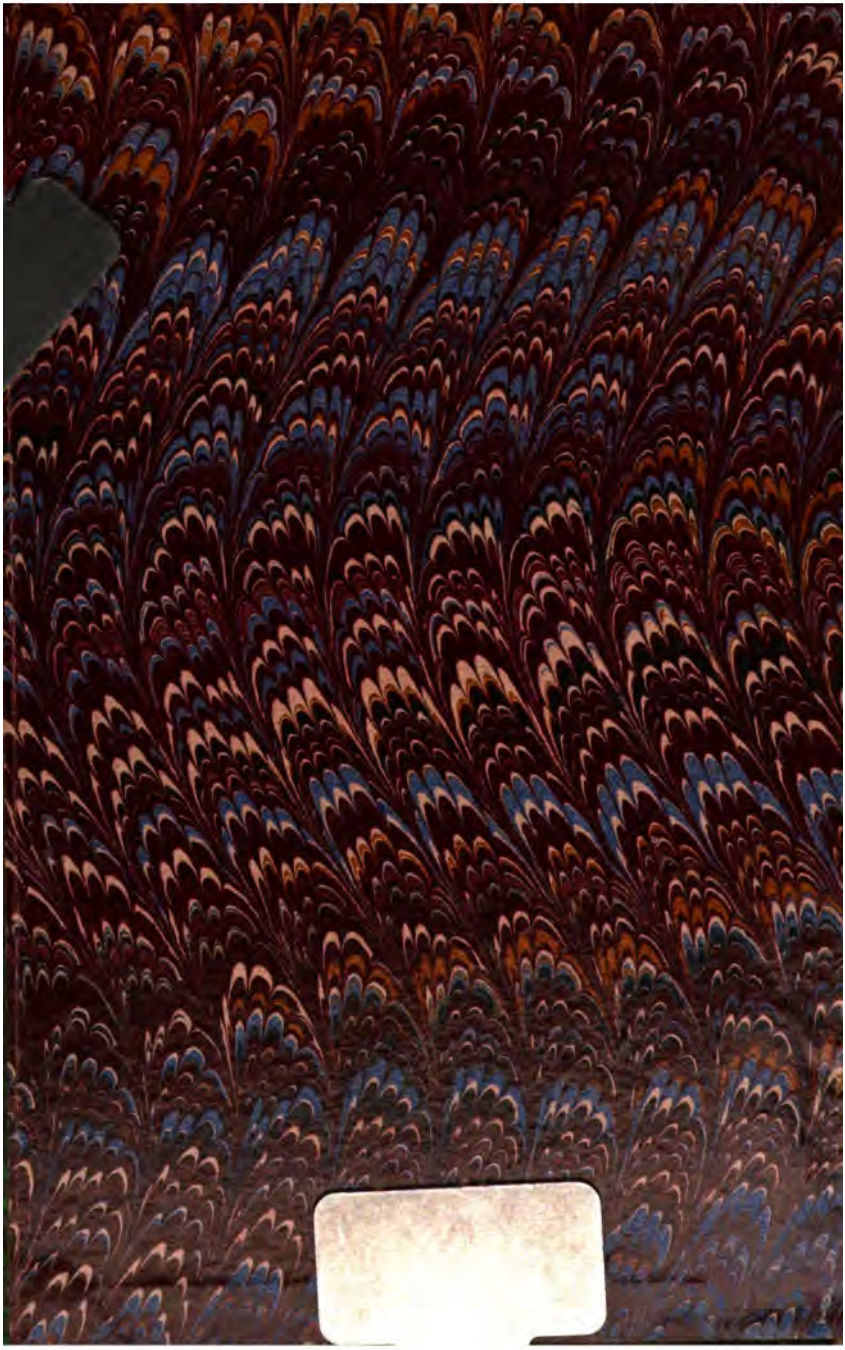

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

MAX TURMANN

Activités Sociales

Victor Lecoffre

Activités

Sociales

DU MÊME AUTEUR

AU SORTIR DE L'ÉCOLE : Les Patronages. 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre, 4e édition (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). . . . . 3 fr. 50

L'ÉDUCATION POPULAIRE : Les Œuvres complémentaires de l'école. 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre, 2e édition (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) . . . . 3 fr. 50

INITIATIVES FÉMININES. 1 volume in-12. Paris, Lecoffre, 3e mille (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 3 fr. 50

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE. 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre . . . . . *Épuisé.*

LE DÉVELOPPEMENT DU CATHOLICISME SOCIAL DEPUIS L'ENCYCLIQUE Rerum Novarum : *Idées directrices et caractères généraux.* 1 vol. in-8° carré, cartonné à l'anglaise (Bibliothèque générale des Sciences sociales). Paris, Alcan. . 6 fr.

Traduit en espagnol par M. le Dr Severino Aznar (Saenz de Jubera, éditeur, Madrid).

EN PLEIN AIR : Colonies de vacances, colonies syndicales. 1 brochure in-12 (Collection de l'*Action Populaire*). . . . . 0 fr. 25

Une ligue d'action sociale en Allemagne : LE VOLKSVEREIN. 1 brochure in-12 (Collection de l'*Action Populaire*) . . . . . 0 fr. 25

LES SYNDICATS OUVRIERS ALLEMANDS : Syndicats socialistes, Syndicats chrétiens. 1 brochure in-12 (Collection de l'*Action Populaire*). . . . . 0 fr. 25

LE REPOS HEBDOMADAIRE : Solutions intervenues, solutions proposées ; exemple de l'Étranger (Publié par *l'Office social du Sillon*). . . . . 0 fr. 40

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

Activités Sociales

PAR

MAX TURMANN

DOCTEUR ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES
PROFESSEUR AU COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1906

GC
221-1560
412-0085
9 1565
4.7.57

PRÉFACE

L'heure est particulièrement grave pour les catholiques de France et il importe que chacun de nous prenne sa part des responsabilités.

Aussi avons-nous tenu à joindre notre voix à tant d'autres, plus éloquentes ou plus autorisées, afin « de contribuer à un mouvement de rapprochement et d'union qui, malgré tout, et en dépit de toutes les tristesses du moment présent, emporte les unes vers les autres toutes les âmes de bonne volonté, éprises d'idéal moral et de vie spirituelle [1] ».

Pour ce rapprochement, il n'est peut-être pas de meilleur terrain que le terrain social : bien des chapitres de ce volume illustreront de faits précis cette affirmation générale.

Mais, pour être pacificatrice, encore faut-il que cette action des catholiques français présente certains caractères.

Il faut d'abord, et avant tout, qu'elle soit désintéressée.

Si nous voulons faire tomber la montagne de

1. Victor Giraud, *Anticléricalisme et Catholicisme* (Bloud, éditeur, 1906).

préjugés que l'on a très habilement élevée entre l'Église et les masses populaires, il faut que notre dévouement soit exempt de toute arrière-pensée électorale et politique. Montrons que, sans rancune pour les défiances ou les hostilités dont ils sont parfois les victimes, les catholiques collaborent sincèrement à l'œuvre collective de progrès social[1]. Sachons nous rendre, d'une âme joyeuse, les plus utiles et les mieux faisants d'entre les citoyens. Souvenons-nous et inspirons-nous de ce titre de *Servus servorum* — *Serviteur des serviteurs* — que les Papes ont pris jadis : faisons-nous tout à tous. Je serais fort étonné si, tôt ou tard, on ne finissait point par rendre hommage à notre loyauté et à notre activité.

Cette conquête des cœurs et des esprits par la charité nous semble d'ailleurs bien mieux convenir à des disciples du Christ que l'attitude boudeuse, voire même belliqueuse et parfois violente dont rêvent quelques politiciens, séduits plutôt par les coups à frapper que par la fraternelle abnégation à pratiquer.

1. Dans son puissant discours sur l'*Action sociale du Christianisme*, M. F. Brunetière observait que « l'idée de progrès n'était entrée dans le monde qu'avec et par le christianisme ». « Les Anciens, ajoutait-il, ne l'ont jamais eue, les Orientaux ne l'ont pas encore. On ne parle autour de nous que du « droit de l'enfant » : qui donc l'a proclamé, si ce n'est le christianisme; et quelqu'un veut-il me dire en quoi ce droit consiste, en Chine, par exemple, ou en pays musulman? La question du féminisme est un aspect de la question sociale : qui donc a reconnu, proclamé, fondé le droit de la femme, si ce n'est le christianisme? et quelle est aujourd'hui la condition de la femme, je ne dis pas en pays barbare, au Dahomey ou au Congo, mais en Perse, ou dans l'Inde, contrée d'antique civilisation?... (Discours prononcé à Besançon, le 28 novembre 1903.)

En second lieu, notre action sociale nous paraît devoir être progressiste.

La société est en voie de profondes transformations. Dans ces transformations tout n'est certes pas injuste, tout n'est pas condamnable. Sachons faire le départ entre les aspirations que nous pouvons encourager et les tendances que nous devons réprouver. En face des opinions et des institutions nouvelles, beaucoup n'envisagent que deux attitudes possibles : les uns acceptent aveuglément toutes les nouveautés en raison même de leur nouveauté ; les autres les repoussent, non moins systématiquement, parce qu'ils tiennent avec obstination au bloc des choses anciennes. L'un et l'autre parti-pris sont également déplorables : c'est une grande force que de juger, à leur valeur vraie, hommes et idées de son temps.

Or, nous assistons à une lente, mais invincible évolution vers une organisation plus démocratique de la société. Léon XIII l'observait lorsque, au début de l'Encyclique *Rerum novarum,* il signalait « l'opinion plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes ».

Quelques théoriciens s'effrayent de cette évolution; d'autres la condamnent solennellement. Plaintes amères, éloquentes réprobations, demeurent également impuissantes devant le fait.

Nous souhaitons, pour notre part, qu'un nombre chaque jour croissant de catholiques français acceptent de franche humeur ce mouvement qui emporte les générations présentes vers plus de justice et de fraternité. Non seulement qu'ils l'ac-

ceptent, mais qu'ils y coopèrent de toutes leurs forces, en prenant place dans les groupements et les organisations économiques qui n'exigent de leurs adhérents aucun reniement de croyances religieuses.

Les « jeunes » ont compris ce devoir : qu'ils appartiennent au Sillon ou à la Jeunesse Catholique, qu'ils suivent Marc Sangnier, Bazire ou Jean Lerolle, ils se disent et ils sont vraiment des démocrates, soucieux de se donner à la cause populaire.

Nous avons confiance que leur entrain dévoué et leur ténacité obtiendront plein succès.

C'est, en grande partie, à leur intention que nous publions ce volume. Les études que nous y avons réunies, présentent ce caractère commun d'être l'exposé de quelque activité sociale.

Ces activités sont très diverses quant aux personnes dont elles sont le fait ou bien quant au but que celles-ci se sont proposé. Cette diversité même nous a paru instructive. Nous n'avons certes pas eu la sotte prétention d'être complet en un aussi vaste sujet, nous avons simplement désiré présenter quelques types d'action : tous ne sont pas des modèles irréprochables, mais nous croyons que chacun d'eux contient en lui-même une opportune leçon d'énergie.

Notre travail n'aurait pas été inutile s'il pouvait, à son tour, être la source de quelque nouvelle activité sociale.

Max TURMANN.

Paris, 15 juin 1906.

I

DANS LE MONDE INDUSTRIEL

CHAPITRE PREMIER

LES QUALITÉS D'UN « DIRIGEANT »

I. Préparation technique et préparation sociale : la première est excellemment faite dans les collèges et écoles, la seconde est trop souvent nulle et non avenue. — Appel aux « professionnels ». — Une brochure qui s'adresse aux ingénieurs présents et futurs. — II. Les différents types de l'ingénieur moderne. — Ordonner et se faire obéir sont deux. — Un directeur d'usine auquel ses ouvriers font prendre des vessies pour des lanternes. — Sévérité et surveillance ne suffisent pas. — III. Le secret pour se faire écouter. — La collaboration ouvrière. — IV. L'intérêt affectueux à l'égard des collaborateurs. — V. L'application pratique des théories sociales. — Un directeur d'imprimerie obligé de faire son apprentissage. — Premier règlement. — VI. Établir le contact entre le patron et les ouvriers. — Le contact sur le terrain professionnel. — Un conseil d'usine. — VII. Succès et revers. — Réplique à quelques grincheux. — VIII. La question religieuse.

I

Pour être un bon ingénieur, j'entends un véritable *dirigeant*, il ne suffit pas d'être brillamment sorti d'une de nos grandes écoles.

Un jeune homme qui remplit ces conditions possédera certainement les connaissances techniques nécessaires. Mais, à supposer que de ce côté son savoir fût complet (et il ne saurait l'être sans la *pratique*), il manquera encore « quelque chose » à notre ancien

élève de Centrale ou des Mines, et ce « quelque chose » ne s'acquiert que par un apprentissage spécial. Les écoles préparatoires enseignent bien les mathématiques et toutes les sciences physiques et naturelles; elles n'oublient qu'un point — mais d'importance pour le futur ingénieur : apprendre à conduire des hommes.

Dès lors, notre ingénieur sera obligé de se tirer d'affaire, seul, se laissant guider au petit bonheur par les événements, sans règle directrice — et l'on ne saurait s'étonner que, dans ces conditions, notre jeune homme ne songe guère à exercer une action sociale.

Quand il était sur les bancs du collège, on lui a consciencieusement rempli la cervelle à l'en faire éclater. Ainsi l'exigent les programmes d'admission aux écoles. Mais on a négligé de l'instruire en vue de sa mission sociale. Je sais peu de maisons où l'on se préoccupe de former dans le futur ingénieur le conducteur d'hommes qui aura une influence morale, et partant une responsabilité quelquefois lourde.

Et ce que nous disons pour la formation des candidats-ingénieurs, nous pourrions le répéter pour celle des candidats-officiers. Mais ce n'est point le lieu de traiter cette question délicate : il nous sera seulement permis de déplorer que, trop souvent, on se contente d'assurer le savoir technique et que l'on ne s'inquiète pas suffisamment de préparer les jeunes gens au rôle qu'ils auront à jouer dans la société. Ce devrait être cela, l'éducation !

Pour cette préparation professionnelle, pourquoi ne point faire appel au concours des « gens de la partie » ? Pourquoi ne pas demander, par exemple, à quelques « anciens » de venir faire, dans l'année, cinq ou six causeries devant leurs futurs collègues — officiers et ingénieurs en expectative? On ne saurait procurer

aux candidats une meilleure initiation à la vie qu'ils devront mener. Il y aurait là une amélioration à introduire dans l'organisation de l'enseignement, et cette petite réforme, si elle était faite généralement, pourrait avoir de grands résultats.

Mais il est parfois difficile d'obtenir le concours de « professionnels » pour cette formation dont les détails varient avec les diverses professions.

A défaut de l'enseignement oral des spécialistes, on peut tirer grand profit de la lecture de quelques articles de revue. Il en est un notamment, très connu, sur « le rôle social de l'officier » ; il a été publié jadis dans la *Revue des Deux Mondes*. Si l'on s'adresse à de futurs ingénieurs, on pourra s'aider très efficacement d'une brochure qui émane d'un ancien élève de l'Ecole Centrale. L'auteur a donc compétence pour parler des choses de l'industrie, et il en parle en chrétien convaincu : deux qualités qui suffiraient à recommander son étude. Ajoutez-y style clair et alerte, sincérité de l'accent et abondance des renseignements vécus. Vous comprendrez dès lors que ces pages soient d'une lecture attrayante et éminemment profitable. J'oubliais — ce qui malheureusement n'est point commun — que l'auteur, dirigeant une importante imprimerie, la dirige en appliquant les principes du catholicisme social, notamment en matière de salaires...

Voilà, me direz-vous, beaucoup d'éloges. Assurément. Mais nous ne craignons pas d'être acccusé d'exagération par ceux qui, avec quelque soin, auront lu *Vingt ans de vie sociale* de M. Emmanuel Rivière [1].

1. *Vingt ans de vie sociale*, par M. Emmanuel Rivière, directeur de la « Grande Imprimerie » de Blois. Librairie Emmanuel Vitte, Paris, 14, rue de l'Abbaye. — On peut également consulter la conférence que M. Rivière a faite dans les salons de Mme la baronne Piérard et qui expose les mêmes idées et les mêmes faits présentés sous une forme plus condensée et plus littéraire (*Une conférence sociale*, Librairie Emmanuel Vitte).

II

Dans cette étude, il y a plusieurs chapitres qui traitent de questions très différentes, quoique toutes cependant se rapportent à la vie industrielle. Nous considérerons d'abord les « lettres » sur « la direction dans l'usine ». Elles contiennent des remarques d'un haut intérêt pratique dont beaucoup d'entre nous peuvent tirer profit.

M. Rivière suppose qu'il écrit à un jeune homme tout frais émoulu de l'École Centrale et lui portraiture — à notre intention — les deux ou trois types principaux de l'ingénieur moderne.

« ... Il y a plusieurs sortes d'ingénieurs, dit-il.

« Certains (peu nombreux, il y en a cependant) s'occupent le moins possible de leur affaire, ils s'attachent à deviner les idées et les goûts de leur directeur, pour les satisfaire. C'est un moyen très pratique pour arriver aux honneurs.

« ... D'autres, plus nombreux, se confinent dans la partie technique; ils accumulent calculs sur calculs, expériences sur expériences; ce sont les chercheurs, ils arrivent aussi, quoique plus lentement. A mon avis, ils seront un jour des ingénieurs remarquables, jamais des *chefs*, au sens réel de ce mot.

« Enfin, certains, tout en se livrant aux études théoriques, aux expériences qui permettent l'amélioration des procédés industriels et le perfectionnement de l'outillage, comprennent que les machines sont conduites par des hommes et qu'il est nécessaire de s'occuper de la direction de ces derniers.

« Ceux-là, seuls, envisageant tous les éléments de la direction, deviendront un jour des chefs, des diri-

geants, car le chef doit être un dirigeant. Cela vous semble une naïveté d'entendre dire : un chef doit être un dirigeant. Ces deux mots ne sont malheureusement pas toujours synonymes, vous le verrez plus tard... »

Je ne sais, mais il me semble que l'ingénieur moderne n'est pas la seule « autorité sociale » qui nous présente ces trois variétés. Et ce que dit M. Rivière de ses confrères, nous pourrions, chacun de nous, avec quelques légères modifications, le répéter peut-être des nôtres.

L'auteur suppose naturellement que son jeune correspondant rêve de devenir un ingénieur « troisième manière » qui est la seule totalement bonne. Il va donc s'appliquer à lui donner d'utiles conseils. Peut-être, là encore, pourra-t-il y avoir quelque profit à écouter, même pour les non-ingénieurs.

Un premier fait dont il faut tenir compte quand on est appelé à diriger des ouvriers, c'est que, nouveau venu, on doit conduire des spécialistes qui ont conscience de connaître *pratiquement* leur métier mieux que vous ne le connaissez vous-même, au sortir de l'École.

Cependant, vous devrez donner des ordres — ce qui est déjà parfois difficile; surtout vous devrez *amener* vos ouvriers à exécuter ce que vous aurez ordonné — chose singulièrement plus difficile que de formuler un commandement. Parler fort, parler net est à la portée de beaucoup : être écouté n'est le fait que de quelques-uns.

Pour vous faire obéir, ne comptez pas trop sur la sévérité, les menaces, les renvois. Tout cela ne peut pas grand'chose contre la mauvaise volonté et la force d'inertie.

Pour mettre en garde son jeune homme contre une confiance exagérée dans la surveillance, M. Rivière

raconte une authentique histoire qui montre comment cette surveillance du chef est parfois habilement déjouée.

Il y avait une fois, dit-il, un directeur qui avait imposé un procédé de conduite pour les fours à puddler. L'ordre était regrettable et son ingénieur le déplorait à part lui.

Or, le lendemain de la promulgation de ce décret, ledit ingénieur, assis dans le bureau du contremaître, se livrait à d'arides calculs sur le rendement des fontes.

Le bureau dominait la halle, et de là, on pouvait apercevoir les vingt-quatre fours en marche.

Le directeur arrive à l'entrée de la halle du puddlage, subitement, sans prévenir, bref, il tombait du ciel. L'ingénieur, absorbé par ses études, ne voyait rien.

Le directeur entre, il examine le premier four de droite, très bien; le premier four de gauche, parfait; le deuxième de droite, encore mieux; le deuxième four de gauche, non moins bien.

Pendant qu'il constatait avec satisfaction que le cinquième four de droite était aussi en ordre que les quatre premiers, les hommes du premier four de droite remettaient tout en état, c'est-à-dire d'une manière diamétralement opposée à celle préconisée par le directeur. Et ainsi de proche en proche, derrière lui, les fours reprenaient leur marche normale: de telle sorte que, lui parti de la halle, tous les fours sans exception marchaient comme auparavant. Quant à l'ingénieur, il n'avait rien vu.

A-t-il bien fait, a-t-il mal fait d'être à ce point absorbé par ses chiffres? Je ne le sais, répond M. Rivière, mais comme il aurait été réprimandé si la consommation de houille avait monté, conséquence fatale

de l'ordre du directeur, il s'était plongé dans des calculs transcendants.

Cette petite histoire, qui n'est pas un conte, montre, tout au moins, qu'il est fort difficile de se faire obéir par ses subordonnés et que parfois l'œil du maître ne découvre que ce que l'on consent à lui laisser apercevoir.

De cela, n'est-il pas vrai, on se doutait bien un peu.

Mais, y a-t-il un *secret* pour être obéi? Si oui, ce serait un fameux service que de nous le révéler.

Pour cette question, comme pour toutes les autres, M. Rivière ne se préoccupe que de son ingénieur novice. La solution qu'il indique nous semble toutefois pouvoir être étendue à beaucoup d'autres cas.

III

Pour se faire écouter, il est de toute nécessité de gagner la confiance des subordonnés.

Vis-à-vis d'un chef nouveau venu, les ouvriers ont le sentiment de leur supériorité *pratique* qui leur fait oublier leur infériorité *théorique*. Dès lors que doit faire l'ingénieur fraîchement débarqué de l'École? Acquérir cette compétence pratique.

« La chose est aisée, déclare M. Rivière à son correspondant : *vous n'avez qu'à demander à vos ouvriers de vous faire part de leurs connaissances.*

— Vous voulez rire, sans doute; j'irai dire à mes ouvriers : moi, votre ingénieur, votre chef, j'en sais moins que vous? Mais c'est tout simplement grotesque, ils me prendraient pour un imbécile, et ils auraient, ma foi, grandement raison!

— Du calme, mon cher ami. Préférez-vous donc que vos ouvriers se moquent de vous par derrière, si vous

leur donnez un ordre à faux? Tenez, je les entends comme si j'y étais : « Ah! mon bonhomme, tu veux « faire le malin parce que tu es sorti d'une école; tu « veux tout savoir. Bien! Nous te laisserons t'enferrer, « nous t'obéirons à la lettre; ce que tu veux faire « on l'a essayé sans succès déjà. Tu te feras attraper « par le directeur et ce sera bien fait. » Le jour où, par derrière, on parlera ainsi de vous, vous resterez l'ingénieur, vous ne serez plus le chef, et vous ferez bien de changer d'usine pour être directeur, sinon je plaindrai vos actionnaires. »

Et notre auteur justifie son conseil :

« Voyons, dit-il, raisonnons un peu. Pourquoi croyez-vous si peu à l'intelligence de vos ouvriers? Que leur dites-vous en résumé? Simplement ceci : « Je connais la partie technique, elle m'amène à telle « solution; cette solution, il faut l'exécuter sur une « machine que je ne connais pas comme vous, puisque « je n'y travaille pas. Essayons ensemble d'arriver « à la réussite pratique. » L'ouvrier sera flatté de votre confiance, car *vous le traitez comme un collaborateur et non comme une machine.* A votre loyauté il répondra en général par une loyauté pareille, il vous dira ce qu'il sait; car, enfin, cette expérience que vous vous proposez de faire, elle n'est plus seulement vôtre, elle devient aussi son expérience; il engage sa responsabilité, il est intéressé à ce qu'elle réussisse; si elle échouait après cela, lui-même serait atteint dans sa réputation professionnelle. »

A l'appui de son affirmation, M. Rivière apporte son propre exemple : « J'ai toujours eu foi, déclare-t-il, dans la loyauté de l'ouvrier que je pouvais appeler professionnel (j'insiste sur ce mot, il a son importance), et cette confiance je la lui ai toujours laissé voir; voilà bientôt vingt ans que je commande ainsi

et je n'ai jamais eu à m'en repentir. Mais (il y a un mais) je ne dirai jamais cela à un flatteur, à celui qui viendra me trouver pour me confier qu'il va à la messe comme moi, qu'il pense comme moi en politique, etc. J'ai plus peur d'un hypocrite que d'un anarchiste. »

Enfin, résumant l'ensemble de ses conseils, l'auteur de *Vingt ans de vie sociale* conclut sur ce point par les lignes suivantes : « ... Lorsque vous avez mûrement réfléchi, que vous vous êtes entouré de tous les renseignements, que vous avez fait partager jusqu'à un certain point cette étude à votre ouvrier, alors donnez l'ordre hardiment, car votre ouvrier est tout disposé à l'exécuter; il est intéressé à sa réussite, il le comprend, il s'en est imprégné... Surveillez, c'est indispensable, mais visez à faire de l'ouvrier son propre surveillant en le relevant à ses yeux, en lui montrant que, dans l'usine, il n'est pas un rouage qu'on change à volonté, mais un collaborateur, un être intelligent. »

A ceux qui seraient tentés de dire que tout cela est fort bien en théorie, mais absolument irréalisable en pratique, nous nous permettrons de faire remarquer que ce n'est pas un rêveur quelconque, un vague idéologue, mais bien un patron exerçant sa profession depuis une vingtaine d'années, qui donne ces conseils. Il les illustre d'ailleurs de son propre exemple et nous aurons l'occasion, un peu plus loin, de montrer, par des faits, comment cet industriel chrétien a su transformer son usine par le simple respect des principes du catholicisme social.

IV

Mais nous avons hâte d'indiquer quelle est, selon

nous, la principale raison du succès de M. Rivière dans son action patronale.

Cette raison, nous la trouvons dans son *amour profond et désintéressé* pour tous ses collaborateurs, si modestes que soient leurs fonctions.

En veut-on une preuve?

L'auteur des « Lettres sur la direction dans l'usine » conseille à son jeune confrère de connaître les noms de tous ses ouvriers, de savoir s'ils sont mariés, de s'informer du nombre de leurs enfants, des maladies de ces derniers.

Ici, l'on nous permettra de citer textuellement :

— Pouvez-vous, après une absence, demande-t-il à l'ingénieur novice, dire à l'un de vos hommes : « Charles, comment va votre dernier petit qui avait la coqueluche quand je suis parti? »

— Mais, mon cher camarade, vous... Comment dirai-je? Vous rêvez tout haut, mais enfin vous rêvez, permettez-moi de vous le dire. Le nom de mes ouvriers, leurs femmes, leurs enfants..., et puis encore la coqueluche!... Vous avez bien dit la coqueluche?

— Certainement, la coqueluche, la rougeole, et en général toutes les maladies des enfants.

— ??...

— Je comprends votre étonnement, mais c'est ainsi. Le jour où vous connaîtrez cela, vous serez maître absolu de vos hommes.

— Et pourquoi donc, mon Dieu?

— Tout simplement, parce que vos hommes se tiendront ce raisonnement : « Notre ingénieur a beaucoup à faire, expériences, analyses, calculs, instructions nouvelles, réparations, etc., et il trouve un moment pour penser à nous en dehors de l'usine. mais il nous aime vraiment cet homme! »

« Lorsqu'un ouvrier, affirme en terminant M. Ri-

vière, est persuadé que son chef l'aime d'une affection sincère, désintéressée, il se donne fatalement. Vous ne le verrez peut-être pas, mais soyez sûr que ce sentiment existe chez lui. »

Nous inclinons à penser que tout ceci n'est pas exclusivement vrai des seuls ouvriers à l'égard de leurs ingénieurs, mais peut s'appliquer à la masse populaire dans ses rapports avec quiconque exerce sur elle une part d'autorité.

Et n'y aurait-il point là, pour les catholiques de France, le moyen de déjouer tous les projets liberticides? Le jour où le peuple sentirait que nous l'aimons vraiment, *sans arrière-pensée d'intérêt politique et confessionnel,* ce jour-là les lois et les décrets sectaires deviendraient inapplicables.

V

— Tout ceci, dira peut-être quelque lecteur difficile à convaincre, tout ceci est sans doute fort beau; seulement c'est encore de la théorie. Ce sont là conseils, très sages assurément; toutefois, ce ne sont que des conseils... A toutes ces considérations, nous eussions préféré quelques faits d'application.

— Il y en a dans les pages que nous commentons. La plupart des avis s'appuient sur des exemples vécus par l'auteur. Et, décidé à ne jamais rester dans le vague de la phraséologie, nous allons demander à notre ingénieur comment il est parvenu à réaliser quelques-unes des réformes et améliorations rêvées par lui.

Sa brochure *Vingt ans de vie sociale* nous apportera la réponse : nous n'avons, en effet, qu'à choisir entre plusieurs chapitres : le *Travail du dimanche,*

Monographie d'un conseil d'usine, Marques de fabrique patronale et ouvrière, la *Commission mixte de l'industrie du livre*, les *Conseils de prud'hommes...* Nous étudierons une des « expériences sociales » les plus intéressantes faites par M. E. Rivière : celle qui a trait à l'organisation de son atelier et à l'institution d'un conseil d'usine. Quand on lit les vingt à vingt-cinq pages où se trouve racontée cette expérience, on est frappé par la sincérité du narrateur : il ne nous dit pas, il ne nous laisse même pas habilement entendre qu'il a fait merveille et qu'il a réussi de tout point. Nullement. Il expose simplement ce qu'il a fait et ne nous cache point qu'il reste encore beaucoup à obtenir. Cette modestie dans le récit suffirait à nous donner confiance.

Des circonstances, dans l'exposé desquelles nous n'avons point à entrer, avaient amené M. Rivière à la direction d'une importante imprimerie à Blois.

L'ancien élève de l'École centrale était aussi étranger à cette ville et aux habitudes de la région qu'aux détails techniques de l'industrie elle-même. « Toutes conditions excellentes, fait-il remarquer, pour être trompé par mes ouvriers s'ils l'avaient voulu. Ils ne l'ont pas voulu, car dès la première heure j'avais dit nettement ces choses, déclarant en même temps que j'avais trop confiance en leur loyauté pour les soupçonner un moment. Parole généreuse peut-être, dira-t-on, mais très imprudente aussi et de nature à enlever immédiatement toute autorité au chef. Ni généreuse, ni imprudente, mais vraie, et de nature à empêcher les ouvriers de profiter de ce manque d'habileté professionnelle que le premier ordre donné aurait révélée facilement; parole prudente au contraire, car la loyauté native de l'ouvrier répugne à tromper qui se confie à lui. »

Pour ajouter aux difficultés du début, le personnel de l'imprimerie était loin d'être un personnel de choix. On travaillait le dimanche pendant six mois de l'année et, le lundi, les absences étaient fréquentes. En outre, le nouveau directeur constatait un manque absolu de discipline, des cas d'ivresse nombreux, même en plein service, enfin, un fort « coulage ».

Bien plus, on avait répandu le bruit, absolument faux d'ailleurs, qu'à peine arrivé, M. Rivière remplacerait les compositeurs par des femmes : aussitôt un syndicat s'était formé, prêt à déclarer la grève. D'autre part, ces ouvriers étaient aussi peu catholiques que possible, circonstance qui les disposait fort mal vis-à-vis de leur nouveau chef qui était un chrétien pratiquant et militant.

Les conditions de prise de possession étaient donc particulièrement ingrates.

Il fallait aller au plus pressé; le règlement suivant fut affiché et strictement appliqué :

1° Le travail du dimanche est supprimé et ne sera repris sous aucun prétexte;

2° Les heures de rentrée seront désormais régulières;

3° Les absences sans permission ne sont pas tolérées;

4° Il est interdit de boire et de fumer dans les ateliers;

5° Trois infractions à ce règlement entraînent l'exclusion de celui qui s'en est rendu coupable.

L'application de ces dispositions opéra tout d'abord une sélection. « Les ouvriers amateurs s'éloignèrent et il ne resta bientôt plus que des professionnels hostiles vis-à-vis d'un chef peu connu. C'est là le premier devoir d'un chef en arrivant dans un atelier de désordre. On s'entend toujours avec des professionnels;

quant aux amateurs, rien à faire avec ces messieurs-là. »

Le règlement était exécuté, mais il était loin d'être accepté. « Pour les esprits superficiels, l'ordre existe quand la règle n'est pas violée; pour ceux qui veulent aller au fond des choses, cet ordre n'existe qu'au moment où l'ouvrier comprend la règle et l'accepte librement. » A l'imprimerie de Blois, cette acceptation nécessita de longs mois d'efforts.

VI

Avant tout, il fallait établir un contact entre le patron et les ouvriers. « Dans l'atelier, le contact n'existe pas; il y a simplement un travail à faire qui nécessite, d'un côté les ordres du chef, de l'autre l'exécution de ces mêmes ordres par les ouvriers. En dehors de l'atelier, le contact n'existe pas davantage. S'il n'y a pas camaraderie, familiarité, ce qui discrédite le chef sans le faire aimer, il y a hostilité d'autant plus grande de la part de l'ouvrier que celui-ci, pendant la journée de travail, est ou se croit plus courbé sous la volonté de son chef. »

Ce contact ne peut s'établir que sur le seul terrain professionnel, intermédiaire entre celui de l'atelier et de l'extérieur. « Le patron y pénètre, non plus comme chef donnant des ordres, mais comme *professionnel de la direction,* il s'y trouve avec les *professionnels de l'exécution;* une sorte d'égalité s'établit, elle permet la discussion calme et fructueuse. » C'est sur ce terrain que M. Rivière s'efforça d'amener le contact avec ses ouvriers.

Il les convoqua à des réunions qui prirent le nom de conseil d'usine [1].

Presque tous répondirent à la convocation. Mais ils vinrent à la réunion sans aucune confiance; ils semblaient y venir en service commandé.

M. Rivière retrace un tableau très vivant de ces premières assemblées.

« Le patron parle seul... au milieu d'un désert respectueux, sans écho, sans vibration d'aucune sorte. Il demande des réunions périodiques et elles lui sont accordées sans débat. Il précise le but de ces réunions : 1° se mieux connaître; 2° éviter les froissements et les malentendus; 3° étudier en commun les meilleurs moyens de relever l'industrie. »

On l'approuva — mais en se disant que ce sont là simplement des phrases plus ou moins ronflantes. Quant au chef, il sortit de cette première réunion « avec la conviction bien arrêtée que ses ouvriers considéraient le conseil d'usine comme un prolongement ennuyeux de la journée du travail ». Il ne se découragea point : c'est là un point qu'on ne saurait trop souligner et qui doit être médité par tous ceux qui, à un point de vue quelconque, veulent exercer une action.

La seconde séance fut un mélange de succès et de revers.

« Les revers d'abord : quelques dévouements excessifs se révélèrent. Que les industriels qui lisent ces lignes, déclare M. Rivière, et qui voudront tenter cette même expérience, se défient de ces dévouements

1. Dans plusieurs usines, notamment au Val-des-Bois, comme nous le verrons au chapitre suivant, le conseil d'usine ne comprend pas tous les ouvriers, mais seulement des *délégués* élus par leurs camarades. A Blois, le personnel étant moins nombreux (une trentaine d'ouvriers) et de plus étant donné les difficultés de la situation, il était nécessaire de convoquer tous les travailleurs à ces réunions où patron et salariés devaient apprendre à se connaître et à réciproquement s'estimer.

spontanés, sortes de champignons, poussant aussi vite, sans plus de racines et tout aussi vénéneux que ces derniers... La défiance des autres ouvriers s'était éveillée; elle devait, pendant des mois et des années, paralyser en grande partie les efforts du patron; c'était un insuccès.

« Cependant, un mot lancé dans la conversation me permit d'affirmer que je n'avais jamais eu l'intention de remplacer les compositeurs par des femmes et de toucher au salaire. Les têtes se relevèrent et un peu de vie sembla animer ce petit... Sahara. C'était un succès, faible, il est vrai, mais c'était un succès cependant. »

VII

Peu à peu les rapports furent moins froids. Après les premières séances, il fallut sortir des généralités et donner un aliment pratique aux réunions.

On mit en discussion le troisième point du programme, qui avait trait aux meilleurs moyens de relever l'industrie. « Cette fois, les langues se délièrent; les ouvriers sortaient de leur silence par trop respectueux; les dévoués, n'ayant plus à affirmer leur dévouement, se retirèrent; les professionnels vinrent seuls, et la vie anima le conseil d'usine. » Désormais, les réunions furent intéressantes et suivies.

Le contact était pris et de véritables succès — sur le terrain professionnel — purent être constatés.

En voici deux ou trois parmi les plus caractéristiques :

1° A la suite de l'étude en commun d'une nouvelle installation, la consommation du gaz passa, pour l'é-

clairage, de 1.721 fr. 40 pendant les douze mois qui précédèrent l'installation du conseil d'usine à 403 fr. 75 pendant les douze mois qui suivirent. Ces chiffres, certifiés rigoureusement exacts, ont leur éloquence.

2° Pendant l'une des absences du patron, les ouvriers soupçonnant une dépense inutile, firent eux-mêmes une expérience qui les conduisit à réaliser une économie de soixante-dix centimes par jour. La somme était faible, mais les ouvriers avaient d'eux-mêmes réalisé cette économie.

Le troisième fait présente une importance particulière : ce sera, nous en sommes certain, l'avis de tous ceux de nos lecteurs qui ont à s'occuper du côté commercial d'une quelconque entreprise. Pour l'exposer, nous laisserons la parole à M. Rivière :

« La journée de travail à Blois était de dix heures. Toute heure en plus recevait, outre le dixième du prix de la journée, un supplément de vingt centimes. Ce supplément, juste en principe puisqu'il correspond à un surcroît d'effort de la part de l'ouvrier déjà fatigué, gênait terriblement le patron.

« En vue d'un travail déterminé, son prédécesseur avait créé un outillage spécial, et pris des engagements à forfait. Ces engagements étaient onéreux, et tout compte fait, les vingt centimes par jour constituaient une perte sèche.

« Les ouvriers sont appelés en Conseil d'usine.

« — Mes amis, voici les engagements pris par mon prédécesseur vis-à-vis de M. X.; voici les forfaits, et voici mes calculs. La gratification de vingt centimes qu'on vous accorde est une perte importante pour moi.

« — Si vous le permettez, monsieur, nous en causerons avec nos camarades des autres usines. C'est une question de principe assez grave.

« — Soit, revenez demain me porter votre réponse.

« Le lendemain, les délégués viennent retrouver le patron.

« — Monsieur, vous avez été franc vis-à-vis de nous, en nous montrant vos calculs et les forfaits acceptés, nous vous en remercions. *Notre intérêt est lié au vôtre*, vous ne pouvez perdre sans que nous perdions nous-mêmes, nous abandonnons notre gratification.

« Lorsque cette réponse me fut faite, le conseil d'usine avait trois mois d'existence, le chemin parcouru était considérable. »

Voilà un fait montrant que la sagesse pratique n'est pas chose inconnue dans le monde ouvrier : il établit, une fois de plus, que si, des deux côtés, on veut y mettre de la bonne volonté, il n'est pas impossible de s'accorder.

J'entends bien les critiques de quelques grincheux, heureux de prendre en faute ceux qui ont le tort de bien agir. Donc ces grincheux font observer que le patron en question — ce patron que nous louons cependant — a réduit quelque peu les salaires. Et ils se voilent la face !

Nous ne saurions contester le fait puisque nous avons rapporté les propres paroles de M. Rivière. Mais nous nous permettons de faire simplement remarquer qu'il s'agit là d'un labeur momentané, dont le prix avait été fixé, à forfait, par le prédécesseur du patron que nous « louons ». Il n'y a donc pas eu baisse définitive, mais seulement baisse accidentelle. D'ailleurs, pour clore le débat, il nous suffira de noter qu'à l'imprimerie de Blois les ouvriers sont payés suivant le tarif accepté par la fédération ouvrière. Que ceux qui donnent plus jettent la première pierre !

VIII

M. Rivière, dont la sincérité est vraiment attachante, raconte, en toute simplicité, d'autres succès, mais il ne passe point sous silence les revers qu'il eut à subir.

Tandis que, sur le terrain purement professionnel, les choses allèrent rapidement fort bien, il n'en fut pas de même sur le terrain social.

Là, il y eut longtemps, de la part des ouvriers, une invincible défiance à l'égard de leur patron.

Aujourd'hui, cette défiance a disparu après *plusieurs années* d'efforts, de loyauté et de réelle tolérance.

C'est naturellement la question religieuse — ici comme ailleurs — qui était au fond des difficultés.

On savait M. Rivière catholique convaincu, et les méchantes langues avaient répandu le bruit que, dès sa prise de possession, les ouvriers seraient obligés d'aller à la messe, voire même à confesse.

Ces calomnies firent un mal énorme et il fallut l'attitude tenace et vraiment libérale du nouveau directeur pour inspirer à la longue, bien à la longue, une confiance à peu près complète.

Or voici, en cette matière, infiniment délicate et sujette à controverse, l'avis de M. Rivière, intéressant à connaître parce qu'il est celui d'un homme ayant vérifié ses théories par l'expérience.

« Lorsqu'un chef catholique, dit-il, prend la direction d'une usine, il est tenté (nombre d'excellentes gens le lui conseillent d'ailleurs) de diviser ses ouvriers au point de vue religieux en *croyants* et *non-croyants*. Mais la conviction intime ne se révélant que par des actes extérieurs, en réalité les croyants et non croyants se transforment en *pratiquants* et *non-pratiquants*.

[illegible]

mon vivant, en les laissant libres, en les aimant, et *surtout en agissant de telle sorte que comparant la conduite de leur chef catholique à celle d'un autre chef non catholique, mes ouvriers ne puissent dire : Ce dernier est plus loyal, plus juste, plus dévoué que le nôtre!*

« ... Je puis me tromper, mais il me semble que, rejetant loin de lui toute préoccupation personnelle, toute espérance de victoire immédiate, le chef chrétien doit, tout en donnant l'exemple, s'efforcer d'entourer les âmes d'une atmosphère d'amour et de dévouement, de liberté aussi, afin qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes à la vérité. »

Ce serait aussi une erreur de croire qu'en vertu de ces principes, M. Rivière n'ait pris aucune précaution pour empêcher le mal de se manifester dans ses ateliers. Bien au contraire. Mais, là encore, il a fait appel à la loyauté et à la dignité de ses ouvriers.

Nous n'en voulons d'autre preuve que ces quelques lignes extraites des dispositions générales du règlement d'atelier, règlement « discuté et accepté en Conseil d'usine le 24 octobre 1899 » :

« Catholique convaincu, déclare le patron s'adressant à ses subordonnés, je demande à ceux de mes ouvriers qui ne partagent pas mes convictions de s'abstenir de conversations contraires à mes idées religieuses. Je fais appel pour cela à leur sympathie en- un ch[illegible] qui les aime et qui ne leur demandera [illegible]ntraire à leurs convictions person-

[illegible], ayant charge d'âme vis-à-vis de [illegible]ntis confiés à mes soins par leurs [illegible] à tous mes ouvriers de s'abstenir [illegible]. Les pères de famille ne [illegible] leurs enfants, les ouvriers

non mariés ne tiendraient pas de pareils propos devant leur mère ou leurs jeunes frères... »

Pour s'exprimer ainsi, *avec chance sérieuse d'être écouté,* il faut être un chef estimé, inspirant à tous ses collaborateurs, confiance et sympathie.

Sans se laisser rebuter par les insuccès et sans craindre les longs efforts, M. Rivière a su, par son loyal dévouement, conquérir respect et affection : mais, l'une et l'autre, il les doit, outre ses qualités personnelles, aux cordiales réunions du Conseil d'usine qui lui ont permis de dissiper bien des préventions et d'établir entre ses ouvriers et lui-même des relations pleines de franchise.

Il y a donc là une institution qui, pour la paix sociale, peut être d'un précieux secours. L'expérience de Blois est venue corroborer de nombreuses expériences antérieures qui toutes avaient abouti aux mêmes heureux résultats. Il ne nous déplaît pas de constater cet accord dans la démonstration.

CHAPITRE II

UNE USINE OU L'ON APPLIQUE LES DOCTRINES SOCIALES CATHOLIQUES.

I. Ironique défi. — Irréalisables, les réformes réclamées? — Une conférence de M. Léon Harmel. — La leçon de l'exemple. — La nécessité du *contact* entre ouvriers et patrons. — Défiances réciproques. — Ce qui se passe dans beaucoup d'établissements industriels. — L'organisation de la filature du Val-des-Bois. — II. Le *conseil d'usine*. — Elus par leurs camarades. — Le *conseil des ouvrières*. — Les attributions du Conseil. — La question de la discipline. — Et les contremaîtres? — Une anecdote significative. — « Je suis ici chez moi. » — L'estime des ouvriers pour la valeur professionnelle du patron. — Comment on devient patron dans la famille Harmel. — III. Les accidents et le Conseil d'usine. — L'hygiène au Val-des-Bois. — IV. L'apprentissage. — V. L'organisation du travail. — La diminution de la journée. — Journée plus courte, production et salaires égaux. — Pourquoi les cabarets ont diminué à Roubaix. — VI. La question du salaire au Val-des-Bois. — Le « salaire familial ». — La Caisse de famille. — Deux façons de correspondre aux enseignements de Léon XIII.

I

— Tout ce que vous préconisez est peut-être parfait, dit-on quelquefois aux catholiques sociaux. Il n'y a qu'un malheur, c'est que ces belles choses sont irréalisables... D'ailleurs, citez-nous donc un industriel qui ait seulement essayé de mettre en pratique quelqu'une de vos réformes...

Et, sur ce défi, les gens satisfaits de la présente organisation sociale s'arrêtent avec complaisance.

Nous voudrions troubler leur quiétude ou du moins, comme il est peu probable qu'ils nous fassent l'honneur de parcourir ces pages, nous désirerions fournir à nos lecteurs le moyen de répondre par des faits à cette ironique provocation.

— Impossibles à réaliser, nos réformes? Mais voyez donc ce que l'on a su faire au Val-des-Bois.

C'est ce que nous allons exposer. Il nous a paru y avoir là une leçon de choses particulièrement opportune.

Dans une conférence qu'il donnait à Rome[1], M. Léon Harmel indiquait, en ses grandes lignes, l'organisation de sa très importante usine du Val-des-Bois, à Warmériville, près Reims.

En cette organisation, on reconnaîtra l'application des doctrines sociales catholiques. Les chefs du mouvement social chrétien ne se contentent pas de dénoncer les abus et de proposer des remèdes : quand les circonstances leur offrent la possibilité de réaliser les améliorations désirées, ils ne se dérobent pas à la tâche. M. Léon Harmel s'est particulièrement distingué dans cette œuvre et le pape lui a publiquement témoigné sa satisfaction pour l'exemple ainsi donné.

L'institution caractéristique du Val-des-Bois, c'est, peut-on dire, le *conseil d'usine*[2].

1. Le texte de cette conférence a été publié dans la revue la *Démocratie chrétienne* avec un commentaire de M. le professeur Toniolo. (Cf. la *Démocratie chrétienne*, 8 avril 1903).

2. Sur la question des Conseils d'usine et des Comités mixtes, cf. l'étude, peut-être un peu pessimiste, de M. J. Koiret, dans la *Réforme Sociale* du 16 février 1906. Cependant, nous croyons avec cet auteur, que ces constitutions conciliatrices « ne pourront avoir un rôle vraiment utile et se généraliser que le jour où elles s'appuieront sur des

Cette institution répond à une nécessité : elle permet *d'établir le contact* entre l'élément ouvrier et l'élément patronal. Ce contact, ainsi que nous le disions au chapitre précédent, est la chose la plus difficile à obtenir. De part et d'autre, il y a une instinctive défiance qui annihile les meilleures volontés : à l'usine, aussi bien que dans les œuvres économiques ou charitables, dans la vie de tous les jours, nous sommes témoins et nous souffrons de cette réciproque suspicion. Tant que cette suspicion demeure entre le pauvre et le riche, entre l'ouvrier et le patron, entre le bourgeois et le prolétaire, le bien ne peut se faire que très incomplètement. Il n'y a pas ce cœur à cœur qui, seul, donne force et entrain aux associations et aux organisations. Aussi ne saurait-on trop appuyer tout ce qui tend à établir le contact intime et cordial : ainsi les associations de jeunesse qui confondent, dans une fraternelle union, enfants du peuple et enfants des classes riches ; ainsi le Conseil d'usine qui associe, dans une loyale collaboration, employeurs et employés.

Que se passe-t-il, trop souvent, en effet, dans les grandes usines, même dans celles qui sont dirigées par des patrons chrétiens, animés d'excellentes intentions? Entre l'industriel et ses ouvriers, il ne s'établit presque aucun rapport régulier, encore moins aucun rapport d'affectueuse sympathie. Maintes fois, le premier ne connaît pas le nom de tous ses salariés; à plus forte raison, ignore-t-il les détails de leur existence et ne peut-il s'intéresser à leur vie de famille. Ce sont, pour lui, des machines vivantes, mais ano-

organisations fortes, conduites par des hommes d'une valeur intellectuelle et morale assez grande pour que leur dévouement à l'intérêt commun soit à l'abri de tout soupçon et leur compétence au-dessus de toute critique ». C'est pourquoi les catholiques sociaux souhaitent le développement des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers vraiment professionnels.

nymes dont il loue la force de travail au meilleur prix possible. Quant aux ouvriers, pour un très grand nombre tout au moins, ils voient dans le patron un individu favorisé par les hasards de la naissance, dont les intérêts sont presque toujours opposés aux leurs ou, dans tous les cas, absolument différents. Il est rare qu'ils aient l'occasion de lui adresser la parole. Ce sont donc rapports d'infimes et nombreux subordonnés à chef très supérieur. Comment veut-on que, dans de pareilles conditions, il puisse naître une véritable et active sympathie entre des éléments si divergents?

Bien plus, il y a entre ces deux éléments — les séparant — des agents de discipline qui, quelquefois, sont des agents de désunion : ce sont les contremaîtres qui s'arrogent un pouvoir exorbitant sur le monde ouvrier, embauchant et renvoyant, ordonnant et défendant, protégeant ou critiquant suivant leurs fantaisies, parfois même, quand il s'agit d'ouvrières, favorisant ou condamnant au gré de leurs passions. Et, de tous leurs actes d'autorité, accomplis au nom — mais souvent sans l'autorisation — du patron, c'est celui-ci qui, en dernière analyse, est rendu responsable.

Je ne dis point que les choses se passent ainsi dans *toutes* les usines; mais je maintiens — après enquête faite — qu'elles se passent de la sorte dans beaucoup de grands établissements industriels. Il me serait possible de mettre des noms et de citer des faits en regard de chacune de mes affirmations.

Mais il est tout au moins une usine où les rapports entre ouvriers et employeurs sont bien différents : c'est la filature et teinturerie du Val-des-Bois. Et si nous le déclarons, ce n'est point seulement parce que nous l'avons lu ou entendu dire, mais parce que nous l'avons constaté par nous-même. Là, il y a vraiment amicale entente entre tous les membres de la famille indus-

trielle : l'entente est facilitée et maintenue, surtout par l'institution du « Conseil d'usine » dont nous devons maintenant parler.

II

Cette institution a été créée en 1885. Depuis lors, les ouvriers des diverses catégories — fileurs en cardé et en peigné, rattacheurs, retordeurs, chauffeurs, mécaniciens, ajusteurs, teinturiers, manœuvres — nomment un certain nombre d'entre eux (à l'exclusion des contremaîtres) qui se réunissent tous les quinze jours avec le patron et constituent le *conseil d'usine*.

A côté du conseil des ouvriers, on a organisé un *Conseil des ouvrières*. Et c'était justice, car l'établissement de Warmériville emploie un grand nombre de femmes. « Les résultats excellents, a déclaré M. Léon Harmel dans la conférence par nous déjà citée, que nous avons retirés du Conseil d'usine pour les hommes, nous ont déterminés à en instituer un pour les ouvrières sous le nom de *Conseil d'atelier*. Les membres sont choisies par leurs compagnes ; elles ont pour les ateliers de femmes les mêmes fonctions que le conseil d'usine pour les hommes. Elles ont en plus certaines attributions spéciales... C'est ainsi que le conseil veille à ce que la séparation des sexes soit effective, tant dans les ateliers qu'aux sorties et aux rentrées. Nous employons le moins possible de femmes mariées (42 sur 218 ouvrières). Celles qui font le ménage sortent une demi-heure avant midi ; le samedi, toutes quittent le travail deux heures plus tôt, sans diminution de salaire. Nous considérons le conseil d'atelier, ajoute M. Harmel, comme le moyen efficace de rendre impossibles les abus trop fréquents, hélas ! même chez les

meilleurs patrons. Le surveillant ou l'homme de service qui s'oublierait, soit par des paroles grossières, soit par une familiarité déplacée, serait bientôt signalé. Les réunions ont lieu chaque quinzaine, chez une de nos dames. J'y assiste quelquefois, et j'admire avec quelle intrépidité les conseillères savent défendre les intérêts de leurs compagnes, sans jamais y mêler une parole pénible ou qui sente le mauvais esprit. »

Que fait-on dans les réunions du conseil d'usine? M. Léon Harmel nous l'apprend. « L'entretien porte d'abord sur les petits événements de la quinzaine écoulée et sur les prévisions de la quinzaine à venir. La confiance affectueuse qui règne dans les cœurs met tout le monde à l'aise. On expose simplement, familièrement, les petits griefs, quand il y en a; *on arrête ainsi les ferments de mécontentement qui pourraient s'envenimer et s'aggraver si on n'y prenait pas garde.* Les ouvriers savent qu'ils ont des représentants, au besoin des avocats de leur cause. »

Mais, dira-t-on, l'autorité des contremaîtres doit considérablement souffrir de semblable organisation? M. Harmel ne le pense pas. « L'autorité sans limite, déclare-t-il, apparaît aux ouvriers comme une tyrannie qui soulève les haines et les colères populaires... Nous croyons que la liberté de recourir à l'autorité supérieure est une protection due à l'ouvrier. En effet, seule cette autorité peut être bonne, tandis que l'autorité secondaire, enfermée dans les règlements et l'irresponsabilité, ne peut pas dépasser les limites de la stricte justice. Aussi le recours au patron est-il maintenu énergiquement par les conseillers d'usine, qui engagent les camarades à surmonter leur timidité et à prendre confiance. Aucune amende n'est valable sans la signature du patron-directeur. Le contremaître ne peut jamais prononcer de renvois. Dans le cas où le

renvoi est décidé, l'avis des huit jours ne peut être donné que le jeudi suivant, ce qui assure à tout le monde le temps de se calmer. »

Le chiffre des amendes encourues et prononcées a son éloquence par sa modicité. N'oublions pas qu'il s'agit de plus de *cinq cents salariés*. En 1896, le total des amendes a été de 4 fr. 10; en 1897, de 15 fr. 30; en 1898, de 14 fr. 10; en 1899, de 10 fr. 40; en 1900, de 8 fr. 75; en 1901, de 12 fr. 30; enfin, en 1902, de 14 fr. 05.

Le directeur du Val-des-Bois rapporte le fait suivant, qui montre à quel point ses ouvriers ont conscience de leur dignité et de leur liberté. « Un contremaître du dehors, récemment arrivé, faisait des reproches très violents avec menace de renvoi immédiat à un ouvrier de son atelier. Celui-ci se croise les bras et regardant fixement son chef, il lui dit : « Monsieur, je veux bien « accepter vos observations, si j'ai mal fait; mais je ne « veux pas que vous me parliez de me renvoyer; ce « n'est ni vous, ni d'autres, qui me mettrez à la porte; « je suis ici chez moi, et tant que je ferai mon devoir, « j'y resterai. » Le contremaître, bouleversé de cette réponse hardie, courut se plaindre au patron. Celui-ci lui fit remarquer qu'il était dans son tort en menaçant d'une peine qu'il n'avait pas le droit d'appliquer, et que l'ouvrier témoignait de son bon esprit en considérant l'usine comme son chez soi. »

Cette anecdote explique la véritable popularité dont jouit la famille Harmel parmi ses collaborateurs ouvriers. J'ajoute que ceux-ci ont une réelle estime pour la valeur professionnelle de leurs patrons et cela tient à une particularité du Val-des-Bois. « Tous les enfants de la famille patronale font leur apprentissage dans les ateliers. Nous tenons à ce qu'aucun de nos jeunes gens n'arrive au patronat, sans avoir conquis ses bre-

vets d'ouvrier et de contremaître dans chaque genre. Quand l'apprentissage dans une salle est terminé, le jeune homme remplace un ouvrier, puis le contremaître, qui prend congé à cette occasion. Il doit alors, pendant quinze jours comme ouvrier, un mois comme contremaître, prouver qu'il est capable de remplacer au besoin l'un ou l'autre. Ces épreuves, surveillées par les conseillers, sont constatées par des diplômes revêtus de leurs signatures et remis solennellement en présence des patrons. Nos jeunes gens sont fiers de ces témoignages qu'ils conservent précieusement à leur foyer. Ce système d'éducation professionnelle crée un lien d'estime et de confiance entre le jeune débutant et les ouvriers. Ceux-ci, en effet, acceptent volontiers les ordres d'un chef qui a travaillé au milieu d'eux et dont ils ont pu apprécier la capacité et la compétence. En outre, ils croient qu'ils auront là, plus tard, un cœur capable de les comprendre et de les aimer, parce qu'il a connu par expérience les fatigues de leur rude labeur. » Nous croyons que cette pratique de l'apprentissage patronal contribue, dans une large mesure, à rendre plus affectueux les liens intimes qui unissent les divers membres de la grande famille industrielle du Val-des-Bois. Mais revenons au conseil d'usine, dont cette digression nous a quelque peu éloigné.

III

Après les questions de discipline, on traite, au conseil d'usine, des questions relatives aux accidents, à l'hygiène, à l'apprentissage, au travail et au salaire.

Dans ces divers ordres d'idées, le concours des conseillers a été très souvent fort utile au patron; bien des

améliorations furent réalisées sur leurs indications qui étaient l'écho des réflexions de leurs camarades.

D'ailleurs l'organisation matérielle de la filature du Val est excellente; les salles y sont vastes, bien aérées, ventilées par des appareils enlevant dix mille mètres cubes d'air à l'heure. De plus, pas de travail de nuit.

Les conséquences de cet heureux état de choses se font sentir lors des opérations du tirage au sort : tandis que la statistique établit pour la France entière environ 20 % de conscrits réformés, au Val-des-Bois, pour une population industrielle, on ne dépasse pas 7 à 8 %.

La longévité des ouvriers est également assez grande. Sur 295 hommes à l'usine, il y en a 80 dans la compagnie des vétérans, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins 25 ans dans la filature; quelques-uns ont plus de 50 ans de service. Quatre des retraités sont âgés de 80 à 84 ans. Treize ouvriers, dont neuf travaillent, ont de 71 à 80 ans. Douze, ayant de 63 à 69 ans, supportent encore allègrement le labeur quotidien.

Les familles sont nombreuses. On en compte ayant dix enfants. Une chose qui nous a frappé lorsque nous avons visité le Val-des-Bois et qui a frappé d'autres visiteurs, c'est la mine éveillée de tous ces bambins, c'est aussi l'air paisiblement heureux de tous ces braves gens habitant des maisonnettes, indépendantes, propres, gaies, entourées d'un jardinet. On sent qu'il règne là une honnête aisance et que la noire misère y est inconnue. Quand nous parlerons du salaire, nous dirons pourquoi il en est ainsi, et pourquoi, en particulier, la venue d'un nouvel enfant n'est pas considérée avec terreur par les pères et les mères.

Dans les attributions du conseil d'usine, la question des accidents professionnels est au premier rang.

« Pour prévenir les accidents, une série de règle-

ments et de recommandations sont affichés aux différents métiers et machines. La visite officieuse de l'ingénieur, envoyé par la société industrielle, et la visite officielle des inspecteurs donnent lieu à *des rapports communiqués au conseil d'usine. C'est à lui qu'est confiée l'exécution de toutes les mesures propres à éviter un malheur.* »

Quand, malgré toutes les précautions, il se produit un accident, les conseillers font immédiatement les constatations, recherchent les responsabilités et les moyens d'éviter le retour de pareil événement.

C'est aussi le conseil d'usine qui assiste la victime de l'accident. « On sait que le patron ne peut, sous peine de déchéance de ses droits contre la compagnie d'assurances, s'occuper des intérêts de son ouvrier blessé. L'assistance est donc confiée au conseil d'usine qui, par un de ses membres, ou par une personne compétente qui a des loisirs et peut faire des démarches, prend soin des intérêts du blessé et l'aide à obtenir les meilleures conditions. » De plus, afin de garantir à l'ouvrier la liberté d'action et de transaction, les directeurs de l'usine conservent au blessé son salaire complet jusqu'à la signature de l'accord définitif avec la compagnie d'assurance[1].

IV

Au Val-des-Bois, on donne un soin particulier à l'apprentissage.

L'avenir matériel — et parfois moral — d'un ou-

1. En cas d'incapacité temporaire de travail, les indemnités, combinées avec les allocations de la société de secours mutuels, sont calculées de telle sorte que les plus petits salaires continuent à être touchés, *en totalité*, par l'ouvrier blessé; pour les salaires les plus élevés, ils sont perçus pour les 4/5.

vrier dépend souvent de la façon dont il aura reçu l'enseignement professionnel : tel sera toujours recherché comme un excellent travailleur parce qu'il a été formé par un maître habile, expérimenté et très actif; tel autre ne sera jamais qu'un ouvrier médiocre parce qu'il a eu le malheur d'être mal préparé.

Aussi, à l'usine Harmel, on ne confie les jeunes gens qu'à de très bons professionnels et, dans les séances du conseil, on rend compte de la formation et du progrès des apprentis.

Afin de stimuler l'ardeur de ceux-ci, chaque semestre on organise des concours qui durent un mois entier. Deux fois par semaine, pour chaque concurrent, le patron fait recueillir les notes du contremaître, du conseiller d'usine (de l'atelier où travaille le jeune homme) et du chef ouvrier. Des récompenses en argent sont décernées aux quatre premiers et la distribution de ces prix se fait devant le Conseil d'usine réuni. Les résultats du concours sont affichés et l'avancement est presque toujours réglé d'après le placement.

Par ces quelques détails, on voit que la direction patronale du Val-des-Bois ne se désintéresse pas de l'éducation professionnelle des apprentis; elle n'a pas seulement en vue de faire des bénéfices financiers, elle veut avant tout remplir son rôle social. Ce souci se marque encore plus nettement dans le fait suivant que M. Léon Harmel rapportait en toute sincérité et simplicité : « Dans notre usine, disait-il, nous avons certaines spécialités, comme les « fils nouveauté », les « continus à filer et à retordre », qui ne se rencontrent guère dans les usines de la contrée. Les jeunes gens qui, de bonne heure, sont consacrés à ces travaux risquent de se trouver embarrassés s'ils quittaient l'usine pour aller travailler dans d'autres ateliers. Pour éviter ces inconvénients, les jeunes gens qui travaillent sur

ces machines passent un examen à quinze ans; s'ils ne sont pas reconnus capables de gagner leur vie sur des métiers ordinaires, c'est-à-dire de suivre deux cents broches, en fil simple, ils sont déplacés et employés à la rattache ordinaire, pour retourner à leur spécialité seulement quand ils sont reconnus capables du travail commun. » Vous me direz que c'est là une sage décision, tout à l'avantage des ouvriers, qui, presque malgré eux, sont protégés contre un chômage possible. C'était bien simple à trouver, — évidemment. Encore fallait-il, pour en avoir l'idée, voir dans les travailleurs autre chose que des machines vivantes : il fallait vraiment considérer tous les salariés, jeunes et vieux, fils et pères, comme les membres de sa propre famille, — la grande famille industrielle.

V

Après l'apprentissage, l'organisation du travail.

C'est ici que se place la grosse question de la durée de la journée.

Au Val-des-Bois, on est favorable au principe de la réduction du temps de travail, — *sans réduction de salaire.*

— Comment, sans réduction de salaire?

— Parfaitement, vous avez très bien lu, sans réduction de salaire.

— Mais, cependant, si l'on travaille un sixième du temps en moins, on devrait en toute justice subir une diminution d'un sixième...

— Que non pas, si dans les deux cas la production n'a pas changé.

Et c'est ce qui s'est produit — au Val-des-Bois comme dans nombre d'usines. Écoutez ce que déclare

M. Harmel — un industriel habitué à manier les chiffres et pour lequel cette expérience s'est traduite par des sommes payées en espèces sonnantes et trébuchantes : « Quand l'application de la loi de 10 h. 1/2 a commencé en mars 1902, d'accord avec le conseil d'usine, *nous avons affiché le maintien des salaires, au même taux qu'avec la journée de* 11 *heures, et auparavant de* 12 *heures*. Nous étions persuadés que la réduction du temps serait compensée par un accroissement d'intensité et que nous aurions la même production. L'événement n'a pas trompé notre attente, et nous sommes persuadés que, l'an prochain, avec 10 heures, nous conserverons les mêmes résultats. » Voilà ce que déclare le chef d'une filature qui emploie plus de cinq cents ouvriers et ouvrières : on n'accusera pas ce catholique social d'avoir deux théories — l'une pour les congrès et réunions publiques, l'autre pour la direction de son usine.

La diminution de la journée — nous tenons à le dire en passant — peut avoir d'excellentes conséquences, non seulement au point de vue de l'hygiène, mais aussi au point de vue de la morale.

Le *Journal des Débats* en rapportait un exemple frappant [1]. A Roubaix, depuis que l'on a été obligé, de par la loi, de diminuer les heures de travail, le nombre des cabarets a diminué d'environ 30 %. Mais entre ces deux faits, y a-t-il relation de cause à effet? Le journal parisien en juge ainsi et son raisonnement nous paraît parfaitement fondé. Voici, en effet, ce qui s'est produit. Obligés de réduire le temps du labeur, la plupart des manufacturiers roubaisiens ont porté d'une heure à une heure et demie la durée du repos du

1. Cf. *Journal des Débats*, 10 mai 1903.

milieu de la journée. Or, avec une seule heure d'interruption du travail, la majorité des ouvriers n'avait pas ou ne croyait pas avoir le temps d'aller déjeuner chez soi. La mode était bien établie de se rendre au cabaret, et ceux-là mêmes qui auraient pu s'en dispenser faisaient comme les camarades. Avec une heure et demie, un mouvement contraire s'est dessiné et développé — d'où perte sèche pour nombre de « caboulots » et impossibilité pour eux de faire leurs affaires. Conclusion : près d'un tiers d'entre eux ont dû plier bagages.

VI

Mais revenons au Val-des-Bois.

Le conseil d'usine exerce une surveillance particulièrement attentive au point de vue des salaires, de leur quotité et de leur paiement.

Les tarifs ne sont définitivement établis, d'accord entre les directeurs et le personnel, qu'après un certain temps d'essai. « Le patron se fait une loi de ne rien modifier sous le rapport des salaires sans entendre les représentants des intéressés. Récemment un ouvrier d'art, qui avait un haut salaire, a perdu par l'âge et les infirmités la force et l'agilité qui en faisaient un homme de valeur. Le taux de son salaire n'a été modifié qu'après les explications échangées et la reconnaissance par le conseil d'usine de la légitimité des motifs invoqués. »

Une particularité de Warméviville, c'est la paye collective. Une fiche indique le compte du travail des différents membres de la famille avec le total à recevoir. La remise en est faite au père ou à la mère (mais de préférence à celle-ci, pour des raisons faciles à com-

prendre) en semaine, le jeudi, jour de marché, à la rentrée du matin. On évite ainsi les tentations malsaines qui se produisent les jours de paye. De plus, ce système facilite l'épargne : les ouvriers sont autorisés à laisser au bureau ce qu'ils veulent mettre de côté et — c'est un fait d'expérience — il est relativement beaucoup plus aisé de prélever quelques francs d'économie sur un salaire total que sur des salaires partiels et successifs, toujours assez restreints.

Au Val-des-Bois, on entoure d'un vrai respect les vieux ouvriers; aussi longtemps que la chose est possible, la direction, d'accord avec le Conseil d'usine, cherche à utiliser leur savoir-faire pour des travaux peu fatigants où leur expérience professionnelle est parfois précieuse. « Nous savons, dit M. Léon Harmel, que c'est leur rendre un grand service que d'attendre, avant de les exiler de l'atelier que l'habitude leur fait considérer comme un second foyer. Ils s'ennuient si fort quand ils n'ont plus rien à faire! Et puis leur modeste salaire de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 leur permet de terminer avec honneur leur carrière de travail au milieu de leurs enfants et de leurs petits-enfants, sans être à charge à personne. C'est ainsi qu'en ce moment 9 ouvriers de soixante et onze à quatre-vingts ans et 12 de soixante-trois à soixante-dix ans gagnent encore leur vie et en sont fiers. » Enfin, quand ils demandent à quitter l'atelier, les « anciens » touchent une retraite de 300 francs, qui est exclusivement payée par la direction patronale, sans aucune participation du personnel.

Mais, ce qui est peut-être le plus digne d'éloges dans l'établissement Harmel, c'est l'organisation de la « Caisse de famille » qui, autant que la chose est possible avec un régime d'acharnée concurrence indus-

trielle, permet d'assurer un certain minimum de salaire familial.

Voici ce que déclare à ce sujet M. Léon Harmel : « Quel que soit le taux des salaires, il est impossible que les familles soient complètement à l'abri d'un besoin impérieux, au moins temporaire, sans une institution qui permette de franchir comme le point mort de l'existence. On sait ce qu'est le point mort d'une machine à vapeur. C'est le moment périodique où le piston, arrivé à l'extrémité de sa course, ne subit plus aucune impulsion. On y supplée par le volant, qui est un réservoir de force, inventé spécialement pour permettre à la machine de franchir ce moment critique. C'est dans cet esprit de prévoyance que nos pères avaient organisé certaines propriétés collectives, biens communaux et autres. Notre génération moins sage a détruit ces réserves, et la misère, qui était inconnue dans les campagnes, n'a plus eu de contre-poids.

« Les passages critiques pour la classe laborieuse sont tout d'abord le temps où les enfants arrivent nombreux sans qu'aucun ait l'âge de travailler. Les dettes sont alors certaines. Elles pèsent lourdement sur l'avenir et apportent avec elles un découragement presque irrémédiable... Il y a aussi la mort du chef de famille, qui laisse la pauvre mère aux prises avec de poignantes angoisses. Enfin, il y a le défaut de capacité, soit temporaire, soit absolu, qui peut empêcher de dépasser un salaire médiocre. »

Or, Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum,* a proclamé formellement que « le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». Au lendemain de la publication de l'Encyclique, la maison Harmel, docile aux enseignements pontificaux, a fondé la *Caisse de famille.*

Cette caisse, exclusivement alimentée par les sub-

ventions patronales, a pour but de suppléer à l'insuffisance du salaire touché par certaines familles. Elle est administrée par une section du conseil d'usine qui a le droit de consulter le livre de paye pour constater ce que chacun touche. On a fixé d'un commun accord une somme minimum, reconnue comme indispensable pour vivre dans le pays : on a estimé qu'avec le loyer modique, le jardin et le champ de pommes de terre, avec la vie bon marché de la campagne, ce minimum pouvait être évalué à 0 fr. 60 par jour et par personne, soit 4 fr. 20 par semaine et par tête. (Pour une ville, ce minimum devrait être porté au moins à 0 fr. 80 par jour et par tête.) Donc, chaque famille du Val-des-Bois — ainsi en a-t-il été décidé par la direction — doit toucher hebdomadairement *au moins* autant de fois 4 fr. 20 qu'elle compte de membres, petits ou grands, valides ou malades. Le conseil délibère toutes les semaines, fixe le supplément que, réglementairement, il y a lieu de donner à chaque famille — et tout ceci sans la moindre intervention patronale.

Prenons un ou deux exemples. La famille B... compte douze enfants, soit, avec le père et la mère, quatorze personnes; le minimum de 4 fr. 20 par membre donne donc 58 fr. 80. Or le père gagne 4 fr. 50, deux enfants 2 francs chacun, soit pour la semaine un total de 51 francs : le supplément hebdomadaire versé par la caisse sera donc de 7 fr. 80.

Voici encore la veuve D... qui a six enfants dont deux filles gagnent, l'une 2 fr. 50 et l'autre, plus jeune, 1 fr. 60 par jour, soit pour le gain hebdomadaire 24 fr. 60. La caisse de famille donnera 4 fr. 80 chaque semaine pour atteindre le minimum de 29 fr. 40 (4 fr. 20 $\times$ 7).

On voit donc qu'au Val-des-Bois, on ne se contente pas de proclamer que l'Encyclique *Rerum novarum*

est la charte du monde ouvrier, on s'efforce, dans les diverses institutions, d'en faire pénétrer l'esprit.

Louer l'opportunité clairvoyante des enseignements et conseils du Pape est assurément chose excellente. Mais démontrer par la pratique l'efficacité sociale de la parole du Pontife est chose encore meilleure. C'est cette seconde méthode que M. Léon Harmel a depuis longtemps adoptée.

CHAPITRE III

EXEMPLE SYNDICAL.

I. Une œuvre de longue haleine : modifier la mentalité populaire. — Les hommes « ne s'occupant que de l'heure qui sonne ». — Les deux « journées sociales » d'Amiens. — II. Un exemple : le syndicat des employés du commerce et de l'industrie. — Un syndicat nettement professionnel. — Noyau homogène. — La progression du nombre des syndiqués. — Comment le syndicat des employés sut rester indépendant. — III. Les services annexes. — Un bureau de placement. — Le « chef-d'œuvre ». — Maintenir les prix. — Cours professionnels. — Huit groupements. — IV. Le service des escomptes : 130.000 francs d'économies. — Caisse du prêt gratuit. — Un résultat moins brillant. — La soupe et les côtelettes syndicales. — Villégiature syndicale. — V. Un bulletin qui a une vraie valeur professionnelle : *L'Employé*. — Le « cerveau » du syndicat : la commission d'études. — Le syndicat prend part aux divers congrès, nationaux et internationaux, d'employés. — L'incident du Congrès de Bruxelles. — Des hommes qui ont su s'imposer à leurs adversaires.

I

La gravité des événements ne doit pas détourner les catholiques de l'action sociale, car, plus que tous les autres, les groupements sociaux, constitués sur la base chrétienne, pourront modifier la mentalité populaire. C'est assurément une œuvre de longue haleine et dont on ne peut toujours attendre des résultats immédiats. Mais, suivant la forte parole de Pie X, nous

ne devons pas être de ces hommes *ne s'occupant que de l'heure qui sonne.*

Or, parmi les groupements sociaux, il n'en est peut-être aucun qui soit appelé à rendre plus de services que le groupement professionnel : pour notre compte, nous souhaitons voir les catholiques encourager et soutenir de toutes leurs forces les syndicats vraiment professionnels. Et, par cette expression, nous ne désignons aucun de ces syndicats qui obéissent à l'influence de politiciens ou de meneurs intéressés, quels que soient ces meneurs et ces politiciens. Un syndicat doit avoir uniquement à cœur la défense des *justes* intérêts de ses membres : il ne devrait jamais devenir une arme de lutte politique, ou, par contre, un moyen détourné d'asservissement économique.

Si parmi nos lecteurs, il en est qui doutent de la nécessité d'encourager les organisations syndicales, nous leur signalerons une brochure de nature à les éclairer et, croyons-nous, à les convaincre. C'est le compte rendu des *Journées sociales d'Amiens*, tenues en septembre 1905 par la Jeunesse catholique de la Somme, sur la très opportune initiative de M. A. Doal [1], et avec l'active collaboration de M. J. Dusart. Ces deux journées ont été entièrement consacrées à l'étude des principales questions que soulève l'organisation professionnelle. M. Louis Lorgnier a exposé l'histoire des corporations jusqu'en 1789, M. A. Doal a examiné les tentatives d'organisation syndicale qui se sont produites de la Révolution à 1884, M. l'abbé Léguillier s'est occupé de la législation et de l'état actuel des syndicats, M. l'abbé Garet a recherché les « mesures immédiates nécessaires à l'organisation profes-

1. *L'organisation professionnelle. Compte rendu des Journées sociales d'Amiens*, 25 et 26 septembre 1905 (Péronne, A. Doal, imprimeur éditeur, 1905).

sionnelle »; M. F. Monchy a indiqué les conceptions que les diverses écoles sociales se sont faites de cette organisation, enfin M. Doal s'est particulièrement placé au point de vue agricole. Puisque l'occasion s'en présente, nous féliciterons volontiers les membres de l'Association catholique de la jeunesse picarde de s'être ainsi réunis pour étudier en commun un des plus gros problèmes qui se posent à l'heure présente. Nous les en félicitons d'autant plus volontiers qu'ils avaient pris la résolution de récidiver cette année et qu'ils l'ont mise récemment à exécution. C'est d'un excellent exemple. Ils ont d'ailleurs été encouragés par leur évêque, Mgr Dizien, qui s'est fait un plaisir d'assister à leurs réunions de travail.

II

Un autre excellent exemple est assurément celui qui nous est offert par les catholiques qui ont jadis fondé, à Paris, et par ceux qui, aujourd'hui, dirigent le syndicat des employés du commerce et de l'industrie.

Il y aura bientôt vingt ans que cette association fut créée par un groupe d'anciens élèves des Frères. Cette initiative témoignait, en 1887, d'une clairvoyante énergie : en dehors des membres de l'Œuvre des cercles, les catholiques français ne comprenaient guère alors l'importance de l'organisation professionnelle, et se refusant à suivre M. de Mun et ses amis, se montraient pour la plupart nettement hostiles au mouvement syndical ouvrier. Cette attitude boudeuse permit, d'ailleurs, aux socialistes d'accaparer le mouvement corporatif : on évita bien le danger redouté d'avoir des groupements de travailleurs sérieux, calmes et mo-

dérés dans leurs revendications, mais on vit se multiplier les unions tapageuses, violentes, révolutionnaires. Où était l'avantage?

Le syndicat des employés, que l'on appelle fréquemment, du nom de son siège social[1], le syndicat des Petits-Carreaux, constitue une exception : nettement chrétien, il fut non moins net dans sa volonté de servir et de défendre les intérêts des employés. Dans une déclaration collective du conseil syndical, faite presque au début de l'institution, nous lisons, en effet : « Nous entendons que le syndicat soit pour chacun de nous l'instrument de la sécurité dans l'emploi, de l'aisance dans la famille, de l'élévation dans la position sociale. » Et le conseil syndical s'est tenu parole : il en a été récompensé par les progrès réguliers de l'association qui aujourd'hui compte plus de 3.600 membres et dont l'action s'est fait parfois sentir dans les milieux officiels. Aussi sommes-nous de l'avis de M. Ch. Claverie qui, dans une très intéressante monographie[2], écrivait récemment : « ... Jusqu'à ces dernières années, les syndicats socialistes avaient eu une singulière bonne fortune. Ils avaient vu se grouper autour d'eux, ne fût-ce que de très loin et en protestant intérieurement contre cette alliance bizarre et équivoque, des hommes que tourmentait tout bonnement et avec raison, la nécessité d'une amélioration dans leur existence, sans admettre pourtant les doctrines subversives d'un socialisme en délire. L'entrée en scène de syndicats comme celui des employés du commerce et de l'industrie a eu pour effet de modifier singulièrement certaines attitudes. Beaucoup d'employés, indifférents

1. Le siège du syndicat est établi à Paris au 14 de la rue des Petits-Carreaux.

2. *Monographie syndicale : Syndicat des employés du commerce et de l'industrie* (Action populaire, V. Lecoffre, éditeur).

quant à l'idée religieuse, mais partisans de l'idée syndicale, sont venus se joindre aux catholiques au lieu de continuer à grossir les rangs des socialistes et des sectaires. Le même phénomène se produira dans chaque ville, où l'on essaiera d'établir avec des éléments catholiques un syndicat sérieux et vraiment professionnel. »

Mais, pour atteindre ce résultat, les fondateurs du syndicat des Petits-Carreaux comprirent qu'il leur fallait tout d'abord constituer un noyau solide et homogène, d'employés nettement catholiques et conscients de leurs devoirs de syndiqués : aussi, durant les premières années, exigèrent-ils des membres *actifs*, c'est-à-dire des électeurs, qu'ils appartinssent à une œuvre chrétienne de persévérance. Les autres employés, sous le titre de *membres participants*, pouvaient faire partie du syndicat, jouir de tous les avantages matériels, mais ils restaient privés du droit d'élection jusqu'à ce qu'ils eussent été reconnus, après un stage déterminé, membres actifs. Cette clause, jugée utile au début, a paru excessive et, aujourd'hui, elle a disparu des statuts. Mais ce n'est point à dire que l'on se soit relâché, pour le recrutement de la sévérité primitive : « Aucun adhérent n'est admis, s'il n'est présenté par deux membres du syndicat, lesquels signent sa feuille d'adhésion et répondent en quelque sorte de lui. Le conseil examine avec un soin minutieux ces demandes d'admission et n'hésite pas, le cas échéant, soit à radier un membre qui s'est mis en dehors des statuts, soit à refuser, sans pitié, toute demande d'admission qui ne présente pas une garantie suffisante au double point de vue moral et professionnel. »

Nous disions que le syndicat comptait actuellement plus de 3.600 membres, mais nous tenons à ajouter qu'à la différence de ce qui se passe dans beaucoup

d'autres syndicats, il s'agit vraiment là de membres dévoués et payant leur cotisation : ce ne sont pas seulement des individus inscrits un jour de propagande et que l'on ne revoit plus jamais ensuite.

Le tableau suivant donnera d'ailleurs une idée de la progression du nombre des membres et de la proportion, toujours croissante, des cotisations payées :

Années.	Nombre de membres.	Proportion des cotisations payées.
—	—	—
1891	320	50 %
1892	413	75
1893	667	83
1894	858	90
1895	1.001	93
1896	1.130	83
1897	1.467	77
1898	1.719	73
1899	1.966	78
1900	2.042	66
1901	2.258	68
1902	2.452	74
1903	2.802	79
1904	3.210	82

Dans la défense des intérêts des employés, le syndicat des Petits-Carreaux peut agir — et agit — en toute indépendance[1]. Cette autonomie, qui explique en

1. Pour bien marquer cette indépendance, nous ne pouvons mieux faire que de citer le passage suivant du rapport présenté à l'assemblée générale du 1er juillet 1902, dans lequel le caractère professionnel du syndicat est affirmé à l'encontre des syndicats rouges et des syndicats jaunes :

« Nous nous sommes groupés entre catholiques sur le terrain syndical parce que nous voulons pouvoir défendre nos intérêts professionnels sans servir la passion politique et sans adhérer aux principes du matérialisme...

« Nous avons vu, ces temps derniers, la puissance syndicale se partager en deux camps : Syndicats rouges d'un côté, Syndicats jaunes de l'autre ; ce n'est d'ailleurs qu'en spectateurs que nous avons assisté à cette division, car si, d'une part, les Syndicats rouges nous sont trop

partie son autorité croissante dans les milieux intéressés, s'explique par ce fait que le syndicat parvient à équilibrer son budget sans avoir besoin d'aucun appui extérieur, patronal ou autre : les seules cotisations de ses membres et le bénéfice de 1 % sur les escomptes suffisent à assurer les dépenses. Excellente leçon à l'adresse de beaucoup d'autres groupements qui, pour vivre, sont obligés de quêter des subventions étrangères et, par suite, sont tenus de subir des influences et des exigences contraires à leur orientation naturelle.

III

Une seconde cause du grand succès obtenu par le syndicat des employés réside dans la variété et la bonne organisation des services annexes.

En premier lieu, le syndicat créa un service de placement qui fonctionne à merveille : on ne se contente pas, à la rue des Petits-Carreaux, de trouver une situation aux adhérents, on s'efforce encore d'empêcher l'avilissement des prix. Le syndicat exige, en effet, pour les placements qu'il opère, des conditions convenables d'hygiène, de salaire, de règlement et de travail. Il a même établi pour Paris un tarif minimum : de 14 à 15 ans, il demande 25 francs par mois avec promesse d'augmentation graduelle de manière à ce qu'on puisse gagner à 16 ans de 50 à 60 francs par mois; à 17 ans, de 75 à 80 francs; à 18 ans, 100 francs; à 19 ans,

connus pour que nous puissions nous ranger sous leur bannière, d'autre part, les Syndicats jaunes n'ont pas suffisamment prouvé leur indépendance et rendu tangible leur intervention en faveur des intérêts ouvriers pour que nous nous soyons crus autorisés à leur accorder notre concours. (Cf. *Annuaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie pour 1906*, p. 13.)

125 francs; à 20 ans, 150 francs. Le tarif syndical s'arrête à ces indications. Au-dessus, les appointements dépendent de la capacité de chacun.

Ce service est très actif[1] : depuis les débuts, le syndicat a effectué *dix mille placements*. Aussi M. l'abbé Lemire, qui présidait une des récentes assemblées générales, pouvait-il dire : « ... Ce bureau de placement, que j'appellerai volontiers votre chef-d'œuvre, procure à peu près deux emplois par jour. C'est, au point de vue social et même au point de vue moral, un bienfait dont vous ne pouvez calculer ni mesurer l'importance. Mettre quelqu'un à même de gagner sa vie, cela vaut mieux que de lui faire gagner un gros lot. Voilà pourquoi je souhaite que votre œuvre de placement étende ses ramifications de toutes parts; qu'elle projette son bienfaisant réseau sur tous les quartiers de Paris; que par des correspondants elle embrasse la France entière. Il faut que ce ne soit pas seulement à deux jeunes gens par jour qu'elle donne des emplois, mais à vingt et à trente. Voilà le bon moyen de faire apprécier et aimer l'action des catholiques. »

Le syndicat donne aux jeunes employés le moyen de développer leur savoir, surtout leur savoir professionnel, et partant de pouvoir aspirer à une situation plus avantageuse : il a organisé, en effet, un certain nombre de cours de comptabilité, de sténographie-dactylographie, de droit commercial, d'anglais, d'allemand et d'espagnol.

Cette formation technique a reçu un heureux complément pratique dans la constitution des groupes

1. Ce service de placement gratuit a fait tomber la moyenne des chômeurs du Syndicat à 2 %, alors que, d'une façon générale, cette moyenne s'élève pour les employés à 5 %. (Rapport de M. Charles Viennet, secrétaire, présenté à l'Assemblée générale du 3 juin 1905. Cf. *Annuaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie pour 906.*)

professionnels. « Par ces groupes, les membres du syndicat appartenant à une même branche d'industrie, ou s'occupant d'un même genre d'affaires commerciales, se trouvent en rapports plus directs et plus fréquents. Ils peuvent, en conséquence, nouer des relations profitables et véritablement utiles pour leur situation personnelle. En dehors de ces avantages, une formation professionnelle plus sérieuse est le résultat direct de ces réunions mensuelles dans lesquelles les syndiqués traitent les questions plus spéciales de métier et de profession. »

On a constitué huit groupes professionnels dont l'énumération fera assez exactement connaître la composition du syndicat :

1° Groupe des employés d'administration. Ce groupe a créé un comité d'assurance qui se met à la disposition de tous les syndiqués et un comité de renseignements pour les valeurs;

2° Groupe des employés aux écritures. Il a établi des examens et étudié le moyen de délivrer un diplôme spécial;

3° Groupe des employés du bâtiment. Il organise des visites d'usines et de chantiers sous la conduite d'un membre compétent;

4° Groupe des employés des tissus. Ce groupe se charge des achats du drap au prix du gros pour le compte des syndiqués;

5° Groupe des employés du papier. Il obtient des libraires un fort escompte pour les membres du syndicat;

6° Groupe des représentants et voyageurs de commerce;

7° Groupe des garçons de magasins;

8° Groupes des employés de l'habillement et des employés de l'alimentation (en formation).

On voit que ces groupements, outre les services qu'ils rendent à leurs adhérents, s'efforcent, pour la plupart, d'organiser quelque chose d'agréable ou d'avantageux pour l'ensemble des membres de l'association syndicale.

IV

Passons aux services d'ordre économique créés par le syndicat.

D'abord le service des escomptes. Les syndiqués ont obtenu de fortes remises dans un grand nombre de maisons. Pour avoir droit à ces remises, les syndiqués, en faisant leurs achats, demandent une facture acquittée. Ces factures sont présentées ensuite, une fois par mois, aux fournisseurs par l'administration syndicale qui rembourse ensuite aux sociétaires les escomptes correspondant à leurs emplettes [1]. Pendant la période de 1887 à 1905, le syndicat, au moyen de son système d'escompte, a encaissé sur un chiffre total de factures de deux millions de francs, une somme de 150.000 francs, il a retenu pour sa part environ 20.000 francs et a versé

1. Pour faciliter le règlement des escomptes, le syndicat a adopté des méthodes différentes suivant le commerce exercé par le fournisseur.

a) *Système des factures.* Cette méthode le plus ordinairement employée s'applique à tous les fournisseurs autres que les maisons d'épicerie, boulangerie, laiterie. Le sociétaire, en réglant ses achats, demande une facture acquittée sans avoir besoin en aucun cas de faire connaître sa qualité de syndiqué. Cette facture est adressée au siège social.

b) *Système des carnets.* Le syndicat délivre gratuitement aux sociétaires qui en font la demande deux carnets, dont l'un en échange de l'autre, sur lesquels le fournisseur inscrit le montant de l'achat effectué. Ces carnets, déposés mensuellement au siège social, tiennent lieu de factures. Le système s'emploie surtout pour l'épicerie.

c) *Système des jetons.* Les syndiqués sont priés de réclamer à leurs fournisseurs des jetons pour une valeur équivalente à leur achat. Ces jetons tiennent lieu de facture.

aux syndiqués 130.000 francs. « Si de ce chiffre, remarque M. Claverie, on rapproche, pendant la même période, l'ensemble des cotisations s'élevant à 80.000 francs, on voit que les syndiqués, par la seule coopération, ont pu largement payer leurs cotisations. »

Une caisse de prêt gratuit a rendu aussi de grands services en venant momentanément et discrètement en aide aux syndiqués qu'un événement malheureux met dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations. Une société de secours mutuels, la *Fraternité commerciale et industrielle*, créée pour les membres du syndicat, n'a pas donné jusqu'à présent tous les résultats que l'on en espérait : c'est un des points sur lesquels l'association de la rue des Petits-Carreaux laisse à désirer.

Par contre, un restaurant, organisé au siège social, a obtenu un vrai succès. « Tous les jours, de 150 à 200 syndiqués viennent prendre le repas de midi. Non seulement ce restaurant permet aux jeunes gens d'éviter les ennuis d'une promiscuité plus ou moins équivoque, mais il leur offre encore le laisser aller de la famille. On s'y trouve comme chez soi. La nourriture y est bonne, saine et suffisante. Les conditions en sont avantageuses et les syndiqués trouvent leur intérêt à venir prendre les repas au siège social. Ils y trouvent non seulement leur intérêt, mais encore le plaisir de se rencontrer entre amis. Il faut voir, pour s'en convaincre, le coup d'œil de l'un de ces repas. Ici, c'est la table des « sages » : on y discute sans fâcherie et l'on mastique en paix; là-bas, c'est la table des « sillonnistes » : la discussion y est vive et bruyante. Ainsi des groupes se forment et donnent un charme à part à cette rencontre quotidienne. »

Dans le même ordre de services, nous signalerons la

« villégiature syndicale »[1]. A Saint-Laurent-sur-Mer, un chalet est ouvert l'été aux syndiqués qui peuvent y venir passer leurs quelques jours de congé, seuls ou avec leur famille. Les prix sont des plus modérés : logement et nourriture, 2 fr. 50 pour les jeunes gens couchant en dortoir, 3 francs pour les pensionnaires en chambre. Il serait difficile de réaliser organisation plus économique.

V

Obligé de me restreindre, je cite seulement la « commission des soldats », qui se met à la disposition des futurs conscrits pour les préparer à bien remplir leur devoir patriotique; je rappelle simplement la publication de l'excellent bulletin périodique, l'*Employé*[2], et j'arrive à l'un des organes essentiels du syndicat, à celui qui, plus que tous les autres, a donné à ses adhérents conscience du rôle important des associations professionnelles, je veux dire la *Commission d'études*.

Depuis une dizaine d'années, le troisième vendredi de chaque mois, se réunit cette commission qui est vraiment dans le syndicat « la tête qui pense et qui conçoit la

1. Dans cet ordre d'idées, nous signalerons la colonie syndicale organisée par les syndicats féminins de Lyon. (Cf. *En plein air*, p. 26, Lecoffre, éditeur.)

2. Voici, comme exemples, les titres de quelques-uns des principaux articles parus dans l'*Employé* en 1905 : Le commerce français à l'étranger; le commerce de l'Angleterre; les distractions de l'employé; le logement de l'employé; le crédit et l'épargne de l'employé; l'hygiène de l'employé; l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité; les retraites ouvrières; le Code du travail; la législation du travail en Angleterre et la Nouvelle-Zélande; le Délai-Congé; vendeurs au détail; le travail aux États-Unis; les origines de la Mutualité; participation aux bénéfices; le prêt gratuit; le repos hebdomadaire; les deux syndicalismes.

Comme on le voit, ce bulletin syndical est des mieux compris et sa lecture ne peut que développer la valeur intellectuelle et professionnelle des adhérents.

tactique à suivre pour la défense des intérêts communs». Sous la direction d'hommes compétents, on y a discuté les questions économiques et sociales les plus importantes. C'est ainsi qu'on a étudié : en 1894, les salaires; en 1895, les associations; en 1896, le capital; en 1897, le travail; en 1898, le commerce; en 1899, le citoyen et l'État; en 1900, les caisses de retraites, la personnalité civile des syndicats, les habitations à bon marché, le ministère du travail, les secours mutuels; en 1901, les marchés à terme, les conseils du travail, la limitation des heures de travail, la participation aux bénéfices, l'extension aux employés des lois ouvrières, la réforme des conseils de prud'hommes; en 1902, le commerce intérieur et extérieur de la France; en 1903, les applications de l'action syndicale; en 1904, les diverses catégories d'employés; en 1905, la situation économique de l'employé, et, en 1906, le Code du travail.

Cette commission a largement contribué à « former » quelques hommes dont la compétence, l'indépendance et l'autorité se sont imposées dans les assemblées d'employés.

Le Syndicat a notamment pris part au 10e Congrès national des Employés tenu à Nancy en 1904, au 11e Congrès tenu à Limoges en 1904, au 12e Congrès tenu à Tours en 1905, et au 2e Congrès international des Employés tenu à Bruxelles en 1903. Ses délégués ont été nommés rapporteurs de Commission, à peu près dans tous les Congrès où il s'est fait représenter.

Au Congrès de Bruxelles en 1903, un incident surgit. Nous le relatons d'après le compte rendu paru à l'époque dans le *XXe Siècle*, de Bruxelles [1] :

« ... On procède à la vérification des pouvoirs qui ne donne lieu à aucun incident, jusqu'à l'appel du Syndicat des Employés du

1. Cf. *Annuaire du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie pour 1906*, p. 16.

Commerce et de l'Industrie de Paris. A cet appel, M. Arthur Rozier, conseiller municipal de Paris, membre du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des Employés, dont le siège est à la Bourse du Travail, demande la parole :

« Nous formulons, dit-il, les plus expresses réserves au sujet de l'admission de ce Syndicat qui est un Syndicat confessionnel. En effet, pour être admis à en faire partie, il faut appartenir à une religion déterminée. »

M. Jules Zirnheld, délégué du Syndicat des Employés, répond : « Nous avons, en effet, érigé notre Syndicat sur un terrain bien défini. Ce n'est point une raison pour que nous n'ayons rien fait au point de vue du bien-être des employés. Si vous voulez la raison de notre recrutement spécial, la voici :

« Pendant longtemps les catholiques de France se sont montrés réfractaires à l'organisation syndicale, à cause du caractère politique qu'elle revêtait le plus souvent. C'est alors que nous avons eu la pensée de fonder un Syndicat exclusivement réservé aux employés catholiques, dans lequel ils pussent entrer en toute confiance. Notre but n'était pas un but religieux, mais bien celui qui nous rassemble tous en ce moment, c'est-à-dire l'amélioration du sort des employés. D'ailleurs, je vous aurai suffisamment renseigné sur la légalité de notre association, lorsque je vous aurai dit qu'elle est notoirement connue au Ministère du Commerce qui la consulte au besoin dans ses enquêtes sociales, et qu'elle participe valablement à tous les actes officiels qui sont actuellement permis en France au monde du travail.

« Nous sommes réunis ici pour répondre à l'appel adressé à toutes les associations d'employés, ne pensant pas que nos convictions personnelles fussent un motif d'exclusion. Notre but, je le répète, n'est pas un but confessionnel, et nous n'avons d'autre ambition que de servir comme vous la grande cause des employés. »

M. Bologne, conseiller communal socialiste de Liège, intervient alors :

« J'engage, dit-il, les camarades à admettre le Syndicat en question. Nous avons fait appel à toutes les bonnes volontés; il nous apporte la sienne; nous n'avons pas à discuter ses opinions philosophiques. »

M. Troclet, député socialiste de Liège, demande à son tour la parole : « Je partage l'opinion de Bologne, dit-il. Pourquoi exclure les catholiques? Je me souviens qu'un incident semblable à celui-ci surgit un jour, dans une assemblée, en Suisse. Permettez-moi de conclure comme le fit alors M. Decurtins qui déclara : « Notre esprit doit être un esprit de large neutralité. »

Et M. Bologne ajoute : « Il y a ici des délégués de Syndicats neutres, mais il y en a d'autres qui représentent des Syndicats

aux idées politiques nettement déterminées. Ainsi, j'ai l'honneur d'appartenir à un Syndicat socialiste. Si vous voulez être logiques, il vous faut exiger mon exclusion. Or, mes pouvoirs ont été validés sans opposition. Tenons compte de ceci : jusqu'à ce jour un grand nombre de Sociétés n'ont pas adhéré parce qu'elles craignaient un accueil intolérant. L'occasion actuelle est excellente de leur démontrer qu'elles avaient tort et que, quelles que soient les opinions confessionnelles, politiques et sociales, elles seront toujours les bienvenues parmi nous, si elles ont pour objet de rechercher l'amélioration de notre sort. »

Finalement, le président du Congrès, M. Bruggeman, qui avait déjà fait remarquer que la Fédération internationale n'entendait point faire acte d'exclusivisme, déclare l'incident clos par l'admission du Syndicat des Employés.

Ainsi donc, malgré l'hostilité de certains sectaires socialistes, le syndicat de la rue des Petits-Carreaux a pu prendre part aux congrès internationaux de sa profession, et, grâce surtout aux membres de sa commission d'études, cette participation, de l'avis même des adversaires, a été des plus brillantes. Il y a là un fait social dont l'importance n'échappera à personne. Il serait à souhaiter que, dans toutes les branches de l'activité humaine, les chrétiens aient conquis aujourd'hui une pareille situation morale. Mais, ne l'oublions pas, cette situation ne s'acquiert ni par les cris, ni par les déclamations : elle se conquiert seulement à la longue — et c'est justice — par un actif et persévérant labeur.

II

DANS LE MONDE RURAL

CHAPITRE PREMIER

SOCIALISTES ET RURAUX : SYNDICATS ROUGES ET SYNDICATS MIXTES

I. Les transformations de l'agriculture et de la vie agricole. — Conséquences sociales de ces transformations. — Les socialistes s'efforcent de tirer parti de cette situation nouvelle. — Attitudes successives. — Le programme de Marseille (1892). — La conquête de la paysannerie française. — II. Les efforts des socialistes pour organiser les ouvriers agricoles se produisent en France, surtout dans le Midi viticole et dans les régions boisées du Centre. — Chez les Bûcherons du Centre. — Les grèves de 1891-1892. — Le succès du mouvement gréviste. — Une période de « sommeil » pour les syndicats de bûcherons. — Le « réveil » sonné par la Bourse du travail de Bourges. — Nouvelle tactique adoptée par les chefs des syndicats de bûcherons. — Un contrat passé avec le syndicat pour une coupe déterminée. — La Fédération des syndicats de bûcherons : les congrès qu'elle tient. — III. Chez les ouvriers viticoles du Midi. — Quelques grèves d'ouvriers viticoles. — L'action des Bourses du travail. — Ce qui s'est passé dans Pouzols « libéré ». — IV. Syndicats d'ouvriers viticoles. — Études des causes qui ont amené la formation et hâté le développement de ces syndicats « rouges ». — Comment, dans le Midi, a diminué la classe des petits propriétaires. — Les dépossédés sont devenus les partisans les plus actifs des syndicats rouges. — Situation difficile des petits propriétaires qui ont conservé leurs biens. — Le régime du travail : longueur et fréquence des chômages. — L'agitation politique. — V. Caractères des syndicats d'ouvriers viticoles. — Anticléricalisme et socialisme révolutionnaire. — Les syndicats viticoles se réunissent en fédération : congrès tenus par cette fédération. — Revendications formulées. — La grève générale. — *L'Union fédérale terrienne.* — VI. Ce qui a été fait

dans le Midi pour lutter contre les syndicats rouges. — Un nouveau type de syndicat mixte qui donne satisfaction aux ouvriers viticoles. — L'organisation du syndicat agricole mixte de Tourouzelles (Aude). — Une commission de conciliation et d'arbitrage. — Comment à Tourouzelles on a diminué le chômage des ouvriers syndiqués. — Excellents résultats obtenus par ces syndicats. — Un essai de syndicat mixte pour les bûcherons du Loiret. — L'organisation professionnelle s'impose comme solution de la crise sociale qui commence à menacer le monde agricole.

Un fait vient de se produire en France, dont l'importance relativement faible encore, pourrait grandir avec rapidité suivant les occurrences politiques et les conditions économiques. C'est l'organisation de *syndicats d'ouvriers agricoles,* — et de syndicats ayant *une orientation nettement socialiste et révolutionnaire.*

Comment expliquer la naissance de telles associations et quel en est le développement actuel? Quels remèdes, d'autre part, propose-t-on, pour rétablir la paix sociale, ainsi profondément troublée en certaines régions de notre pays? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous voudrions répondre.

I

Depuis un demi-siècle, la technique agricole subit de profondes transformations, que l'on exprime, dans leur ensemble, par la formule un peu vague « d'industrialisation de l'agriculture ».

L'introduction du machinisme, surtout des moteurs à vapeur, a modifié jusqu'à l'aspect de la campagne. Aujourd'hui, les routes sont sillonnées de tramways et de chemins de fer vicinaux; dans les cours des fermes ou dans les champs, on aperçoit en mouvement nombre

de machines dont on n'avait pas, jadis, la moindre idée; parfois, de loin en loin, l'horizon est coupé par la longue cheminée d'une distillerie, d'une sucrerie ou d'une laiterie coopérative. Et si l'on suivait, jour par jour, le labeur du paysan, on verrait combien il s'est modifié avec le développement des méthodes intensives et scientifiques. Dans le monde rural, les choses ont donc quelque peu changé d'aspect et les gens d'occupation.

Le travail agricole, du moins pour certaines cultures, s'est rapproché du travail industriel : même utilisation de la force mécanique plus ou moins substituée à la force humaine ou aux forces animales, jusque-là exclusivement employées; groupement analogue de travailleurs en équipes dirigées par des contremaîtres. La comparaison peut être poussée plus loin : salariés de l'industrie urbaine et salariés de l'industrie rurale sont parfois également sans attaches solides au sol sur lequel ils peinent et dont ils ne possèdent pas une parcelle, attirés et retenus seulement par l'appât de gains élevés.

Sans doute, en France, les campagnes où l'on constate de tels changements sont encore en très petit nombre. Mais il était dans la logique des choses que partout où les travailleurs des champs se trouveraient dans des conditions de vie et de labeur qui sont généralement faites aux travailleurs des villes, ils seraient naturellement portés à imiter ceux-ci : astreints aux mêmes occupations effectuées en groupe, ils confieraient la défense de leurs intérêts communs à une association professionnelle qui les représenterait vis-à-vis des propriétaires, c'est-à-dire vis-à-vis de leurs employeurs.

Quelques meneurs socialistes s'efforcent de tirer

profit de cette situation en essayant de donner un caractère révolutionnaire à ces groupements naissants. répondant ainsi à une évolution, doctrinale et pratique, de leur parti.

Si l'on en excepte les très anciens écrivains du socialisme utopiste, on peut affirmer que les théoriciens socialistes ont délaissé les questions agricoles. Sans doute, dans le *Capital*, Marx tient compte de la transformation de la petite propriété anglaise en grande propriété terrienne, mais ce qu'il y a d'essentiel dans le marxisme a pour base des faits d'ordre industriel. Jusqu'en ces derniers temps, il en était ainsi dans toutes les écoles socialistes qui se préoccupaient, avant tout et à peu près exclusivement, des problèmes intéressant les ouvriers des villes. Aujourd'hui, il y a dans les préoccupations des chefs du mouvement une réaction rurale. Elle a commencé à se produire le jour où il est devenu évident que le collectivisme ne se réaliserait point par une brusque et prochaine révolution, mais qu'au contraire la conquête des pouvoirs publics par les moyens électoraux restait la seule chance sérieuse de succès. De ce moment, les socialistes résolurent la conquête des masses paysannes.

Le ralliement des gens de la campagne au programme du « parti ouvrier » ne pouvait s'opérer sans qu'on élaguât le programme doctrinal : il fallait faire disparaître notamment le fameux article portant suppression totale de la propriété privée. Alors, se répandit dans les milieux socialistes, la théorie de « la reprise partielle de la terre ». Elle fut défendue à la Chambre, en 1893, par M. Jules Guesde qui invoquait les décisions de deux congrès de Roanne (1882) et de Roubaix (1884) ; la première de ces assemblées laissait les instruments de production aux petits producteurs, la seconde conservait leur propriété aux petits propriétaires.

La même année, M. Jaurès déclarait, dans *la Dépêche,* vouloir « défendre la petite propriété paysanne ». C'est la même thèse[1] qu'il soutint en 1897, lors du fameux débat sur les questions agraires. M. Gabriel Deville avait écrit, en 1883, dans sa préface au *Capital* de Marx : « La petite propriété rurale est vouée à la disparition », ce qui ressemble singulièrement, on l'avouera, à la reprise totale. Mais, en 1896, dans ses *Principes socialistes,* il change nettement d'opinion et expose une ingénieuse théorie. La reprise du sol par l'État, déclare-t-il en substance, a pour but de mettre fin aux maux causés par le capitalisme; il est évident que, pour qu'il y ait exploitation capitaliste, il faut que le capital ne soit pas entre les mains des travailleurs; par suite, la reprise ne doit avoir lieu que pour la grande propriété, là où le capital est séparé du travail : le paysan qui cultive sa terre n'est assurément pas dans ce cas. La petite propriété doit donc être respectée.

Il ne suffisait pas de ne point effaroucher le rural par quelque théorie malsonnante, il fallait encore, si on voulait le gagner aux idées nouvelles, faire miroiter à ses yeux un programme de réformes immédiates. Ce fut l'œuvre des congrès de Marseille (1892) et de Nantes (1894).

A l'assemblée de Marseille, sur la proposition de M. Paul Lafargue, on vota un programme agricole dont quelques éléments furent empruntés à des revendications formulées par des associations qui n'avaient rien de révolutionnaire. Le voici :

ARTICLE PREMIER. — Minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux

1. Cf. notamment *Études socialistes* (Ollendorf, édit.), p. 18.

tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.).

Art. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

Art. 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; amodiation par l'État aux communes des terrains domaniaux maritimes et autres actuellement incultes; emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes associées et simplement usufruitières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.

Art. 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Art. 6. — Achat par la commune de machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles; création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plants, etc., et pour la vente des produits.

Art. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Art. 8. — Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété.

Art. 9. — Suppression de l'article 2102, C. civ., donnant au propriétaire un privilège sur la récolte; suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 10. — Révision du cadastre et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, révision parcellaire par les communes.

Art. 11. — Cours gratuits d'agronomie et champs d'expérimentation agricole.

Ce programme, combiné de façon à dissiper les défiances et à flatter les secrètes jalousies du paysan, fut répandu à des milliers d'exemplaires, et l'on édita une brochure qui le commentait :

Vous savez maintenant, y était-il dit aux cultivateurs, comment le Parti ouvrier, dont on vous faisait un monstre, comprend vos intérêts et leur défense. Vous savez dans quel but il s'adresse à vous et vous invite à vous joindre au prolétariat industriel, déjà organisé pour chasser du pouvoir les faux républicains qui vous exploitent depuis trop longtemps et installer au gouvernement le parti du travail et des réformes. Vous viendrez au Parti ouvrier qui, le premier, a pris votre cause en mains et est le seul parti politique qui ne vous offre pas à manger dans une assiette vide.

En somme le congrès de Marseille marque vraiment le début des tentatives socialistes dans les milieux ruraux français. L'*Almanach du Parti ouvrier pour 1893* le notait en des termes qu'il n'est pas inutile de rappeler, aujourd'hui que nous sommes témoins des premiers résultats de l'action révolutionnaire :

« Le congrès de Marseille, lisait-on en effet dans cet opuscule, aura donné au Parti ouvrier avec un programme agricole, le pont qui lui manquait pour transporter sa propagande dans le milieu rural, en pleine paysannerie française. Jusqu'alors, nous avions dû nous limiter au prolétariat industriel. Le machinisme, en l'agglomérant dans de vastes usines, le livrait pour ainsi dire au socialisme, qui, divisant très intelligemment sa tâche pour mieux l'accomplir, a levé sa première armée dans la classe ouvrière proprement dite. Mais il n'oubliait pas que derrière les serfs de la machine, il y avait, plus nombreux encore, quoique plus éparpillés, les serfs des champs, qu'il aurait à conquérir un jour. Le temps au programme de Marseille de pénétrer dans les campagnes, et le pacte d'alliance nécessaire sera scellé entre le travail agricole et le travail industriel, combinés en une seule armée contre la réaction capitaliste et gouver-

nementale. C'en sera fait de la dernière forteresse sur laquelle le conservatisme bourgeois comptait pour arrêter dans sa marche la Révolution sociale. »

Sous les mots sonores, il est indispensable de découvrir le rêve persistant des meneurs du socialisme, à savoir la conquête de ce qu'ils appellent la paysannerie française [1]. Examinons où ils en sont de cette conquête ardemment désirée.

II

En France, leurs efforts pour l'organisation des ouvriers agricoles, se sont produits ou, plus exactement, ont été favorisés par les circonstances en deux régions principales : dans le Midi viticole et dans les régions boisées du Centre, chez les vignerons du bas Languedoc et chez les bûcherons du Cher ou de la Nièvre.

Bien que le mouvement, entre ces deux centres, présente quelques ressemblances et, d'une manière générale, s'explique par les considérations que nous indiquions au début de ce chapitre, cependant, pour mieux en marquer les origines et les développements, il convient d'étudier séparément ce qui touche aux ouvriers forestiers et ce qui concerne les viticulteurs.

Vers 1891-1892, les bûcherons du Centre s'étaient mis en grève, dans un grand nombre de localités : ils réclamaient une augmentation des salaires qui étaient

1. Cf. sur ces efforts Paul Constant, *Socialisme et Action rurale* (Lecoffre, éditeur). Ce mouvement est particulièrement marqué en Italie : Cf. Paolo Mazzoldi, *Le syndicalisme rural en Italie* dans *le Mouvement socialiste* du 15 janvier 1906 (Au Congrès de Bologne, 704 « ligues » étaient représentées comprenant environ 150.000 travailleurs agricoles). A consulter sur ces questions l'ouvrage très documenté du c^te de Rocquigny : *Ligues et Grèves de Paysans* (A. Rousseau, éditeur, Paris, 1904).

tombés fort bas. Si l'on s'en rapporte à la thèse que M. L. Roblin a récemment soutenue devant la Faculté de droit de Paris[1], « les travailleurs du bois en étaient arrivés en 1890 à gagner pour une journée de travail, allant du lever au coucher du soleil, un salaire de 1 franc au maximum ». Si l'on récuse, en raison de ses tendances socialistes, le témoignage du jeune avocat à la Cour d'appel de Paris, aujourd'hui député de la Nièvre, on sera peut-être plus facilement convaincu par l'affirmation d'un propriétaire forestier de cette région, M. le comte de Damas d'Aluezy, qui écrivait en 1894[2] :

Les marchands de bois ont cherché à se rattraper non seulement sur le propriétaire, qui subit sans trop se plaindre la diminution de ses revenus, mais aussi sur les ouvriers pour lesquels ce n'est pas seulement une question de revenus, mais d'existence. Et ici, l'ouvrier c'est le paysan; tout ce qu'il y a dans le pays de journaliers, de manœuvres, de petits propriétaires, ne vit l'hiver que de son travail au bois. Il s'ensuit que l'offre du travail est plus abondante que la demande : nouvelle raison pour les marchands d'abaisser les salaires, qui en sont arrivés l'avant-dernier hiver à 0 fr. 75 environ par jour pour les ouvriers médiocres, à 1 fr. 25 pour les rudes travailleurs.

Les marchands de bois étaient d'ailleurs amenés à cette baisse de salaires par la concurrence qu'ils se faisaient entre eux et par la crise que subissait alors leur commerce.

Une dépréciation générale s'est manifestée presque simultanément sur tous les produits : sur les bois d'œuvre,

1. L. H. Roblin, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, *Les bûcherons du Cher et de la Nièvre : leurs syndicats* (Paris, Éditions du *Mouvement socialiste*, 1903).

2. *Science sociale*. Enquête sur le mouvement social *le Bazois*, 1894, p. 81.

causée par la substitution du fer au bois dans les constructions, par l'achèvement des grands réseaux ferrés, par la ruine de la marine marchande. L'importation des bois de Norvège pour la marqueterie et la menuiserie, celle du sapin et des gros arbres pour tous les emplois a été de plus en plus forte : de 1894 à 1898, nous avons environ 140.780.000 francs par an d'importation et l'exportation ne s'élève qu'à 41.822.000 francs.

On consomme de moins en moins le bois de chauffage : en 1873, Paris en achetait plus de 400.000 stères : une vingtaine d'années plus tard, la capitale diminuait du quart sa consommation [1] ; par contre, dans le même laps de temps, l'emploi de la houille triplait environ. Le charbon de bois est également remplacé par le charbon de terre. Il n'est pas jusqu'à l'écorce, utilisée pour la tannerie, qui ne se place aujourd'hui plus difficilement. Résultat : une baisse de prix qui entraîne une baisse dans les tarifs payés aux bûcherons.

La baisse considérable des salaires ne fut pas acceptée. Les ouvriers agglomérés dans les coupes, au nombre de quinze à soixante ou même quatre-vingts par coupe, prirent conscience de la communauté de leurs intérêts et s'encouragèrent mutuellement à la résistance. Chaque fois que, dans le bois, l'agglomé-

1. Les droits d'octroi sont pour quelque chose dans cette diminution. Aussi, à son assemblée générale de 1903, la Société des Agriculteurs de France, qui prend toujours en mains la défense des intérêts agricoles, votait-elle le vœu suivant : « Considérant que, depuis 1872, la consommation de la houille a quintuplé, tandis que celle du bois a diminué d'un tiers et celle du charbon de bois de un huitième... Que le bois de chauffage, payant un droit d'octroi égal et même supérieur à sa valeur d'origine, doit subir une détaxe proportionnelle, d'autant plus qu'il se substitue aux houilles d'Angleterre et de Belgique... Que le charbon de bois, à son entrée à Paris, paie 33 pour 100 de sa valeur, tandis que la houille paie 18 pour 100 seulement... La Société estime qu'il y a lieu de demander le dégrèvement total des droits d'octroi sur les charbons de bois, fagots et coterets, un dégrèvement des deux tiers sur les bois à brûler, et une augmentation proportionnelle de 0 fr. 28 sur les houilles et charbons de terre ».

ration fait défaut, nous constatons l'absence de grèves et la soumission des travailleurs aux offres de l'employeur. Ainsi : « les abatteurs, les charbonniers, les scieurs de long, dès l'origine ne se coalisent ni ne s'organisent, quoiqu'ils eussent, pour le faire, les mêmes motifs que les bûcherons proprement dits. Mais c'est qu'ils sont par deux ou par quatre perdus dans les forêts, couchant dans les cabanes; ils n'ont point entre eux de communications, ils sont plus sérieusement sous la main de l'employeur. Ils ne peuvent songer à profiter des avantages que leur donnerait, dans une lutte ouvrière, leur situation privilégiée de travailleurs ayant une instruction professionnelle ».

Pour faire triompher leurs revendications, les bûcherons se mirent en grève et organisèrent des « comités de résistance » qui se transformèrent le plus souvent, surtout dans le Cher, en associations permanentes et syndicales : « Chez les bûcherons, lit-on dans une publication de l'Office du travail [1], la grève a précédé le syndicat; celui-ci a été la conséquence de celle-là. »

Le mouvement se généralisa : après plusieurs semaines de lutte, les marchands de bois se virent obligés de céder sur bien des points et les salaires se relevèrent d'un seul bond de près de 50 pour 100. Ils atteignirent en moyenne 1 fr. 75 à 2 francs. Le retentissement de ce succès fut d'autant plus grand que, l'été venu, les bûcherons syndiqués, se répandant dans les villages, s'employèrent aux travaux des champs et vulgarisèrent, parmi les paysans, les idées nouvelles de « lutte des classes ». La Fédération des syndicats forestiers du Cher émit, en juin 1892, la prétention de fixer les prix pour les labeurs agricoles. Le groupe de

1. Cf. *Les Associations professionnelles ouvrières*, p. 286.

la Croix-Rouge dressa un tarif pour ces mêmes travaux. Celui de Chantenay avait fait afficher des séries de prix dans son ressort. L'association des bûcherons de La Fermeté avait fondé, à côté de lui, un syndicat de domestiques de ferme. Les femmes mêmes se laissèrent gagner et, en 1892, se constitua, dans le Cher, à Saint-Amand, un syndicat des laveuses de lessive !

Ainsi donc, le succès avait dépassé les espérances des meneurs : d'après les publications officielles du ministère du commerce, le Cher et la Nièvre comptaient, en 1892, 28 organisations d'ouvriers du bois avec 3.893 adhérents, et, en 1893, 34 syndicats avec 5.158 membres [1]. Mais ce succès très rapide, — trop rapide pour être durable, — fut en partie la cause de la décadence progressive de ces associations : ayant obtenu satisfaction pour leurs salaires [2], les bûcherons sentirent de moins en moins l'utilité des groupements professionnels :

Les associations de 1891, sorties de la grève qui s'était produite partout à la fois, avaient conservé l'empreinte de cette origine : leur vitalité devait se borner au temps que dureraient les conflits aigus... Les adhérents timorés se cachaient de leur affiliation et ne faisaient pas de recrues.

1. La Fédération départementale des syndicats de bûcherons du Cher a tenu sept congrès dont voici les dates : 27 mars 1892, juin 1892, 2 octobre 1892, 23 avril 1893, 1er novembre 1893, février 1894 et 29 avril 1894.

2. M. Roblin reconnaît que l'élévation subite des salaires en 1891 eut pour conséquence de ruiner un certain nombre de commerçants qui, dans leurs achats de coupes, avaient tablé sur des tarifs bien inférieurs : « Beaucoup de marchands de bois, les plus pauvres, dit-il, avaient cessé leur commerce à la suite des grèves. Ils n'avaient pu faire face à leurs engagements : leurs coupes avaient été achetées trop cher et ils avaient été obligés de donner aux ouvriers des sommes supérieures à celles qui leur avaient servi de base pour l'estimation. Leurs bois avaient, de plus, subi des retards pour l'exploitation, et les propriétaires avaient réclamé, nonobstant la grève, l'argent qui leur était dû. Ces marchands de bois, qui n'avaient aucune avance et qui comptaient sur l'écoulement de leurs produits pour se libérer vis-à-vis de leurs vendeurs, s'étaient ruinés. » (Cf. *op. cit.*, p. 201.)

Le syndicat, dans le calme, ne donnait pas d'ordres, ou quand il en donnait, n'était pas écouté.

Insensiblement, les syndicats de bûcherons entrèrent en un sommeil qui dura plusieurs années. Mais, vers 1899, dans les milieux forestiers du Centre, la vie syndicale reprend une nouvelle activité.

Cette rénovation n'est point due, dans l'ensemble, à des conflits qui auraient surgi entre marchands de bois et ouvriers de la forêt. Elle est surtout le résultat de la propagande menée par quelques militants, soutenus énergiquement — c'est là un fait à noter — par la Bourse du travail de Bourges. Celle-ci engage une correspondance journalière avec les milieux forestiers [1], elle est tenue au courant de toutes les tentatives, les encourage et, au besoin, en suscite d'autres [2]. Cette active collaboration des groupements socialistes urbains à la formation et aux progrès des groupements d'ouvriers agricoles n'est pas chose spéciale à la région du Centre : nous constaterons une immixtion analogue des Bourses du travail de Béziers et de Narbonne dans les associations des viticulteurs du Midi.

Le développement, régulier et relativement rapide, des syndicats de bûcherons s'explique aussi, en très grande partie, par un changement dans la méthode d'action : désormais les dirigeants du mouvement s'efforcent de substituer à l'ancien contrat individuel une sorte de contrat collectif, ou, en termes plus exacts, essaient d'obtenir pour tous leurs membres les mêmes conditions de travail. Leurs efforts sont souvent couronnés de succès et cela seul suffirait à expliquer que les bûcherons soient amenés à s'affilier au syndicat de leur commune.

1. Cf. *op. cit.*, p. 548.
2. *Bulletin officiel de la Bourse du travail de Bourges*, septembre 1901.

La tactique, inaugurée par les militants vers 1901, devait contribuer au relèvement des tarifs et, par contre-coup, à la prospérité de leurs syndicats.

Les marchands de bois affirmaient qu'il leur était impossible de consentir des salaires plus élevés, parce qu'au moment où ils achetaient les coupes aux propriétaires, ils ignoraient les prétentions que formuleraient les bûcherons : les achats faits, ils ne pouvaient rien changer aux chiffres maxima qui avaient servi de base à leurs calculs.

Les chefs des syndicats, déclare M. Mauger, résolurent de « mettre les marchands dans l'impossibilité de pouvoir se servir de ce prétexte en les informant longtemps à l'avance des conditions de travail que les ouvriers syndiqués étaient disposés à leur réclamer pour chaque coupe distincte ». M. Mauger donne, à ce sujet, dans le *Mouvement socialiste* [1] d'amples indications. Deux ou trois mois avant l'époque de la mise en adjudication, les associations syndicales désignent des délégués pour procéder à la visite des coupes et à l'estimation des prix de façon. Ces tarifs sont soumis au bureau du syndicat. Puis, les décisions prises sont rédigées sous forme d'affiche. On en envoie des exemplaires à tous les marchands de bois de la région, aux propriétaires et aux journaux locaux; enfin, on en fait placarder quelques-uns dans les communes intéressées.

Lorsque la vente ou l'adjudication a eu lieu, un représentant du syndicat entre en relations avec l'acheteur ou l'adjudicataire. Si l'accord s'établit, le délégué passe un contrat aux termes duquel l'exécution de l'exploitation est confiée au syndicat qui embauche, débauche, veille à ce que l'abattage s'exécute suivant

1. 15 novembre 1904, p. 158.

les ordres et dans les conditions qu'indique le marchand de bois. Parfois, l'association professionnelle accepte la responsabilité des malfaçons. Le contrat signé, on procède à l'embauchage :

En principe, seuls, les syndiqués ont droit de coopérer au travail; mais, ajoute M. Mauger, comme il est de l'intérêt du syndicat qu'aucun ouvrier ne reste en dehors de lui; comme, le plus souvent, quand des conflits éclatent, neuf fois sur dix, ils proviennent de l'entêtement ou du mauvais vouloir des camarades non syndiqués, le syndicat maître du travail se retourne vers le non-syndiqué et lui tient le langage suivant :

« Maître aujourd'hui du travail, je pourrais, camarade, te refuser l'entrée dans la coupe, puisque tu n'es pas syndiqué, mais j'ai besoin que tu comprennes que ce n'est pas seulement l'intérêt des syndiqués que je défends, mais également l'intérêt des non-syndiqués. Je ne veux cependant pas te rendre le syndicat obligatoire, tu ferais un mauvais syndiqué. Avant d'entrer au syndicat, il faut que tu en comprennes bien toute la portée. Réfléchis. Si tu entres au syndicat, tu jouiras des prix de façon obtenus par le syndicat. N'y entre pas, si ton éducation syndicale n'est pas encore faite, mais alors, comme nous faisons chaque année des frais de délégués pour l'estimation des coupes, pour les affiches, etc., comme nous avons, en un mot, des frais généraux que nos syndiqués payent avec leurs cotisations, et que tu ne payes pas, toi, qui n'es pas syndiqué, et auxquels il est juste que tu participes, tu ne trouveras pas étrange que la façon de chaque nature de travail te soit comptée un peu moins pour recouvrer ta part dans ces frais qu'ont faits tes camarades syndiqués. »

Le résultat, on le comprend sans peine, c'est qu'au bout d'un certain laps de temps, par suite du contact avec les autres camarades, le bûcheron qui tout d'abord était réfractaire au syndicat, ne tarde pas à s'y faire inscrire.

La répartition du travail se fait par voie de tirage au sort entre tous les intéressés. En certaines com-

munes, l'heure du commencement et de la cessation du travail est annoncée par une sonnerie de clairon. C'est un délégué du syndicat qui distribue aux travailleurs la somme qui revient à chacun d'eux. Dans le cas où le marchand de bois paie directement aux bûcherons, nombre de syndicats émettent la prétention de recevoir du commerçant la différence entre le prix accepté et celui promis aux non syndiqués. Il est à peine besoin de dire que ces conditions ne sont pas acceptées en tous lieux, ni par tous les patrons : nous pourrions citer des cas où, plutôt que de céder, les employeurs ont menacé de ne faire procéder à aucune coupe durant l'année, — et force a été aux salariés d'abandonner leurs revendications.

Néanmoins, il semble bien que la tactique syndicale réussisse fréquemment. Nous n'en voulons d'autres preuves que le nombre croissant des associations bûcheronnes : au 1er octobre 1903, la Fédération nationale en groupait 47 et, deux ans plus tard, ce chiffre s'élevait à 113[1]. Ce sont là les renseignements fournis par les chefs du mouvement ; mais nous ne disposons pas, à leur endroit, de suffisants moyens de contrôle, sinon quant à leur total, du moins quant à leur vitalité vraie.

Les syndicats de bûcherons étaient disséminés sans aucun lien entre eux. L'espèce de trait d'union qu'était la Bourse du travail de Bourges ne pouvait suffire à une action d'ensemble. Le secrétaire général de cette Bourse le comprit. Il avait été délégué au douzième congrès corporatif à Lyon en septembre 1901 et il résolut de réaliser le vœu de ce congrès relatif aux Fédérations nationales de métiers. Au mois de janvier 1902, il écrit donc à tous les syndicats forestiers :

1. Suivant M. Veuillat, la Fédération nationale des bûcherons comptait, au 25 septembre 1905, près de 20.000 membres.

« Une importante question s'impose à votre attention : la création de la Fédération des bûcherons de France... Mettons-nous à l'œuvre dès maintenant, et, avant trois mois, notre Fédération sera créée... » L'ensemble des Bourses du travail appuyèrent cet appel qui fut entendu des intéressés ; d'ailleurs, le secrétaire général parcourut les centres principaux, recueillant les adhésions syndicales. Enfin, le 29 juin 1902, le premier congrès de la Fédération nationale des bûcherons se réunissait à la Bourse du travail de Bourges. Une cinquantaine de délégués, venus des départements du Cher, de la Nièvre, de l'Allier, de l'Yonne et de l'Indre, approuvaient les statuts de la dite Fédération et adhéraient à la Confédération générale du travail, c'est-à-dire au groupement socialiste le plus ardent dont on n'a pas oublié le rôle actif dans les grèves du Pas-de-Calais et dans les manifestations du 1er mai 1906.

L'année suivante, le 30 août 1903, le congrès de la Fédération des bûcherons se tenait à la Maison du peuple de Nevers. 55 organisations avaient envoyé des délégués ; elles étaient réparties sur 8 départements (30 syndicats dans le Cher, 12 dans la Nièvre, 7 dans l'Yonne, 2 dans l'Indre, 1 dans le Jura, l'Allier, la Haute-Marne et l'Eure). La Bourse du travail de Bourges, « qui fut, en quelque sorte, le berceau de la Fédération bûcheronne », avait député son secrétaire, et la Confédération générale s'était également fait représenter.

Nous ne relaterons pas tous les débats et les votes de cette assemblée ; mais, pour donner une idée des tendances dominantes, nous citerons les quelques passages suivants de l'allocution de bienvenue prononcée par le citoyen Bornet, secrétaire de la Fédération :

Le même but nous a tous amenés ici et nous avons tous

la même idée : nous voulons voir réaliser dans le plus bref délai possible toutes les réformes susceptibles d'améliorer le sort des ouvriers de la campagne, et cela en attendant qu'une société mieux organisée, dans laquelle chacun pourra jouir du produit intégral de son travail, ait remplacé la société bourgeoise dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Mais ce changement, ce bouleversement de la société actuelle sera-t-il un simple effet du hasard ou s'opérera-t-il en suivant la lente évolution des siècles? Nous ne croyons ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses. Il n'appartient qu'à nous, et à nous seuls, par de vigoureux efforts, d'en précipiter l'avènement. Pour cela, il faut que chacun apporte son concours toutes les fois que les circonstances l'exigent, laissant de côté les personnalités et les querelles qui nous divisent parfois... Voilà quinze jours, c'était à Béziers, au sud de la France, que les travailleurs agricoles vignerons du Midi se réunissaient en congrès pour discuter leurs intérêts et formaient une Fédération régionale des ouvriers viticoles. Aujourd'hui, c'est à Nevers, au centre du pays, que les bûcherons vont agiter les mêmes questions. Aussi, en coordonnant nos efforts, nous arriverons certainement à obtenir des résultats appréciables.

Un incident vint montrer l'ignorance de nombre des congressistes pour tout ce qui touchait à l'action socialiste et, en même temps, leur vif désir de s'instruire de ces questions. Plusieurs d'entre eux, en effet, demandèrent au président de l'assemblée « de leur dire, en un clair résumé, ce qu'était l'organisation du prolétariat », et le citoyen Mauger « improvisa une vigoureuse esquisse du mouvement ouvrier et de ses organismes originaux ».

Le congrès décida d'envoyer une délégation au ministre de l'agriculture pour solliciter entre autres choses : l'essai de mise en régie directe pour l'exploitation des bois dans les forêts domaniales, l'institution de retraites en faveur des ouvriers des bois et des champs, la création de tribunaux de prud'hom-

mes pour l'agriculture et enfin l'extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles.

Le 9 décembre 1903, la délégation fut reçue par le ministre, mais elle n'obtint guère que de bonnes paroles, extrêmement vagues, sauf en ce qui concerne la question des accidents [1]. L'insuccès de ces démarches ne fut pas sans causer quelque mécontentement dans les milieux forestiers. On s'en aperçut bien, au troisième congrès de la Fédération nationale, qui se tint, le 4 septembre 1904, à Auxerre. Dans les discussions, qui durèrent deux séances et réunirent les représentants de 71 syndicats [2], on insista surtout sur la mise en régie que l'on réclama de nouveau pour les forêts de l'État. Avant de se séparer, les bûcherons résolurent de se faire représenter au congrès que la Confédération du travail allait tenir à Bourges et au cours duquel les doctrines d'un socialisme violent finirent par triompher. Ils décidèrent également d'envoyer des délégués à la Conférence qui devait avoir lieu au même moment et dans la même ville pour préparer une *Union fédérale terrienne,* qui engloberait toutes les organisations d'ouvriers agricoles.

La Fédération des bûcherons a progressé depuis lors : au 4e congrès qu'elle a tenu à La Guerche, les 24 et 25 septembre 1905, 113 syndicats (*donc 42 nouveaux*) étaient représentés ; le secrétaire général, M. D. Veuillat, affirme dans *le Mouvement socialiste* [3] que le

1. Le 7 juin 1904, la Chambre votait un texte qui assimilait les coupes et exploitations forestières aux chantiers de manutention, et, par ce fait, étendait aux bûcherons le bénéfice de la loi sur les accidents du travail.

2. Durant l'exercice 1904, les recettes de la Fédération se sont élevées à 2.408 francs et les dépenses n'ont été que de 1.488 francs. Avec le reliquat de l'année précédente, la caisse fédérale avait un actif de 1.766 francs dont 1.200 francs placés à la caisse d'épargne.

3. Cf. *Mouvement socialiste*, 15 janvier 1906.

nombre des adhérents est passé de 9.000 à près de 20.000, se répartissant en seize départements, mais surtout dans les régions boisées du centre de la France. Ce sont là organisation et force dont l'action se fera de plus en plus sentir dans les milieux ruraux.

Tandis que se créaient et se développaient ces groupements de bûcherons, dans le Midi, prenaient naissance d'autres syndicats d'ouvriers agricoles — les syndicats d'ouvriers viticoles — qu'il nous faut maintenant étudier en détail.

III

Depuis quinze ou vingt mois, les journaux signalent assez fréquemment des grèves d'ouvriers agricoles se produisant dans la région du bas Languedoc. Lorsqu'il en fut question pour la première fois, le fait, raconté un peu sommairement, surprit beaucoup de personnes : tandis que nous étions habitués à lire chaque jour, dans la presse, le récit de conflits survenus dans le monde industriel, on ne mentionnait jamais pareils événements dans les milieux ruraux. Paysans et grévistes étaient deux termes qui ne semblaient guère pouvoir aller ensemble. Les choses sont en train de changer, du moins dans le midi de la France.

Les récentes et tumultueuses grèves des ouvriers viticoles ne sont cependant pas les premières du genre : elles ne sont qu'une manifestation — un peu plus retentissante seulement que les précédentes — de l'état d'agitation dans lequel se trouvent les populations des départements méridionaux.

Le premier conflit de ce genre paraît s'être produit, au mois de mars 1898, à Vic-les-Étangs, près

de Montpellier. Les ouvriers, dont la journée était alors fixée à six heures et demie, demandèrent à ne faire que six heures, comme dans les localités voisines, sans réduction de salaires. Le travail ne fut interrompu qu'un seul jour; à vrai dire, il n'y a pas eu grève, mais simple accord entre les journaliers, qui ont obtenu gain de cause après des pourparlers avec les propriétaires. La seule chose à noter à Vic, mais elle est symptomatique, — c'est qu'il y a eu entente entre les ouvriers de la commune, réunis en un syndicat de vignerons.

A Aymarques, dans le Gard, il s'est produit, au moment de la mévente des vins, un curieux mouvement parmi les journaliers de la région : dans une étude très documentée, M. Augé-Laribé nous apporte d'intéressants détails à ce sujet, ainsi d'ailleurs que sur la situation des ouvriers viticoles languedociens et sur les syndicats qu'ils sont en train de constituer [1]. Les journaliers d'Aymarques ne sont pas ordinairement attachés à une exploitation déterminée; ils ont l'habitude de changer, et, d'ailleurs, ils ne sont pas uniquement des vignerons : ils vont aussi couper les foins et les joncs dans les grands domaines qui bordent les étangs. Ils y gagnent parfois de forts salaires, mais ils ignorent l'épargne : ils n'achètent pas le moindre lopin de terre, ils n'ont pas même toujours la propriété de la maisonnette qu'ils habitent. Les choses n'ont pas trop mal marché tant que la culture de la vigne a donné de beaux profits. Mais lorsque la mévente des vins est arrivée, ces imprévoyants se sont trouvés dans une situation particulièrement difficile :

1. *Les ouvriers de la viticulture languedocienne et leurs syndicats*, par Augé-Laribé (*Musée social*, novembre 1903). Cf. du même auteur, les *Résultats des grèves agricoles dans le midi de la France* (*Musée social*, décembre 1904).

les propriétaires, obligés d'écouler leurs récoltes à vil prix, ont restreint à l'indispensable le travail des vignobles. Les journaliers ne l'ont pas entendu de la sorte. Un groupe d'une trentaine d'entre eux se rendirent à la besogne sans avoir été commandés, — et cela malgré l'opposition du régisseur. Ils avaient eu soin d'aller chez un propriétaire bienveillant qui paya leurs journées. La semaine suivante, ils arrivèrent de la même façon dans un autre domaine et le mouvement se développa; bientôt les ouvriers affichèrent la prétention de régler ainsi le travail suivant leurs propres besoins. Le maire essaya de les appuyer, mais un propriétaire, plus énergique, résista, appela les gendarmes, et cette agitation, qui n'était pas encore soutenue par une organisation syndicale, fut aussitôt arrêtée. Nous avons cité ce fait parce que, très vite, en plusieurs communes, les journaliers, imitant ceux d'Aymarques, prétendirent travailler, malgré l'opposition des propriétaires : la question du chômage est une des questions qui, dans la région viticole, ont le plus violemment mis aux prises employeurs et salariés.

Au mois de mai 1903, à Peyriac-de-Mer, dans le département de l'Aude, se produit une grève intéressante à signaler parce qu'elle est peut-être la première qui ait été soutenue par les subsides des syndicats ouvriers industriels et des Bourses du travail. La cause en fut une réduction de salaires motivée par les désastreuses gelées d'avril.

« Les travailleurs de Peyriac, dit M. Augé-Laribé, avaient déjà subi une réduction après la mévente de 1900 : les salaires, qui étaient auparavant de 2 fr. 25 pour 7 heures et de 2 fr. 50 pour 8 heures, avaient été abaissés depuis 1901 à 2 francs pour 7 heures. Le salaire des femmes était aussi diminué de 0 fr. 25. A

la suite des gelées, les ouvriers furent avertis qu'ils devraient fournir 8 heures de travail pour 2 francs. Immédiatement, une *cole* — c'est-à-dire une équipe — refusa ces conditions, et, comme depuis un mois un syndicat était en formation, elle put facilement provoquer une réunion publique dans laquelle, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant fut voté : « Les nombreux ouvriers agricoles, réunis salle Guilhaumat, en présence de l'augmentation des heures de travail, demandent aussi l'augmentation de salaire, soit 2 fr. 25 pour 7 heures et 2 fr. 50 pour 8 heures. Si les patrons n'acceptent pas, la grève générale est déclarée. » En même temps, la création du syndicat est décidée et l'on prépare la grève. Un comité est constitué; des listes de souscription circulent dans la localité; on sollicite du conseil municipal l'ouverture de chantiers communaux; un appel aux organisations ouvrières est lancé pour leur demander des secours. »

Par plus d'un détail, cette grève agricole ressemble donc à une grève d'ouvriers de l'industrie. Tout dépendait, paraît-il, de la décision qu'allait prendre le principal propriétaire de la localité : il refusa le relèvement des salaires.

Cependant, d'autres propriétaires acceptent les revendications des grévistes, et les ouvriers qui gagnent 2 fr. 50 et au-dessus conviennent d'abandonner 0 fr. 50 pour aider leurs camarades en chômage. *Des secours sont envoyés par les communes de Sigean, de Portel, par les Bourses de travail de Narbonne, Saint-Étienne et Alger et par divers syndicats de Narbonne.* Le député Albert Sarraut vient soutenir les grévistes et donne une conférence. Les statuts du syndicat sont déposés le 8 mai. Enfin, le 11 mai, une transaction intervient et les ouvriers décident de reprendre le travail à condition que personne ne sera

renvoyé. La grève avait duré huit jours et avait groupé environ soixante-dix grévistes, hommes et femmes.

La grève de Peyriac marque une date : c'est un fait significatif que la résistance de journaliers agricoles ait reçu, si rapidement, les encouragements et l'aide pécuniaire de plusieurs syndicats urbains. Quelques mois plus tard, ce ne sont plus seulement des secours financiers que les Bourses du travail procurent aux viticulteurs grévistes : elles leur assurent, ou mieux leur imposent le concours de véritables troupes révolutionnaires, s'établissant dans un village comme en pays conquis et dictant ses volontés à la population terrorisée. La chose s'est notamment passée à Pouzols (Aude) et vaut la peine d'être contée.

A la fin du mois de novembre 1904, devant l'impossibilité d'organiser une grève générale, les meneurs résolurent de susciter des grèves partielles. Ils désignèrent Pouzols; néanmoins, la majorité du « syndicat rouge » de cette localité, jugeant les conditions peu favorables, refusa de cesser le travail, mais le président passa outre, affirmant que l'ordre de grève ayant été envoyé de Narbonne, il fallait obéir. Il eût été d'ailleurs difficile de résister : le lendemain, en effet, dans cette commune qui compte de cinq à six cents habitants arrivèrent une centaine d'individus, recrutés un peu partout, parmi les sans-travail des ports méditerranéens. C'étaient les « grévistes » ! Durant six semaines, du 1er décembre 1904 au 15 janvier 1905, ils commirent toutes sortes d'exactions, brutalisant les gens inoffensifs, faisant main basse sur les objets à leur convenance, gouvernant les communes en maîtres sans que les agents de la force publique osassent s'opposer à leurs fantaisies révolutionnaires : nous étions encore sous le ministère de M. Combes ! Un fait, entre plusieurs autres, donnera une idée du régime

qui fut celui de ce malheureux village. Ces malandrins décident, un beau jour, que dans « Pouzols libéré », on ne doit plus célébrer d'offices religieux. Le dimanche suivant, le curé trouve son église fermée, la porte barricadée, mais voulant éviter tout prétexte de désordre, le vénérable prêtre se rend dans la paroisse voisine pour dire la messe. Nos « grévistes » l'attendent sur la route, se saisissent de lui et, au chant de la *Carmagnole*, le ramènent sur la grand'place. Là, ils constituent un tribunal révolutionnaire qui condamne le curé de Pouzols à la peine de mort. L'attitude du digne ecclésiastique en impose à ces énergumènes et le vénéré pasteur en est quitte pour promettre quelques démarches conciliatrices qui convenaient d'ailleurs à son ministère de paix. Ces faits, et plusieurs autres tout aussi graves, sont exposés dans un rapport adressé au ministre de l'intérieur par le secrétaire du syndicat mixte de Pouzols.

IV

Les récentes grèves agricoles ont attiré et retenu l'attention publique par leur violence. Cette violence s'explique d'abord par la nature, fruste et brutale, des acteurs de ces scènes révolutionnaires : il n'y a pas d'émeutes plus épouvantables que les jacqueries, surtout lorsque les paysans sont menés par quelques citadins. Leur violence s'explique, en outre, par la faiblesse coupable des pouvoirs publics, et, il faut bien le dire aussi, par les difficultés de la répression sur un théâtre aussi étendu. C'est d'ailleurs une chose remarquable que les grèves prennent un caractère sanglant dans les petites localités. Qu'on se souvienne, par exemple, des événements de Cluses. Il ne faudrait

cependant pas que les actes, si répréhensibles, qui ont marqué les conflits entre propriétaires et ouvriers viticoles, absorbassent toute l'attention et empêchassent de voir un mouvement, moins bruyant, mais dont le développement pourrait avoir de graves conséquences : le mouvement des syndicats d'ouvriers viticulteurs.

Les premières associations de ce genre datent de 1891 : elles ont été constituées dans la région de Montpellier, l'année même où cette ville voyait s'ouvrir une Bourse de travail. On en signale un peu après, à Vic-les-Étangs, à Courmonterral, à Marsillargues. Dans les arrondissements de Carcassonne, de Perpignan, de Narbonne et de Béziers, quelques militants socialistes groupent dans les campagnes les travailleurs de la terre. Mais les syndicats « rouges », fondés alors, n'ont guère eu d'action.

Après une courte période de progrès, ils périclitent, affaiblis par des divisions intérieures, et ceux qui ne disparaissent pas absolument n'ont plus qu'une existence nominale. Seul, le syndicat de Maraussan, dans l'arrondissement de Béziers, soutenu par des membres plus énergiques, garde quelque vitalité ; mais d'une façon générale, on peut dire que l'activité syndicale paraît endormie de 1895 à 1899 ; les quelques syndicats créés pendant cette période n'ont jamais bien fonctionné.

Cette période de « sommeil » correspond à une période d'égale somnolence que nous avons constatée pour les syndicats de bûcherons.

Dans le Midi, le mouvement reprend vers 1900-1901, mais il est surtout intense depuis 1903 : les grèves l'ont considérablement développé. Dans une très intéressante communication [1] à la Société d'économie so-

1. Séance du 10 avril 1905, sous la présidence de M. R. Lavollée.

ciale, M. Félix Bouffet déclarait qu'il n'est peut-être pas un village du bas Languedoc n'ayant aujourd'hui un syndicat ou une section de syndicat rouge, après avoir eu d'ailleurs sa grève de journaliers viticulteurs.

Les causes qui ont provoqué ou facilité l'éclosion de toutes ces associations ouvrières sont de deux ordres : les unes sont des causes économiques, les autres ont un caractère politique.

En première ligne, il faut citer la diminution, dans cette région, de la classe des petits propriétaires. Dans le bas Languedoc, la culture en grand de la vigne n'est pas de date extrêmement ancienne. Chose curieuse, c'est de la crise de l'oïdium (1853-1854) que date l'extension de la viticulture méridionale. Jusque-là les vignes n'occupaient guère que les terrains de qualité supérieure. Mais les prix élevés obtenus alors par les vins du Midi incitèrent les propriétaires à étendre le plus possible leurs vignobles. La terre augmenta de valeur dans des proportions considérables : on finit par payer 10 à 15.000 francs pour un hectare en corps de domaine et 20 à 25.000 francs pour les petites propriétés. Les salaires atteignirent des chiffres très élevés et les journaliers en profitèrent pour acheter quelques arpents : ils se mettaient parfois à quatre ou cinq pour faire l'acquisition d'un hectare. Par là, on peut juger du morcellement de la propriété. Mais pour une population tout comme pour un individu un enrichissement trop brusque présente d'énormes dangers. On le vit bien dans le bas Languedoc : «... Les qualités qui faisaient des Languedociens une race un peu dure mais sérieuse, énergique, patiente et sobre, furent étouffées par le goût du luxe, l'imprévoyance, le désir de la vie facile et les besoins d'une vanité vulgaire. Les villes s'agrandirent par des construc-

tions trop riches et sans véritable élégance; dans les villages, les maisons nues et grises s'ornèrent de balcons inattendus. Chaque paysan voulut avoir un salon : il le payait fort cher, mais il n'y entrait jamais que le jour de la fête pour étonner les amis qu'il y amenait. L'histoire de celui qui avait acheté un piano à chacune de ses filles est bien connue et elle paraît véridique, car les marchands de Montpellier et de Toulouse se souviennent du temps où les jeunes paysannes des environs venaient leur demander *ce qu'ils avaient de plus cher,* se préoccupant seulement de payer leurs robes ou leurs chapeaux 50 ou 100 francs de plus que leurs voisines. En même temps, les mœurs se relâchent; les débauches les plus bêtes s'étalent sans gêne... »

Mais l'invasion phylloxérique allait faire disparaître toute cette prospérité, aussi inopinément qu'elle s'était produite. Le goût du luxe et d'une existence large subsista seul.

Les terres perdirent leur valeur; l'hectare, sauf dans les plaines où l'on peut faire des céréales, tomba à quelques centaines de francs. Les salaires furent réduits des deux tiers. La situation des viticulteurs fut encore aggravée par l'imprévoyance dont beaucoup avaient fait preuve. Durant la période de prospérité, on s'était habitué à compter sur de beaux bénéfices et l'on n'avait généralement pas constitué de réserves. Les petits propriétaires, surtout ceux qui avaient acheté depuis peu de temps, se trouvèrent dans des conditions lamentables : d'abord ils avaient souvent acquis plus de terre qu'ils n'en pouvaient immédiatement payer, se fiant aux prochaines recettes pour faire honneur à leurs engagements; de plus, ils avaient acheté au moment où les prix étaient très élevés; or, le phylloxéra leur enlevait toute espèce de récoltes et les laissait chargés de dettes. Ils durent abandonner

leurs quelques centaines de mètres carrés pour se libérer. Beaucoup de ces expropriés gardèrent dans l'âme une profonde amertume. C'est surtout parmi ces aigris que se recrutent aujourd'hui les meneurs des « syndicats rouges » : pour ces propriétaires dépossédés, il s'agit, dans la lutte contre les possédants actuels, de prendre une revanche personnelle et souvent aussi de se venger de ceux qui détiennent leurs anciennes vignes.

Mais ceux des petits propriétaires qui ont conservé leur lopin de terre se trouvent également dans une situation difficile. Outre qu'ils ont été obligés à de gros frais pour la reconstitution en plants américains, ils ne retirent presque plus de bénéfices de leurs minuscules vignobles. Aujourd'hui la valeur marchande des vins du Midi se calcule à peu près exclusivement d'après leur richesse alcoolique et non d'après leur goût. Or la plupart des petits viticulteurs possèdent surtout des « garrigues », c'est-à-dire des terres médiocres, qui donnent un faible rendement d'un vin jadis assez apprécié. Mais le « bouquet » et les qualités de saveur n'entrent plus guère en ligne de compte et ne sauraient compenser la quantité. Autrefois la récolte de ces paysans suffisait à les faire vivre et ils ne cherchaient dans leurs salaires de journaliers qu'un simple supplément de gain ; actuellement leurs « journées » doivent fournir le pain de la famille.

Ainsi s'est constitué un véritable prolétariat rural dont les conditions d'existence sont d'autant plus dures que la vie est relativement chère dans ce pays de monoculture.

L'irritation des ouvriers agricoles se trouve aussi excitée par la fréquence et la longueur des chômages[1].

1. Cf. Paul Passama, *Condition des ouvriers viticoles dans le Minervois* (Giard et Brière, éditeurs, 1906).

Il y a plus de journaliers que par le passé (puisque autrefois les gens du pays, ayant chacun un peu de vignes à soigner, ne louaient pas toute leur force de travail) et, par contre, en raison de la mévente des vins, on réduit au minimum les façons données aux vignobles, sans parler de la dure concurrence que font aux travailleurs indigènes les Espagnols et les Italiens établis à demeure dans la région. Enfin nous avons entendu des propriétaires accuser certains régisseurs d'augmenter encore le mal du chômage, en renvoyant très facilement les ouvriers les jours de pluie et en portant néanmoins sur leur feuille de paie comme réglées les journées ainsi enlevées aux travailleurs : les journaliers ignorent ces malversations et rendent les patrons seuls responsables du temps qu'on leur a fait perdre en allées et venues. C'est là un fait que nous n'avons pu contrôler et de l'exactitude duquel nous ne saurions nous porter garant. Nous avons voulu simplement le mentionner.

D'autre part, le régime de la viticulture languedocienne se rapproche en quelques points du régime industriel : « Le capital y joue un rôle de plus en plus considérable, les ouvriers sont habitués à travailler par équipe[1] et l'influence des villes se faisait sentir

1. « Dans les grandes exploitations, dit M. Augé-Laribé, les ouvriers travaillent par équipes ou *coles*. Leur nombre varie suivant que leur tâche est plus ou moins délicate et difficile à surveiller. A leur tête est placé un chef ouvrier (*baïle*, *patron* ou *chef de bricole*) qui gagne par jour 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 de plus que les ouvriers. C'est lui qui « a la montre », c'est-à-dire qui donne le signal de l'arrêt et de la reprise du travail. Il travaille lui-même quand les travaux n'exigent pas une surveillance constante. Parfois un aide du régisseur surveillant les travaux, le rôle de chef-ouvrier est d'entraîner les autres et de régler l'intensité du travail; c'est pour cela qu'il est appelé *le meneur*. En tête de la « cole », il s'efforce de gagner son supplément de salaire en donnant un travail rapide et régulier; pour ne pas s'attirer les reproches du surveillant, les autres ouvriers sont forcés de ne pas se laisser distancer par lui. » Cf. *Le rôle du capital dans la viticulture languedocienne*, par M. Augé-Laribé. *Revue d'économie politique*, 1905, p. 193.

dans les gros villages de la région viticole, il y a presque partout des ouvriers capables de prendre la direction d'un groupement. » Ainsi donc, plus d'isolement, mais au contraire labeur en commun qui rend évidente la solidarité des intérêts et permet les ententes collectives.

A ces causes d'ordre économique, pour expliquer le développement des syndicats rouges, il faut ajouter des causes d'ordre politique.

Dans le Midi, les luttes électorales sont extrêmement violentes, les divisions survivent aux jours des scrutins. Or, depuis quelques années, les ouvriers agricoles constituent la clientèle des partis d'extrême-gauche. Dans bien des villages, les conseils municipaux ont été conquis par la « liste ouvrière » et l'on sait que les départements de cette région ont élu, à plusieurs reprises, des députés socialistes. Les échecs que les propriétaires ont alors éprouvés ont contribué à accentuer une opposition qui aurait eu, d'ailleurs, assez de raison de naître dans l'esprit indépendant et susceptible des paysans languedociens.

On peut ajouter que l'attitude du ministère Combes n'était pas faite pour calmer les ardeurs radicales et socialistes, puisque le gouvernement comptait dans sa majorité la plus fidèle les représentants du collectivisme révolutionnaire.

Toutes ces causes avaient créé, chez les journaliers, un état d'esprit qui devait les disposer à faire bon accueil aux promoteurs de syndicats exclusivement ouvriers et défendant exclusivement les intérêts des salariés. Les meneurs, qui prenaient leur mot d'ordre surtout à la Bourse du travail de Narbonne, se rendirent compte, en 1903, que le moment propice était enfin arrivé.

Pendant cette année, remarque M. Bouffet, les ge-

lées printanières réduisirent dans de fortes proportions la récolte qui bénéficia de prix élevés; quelques propriétaires, plus favorisés que la grande majorité, firent de gros bénéfices, ce qui poussa leurs ouvriers à demander l'augmentation de salaire. Ce mouvement se généralisa et l'on vit bientôt, en novembre et en décembre, surgir de toutes parts des syndicats dont le seul but était de soutenir les revendications des travailleurs.

C'est de cette époque, marquée par des grèves locales parfois très violentes, que date, dans le Midi, la grande efflorescence des syndicats d'ouvriers viticulteurs.

V

La plupart de ces groupements sont animés d'un violent esprit d'anticléricalisme. Il en est même qui affirment ouvertement leur sectarisme. Voici, par exemple, un article topique des statuts du syndicat de Béziers : « Lorsqu'il sera reconnu qu'un membre de notre syndicat fait partie d'un cercle catholique ou d'une autre société religieuse, l'expulsion de ce dernier sera prononcée de rigueur, sans procéder à un vote quelconque. » En passant, nous signalons à qui de droit ces dispositions d'esprit : alors même que l'on croirait pouvoir se désintéresser de ce mouvement au point de vue économique, on ne saurait professer pareille indifférence au point de vue du danger que courent les âmes.

Le caractère de classe n'est pas moins marqué en ces associations que leurs tendances antichrétiennes. Les statuts nous renseignent clairement à ce sujet. Prenons ceux de la Chambre syndicale des agricul-

teurs de Mèze et nous lisons à l'article 3 : « Le but de la chambre syndicale est : 1° de grouper le plus grand nombre possible d'ouvriers de la corporation; 2° de défendre les intérêts généraux des ouvriers syndiqués, etc. » Le syndicat de Béziers n'admet que des ouvriers. A Portel, on décide « qu'on commence à être patron dès le jour qu'un camarade en fait travailler d'autres et en tire un bénéfice, tant minime soit-il. Tout tâcheron entrepreneur, patentable ou non, ajoute-t-on, se trouvant dans ces conditions, doit être considéré comme patron et ne peut faire partie du syndicat ». On fait cependant une exception pour « le camarade qui entreprendrait des travaux et les ferait exécuter en communauté ». Plusieurs syndicats se préoccupent de la concurrence des travailleurs espagnols venant s'installer dans la région : à Sérignan, l'association déclare « chercher les moyens légaux de lutter contre la concurrence déloyale et ruineuse que viennent faire les ouvriers étrangers aux ouvriers du pays, qui n'ont pas les mêmes charges économiques et patriotiques que ces derniers ». Presque tous les syndicats s'occupent de la question des salaires et presque tous prétendent imposer un très rigoureux respect de leurs décisions en pareille matière : à Mèze, par exemple, on stipule que « tout membre qui travaillera au-dessous des tarifs établis par la commission des salaires et approuvés en assemblée générale sera exclu du syndicat ». D'ailleurs, on se montre fort sévère pour les adhérents qui feraient preuve de quelque indépendance : « Tout syndiqué, lit-on dans les statuts de plusieurs associations, qui, dans un lieu public, critiquerait l'œuvre du syndicat ou qui s'engagerait dans des discussions compromettant l'ordre et le bon fonctionnement du syndicat, pourra être privé par l'assemblée du droit d'assister

à une, deux ou trois réunions générales, ou être exclu. »

Le caractère socialiste révolutionnaire de ces groupements est aussi très accentué : il s'est particulièrement manifesté dans les trois congrès que les syndicats d'ouvriers agricoles ont tenu, l'un à Béziers, du 15 au 18 août 1903, à la Bourse du travail de cette ville, l'autre à Narbonne, du 13 au 17 août 1904, et, le dernier, à Perpignan, du 13 au 17 août 1905.

Le congrès de Béziers — le premier du genre — avait réuni les représentants de 31 syndicats ruraux. Ils venaient presque tous de la région languedocienne et du Roussillon. La Confédération générale du travail envoya un délégué de Paris qui fut admis à titre consultatif : dès lors, on constate dans le mouvement syndical du Midi l'active influence de ce groupement ardemment révolutionnaire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour du congrès étaient les suivantes : 1° création d'une Fédération nationale ; 2° statuts de la fédération ; 3° *étude de la grève générale ;* 4° prud'homie et accidents de travail ; 5° création d'un organe corporatif ; 6° édition du *Manuel du Paysan.* Singulier programme, on en conviendra, pour une assemblée qui avait la prétention de s'occuper utilement des intérêts des gens de la campagne !

Il indique bien, remarque M. Augé-Laribé, par cette préoccupation d'étendre brusquement au pays entier un mouvement encore embryonnaire, ce qu'il y a eu à l'origine, de purement doctrinaire et de superficiel dans les idées syndicales des paysans méridionaux ; en même temps, il montre, par le souci d'étudier le rôle des ouvriers ruraux dans une grève générale, combien ces idées sont révolutionnaires.

Après d'assez longs débats, on reconnut que la création d'une fédération nationale n'était pas encore possible et l'on se borna à former la Fédération des travailleurs agricoles et parties similaires de la région du Midi, qui, le fait est significatif, s'empressa d'adhérer à la Confédération générale du travail : cette adhésion n'est peut-être pas étrangère aux violences qui ont marqué les récentes grèves d'ouvriers viticulteurs.

Dans ce congrès de « ruraux », on a longuement discuté la question de la participation des paysans à la grève générale : le rôle des paysans, s'est-on demandé, doit-il être, en ce cas, de soutenir les grévistes de l'industrie en leur fournissant les denrées de consommation, ou bien doivent-ils, eux aussi, se croiser les bras « jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre possession de la terre au nom de la corporation » ? Il semble que ce soit cette dernière opinion qui ait prévalu, mais à une faible majorité. Si l'on s'est divisé sur ces questions théoriques, il y eut, par contre, unanimité pour demander l'extension, aux travailleurs agricoles, des lois organisant la prud'homie et réglementant les droits des ouvriers victimes d'accidents. A ce propos, M. Augé-Laribé fait une remarque qu'il y a peut-être lieu de souligner : « Il nous semble, dit-il, en parlant de ces deux revendications, que les travailleurs ruraux ne retireront pas des réformes qu'ils réclament autant d'avantages qu'ils le croient, mais le fait qu'actuellement les lois sur les accidents et sur la prud'homie ne leur sont pas applicables est très profitable à leur propagande. Les conférenciers, qui cherchent à créer de nouveaux syndicats, ne manquent pas de montrer que, si les paysans ont été oubliés par le législateur, c'est qu'ils n'ont pas su s'organiser pour donner une force suffisante à leurs réclamations. »

Le congrès de Béziers avait fondé une Fédération; des rivalités locales et des questions de personnes vinrent affaiblir son action.

La Fédération, déclare un collaborateur du *Mouvement socialiste,* qu'on ne saurait accuser de tiédeur révolutionnaire [1], se donnait pour but de préciser et de diriger le mouvement syndicaliste paysan. Mais des divergences se produisirent et, lors du mouvement gréviste de l'hiver, la Fédération, encore embryonnaire et mal assise, ne put jouer le rôle qui lui était assigné. Le mouvement s'opéra en dehors de sa direction.

Si l'on en croit des témoins indépendants et généralement bien renseignés [2], le congrès tenu à Narbonne, en août 1904, aurait fortifié le groupement des syndicats d'ouvriers agricoles. Ce congrès s'est intitulé national, mais ce fut seulement pour rappeler un projet qui n'est pas encore réalisable; le congrès, en réalité, ne fut que régional et ne groupa que des travailleurs de la viticulture méridionale, d'Arles à Perpignan : 105 délégués représentèrent 107 syndicats (52 pour l'Aude, 41 pour l'Hérault, 11 pour les Pyrénées-Orientales et 3 pour les Bouches-du-Rhône [3]).

A Narbonne, on renouvela, avec quelques variantes, plusieurs des vœux émis à Béziers, relativement à l'extension de la prud'homie et à la loi sur les accidents. On exprima le désir de voir bientôt créer un organe corporatif qui s'intitulerait *le Paysan;* on s'occupa des retraites ouvrières qui devaient être alimentées par l'impôt sur le revenu, le pari mutuel

1. Cf. *Le Mouvement syndicaliste agraire*, par Paul Ader, dans le *Mouvement socialiste*, du 15 décembre 1904.
2. Cf. *Annales du Musée social*, septembre 1904, p. 394.
3. Les cinq ou six syndicats du Gard n'avaient pas encore adhéré à la Fédération.

et les ressources provenant de la suppression du budget des cultes; l'on réclama la répression des fraudes « parce que tous les travailleurs, en tant que consommateurs, ont intérêt à interdire l'arrivée sur le marché de produits sophistiqués » et l'on décida « qu'il fût demandé au Parlement de voter une loi punissant d'une peine sévère tout employeur qui aurait renvoyé un ouvrier ayant refusé de participer à la fraude ordonnée par le patron ». On discuta longuement la constitution de « magasins communistes d'instruments aratoires » et, dans l'impossibilité de s'entendre sur ces magasins, on tomba d'accord pour réclamer aux propriétaires la fourniture de tous les outils.

Mais le débat le plus intéressant se produisit au sujet de la réglementation des travaux agricoles. Les congressistes se partagèrent entre deux tendances : un certain nombre d'entre eux, préoccupés de la diversité de la production et des moyens d'existence dans des localités même voisines, combattirent le principe d'une réglementation unique, applicable à toutes les régions, qui fut surtout défendu par les meneurs du socialisme révolutionnaire. Ces derniers l'emportèrent et firent décider de présenter aux propriétaires les revendications suivantes :

1° La durée de la journée de travail sera de 6 heures minimum et de 8 heures maximum;

2° Le salaire minimum sera de 0 fr. 50 l'heure;

3° La durée de la journée de sulfatage sera de 8 heures et sera payée 4 francs et 2 litres de vin;

4° La durée de la journée des vendanges sera de 8 heures et sera payée 4 fr. 50 et 3 litres de vin. Les vendangeurs nourris seront payés 3 francs et auront le vin à volonté;

5° Les heures supplémentaires de nuit pendant les vendanges seront payées 0 fr. 75;

6° Le salaire des femmes sera la moitié de celui des hommes en argent et en vin;

7° Les heures supplémentaires en dehors des vendanges et les forfaits sont supprimés;

8° Les *mésadiers* [1] gagneront 35 francs par mois pour des journées de 6 heures et 45 francs pour 8 heures;

9° La paie aura lieu tous les samedis sur le lieu de travail;

10° Le temps employé pour aller au travail est au compte du patron, le retour est au compte de l'ouvrier;

11° 2 litres de vin potable seront donnés toute l'année;

12° Le travail reprendra dans les vignes deux jours après la pluie;

13° Toute heure commencée est due.

La grève générale fut l'objet d'une discussion longue et confuse. Le rapporteur, tout en déclarant « que la cessation complète du travail était le moyen le plus efficace pour arriver à l'émancipation des travailleurs », exprima l'avis que « le prolétariat agricole, jusqu'à ces derniers temps encore si individualiste, était insuffisamment pénétré des sentiments de solidarité, base fondamentale de cette importante question; en conséquence, il proposa simplement d'adopter le principe de la grève générale et de travailler sérieusement au sein des organisations agricoles à la diffusion de cette idée. Finalement, on se rallia à cette motion en laissant au comité fédéral le soin de préparer le terrain et de fixer la date de la « guerre des bras croisés [2] ».

Enfin le congrès de Narbonne s'inquiéta de constituer solidement la Fédération nationale. Celle-ci est

1. Ce sont des ouvriers agricoles payés au mois, logés et nourris.

2. Au commencement de l'hiver, le comité fédéral crut que le moment était venu de décréter la grève et, dans les communes de l'Aude, on put voir de grandes affiches rouges, invitant les travailleurs à se mettre en grève. Cet appel ne fut entendu que dans quelques communes.

formée par les sections départementales, envoyant au comité fédéral deux délégués; chaque syndicat verse à la caisse centrale un centime par membre et par mois [1]. Un congrès doit avoir lieu chaque année. Il est probable, mais l'on n'est cependant pas en mesure de l'affirmer, que cette organisation fédérale maintiendra une certaine union entre tous les syndicats récemment formés à l'occasion des grèves agricoles. Elle contribuera surtout à leur conserver le caractère socialiste. Le congrès de Narbonne fut, en effet, marqué par des manifestations sur le sens desquelles il serait difficile de se tromper : on y adhéra officiellement au congrès international d'Amsterdam et, le dernier jour, un long cortège précédé des bannières rouges des syndicats et de pancartes sur lesquelles on avait inscrit les revendications ouvrières, parcourut les principales rues de la ville, au chant de l'*Internationale.*

On comprend dès lors l'enthousiasme que ce congrès a provoqué chez les militants de la révolution sociale.

« Le congrès de Narbonne, lisons-nous dans le *Mouvement socialiste* [2], a eu une grande importance tant au point de vue du nombre des délégués qu'au point de vue des résolutions prises. Certainement, beaucoup qui étaient là assistaient à un congrès pour la première fois; l'inexpérience, la complexité des questions, la diversité de la production, purent amener des séances tumultueuses; mais un grand pas a été fait : le congrès a permis aux délégués de se connaître, de se sentir les coudes; tous, d'ailleurs, étaient animés d'un désir vif et sincère de s'unir, de s'entendre. Les organisations rurales tenues au courant de ces débats se sont intéressées aux questions traitées par le

1. Depuis janvier 1904 jusqu'au moment du congrès, la Fédération avait encaissé 1.025 fr. 60 et dépensé 436 fr. 20.
2. *Le Mouvement socialiste*, 15 décembre 1904.

congrès : c'est le point de départ d'une nouvelle vie syndicaliste. L'ouvrier rural, jusqu'ici indifférent, veut maintenant savoir; il discute, tâche de comprendre, se serre près de ses camarades. L'éducation syndicale fait de rapides progrès; des camarades se sont signalés dans les différentes sections, par leur intelligence, leur énergie, leur bonne volonté; leur influence s'est fait ressentir, et nul doute qu'ils ne guident le prolétariat agricole vers un intégral affranchissement. »

Cet enthousiasme a dû baisser de ton : le troisième « congrès des travailleurs agricoles et parties similaires de la région du Midi » qui s'est tenu à Perpignan du 13 au 16 août 1905, ne semble pas avoir été marqué par un brillant succès. Les syndicats représentés étaient moins nombreux qu'au congrès de Narbonne et, pour expliquer cette diminution, le secrétaire général, M. Ader, déclara que « bon nombre des syndicats, et des plus militants, avaient eu à supporter le lourd poids des dernières grèves et que condamnations et amendes ne leur avaient point été épargnées, ce qui les avait mis dans l'impossibilité de se faire représenter[1] ». Les débats n'ont pas présenté vif intérêt : les congressistes ont décidé le maintien de la réglementation du travail votée à Narbonne, se sont occupés des retraites ouvrières et ont préconisé l'incorporation des paysannes dans leurs syndicats.

Dès 1904, les meneurs avaient cru le moment venu, de constituer une *Union fédérale terrienne* qui engloberait, dans la France entière, les syndicats de travailleurs agricoles, viticulteurs, bûcherons, horticulteurs, journaliers de toute sorte. La fondation de cette union fut décidée dans une conférence qui eut lieu au cours du congrès de Bourges et à laquelle assistè-

1. Cf. G. E. Prévot, *Revue socialiste* de septembre 1905, p. 363.

rent les délégués des « organisations terriennes ». Voici l'ordre du jour adopté à cette séance :

Les délégués des travailleurs de la terre, ouvriers agricoles, bûcherons, jardiniers, journaliers, horticulteurs, etc., présents à la conférence; considérant : que l'union intime de tous les travailleurs de la terre pour la défense de leurs intérêts s'impose de plus en plus; qu'il est utile que les groupements régionaux et les syndicats isolés aient un lien commun; décident en principe la création d'une « Union fédérale nationale des travailleurs de la terre », qui, tout en laissant à chaque groupe l'autonomie qui lui est nécessaire en raison de la diversité des travaux terriens, serait le trait d'union pour la défense de tous les intérêts généraux des travailleurs de la terre, et prendra le nom d'*Union fédérale terrienne*.

Décident que chacun des organismes représentés au congrès de Bourges sera d'ici à l'année prochaine chargé, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires et de faire dans son milieu toute la propagande utile pour que cette décision reçoive une prompte réalisation.

Décident, en outre, qu'aux prochains congrès annuels que tiendra chacune des organisations, un délégué sera envoyé dans ces congrès par chacune des organisations représentées.

Les délégués ont la ferme espérance que du rapprochement des organismes de la terre sans distinction sortira bientôt un puissant organisme étroitement lié à la grande famille prolétarienne, qui entraînera des conséquences incalculables pour l'amélioration du sort des exploités des bois et des champs et l'affranchissement intégral du prolétariat en voie d'émancipation.

Assurément, il ne faudrait pas être dupe des mots. Le « prolétariat des bois et des champs » est loin d'être organisé sous les ordres des prôneurs de révolution.

Cette *Union fédérative des travailleurs de la terre* (tel est le titre qu'elle a récemment pris) n'est pas encore très agissante; mais elle est constituée, son con-

seil d'administration est formé des secrétaires généraux de trois fédérations (bûcherons, viticulteurs et jardiniers[1]); il se réunit périodiquement et il agit sous l'influence de la Confédération générale du travail dont les récentes grèves ont montré la puissance. Nous assistons donc, surtout dans le Midi et dans le centre de la France, au début d'un mouvement qui pourrait s'étendre si les circonstances continuaient à le favoriser et surtout si les propriétaires, insoucieux des dangers de demain, ne prenaient pas d'énergiques et généreuses résolutions. Ce sont ces résolutions qu'il nous reste à examiner : pour le faire, il nous suffira de dire ce que l'on a très opportunément commencé à créer dans la région du Midi[2].

VI

Après un premier moment de surprise et de mécontentement bien compréhensible, les propriétaires de vignobles se sont ressaisis : un examen attentif et impartial de la situation leur fit reconnaître qu'il y avait « quelque chose » à tenter. Il fallait tout d'abord se garder de heurter de front les ouvriers agricoles, dont de beaux parleurs avaient su exaspérer l'irritation; on devait aussi faire le départ entre leurs réclamations et s'appliquer à donner satisfaction à celles qui étaient justes et d'une réalisation possible; enfin, par tous les

1. En 1905, la Fédération des ouvriers jardiniers a tenu un congrès à Orléans.

2. Le Centre et le Midi de la France sont les deux régions où le mouvement a pris une réelle importance. Mais, en d'autres points de notre pays, on constate des symptômes significatifs; de-ci de-là se constituent des syndicats de métayers (notamment dans les Charentes et dans les Landes). Cf. à ce sujet un article de M. Robert Duval dans l'*Univers* du 24 mai 1906.

moyens, on s'efforcerait d'améliorer la condition matérielle des journaliers et, d'autre part, on organiserait une force capable de tenir en respect les manifestants des syndicats rouges.

C'est l'œuvre que se sont proposée un certain nombre de syndicats mixtes d'un type un peu spécial, fondés depuis quelques mois, dans la région du bas Languedoc; ils semblent avoir atteint leur but et nous paraissent un des meilleurs remèdes que l'on puisse adopter dans la crise présente.

D'abord, ils rapprochent utilement les deux éléments en présence; d'un côté, les propriétaires, de l'autre, les journaliers; mais ils les rapprochent sans les confondre, en respectant dans leur organisation la diversité des conditions et des intérêts. Le problème était délicat à résoudre; la solution trouvée fait honneur à M. Félix Bouffet qui, croyons-nous, en a été le principal auteur.

Nous prendrons comme exemple le syndicat agricole mixte de Tourouzelle (Aude) qui a servi et sert de modèle à plusieurs autres. Il comprend deux catégories de membres : les propriétaires, payant une cotisation annuelle de 0 fr. 50 par hectare ou fraction d'hectare de terre cultivable qu'ils possèdent; les ouvriers agricoles, c'est-à-dire tous les individus qui possèdent moins de 1 hectare [1], versaient 0 fr. 10 par mois [2]. Le syndicat est administré par un bureau, nommé par l'assemblée générale, à la majorité des

1. Il est bien évident que cette limitation variera avec la valeur de l'hectare de vigne. Ainsi, tandis que, dans le bas Narbonnais, on a adopté la limite d'*un* hectare, dans les hautes régions de l'Aude, cette limite a été portée à *trois* et même *quatre* hectares.

2. Néanmoins, s'il le demande, le propriétaire possédant de 1 à 3 hectares peut être considéré comme membre ouvrier, et participer aux avantages assurés aux ouvriers, mais, dans ce cas, il devra payer les deux cotisations comme ouvrier et comme propriétaire.

suffrages exprimés. Jusque-là rien de bien particulier, mais l'innovation ingénieuse consiste dans la création, à côté de ce bureau, d'une commission spéciale, à laquelle on donne le nom de chambre syndicale.

Cette commission est composée de six membres, dont trois patrons nommés par les propriétaires et trois ouvriers élus par les journaliers, aucun d'eux ne peut faire partie du bureau du syndicat. Cette commission est présidée par le doyen d'âge afin d'éviter de la sorte toute difficulté de préséance; le plus jeune des membres est secrétaire [1]. Les attributions de la chambre syndicale sont extrêmement importantes; elles sont indiquées ainsi qu'il suit à l'article 29 des statuts :

La chambre syndicale revisera périodiquement, où et quand le besoin se fera sentir, le taux des salaires et les conditions de travail, en tenant compte des facteurs économiques qui les dominent. Elle réglera par voie de conciliation d'abord, par voie d'arbitrage ensuite, tous les différends qui s'élèveraient sur les conditions du travail ou encore le taux des salaires entre les patrons et les ouvriers faisant

1. Dans une communication au congrès de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, M. Félix Bouffet disait récemment : « ... Permettez-moi de faire une courte digression pour vous signaler un grave défaut qui, selon moi, existe dans certaines associations du Midi. Ce défaut consiste dans la mainmise par certaines personnalités puissantes sur la direction ou le développement de ces sociétés qu'elles mettent trop souvent au service de leurs ambitions personnelles. J'ai craint que, dans une organisation aussi délicate que celle qui nous occupe, cette direction unique ne fût une cause de faiblesse et j'ai pensé qu'il serait prudent de faire partager par plusieurs personnes la responsabilité des décisions prises dans les circonstances graves. D'un autre côté, j'avais constaté une difficulté contraire : comment trouver dans un village plusieurs personnes pouvant consacrer leur activité à des tâches autres que leurs occupations professionnelles, tâches qui non seulement ne sont pas rémunérées, mais qui souvent nécessitent certaines dépenses, comme, par exemple, la fonction de président d'un syndicat? Pour résoudre ces deux difficultés, j'ai cru devoir conseiller à mes amis de Tourouzelle la séparation complète des pouvoirs entre le bureau chargé uniquement de la gestion administrative et la chambre syndicale destinée à s'occuper de la fixation des salaires e de trancher les différends entre employeurs et employés. »

partie du syndicat. Relativement à ces deux objets, les décisions de la chambre syndicale seront obligatoires pour tous les membres du syndicat sous peine d'exclusion et de perte de tous droits financiers pour ceux qui refuseraient de s'y soumettre. Ces décisions sont également sans appel devant l'assemblée générale.

Mais cette commission de conciliation et d'arbitrage peut se trouver partagée en deux fractions égales et d'avis contraire. Dans ce cas, deux arbitres sont nommés, l'un par les propriétaires, l'autre par les ouvriers. En cas de conflit prolongé, un troisième arbitre est élu par les membres du syndicat réunis en assemblée générale, et les décisions de ce troisième arbitre sont sans appel et exécutoires dans un délai fixé par la chambre syndicale.

Cette organisation a déjà permis de trancher quelques difficultés qui eussent pu, en s'envenimant, donner lieu à de graves conflits. Aussi plusieurs syndicats mixtes de la région ont-ils adopté cette excellente disposition : il est probable que leur exemple sera suivi dans le bas Languedoc.

Il est incontestable que cette forme de syndicats rapproche heureusement les deux parties hostiles; mais, pour que le rapprochement ait lieu, encore faut-il que les ouvriers consentent à entrer dans l'association professionnelle. En dehors d'autres considérations plus généreuses, il est un motif qui déterminera les hésitants : ce sont les avantages matériels que le nouveau groupement syndical procure aux travailleurs adhérents. Le syndicat a créé des institutions d'assistance; ainsi, à Saint-Couat-d'Aude, le sociétaire dont la femme vient à accoucher, reçoit, pendant trois mois, une somme quotidienne qui peut s'élever jusqu'à 75 centimes. Plusieurs syndicats, notamment à Portel et à Pouzols (Aude), accordent des secours en cas de

maladie et d'accident ou, avec le reliquat des fonds en caisse, délivrent des livrets de retraite aux ouvriers âgés de soixante ans et faisant partie du syndicat depuis cinq ans [1].

Tout cela est appréciable — et apprécié. Mais ce qui, dans les arrondissements de Narbonne et à Béziers, fait auprès des journaliers le succès des syndicats mixtes, ce sont les mesures adoptées par ceux-ci pour diminuer le chômage de leurs adhérents, c'est-à-dire pour combattre la cause principale des souffrances et de l'irritation des ouvriers viticulteurs.

D'abord les propriétaires syndiqués s'obligent parfois à ne prendre, à leur service, sauf les cas de force majeure, que des gagés et des ouvriers inscrits au syndicat ou bien indépendants. A Tourouzelle, « les propriétaires syndiqués s'engagent à occuper de préférence les ouvriers faisant partie de leur syndicat », et, en retour, « les ouvriers syndiqués s'engagent à travailler de préférence chez les propriétaires faisant partie de leur syndicat ». Mais ces engagements réciproques n'auraient pas suffi à diminuer le nombre des chômeurs. A cet effet, on a eu recours à une organisation spéciale. A Saint-Couat-d'Aude, le syndicat donne quelques secours en argent à ceux de ses adhérents ouvriers qui sont en état de chômage « par des circonstances indépendantes de leur volonté ». Le système suivi à Tourouzelle présente un intérêt particulier, d'autant qu'il tend à se généraliser dans la région. Au lieu de donner de l'argent aux chômeurs, on leur procure du travail : double avantage, moral et matériel. Chaque propriétaire promet, suivant un roulement établi, de donner,

1. Pour subvenir aux dépenses de ces institutions, les propriétaires donnent à Saint-Couat-d'Aude 5 centimes par mois et par hectare; à Tourouzelle, ils versent 50 centimes par an et par hectare; mais ceux qui ont plus de 50 hectares donnent en outre de 20 à 30 francs.

par semaine et par 5 hectares qu'il possède, une journée de travail à un membre du syndicat inoccupé. Ainsi, le possesseur d'un vignoble de 50 hectares devra au syndicat, en cas de chômage, cinq journées de travail par semaine; mais, pour éviter des inconvénients qu'il est facile d'entrevoir, la journée ainsi procurée est payée 50 centimes au-dessous du salaire fixé par la chambre syndicale pour les travaux de la saison [1].

Mais si le propriétaire qui, d'après l'ordre de roulement, doit employer un sans-travail, se refuse à l'embaucher pour la ou les journées dues au syndicat, quelle est la sanction qui interviendra? Elle est suffisamment sévère : 10 francs d'amende pour la première infraction; à la seconde, on peut exclure le membre récalcitrant. L'ouvrier adhérent qui contrevient aux décisions obligatoires le concernant est passible d'une amende de 1 franc et, en cas de récidive, de l'exclusion.

Enfin, il est un dernier genre de services que les syndicats mixtes rendent actuellement dans le bas Languedoc : en beaucoup de communes, ils constituent

1. Voici d'ailleurs les deux articles des statuts qui concernent cette organisation :

Art. 15. — Les propriétaires syndiqués s'engagent à fournir du travail à tous les ouvriers de leur syndicat qui se trouveront en état de chômage, sauf les cas où le chômage serait occasionné par la pluie ou une force majeure. Ne pourra être considéré en état de chômage l'ouvrier qui aura la possibilité de travailler sur les chantiers communaux ou qui, par sa faute professionnelle ou mauvaise volonté, se mettrait dans le cas de ne plus pouvoir être occupé par les propriétaires. En pareil cas, la commission, dite chambre syndicale, appellera devant elle l'ouvrier et les propriétaires, et après les avoir entendus contradictoirement, statuera en dernier ressort.

Art. 16. — Pour rendre exécutable l'engagement ci-dessus énoncé, il sera créé dans notre association locale : 1° un registre spécial tenu par le secrétaire du syndicat, où seront consignées par ordre de date les offres et les demandes d'emploi; 2° un roulement entre propriétaires syndiqués, de façon à ce que chacun occupe à son tour et suivant l'importance de la propriété, les ouvriers syndiqués momentanément sans travail. La base du roulement sera une journée par cinq hectares.

aujourd'hui une force matérielle capable de contrebalancer la puissance des syndicats rouges ; ils permettent ainsi à leurs adhérents de résister aux injonctions des groupes révolutionnaires. La « mutuelle assistance, dans le cas où il serait porté atteinte à la liberté du travail », se trouve inscrite dans tous les statuts. Et, ce qui vaut mieux encore, cette « mutuelle assistance » n'est pas restée une clause de style : elle se réalise dans les faits. Ainsi, il y a quelques mois, à Saint-Couat-d'Aude, le syndicat rouge ayant décrété la grève obligatoire, le syndicat mixte riposta immédiatement par une affiche où il était dit qu'il organisait des escouades pour protéger les travailleurs. Le second jour, une bagarre se produisit. Ce fut la seule : l'attitude énergique des syndiqués suffit à mettre fin à la grève. On pourrait citer plusieurs cas analogues : tous permettent de conclure que ces organisations syndicales ont, en partie, ramené la sécurité dans les vignobles du Midi ; comme, d'autre part, ces organisations s'efforcent de donner satisfaction aux justes revendications[1] des travailleurs, on est en droit de penser qu'elles contribueront à établir la paix sociale dans un pays violemment déchiré par des luttes qui, parfois, comme à Pouzols, rappellent de lugubres souvenirs de guerre civile.

Les propriétaires, soucieux de leur devoir social et intelligents de leurs propres intérêts, reconnaissent la

1. A côté de la question du chômage, qui est en voie d'être résolue par les syndicats mixtes dont nous parlons, il est une autre cause de difficultés : c'est *la durée de la journée de travail.* Jadis lorsque les journaliers possédaient un petit lopin de terre, ils s'étaient réservé chaque jour quelques heures pour travailler à leurs vignes : de là, des journées de six heures. Aujourd'hui que la plupart d'entre eux sont malheureusement dépossédés de cette petite propriété, ils veulent néanmoins maintenir les courtes journées. De là conflit avec les propriétaires. Il est possible que la solution du différend, parfois très aigu, se trouve dans le paiement à l'heure et non plus à la journée. Seulement la fixation du tarif des heures « supplémentaires » n'ira pas sans débat irritant.

nécessité de ces groupements professionnels. Ils y entrent en grand nombre et acceptent les charges, parfois lourdes, que les institutions économiques annexées aux syndicats, font peser sur les possesseurs du sol. Les ouvriers comprennent les avantages matériels que leur offrent ces associations. Beaucoup n'hésitent pas à quitter le syndicat rouge pour s'affilier à une association qui leur assure de l'ouvrage et des conditions convenables de travail : ainsi, à Tourouzelle, le syndicat mixte compte environ 120 membres ouvriers, tandis que le syndicat rouge réunit péniblement une quinzaine d'adhérents. Dans les autres syndicats mixtes de l'arrondissement de Narbonne, la proportion, sans être partout aussi forte, est cependant très encourageante.

Dans la région de Béziers, le mouvement est également en pleine activité.

Le syndicat agricole de l'arrondissement, nous écrivait-on récemment, comprend à l'heure actuelle 46 groupes communaux, réunissant près de 3.000 membres. La majorité des inscrits (qui peuvent être des hommes ou des femmes) se compose d'ouvriers. Ainsi à Vias, sur 209 inscrits, 2 seulement sont propriétaires. Il faut remarquer, d'ailleurs, que, dans le pays, — la commune de Béziers exceptée, — le nombre des ouvriers ne vivant que de leur travail est relativement rare; ils sont, pour la plupart, propriétaires d'un lopin de terre. Pour la commune de Béziers, le nombre des inscrits n'est que de 121, ici majorité de gros propriétaires, très peu d'ouvriers, à cause de l'influence néfaste des syndicats rouges. Chaque groupement syndical se double d'une société de secours mutuels, d'une caisse rurale de crédit agricole (avec une caisse centrale d'arrondissement), et enfin, dans tous les syndicats (sauf deux ou trois) fonctionne le *roulement* en cas de chômage. Quant à *l'influence que ces groupes ruraux ont eue au moment des grèves*, ajoute notre obligeant correspondant, M. J. Sournies, *elle est prépondérante*. Partout où le syndicat fonctionnait bien, celles du mois de mars de l'année dernière ont fini

régulièrement, et celles qu'on a essayé de fomenter depuis lors, dans ces mêmes endroits, *ont toutes avorté*. Ceci est dû, en outre de l'existence du syndicat, à la situation de leur fondateur et président, M. Auguste de Crozals, qui s'est voué corps et âme à cette organisation et qui, en divers conflits entre patrons et ouvriers, s'est vu choisir, bien que grand propriétaire, comme arbitre et comme représentant par les ouvriers.

Ce sont là des faits encourageants, et des exemples qui méritent d'être imités. On nous signale, dans le même genre, un syndicat mixte de bûcherons, très heureusement établi par M. H. Brun dans la commune de Ouzouer-sur-Trezée (Loiret). Cette association a commencé à fonctionner en octobre 1903 ; elle s'est surtout occupée du placement des ouvriers, elle s'est également proposé de réglementer équitablement le prix du travail forestier. Elle réunit actuellement 180 membres dont une quinzaine seulement sont des propriétaires ou des fermiers : elle tient énergiquement tête au « syndicat rouge », établi dans la commune, et assure du travail à tous ceux qui refusent de s'embrigader dans les rangs des révolutionnaires. Nous souhaitons que ce mode de groupement donne pour les centres forestiers des résultats aussi satisfaisants que ceux constatés dans les pays viticoles du Midi. Mais il faut bien reconnaître cependant que cette forme un peu particulière de syndicat et surtout l'institution du roulement en cas de chômage, ne sauraient convenir en toutes les régions. Le principe en est excellent, mais il comporte des applications qui doivent varier avec le milieu.. L'essentiel, c'est que partout il se crée des associations rapprochant, dans une même pensée d'organisation professionnelle et de justice sociale, tous ceux qui possèdent ou travaillent la terre de France.

CHAPITRE II

L'EXODE RURAL

I. Une page d'un roman de M. Theuriet : le *Manuscrit du chanoine*. — Les « villes tentaculaires ». — De 1800 à 1900. — II. L'exode rural : causes principales et causes secondaires. — L'état de la propriété paysanne. — Le lopin de terre retient le paysan au village. — III. La suppression des *communaux* est un facteur de l'exode rural. — Les services rendus par ces biens collectifs. — Exemple des villages des Ardennes belges. — Une conversation avec un bûcheron de Hautfays. — Ce que les *affouagers* d'Hautfays retirent de leurs communaux. — Conséquences au point de vue du chiffre de la population. — IV. L'association du travail agricole et du travail industriel. — A quoi travaillaient les paysans de jadis. — Valeurs d'usage et valeurs d'échange. — La division du travail et ses conséquences dans le monde rural. — Les industries qui, à la campagne, s'exerçaient à domicile. — Une enquête de l'Office du travail de Belgique. — V. La crise agricole et l'exode rural. — La main-d'œuvre en France en 1852 et en 1899. — Le développement du machinisme agricole : effet et cause. — Le battage mécanique et l'émigration vers les villes. — VI. Les différentes formes de l'exode rural. — L'émigration permanente. — L'émigration quotidienne. — Les trains ouvriers. — Les « hôtelleries ouvrières » et les « aumôniers du travail » en Belgique. — L'émigration saisonnière.

I

Peut-être vous souvenez-vous des paroles que, dans un des jolis romans savoyards d'André Theuriet, le curé d'Entrevernes adresse à des visiteurs qu'il promène à travers sa paroisse. Leur montrant de vieux

moulins en ruines : « Tous ces moulins, dit-il, sont maintenant déserts, on les a abandonnés faute de bras... Même dans notre Haute-Savoie, où le paysan aime sa montagne, les jeunes gens qui consentent à travailler la terre deviennent de plus en plus rares. Les filles sont attirées vers votre Paris, comme les alouettes au scintillement d'un miroir. En quittant le service militaire, les garçons ne se soucient plus de porter la *bennette* dans les vignes ou de pousser des traîneaux par des *couloires*. Ils vont chercher fortune dans les grands centres. La ville les prend et ne les lâche plus. Les vieux demeurent seuls au village, face à face avec la terre qui redeviendra une friche, pour peu que ce mouvement d'émigration continue... Il y a dix ans, dans ma paroisse d'Entrevernes, il y avait encore sept cents âmes; il n'y en a plus trois cents aujourd'hui... »

Toutes les communes campagnardes de France — ou même de la Haute-Savoie — ne se dépeuplent point dans les mêmes proportions que la paroisse du curé savoyard d'André Theuriet, mais bon nombre d'entre elles voient néanmoins le chiffre de leurs habitants décroître assez rapidement au profit des villes, — si tant est que, pour ces dernières, il y ait vraiment profit !

Il y a donc un exode rural, — et ce phénomène ne s'observe pas seulement dans notre patrie, mais dans la plupart des nations civilisées. Partout on constate l'accroissement de ce qu'un écrivain belge appelle les *villes tentaculaires*.

Cette expression caractérise assez heureusement nos immenses cités modernes qui tendent à devenir de véritables monstres, absorbant une population toujours plus considérable. En 1800, dans les pays de civilisation chrétienne, il n'y avait pas une seule agglomération urbaine de plus d'un million d'hommes. Aujourd'hui nous

en comptons une dizaine — sans parler des villes chinoises ou japonaises. Les voici d'ailleurs, avec les chiffres donnés le plus récemment :

Moscou	1.036.000
Philadelphie	1.293.697
Saint-Pétersbourg	1.439.000
Vienne	1.662.209
Chicago	1.698.575
Berlin	1.888.326
Paris	2.785.000
New-York et Brooklyn	3.437.202
Londres	4.536.063

Ainsi donc, au siècle dernier, les villes ont considérablement augmenté en population. Il est certain que, dans la plupart des cas, cet accroissement n'est pas dû, ou n'est pas dû seulement, à l'excès de la natalité sur la mortalité, mais encore, et surtout, à l'afflux des campagnards vers les centres urbains.

Ce phénomène, d'une incontestable importance pour l'économie rurale, a été très nettement mis en lumière dans un livre récent de M. Émile Vandervelde[1] : avec autant de précision que l'on en peut apporter en pareille matière, où les statistiques ne sont guère comparables de pays à pays, le professeur socialiste de l'Université nouvelle de Bruxelles s'est efforcé de rechercher les causes de cet exode, d'en décrire les formes diverses et d'en marquer les conséquences.

Après lui, nous essaierons de noter les données essentielles de cette question qui ne saurait laisser indifférents ceux qui s'intéressent aux problèmes agricoles.

1. *L'Exode rural et le retour aux champs*, par Émile Vandervelde, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, Paris, 1903, F. Alcan éditeur (*Bibliothèque générale des Sciences sociales*).

I

Il y a un siècle, Adam Smith déclarait que « malgré tout ce qu'on a dit de la légèreté et de l'inconstance de la nature humaine, il paraît évident, par l'expérience, que de tous les bagages possibles, l'homme est le plus difficile à déplacer ». Comment se fait-il dès lors que des milliers et des milliers d'individus abandonnent leurs champs pour venir loger en ville? La facilité croissante des transports y est bien pour quelque chose, mais elle ne saurait suffire à expliquer ce mouvement d'émigration des campagnes vers les villes.

Un mouvement de population aussi puissant n'est pas seulement produit par des causes externes : il y faut de profondes et agissantes causes internes.

Ces causes, M. Vandervelde les ramène à quatre principales : la décadence de la propriété paysanne, la suppression des biens communaux, la scission de l'industrie et de l'agriculture, enfin la crise agricole. A ces causes initiales et prépondérantes vient s'ajouter l'action de quantité d'autres facteurs, politiques, économiques et moraux dont nous serions tenté de trouver que l'écrivain belge a quelque peu diminué l'importance[1]. Ainsi nous croyons que le service militaire, effectué dans les villes, détourne du travail des champs un bien plus grand nombre de jeunes gens que ne semble l'admettre l'auteur de l'*Exode rural*. Il nous apparaît aussi que le placement de jeunes paysannes comme domestiques dans les centres urbains — les « alouettes au miroir » du curé d'André Theuriet — a de très fâcheux résultats au point de vue qui nous occupe, sans

1. Cf. *op. cit.*, p. 113.

parler des conséquences morales, parfois bien douloureuses.

Mais ne considérons que les causes essentielles ou, du moins, indiquées comme telles.

C'est en premier lieu la décadence de la propriété paysanne.

Nous ne reprendrons pas ici l'interminable controverse sur la question de savoir si la propriété paysanne augmente ou diminue; pour cette discussion, il faudrait distinguer les régions de l'Europe; et dans une région déterminée, il serait peut-être bien difficile, sinon impossible, de mettre d'accord les diverses statistiques. Chaque sociologue les interprète trop souvent à son gré [1].

Mais si nous laissons de côté ce problème et la solution défendue par M. Vandervelde, nous sommes d'accord avec lui pour estimer que le fait d'être propriétaire attache profondément le paysan à la terre et le dispose médiocrement à émigrer dans les villes.

Entre autres démonstrations apportées par l'auteur de l'*Exode rural,* nous ne citerons que les lignes suivantes, particulièrement topiques. Après avoir parlé du pays de Gembloux, dont une grande partie de la population, non propriétaire, est allée habiter dans la région d'entre Sambre-et-Meuse, M. Vandervelde donne l'exemple, tout contraire, d'un pays limitrophe, le canton des Fosses, dans lequel les habitants préfèrent continuer à résider et, au besoin, s'astreignent à faire un assez long chemin pour se rendre aux mines.

La raison de cette attitude contradictoire entre voisins se trouve surtout dans la différence du régime de

1. Cf. Ludovic de Contenson, *Syndicats, Mutualités, Retraites* (Perrin, éditeur, 1904), p. 107 et suiv., une étude précise sur ces interprétations diverses. — Cf. également le livre de M. Souchon sur *la Propriété paysanne* (Larose, éditeur, 1899).

propriété. « Dans le canton de Fosses, les ménages ouvriers restent fortement enracinés à la terre natale. Les grandes fermes sont relativement rares. La culture est beaucoup plus divisée. Il existe encore un grand nombre de petites exploitations de faire-valoir direct, et d'autre part le prix moyen des locations des terres — qui est de 110 francs à l'hectare, dans le canton de Gembloux — n'est que de 56 francs. La plupart des ouvriers sont propriétaires de leur maison, dont les matériaux proviennent de carrières appartenant aux communes. Presque tous les ménages — outre les poules et le cochon traditionnel — possèdent au moins une vache qui constitue, pour la famille ouvrière, une ressource dont on ne saurait exagérer l'importance. Un ouvrier mineur, habitant Fosses, à qui nous demandions pour quels motifs il s'astreignait à un long trajet en chemin de fer, plutôt que de se fixer à proximité de son charbonnage, nous répondait, avec un accent de conviction indicible : « Parce que, là-bas, nous n'aurions pas assez « de terre pour garder notre vache ! » On voit que, dans certaines conditions, *propriété paysanne, même à l'état d'accessoire, peut contribuer efficacement à empêcher la désertion des campagnes*[1]. »

Cette constatation de M. Vandervelde est à retenir : nous la signalons à nos amis de la *Ligue du coin de terre et du foyer* dont elle confirme la thèse.

Mais si la propriété est pour les populations rurales, un élément de stabilité, encore faut-il, pour atteindre ce but, que la propriété ne soit pas trop parcellaire. L'extrême division peut devenir, en effet, un facteur de l'exode rural : c'est ainsi qu'en France, pendant la période décennale 1882-1892, la population agricole a subi une diminution plus grande dans les dix

1. Cf. *Exode rural*, p. 51.

départements où l'étendue moyenne des exploitations était la plus faible que dans les dix départements où l'étendue des exploitations était la plus forte.

III

La suppression des communaux est le second facteur de l'exode rural — un de ceux ayant le plus contribué à rendre fort dure la vie des pauvres paysans, qui, jadis, trouvaient de précieuses ressources dans les droits d'usage, de parcours et de vaine pâture à travers les forêts, les bruyères et les terres incultes, possédés par la collectivité villageoise.

A maintes reprises, les catholiques sociaux ont déploré la disparition d'un trop grand nombre de *communaux*. Il ne nous déplaît pas de relever pareille opinion chez un écrivain auquel on ne saurait reprocher des sentiments hostiles à la Révolution[1].

Or, sur ce point, M. Vandervelde est formel : « Partout, déclare-t-il, où l'ancien domaine communal subsiste, les avantages qu'il procure aux familles pauvres constituent un motif puissant pour les détourner de l'exode rural. »

A l'appui de son opinion, il cite les villages des Ardennes belges, en particulier les villages de l'arrondissement de Neufchâteau. « Nulle part, en Belgique, dit-il[2], le nombre des habitants par kilomètre carré

1. Il s'est d'ailleurs trouvé des révolutionnaires pour blâmer la loi du 10 juin 1793 sur le partage des communaux. Le 20 thermidor an III, le député Baraillon déclarait que cette loi « était destructive de l'agriculture, en distribuant les terres incultes à ceux qui, faute de bestiaux et de bêtes de labour, n'avaient aucun moyen de les défricher et en réduisant ceux qui avaient des bestiaux à les laissser mourir faute de pacage ».

2. *Exode rural*, p. 58 et suiv.

n'est aussi faible que dans cette région, couverte de bois et dépourvue de localités importantes ; mais nulle part, aussi, l'équilibre n'est aussi parfait entre la population et les subsistances : le climat est rude ; la terre, revêche ; les gens doivent travailler dur pour gagner leur pain ; mais l'extrême misère est aussi inconnue que l'extrême richesse. Tous ceux qui connaissent l'Ardenne — ou des pays de constitution économique analogue — ont fait maintes fois cette constatation, devenue banale : mais il est intéressant de noter que les habitants de ces régions eux-mêmes se rendent compte de ce que leur situation a de relativement favorable.

Un jour, raconte M. Vandervelde, que nous faisions route, à travers la forêt de Saint-Remacle, avec un bûcheron de Hautfays, qui s'en allait au travail, accompagné de son fils, la conversation tomba sur les conditions d'existence de la classe ouvrière locale, et notre interlocuteur, après avoir cité des faits et des chiffres, conclut de la manière suivante : « Ce pays « vaut mieux pour l'ouvrier que le pays bas. J'ai pu « m'en convaincre du temps où j'étais soldat. Dans les « villes, les riches sont très riches, mais les pauvres « sont très pauvres. Ici, toutes les familles ont au « moins une vache et tout le monde fait un peu de « culture, plante du grain et des pommes de terre... »

Il faut ajouter qu'en général, les communaux sont assez étendus pour fournir à chaque ménage, à chaque « feu », des avantages importants.

Voici comme exemple de ces communes forestières, le village même du bûcheron qui s'entretenait avec M. Vandervelde. Hautfays est une commune de 800 habitants, au cœur de la Haute-Ardenne. Les communaux y sont extrêmement étendus puisqu'ils couvrent

une superficie de 1.221 hectares sur une étendue cadastrale de 2.301 hectares. Ces communaux se décomposent de la manière suivante :

Haute futaie.....	311	hectares.
Taillis.....	686	—
Résineux.....	213	—
Terres vagues.....	10	—

Ce domaine est exploité au profit de la collectivité : la commune vend les écorces et le produit des coupes faites dans les bois de haute futaie ou de résineux; de plus, elle loue le droit de chasse et les tenderies à grives. Lorsque le résultat des ventes annuelles et des locations est supérieur aux dépenses communales, telles qu'elles résultent du budget affiché au préalable, le surplus est partagé entre les habitants. Jusqu'en ces dernières années, on partageait en nature une partie des coupes de haute futaie, et il y a une vingtaine d'années, ces parts annuelles valaient de 80 à 125 francs.

Mais là ne s'arrêtent pas les avantages que la population de Hautfays tire de ses communaux.

Chaque famille reçoit, en outre, la quantité de bois nécessaire à son chauffage; il arrive assez fréquemment que les pauvres vendent leur part et vont en hiver ramasser du bois mort pour leur usage personnel.

Chaque « feu » a droit à une part d'essartage. On sait que l'essartage consiste à couper en larges mottes la superficie d'un bois taillé qui, recouvert de plantes et remplie de racines, forme une espèce de tourbe maigre et légère. On expose ces mottes au soleil afin de les rendre inflammables, puis on les dispose en tas, auxquels on met le feu. Les cendres éparpillées donnent un engrais qui permet d'obtenir une récolte de

seigle et d'avoine sans avoir recours au fumier et aux engrais chimiques. La part d'essartage qui est attachée à chaque feu présente surtout cet avantage, signalé par M. Vandervelde, de fournir aux travailleurs le moyen d'appliquer fructueusement leur force de travail.

La liste des services rendus par les communaux n'est pas encore épuisée.

Dans les coupes de plus de douze ans, chaque habitant a le droit de faire paître son bétail. Il peut également y couper la litière et l'on tolère que, dans les bois de haute futaie, il prenne les feuilles mortes, dans le même but.

Les habitants ont aussi droit à la ramille des bouleaux, que l'on emploie pour la confection des balais de luxe, vendus dans le reste du pays belge.

Enfin, la récolte des faînes, dans les bois de hêtres, peut rapporter parfois aux femmes qui s'y livrent des salaires de 2 fr. 50 à 4 francs par jour, pendant plusieurs semaines. Des marchands, venus d'Allemagne, achètent ces faînes pour en extraire de l'huile. Enfin, ajoutons, comme dernier produit des communaux, la récolte des glands.

On comprend que de tels avantages, faits à chaque famille, établie dans la commune de Hautfays depuis un an et un jour[1], aient retenu et même attiré pas mal de paysans désireux de rester ou de devenir « affouagers ». Aussi l'on constate que de 1890 à 1900, le nombre des habitants s'est élevé de 686 âmes à 799.

Ces chiffres démontrent l'utilité sociale des commu-

1. Jusqu'à présent, les individus, de nationalité étrangère, sont inscrits sur la liste des affouagers, pourvu qu'ils résident dans la commune de Hautfays depuis un an et un jour. Chaque année, au commencement de l'hiver, le collège échevinal dresse la liste des affouagers qui reste affichée pendant quelques jours, avant d'être adoptée définitivement par le conseil communal.

naux et, en particulier, leur importance au point de vue de la stabilité et du développement de la population campagnarde. Par contre, on s'explique que la suppression de ces biens collectifs — la principale forme de propriété à laquelle participent beaucoup de ruraux — ait contribué à accroître le mouvement d'émigration vers les villes : avec les communaux a disparu un des liens puissants qui rattachaient le paysan à son village.

IV

Les modifications subies par la propriété paysanne et la diminution progressive des biens communaux ont grandement influé sur le mouvement d'émigration rurale. Mais, à côté de ces deux causes, il en est d'autres qui ont agi non moins activement dans le même sens : avec M. Vandervelde, nous signalerons notamment la disparition de certaines industries s'exerçant à la campagne, et surtout la crise agricole.

L'agriculture est excellemment une industrie saisonnière : il est des époques de l'année où les bras disponibles sont en nombre insuffisant, tandis qu'à d'autres moments les paysans ne trouvent point de besogne pour les occuper tous. Aussi l'association du travail agricole et du travail industriel peut-elle apparaître « comme la conséquence naturelle et souvent nécessaire de l'alternance des saisons, de la succession des périodes de sommeil et de réveil de la terre ». Jadis l'agriculteur employait ses loisirs forcés à la confection des objets qui lui étaient nécessaires : il produisait surtout des valeurs d'usage plutôt que des valeurs d'échange. « Chaque famille se suffit, ou à peu près, à elle-même : elle se loge dans une maisonnette de bois,

provenant de la futaie la plus proche, et se procure sur place le chaume et le torchis; elle se chauffe, exclusivement ou principalement, avec de la tourbe, des bruyères, des ajoncs, du bois mort, ramassés dans les alentours; elle file, tisse, transforme en vêtements le lin ou le chanvre de sa récolte; elle se nourrit avec son blé, ses pommes de terre, ses légumes, la viande de son porc; elle cuit son pain, fait son vin, son cidre ou sa bière, sèche elle-même son tabac, échange ses œufs et son beurre contre les rares marchandises qu'elle se procure au dehors : chandelles, pétrole, objets en fer, etc. Bref elle produit à peu près tout ce qu'elle consomme et consomme tout ce qu'elle produit, ne vendant que le strict nécessaire pour faire face à des dépenses en argent très limitées. »

Cet état de choses tend de plus en plus à disparaître; la division du travail a modifié profondément ce régime de production : un certain nombre de ruraux sont devenus des producteurs industriels, travaillant pour la consommation locale.

Cette production industrielle, ainsi que l'observe très justement M. Vandervelde, reste intimement liée au travail agricole ou sylvicole. Le sabotier, le bûcheron, le scieur de long, le charbonnier s'établissent à proximité des bois; le faiseur de balais s'installe dans la bruyère; le meunier transforme en farine le blé que l'on récolte dans son voisinage; le distillateur agricole emploie, pour fabriquer son eau-de-vie, les fruits, les grains ou les pommes de terre provenant de sa ferme ou des fermes d'alentour; le vannier ou le chapelier en paille plantent eux-mêmes ou se procurent sur les lieux les osiers ou les épeautres qu'ils mettent en œuvre; le tisserand fait ses toiles avec le lin ou le chanvre récoltés dans la localité et filés par les femmes du village.

Et, aussi longtemps que ces industries subsistent à la campagne, fournissant à la population rurale un supplément de ressources, l'exode rural se trouve réduit au trop-plein de la population.

Malheureusement, en beaucoup de pays, bon nombre de ces industries sont en décadence croissante. Sur ce point l'Office du travail belge a fait récemment une enquête extrêmement intéressante [1]. Ces recherches ont établi que les industries rurales à domicile — telles que la clouterie, le tressage de la paille, la filature et le tissage à la main — périclitent et tendent à disparaître, devant la concurrence victorieuse du travail mécanique. Cette décadence a, dans certaines régions, largement contribué à l'exode rural.

V

Cet exode rural a également été fort accentué par la crise agricole.

Les cultivateurs se sont vus obligés de diminuer, autant que possible, les travaux dont la nécessité n'était pas certaine. « Il y a dans nos campagnes, écrivait en 1894 M. Leplae, beaucoup de misères, causées non par le coût des denrées, mais par le manque de travail. Cela n'a rien d'étonnant, car le cultivateur, réduit aux abois, cherche tout naturellement à payer le moins d'ouvriers possible et se garde bien d'entreprendre un travail aussi longtemps qu'il lui est pratiquement possible de le différer. » Cet état de crise contraignait des centaines et des centaines de travailleurs ruraux à chercher de l'ouvrage dans les industries urbaines ou à s'expatrier, durant une partie

1. *Les industries à domicile en Belgique* (Ministère de l'industrie et du travail. Office du travail), 3 vol., Bruxelles, Lebègue, 1899-1901.

de l'année, pour aller faire la moisson dans les pays où l'agriculture manque de bras.

Concurremment avec cet exode s'est produit un autre phénomène économique — à la fois cause et effet du mouvement d'émigration.

Depuis une trentaine d'années, la technique de l'agriculture subit de profondes modifications. Nous n'insisterons pas sur ce fait que nous avons longuement étudié ailleurs [1], mais il nous faut montrer la corrélation du développement du machinisme agricole avec le développement des émigrations vers les centres urbains.

Une monographie de l'enquête sur les populations rurales de la France, publiée lors de l'Exposition de 1900, fournit d'intéressants détails sur ce point. « L'augmentation croissante du nombre des machines a eu pour conséquence la diminution de la main-d'œuvre et la diminution de la main-d'œuvre a été l'une des causes de l'émigration vers les villes. Voici le nombre des ouvriers de notre commune (Soing, Haute-Saône) et le nombre des journées faites par eux dans l'année :

En 1852

	Nombre d'ouvriers.	Nombre de journées.
Hommes	21	160
Femmes	28	150

En 1899

	Nombre d'ouvriers.	Nombre de journées.
Hommes	4	50
Femmes	5	75

« Il ressort de ces chiffres qu'en 1852, 49 ouvriers étaient occupés une grande partie de l'année; aujour-

1. *Les Associations agricoles en Belgique*, cf. page 13 et suiv.

d'hui, il y a peu d'ouvriers et ils ne sont occupés que pendant les grands travaux : foins, moisson, arrachage des pommes de terre, époques pendant lesquelles tous les cultivateurs voudraient les avoir à la fois. Le reste de l'année, l'ouvrier agricole est obligé de couper du bois ou de casser des pierres sur la route, s'il n'a quelques parcelles de terre pour l'aider à vivre. »

D'autre part, les machines agricoles permettent en général d'exécuter avec un nombre moindre d'ouvriers les gros ouvrages qui jadis occupaient beaucoup d'hommes. Le battage mécanique, notamment, a eu une influence prépondérante au point de vue de l'exode rural. « Quelque utile et indispensable que soit la batteuse pour l'exploitation agricole, déclare l'agronome allemand Th. van der Goltz, son emploi étendu a exercé une funeste influence sur la condition des travailleurs agricoles. Le battage avec le fléau était, autrefois, l'occupation principale des travailleurs agricoles pendant l'hiver. Le battage avec la machine réclame beaucoup moins de personnes; souvent, pour obtenir, le plus vite possible, beaucoup de céréales vendables, il est entrepris pour la plus grande partie déjà en automne, particulièrement là où l'on emploie la batteuse à vapeur. Conséquence : les ouvriers des campagnes, privés de la ressource que leur donnait le battage au fléau, se trouvent contraints par le manque de travail pendant la mauvaise saison, de chercher des occupations nouvelles, en dehors de l'agriculture, et, le plus souvent, en dehors de leur village. »

VI

Après avoir considéré les causes principales qui dé-

terminent l'exode rural, il est intéressant de rechercher de quelle manière s'opère cet exode.

Il se produit sous trois formes principales : il y a d'abord l'émigration permanente, puis l'émigration quotidienne, enfin l'émigration saisonnière.

L'émigration permanente des ruraux vers les centres industriels varie d'intensité suivant les régions. Ainsi, en France, 62 départements ont une population décroissante, non seulement parce qu'en beaucoup d'endroits les décès l'emportent sur les naissances, mais parce que, chaque année, des milliers de villageois vont s'établir, définitivement, ou pour longtemps, dans les agglomérations urbaines. En Belgique, il en va différemment : sur 41 arrondissements, il n'y en a que 4 où, par le fait d'émigrations permanentes, la population ait diminué pendant la dernière période décennale.

En retour, l'émigration quotidienne est extrêmement active chez nos voisins du Nord : plusieurs milliers de campagnards se rendent chaque matin à l'usine, à la mine ou à l'atelier et regagnent, le soir, leur domicile.

Les uns font la route à pied. « D'autres profitent des chemins de fer, des tramways de pénétration, des trains vicinaux, et, dans les régions à voie navigable, des bateaux à vapeur. Il en est, dans le Tournaisis, qui se font conduire au charbonnage où ils travaillent, par des charrettes à chiens. D'autres enfin, plus nombreux, recourent à la bicyclette. C'est ainsi, pour ne citer qu'un fait entre mille, que dans les villages des bords de l'Ourthe (province de Liège), nombre d'ouvriers ruraux, qui travaillent en aval, dans les carrières de grès, possèdent une « bécane », achetée d'occasion, ou payée par abonnement. »

Le chemin de fer est le mode de locomotion adopté

de préférence par les ruraux qui vont travailler en ville.

Pour que les campagnards choisissent ce moyen de transport, il faut que les trains soient nombreux et que les tarifs soient très réduits. Nulle part ces deux conditions ne sont aussi parfaitement remplies qu'en Belgique où la plupart des chemins de fer sont exploités par l'État : depuis plus de trente ans, sous la pression des chefs d'industrie, en quête de main-d'œuvre à bas prix, le gouvernement belge a organisé, sur presque toutes les lignes, des *trains ouvriers* dont les tarifs sont très peu élevés et dont les heures d'arrivée ou de départ coïncident avec les heures d'ouverture ou de fermeture des établissements industriels.

Pour les abonnements de semaine des ouvriers, les tarifs sont d'une extrême modicité : ainsi, un coupon leur donnant le droit de faire six voyages ne leur est vendu que 2 fr. 25 pour 50 kilomètres, tandis que les voyageurs ordinaires paient 3 fr. 05 pour le même trajet, aller et retour en 3e classe : ils donnent donc moins pour toute une semaine qu'un autre voyageur pour un seul billet!

On comprend qu'avec de tels avantages le chiffre des coupons de semaine ait crû dans des proportions considérables. Voici un tableau qui permettra d'apprécier cette progression, en indiquant le nombre de ces tickets distribués annuellement depuis leur création (10 février 1870) :

En 1870	14.223	billets.
1875	193.675	—
1880	355.556	—
1885	667.522	—
1890	1.188.415	—
1895	1.759.025	—
1900	4.515.214	—
1901	4.412.723	—

Dans l'*Exode rural,* M. Vandervelde trace un tableau très exact — et fort intéressant — des modifications que ces migrations ont apportées à la vie des campagnes belges. « Rien de plus frappant, dit-il, pour le voyageur qui passe de Londres à Bruxelles, que le contraste entre les pâturages solitaires du Kent et les plaines si animées, qui avoisinent nos grandes villes. De quelque côté que l'on aille, en Hesbaye ou en Flandre, la campagne est couverte d'innombrables maisons blanches, à toits rouges, dispersées ou agglomérées en villages populeux. Cependant, si vous vous arrêtez pendant le jour, dans l'un ou l'autre de ces villages — j'entends ceux où il n'y a pas d'industrie locale, — vous n'y trouverez guère d'ouvriers adultes, et vous seriez portés à croire que la population se compose surtout de vieillards, de femmes et d'enfants. Mais attendez le soir et le spectacle change.

« Nous sommes, par exemple, à vingt kilomètres de Bruxelles, dans une petite gare du Brabant wallon, Rixensart, Genval ou La Hulpe. Arrive un train de longueur anormale, composé presque entièrement de voitures de troisième classe : de toutes les portières, brusquement ouvertes, s'écoulent des flots d'ouvriers, aux vêtements poussiéreux ou tachés de boue, qui se précipitent vers la sortie, bousculant tout sur leur passage, dans la fièvre d'être plus tôt chez eux, où les attend le repas du soir. Et, de quart en quart d'heure, depuis le crépuscule jusqu'à la nuit tombée, d'autres trains se succèdent, déchargeant une partie de leur cargaison humaine, débarquant des escouades de travailleurs, — maçons, plafonneurs, paveurs, menuisiers portant au dos leur sac de tapisserie. Ailleurs, ce sont des charbonniers, des métallurgistes, des ouvriers travaillant dans les laminoirs ou les glaceries, qui viennent des bassins de Mons, de Charleroi ou de Liège

et qui rentrent chez eux, parfois à 50 ou 60 kilomètres de distance, dans quelque coin perdu de la Flandre ou de l'Ardenne, ce sont des dockers du port d'Anvers, des tisserands occupés dans les usines de Roubaix ou de Tourcoing, des ouvriers métallurgistes, qui vont tous les jours en France, dans le bassin de Longwy, et qui regagnent, après leur journée faite, la commune rurale où ils ont conservé leur dortoir. Bref, *il n'existe plus beaucoup de villages en Belgique, qui ne contiennent un noyau de travailleurs industriels, occupés dehors et souvent à de grandes distances de leur domicile.* »

Parmi ces travailleurs, la très grande majorité part le matin et revient le soir. Mais il en est qui, en raison de l'éloignement ou pour toute autre cause, prennent le train le lundi matin et ne rentrent chez eux que le samedi soir. Ils emportent souvent des vivres pour toute la semaine et n'ont ainsi à payer que le couchage. Leur installation — leur dortoir — laisse à désirer aux points de vue de l'hygiène et de la morale : les pauvres gens sont exploités par des logeurs peu scrupuleux et ils sont exposés à toutes les corruptions.

Pour leur venir en aide, matériellement et moralement, les catholiques belges ont organisé en de nombreux centres industriels des *Hôtelleries ouvrières.* Ces hôtelleries sont tenues — et admirablement tenues — par des congrégations, surtout par les Aumôniers du travail. En visitant les établissements de ce genre établis à Seraing et à Charleroi, nous avons constaté *de visu* les immenses services rendus par ces « hôtels » à un grand nombre d'ouvriers qui, moyennant quelques sous, — moins que le prix coûtant, — trouvent bon gîte, saine nourriture et soins discrètement dévoués. Un détail qui a bien son importance : chacun de ces établissements possède quinze à vingt salles de bains,

et, le soir, en sortant de la mine ou de l'usine, le travailleur peut gratis se débarbouiller de fond en comble, et, redevenu propre, reprendre des vêtements qui ne sont pas noirs de charbon ou de cambouis. J'ajoute que, dans ces maisons religieuses, on respecte profondément la liberté de conscience : on demande seulement à chaque pensionnaire de ne point blasphémer et, dans l'intérieur du local, de ne pas se livrer à la propagande anti-chrétienne. Ce respect des opinions, joint à une bonté dévouée, produit la plus heureuse impression sur les ouvriers qui apprennent à mieux juger les prêtres et les apôtres du Christ.

Malheureusement, ces hôtelleries sont en nombre insuffisant pour loger tous les travailleurs qui passent la semaine dans les centres industriels. Et il est incontestable que ce va et vient des ruraux entre la campagne et la ville contribue, dans une assez large mesure, à la diffusion des idées socialistes révolutionnaires dans les milieux agricoles. C'est là un des effets les plus importants de ce mouvement d'exode rural.

Enfin, il est un troisième mode d'émigration : c'est l'émigration saisonnière.

En de nombreux pays, en Belgique, en Italie, en Irlande et dans le sud de la France, ces migrations sont assez considérables : chaque année, à des époques déterminées, une grande partie de la population masculine quitte la région et s'en va, dans des contrées plus ou moins éloignées, louer ses bras aux propriétaires qui ne trouvent pas, autour d'eux, assez d'ouvriers agricoles. En France notamment, dans le centre, des centaines de Flamands et de Wallons viennent tous les ans faire la moisson et la récolte des betteraves.

Les catholiques se sont préoccupés de la condition matérielle et morale qui était faite à leurs compa-

triotes : ils ont institué des œuvres spéciales qui ont pour but de veiller sur les intérêts des émigrants [1]. Nous allons les étudier dans le chapitre qui suit.

1. Cf. également page 316 et suivantes ce que nous disons de l'œuvre catholique organisée pour les émigrants italiens.

CHAPITRE III

« FRANSCHMANS » ET « AOUTEUX »

I. L'émigration temporaire. — Pour faire les gros labeurs de la campagne. — Condition matérielle et morale des émigrants. — Ce que les Belges ont fait pour les *Franschmans* et les *aoûteux*. — II. En France, l'*Association des émigrants du Nord de la France*. — But de l'Association. — Les difficultés du début. — La première campagne. — Services rendus. — Aide pécuniaire. — En cas de maladie ou d'accident. — Un billet de loterie qu'on préfère ne point voir sortir. — III. Pour éviter d'être exploités. — Consultations juridiques. — Ce que peut obtenir ou empêcher la crainte salutaire d'une association de défense. — Un type de contrat de travail. — Protection morale. — Pour diminuer les dangers et la tristesse de l'isolement. — IV. Un journal qui apporte les nouvelles du pays. — Quelques lettres. — Le maintien des convictions et des pratiques religieuses.

I

Depuis longtemps, ainsi que nous le disons au chapitre précédent, il se produit dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, un mouvement d'émigration des populations rurales vers les centres urbains.

A côté de ce mouvement qui dépeuple progressivement nombre de campagnes, on constate, en certaines régions, un mouvement d'émigration périodique qu'il ne faut point confondre avec le définitif exode rural. Il en diffère profondément par ce fait que, dans ce dernier cas, les émigrants ne s'éloignent du

pays que pour quelques mois, voire même pour quelques semaines seulement, en vue d'aller chercher au loin un travail plus rémunérateur que la besogne de chez eux. Ce sont surtout des cultivateurs qui vont s'embaucher pour faire la moisson et les rudes travaux dans les contrées où la population paysanne ne suffit pas aux époques de gros et pressants labeurs[1].

La condition matérielle et morale de ces ouvriers agricoles laisse parfois beaucoup à désirer. Isolés, ils ont souvent à souffrir de véritables dénis de justice; malades, ils ne trouvent auprès d'eux que des indifférents et, sans ressources, ils ne peuvent que difficilement regagner leur village; enfin, déracinés, ils se laissent plus facilement gagner par les habitudes vicieuses... Ces pauvres gens méritaient donc qu'on s'occupât d'eux : on pouvait peut-être leur venir matériellement en aide et, en maintenant le contact entre eux et leur milieu villageois, il n'était pas impossible de les préserver contre les périls moraux de l'éloignement et de l'isolement. En agissant ainsi, ce ne serait pas seulement quelques individualités auxquelles on rendrait service, ce serait aussi des familles nombreuses et des agglomérations rurales que l'on sauvegarderait. Ainsi ont pensé, il y a déjà plusieurs années, des catholiques belges qui ont organisé des œuvres efficaces pour les émigrants des Flandres et du Hainaut, pour ceux que l'on appelle là-bas les « Franschmans » ou quelquefois aussi les « aoûteux ».

La Fédération du Hainaut est due à l'initiative et

1. Dans une étude fort intéressante, sur l'*Émigration des Hauts-Alpins en France et à l'étranger*, publiée dans la *Réforme sociale* du 1er décembre 1905, M. l'abbé Margot-Dublot distingue très nettement ces deux catégories d'émigrants.

De la catégorie d'émigrants dont nous parlons, on pourrait rapprocher les jeunes campagnards qui viennent « en ville » se placer durant quatre ou cinq ans, et retournent ensuite se marier au « pays ».

à l'activité de M. le chanoine Douterlungue, qui, dans le diocèse de Tournai, est chargé des œuvres sociales. Cette Fédération, bien que remontant à quatre ans à peine, compte 728 membres effectifs et plus de 200 membres honoraires. Les adhérents, qui vont faire « la campagne de France », sont assurés durant ces quelques semaines contre les risques de maladie et, en cas de rapatriement forcé, touchent une indemnité; en 1905, il y eut ainsi vingt-six cas de rapatriement, ce qui donne une proportion de 3,60 %[1]. Si les « aoûteux » ont quelques difficultés avec les propriétaires qui les ont embauchés pour la moisson, ils trouvent appui et conseil auprès du bureau de la société. Enfin — et c'est là un des services les plus appréciés — ils reçoivent un journal hebdomadaire, *Les nouvelles du Pays*, dont le titre dit bien le caractère.

Les deux comités flamands sont de fondation un peu plus ancienne.

L'association de la Flandre orientale dont le centre est à Gand compte 2.770 membres, payant la cotisation de 2 francs : l'an passé, il y a eu parmi eux 3 cas de décès et 143 rapatriements, ce qui donne une proportion de plus de 5 %. Du 15 mai au 31 décembre de cette même année, le comité a expédié 65.000 exemplaires du journal spécial, destiné à tenir les Franschmans au courant de ce qui se passe dans leurs villages.

Le comité de la Flandre occidentale, dont le siège est à Bruges, a envoyé un aumônier, M. l'abbé Denys, parcourir les départements du nord de la France pour y visiter les « aoûteux »; il a expédié environ 51.000 numéros de son journal; enfin il a dû accorder 85 in-

1. Nous empruntons ces chiffres au rapport de M. le chanoine Douterlungue présenté à l'Assemblée générale, tenue le 12 mars 1906. Cf. *Bulletin des Œuvres sociales du diocèse de Tournai*, avril 1906.

demnités pour rapatriement, ce qui donne une moyenne assez élevée de 5,7 %.

Ainsi donc les catholiques belges s'efforcent, dans la mesure du possible, de corriger quelques-uns des déplorables effets de l'exode rural. A leur tour, les catholiques français ont eu semblables préoccupations. Dans le diocèse de Cambrai, sur l'initiative de MM. les abbés François et Dehau, s'est constituée en 1905, l'*Association des émigrants du nord de la France.*

Cette ligue, sans avoir fait beaucoup de bruit, a déjà réalisé une œuvre utile et nous paraît appelée à en réaliser une bien plus belle encore, si elle reste fidèle au programme de ses fondateurs, c'est-à-dire si elle demeure essentiellement dévouée aux intérêts des ouvriers agricoles, et si, nettement chrétienne, elle se tient résolument à l'écart de la politique.

II

L'Association a pour but de favoriser la vie matérielle, morale et religieuse des émigrants temporaires, c'est-à-dire de tous les ouvriers agricoles (bineurs, rasettiers, ratisseurs, faucheurs, moissonneurs, arracheurs de betteraves, cueilleurs de fruits, etc.), qui quittent, chaque année, le Cambrésis, l'Artois, le Douaisis pour exécuter les gros travaux des champs dans la Champagne, l'Ile-de-France, la Beauce ou même à l'étranger.

Les débuts furent assez difficiles. Les émigrants ne comprenaient pas, tous, les grands avantages que pourrait leur procurer le groupement projeté. Et puis,

1. On trouvera des détails dans le très complet *Manuel social* belge du R. P. Vermeersch (A. Uystpruyst, éditeur, Louvain, 2e édition, 1904).

il y avait entre eux des rivalités... Néanmoins, les promoteurs de l'idée, surtout les « missionnaires du travail agricole », ne se découragèrent point. En plusieurs communes, le curé alla visiter ceux de ses paroissiens qui émigrent périodiquement et assura ainsi des recrues au syndicat en préparation. Tant et si bien, qu'au bout de quelques semaines, un bureau central fut constitué à Cambrai (11, rue du Grand-Séminaire), et dix groupes furent organisés. Aussi, dès la campagne de l'an passé, le syndicat commença-t-il à fonctionner.

Les services rendus par le syndicat à ses adhérents sont appréciables et expliquent les succès obtenus, dès la première année.

Il y a d'abord l'aide pécuniaire qui est prêtée aux émigrants que la maladie frappe loin de chez eux.

On a, en effet, constitué une société de secours mutuels qui est intimement liée à l'Association des émigrants : même bureau, mêmes ressources.

Les membres participants ont droit aux avantages suivants en cas de maladie ou d'accident survenu en pays d'émigration et obligeant à quitter le travail pour rentrer au pays :

1° Indemnité de vingt francs pour les chefs de famille ou pour les hommes qui ont payé leur cotisation annuelle de deux francs.

2° Indemnité de dix francs pour les mères, femmes ou jeunes filles qui ont payé leur cotisation annuelle d'un franc.

3° Indemnité de cinq francs pour les enfants dont les parents ont payé la cotisation.

4° Indemnité de cinquante francs, accordée à l'époux survivant ou aux enfants d'un sociétaire, de l'un ou de l'autre sexe, décédé en pays d'émigration.

Pour l'obtention de ces secours, on a jugé néces-

saire d'exiger certaines formalités destinées à éviter les fraudes.

C'est ainsi que l'émigrant, pour avoir droit à l'indemnité de maladie, doit adresser au secrétaire de son groupe communal deux certificats, légalisés par le maire : l'un, délivré par le patron chez lequel il était employé au moment où s'est déclarée la maladie; l'autre, délivré par le médecin qui a constaté la maladie ou l'accident. Ce dernier certificat doit indiquer l'époque à laquelle remonte l'incapacité du travail et la nécessité où se trouve le sociétaire de revenir au village [1].

Les lecteurs, surtout ceux qui ne vivent pas en contact fréquent avec les gens de la campagne, estimeront peut-être que l'indemnité payée par l'Association est vraiment bien minime. D'abord, il faut remarquer qu'elle est en proportion de la cotisation qui est elle-même assez faible : le jour où le nombre des membres honoraires aurait notablement augmenté, l'indemnité grossirait certainement. Et puis, il est bon de noter que, telle qu'elle est, cette indemnité rend d'incontestables services aux sociétaires.

Dans le rapport très documenté qu'il présentait récemment à l'assemblée générale de l'association [2], M. l'abbé J. François cite de nombreux et topiques exemples. Et il conclut : « ... La caisse de secours mutuels peut donc être bien utile. Quand on y entre c'est comme si on prenait un billet de loterie de vingt sous. Si l'on est malade et qu'on doive rentrer au pays, on touche vingt francs; si on a la chance de bien se

1. Pour faciliter l'accomplissement de toutes ces prescriptions, il est délivré aux sociétaires, quand ils versent leurs cotisations, une carte d'identité qui naturellement n'est valable que pour une année.

2. Ce rapport vient d'être présenté sous forme de tract dans la collection de l'*Action populaire* sous le titre : *Les émigrants du nord de la France.*

porter, c'est le billet qui ne sort pas et les vingt sous servent à soulager un camarade plus malheureux que soi. »

III

Très apprécié des émigrants, est un autre genre de service, que l'*Association* assure à ses membres.

Ces pauvres gens vont s'embaucher au loin. Or, ils ont quelquefois des difficultés avec ceux qui les emploient et qui ne sont pas toujours d'une honnêteté fort scrupuleuse; il arrive donc parfois que les émigrants sont exploités, mais, sans ressources, sans connaissances juridiques, sans conseillers compétents et désintéressés, il leur est le plus souvent impossible de se faire rendre justice.

Aussi, la nouvelle association a-t-elle organisé des consultations juridiques : un émigrant se croit-il lésé dans ses propres intérêts, il écrit immédiatement au secrétaire communal et un spécialiste étudie la question. Au besoin, l'Association soutient le sociétaire dans la revendication de ce qui lui est dû.

M. l'abbé J. François cite deux ou trois cas qui nous permettent de saisir sur le vif l'intérêt de ce genre de service : « ... Le vice-président du groupe de Villers-en-Cauchies avait une difficulté avec un cultivateur de Seraucourt-le-Grand, dans l'Aisne, à propos de l'arrachage des betteraves. Il écrit le 6 octobre à M. Bricout, secrétaire du groupe de Villers-en-Cauchies, et expose son cas. M. Bricout remet aussitôt l'affaire entre les mains du Bureau central, à Cambrai. A la suite d'un avertissement de notre dévoué vice-président de la section du Cambrésis, M. l'avocat Rivière, notre secrétaire et quatre de ses camarades

obtiennent gain de cause immédiatement. On résiste sans grande crainte à un homme isolé, on ne résiste pas sans y réfléchir sérieusement à une association. »

Cette crainte inspirée par l'association à ceux qui seraient tentés de frustrer un sociétaire, protège efficacement les émigrants unis dans leur syndicat.

On en peut juger par ce qui s'est produit à Thun-l'Évêque : « Un ouvrier qui avait signé son bulletin d'adhésion à l'association, s'était trouvé supplanté par deux voisins peu délicats qui, connaissant l'adresse de son patron, étaient allés prendre sa place au rabais. Sur le conseil d'un membre du bureau du groupe de Thiers, notre sociétaire se rend quand même à son poste muni de sa carte d'ouvrier syndiqué qu'il présente au patron. A la vue de cette carte, celui-ci fronce le sourcil et immédiatement revenant à son engagement, il prend l'ouvrier à son service et donne congé aux deux malotrus qui se voient obligés d'aller chercher besogne ailleurs. La carte avait produit un effet magique : si l'ouvrier avait été seul, le patron l'aurait peut-être dédaigné; mais comme le travailleur était appuyé par un syndicat de défense, les choses ont immédiatement changé de face... »

Si le bureau central soutient avec ténacité les intérêts des sociétaires, il croit néanmoins opportun de toujours essayer de la conciliation; mais, si les moyens pacifiques ne donnent pas de résultat, il est résolu, déclare M. l'abbé François, à « poursuivre jusqu'au bout les droits de ses sociétaires ». Ce n'est certes pas nous qui le blâmerons de son énergie à défendre les justes intérêts de ses commettants : il conquerra ainsi leur confiance et pourra, le cas échéant, les convaincre plus facilement du mal-fondé de telle ou telle de leurs revendications.

La principale source des contestations qui s'élèvent

entre des émigrants et ceux qui les emploient temporairement se trouve dans l'obscurité ou les lacunes du contrat de travail qui lie les deux parties.

Pour faire disparaître cette cause de très fréquents conflits, l'Association a rédigé un type de contrat de travail qui a été approuvé et recommandé par la Société des agriculteurs de France. Cette approbation indique suffisamment que ce contrat ne contient aucune clause contraire aux droits des propriétaires; néanmoins, beaucoup d'entre eux n'ont pas encore voulu le signer [1]. Cela ne témoigne guère en faveur de leur esprit de justice. Certains sont mécontents de voir les ouvriers agricoles se syndiquer pour défendre leurs intérêts. Pourtant, il n'y a là rien que de très juste : les émigrants ne font d'ailleurs que suivre l'excellent exemple donné par les cultivateurs, déjà groupés en syndicats agricoles. Pourquoi ce qui est bon pour quelques-uns serait-il mauvais pour les autres?

IV

Les fondateurs de l'Association ne se sont pas uniquement préoccupés de servir les intérêts matériels des émigrants temporaires. Ils ont commencé — nous venons de le voir — à le faire d'une façon extrêmement pratique et déjà fort appréciée par les sociétaires. Mais ils ont attaché une grande importance à la protection morale de ces travailleurs, dont la vie est rude et que l'isolement expose au découragement et au vice.

1. Il est équitable de constater, avec le secrétaire du groupe communal de Villers-en-Cauchies, que « plusieurs gros propriétaires ont promis de l'adopter l'an prochain ».

Pour diminuer les dangers et la tristesse de cet isolement, les directeurs de l'Association se sont appliqués à maintenir en quelque sorte le contact régulier et presque permanent entre les émigrants et leur village. A cet effet, l'*Écho du peuple*, de Cambrai, reçoit chaque semaine des nouvelles détaillées de toutes les paroisses de la région, qui lui sont envoyées par les sociétaires communaux. Et, chaque dimanche, les émigrants auxquels on fait le service gratuit de ce journal, peuvent y lire le récit de ce qui s'est passé chez eux : ils continuent ainsi à vivre de la vie de leur village et ils se sentent moins loin de tout ce qu'ils aiment.

Aussi ont-ils fait fête à l'*Écho du peuple* et aux chroniques spéciales de leur village : « C'est la chose qui a eu le plus de succès dans l'Association, déclare le rapporteur du groupe communal de Maretz; tous nos émigrants en ont été enchantés et ils ne tarissent pas d'éloges à son égard. »

Pour montrer le cas que les ouvriers ont fait de leur journal en pays d'émigration, nous empruntons au rapport de M. l'abbé François quelques lettres envoyées par les émigrants qui traduisent avec force les sentiments intimes de tous ces expatriés volontaires :

Monceaux-sous-Bulles, 4 juillet 1905.

J'ai eu l'occasion, dimanche dernier, de rencontrer beaucoup de bineurs d'Ecourt, qui étaient réunis à Auffray-Saint-Quentin (Oise). Comme j'avais reçu le journal avant de partir me promener, j'ai profité qu'ils étaient en groupe, dans la cour, en train de regarder manœuvrer la compagnie de sapeurs pompiers, pour leur lire à haute voix l'accident si triste et les nouvelles si intéressantes de notre village. Le capitaine a même commandé « halte » pour pouvoir permettre à tout le monde d'écouter les nouvelles du pays.

Nous nous sommes tenus en groupe toute la soirée et notre petite réunion a été agrémentée de quelques chansonnettes, chantées par D. G., émigrant d'Ecourt. Nous avons donc passé notre dimanche d'une manière tout à fait agréable, ce qui nous faisait oublier les fatigues de la semaine.

Je vous envoie en même temps l'adhésion du camarade D. G. qui, lui aussi, veut avoir *son journal.*

Ces quelques lignes ne nous font-elles point assister à la vie de ces braves gens que la nécessité éloigne momentanément de leurs foyers, mais qui sont tout heureux de se retrouver, le dimanche, pour parler ensemble du « pays » et lire le journal qui leur apporte les nouvelles de leurs chez eux? Rien ne manque à cette scène, pas même MM. les pompiers et leur « capitaine » qui commande « halte » pour permettre à tous d'entendre le récit de « l'accident si triste »...

Voici encore un extrait d'une autre lettre :

Autre tableau villageois, également pittoresque :

J'ai l'honneur de vous écrire deux mots pour vous remercier de la bonne pensée que vous avez eue, vous, monsieur le curé et tous vos collègues, d'avoir pensé à l'ouvrier qui est obligé de quitter son pays pendant six ou sept mois pour gagner son pain de l'hiver...

Je vais vous dire quelques mots de notre journal, malgré que j'écris en mangeant.

Je vous dirai que vous n'avez pas ri si volontiers que nous, dimanche, vers 6 h. 1/2, car nous étions à huit pour lire le journal. — X... l'a pris et l'a mis sur sa poitrine et on s'est mis à le lire et à se disputer pour mieux voir. Pour mettre tout d'accord, Y... a lu tout seul, à haute voix, et on s'est mis à l'écouter; l'on n'a plus entendu rien, et ce n'est pas pour dire, mais c'était risible, car nous sommes ici à vingt du même village.

Il est inutile de rien ajouter à ces épîtres paysannes; elles témoignent suffisamment de la joie et du récon-

fort moral, apportés à tous les émigrants par le « journal de chez eux ». Les nouvelles, reçues chaque dimanche, maintiennent le contact entre le village et ceux qui l'ont temporairement quitté [1]. Et, en maintenant ce contact, elles contribuent au maintien des bonnes et religieuses pratiques. Alors même qu'ils travailleraient dans un milieu antichrétien, les émigrants seraient, en effet, encouragés à conserver leurs traditions et habitudes par ce seul fait que l'*Écho du peuple* leur donne le compte rendu des principales fêtes instituées au village, et ce n'est pas sans émotion qu'ils lisent le récit des processions de la Fête-Dieu et de telle ou telle cérémonie populaire. « Tout cela dit par n'importe qui, remarque M. l'abbé J. François, fait toujours impression; dit par un vieil ami de là-bas, du pays, lu tout haut par un camarade à ses camarades, ça remue jusqu'au fond du cœur. » Et l'on comprend très bien ce brave homme qui déclarait à l'un des fondateurs de l'Association : « Allez, vous avez raison de nous parler quelquefois du bon Dieu dans notre journal. Dans notre Association, nous ne sommes pas des bêtes; l'écorce est parfois un peu dure, mais le cœur est bon. »

L'importance de l'*Association des émigrants du Nord de la France* dépasse la région pour laquelle cette ligue a été organisée : nous croyons qu'il y a là un mode d'action sociale chrétienne qui, avec les modifications nécessaires, pourrait être très efficacement adopté en d'autres circonstances et en d'autres pays.

1. Dans son rapport, M. l'abbé J. François félicite, avec juste raison, les chroniqueurs communaux « d'avoir su éviter dans leurs relations tout ce qui divise pour se cantonner dans les événements qui intéressent, sans blesser personne, sans nuire à personne ». Il ne faut pas que le bulletin communal se fasse l'écho des discordes politiques.

L'idée-mère de cette organisation peut se résumer dans la persistance d'un lien entre l'émigrant et le milieu où il a vécu : ce lien consiste dans un groupement autour d'une caisse de secours et dans l'envoi d'un bulletin donnant les nouvelles du « milieu ». Pourquoi ne multiplierait-on pas les groupements de ce genre, non seulement pour les campagnards qui s'embauchent comme ouvriers agricoles, mais aussi pour les hommes et surtout pour les jeunes filles qui viennent s'engager dans les villes? Depuis quelques années, on commence à le faire : à Paris, la *Paroisse bretonne*, due à l'intelligente initiative de M. l'abbé Cadic, obtient un succès qui indique suffisamment la voie dans laquelle il faut de plus en plus s'engager. On parle sans cesse de décentralisation, c'est fort bien. Mais, tout en voulant développer les libertés régionales, il ne serait pas mauvais de se souvenir des intérêts moraux et religieux des milliers de provinciaux qui habitent Paris.

CHAPITRE IV

LES 450 JARDINS D'UN CURÉ DE FRANCE

I. Un prêtre bon observateur social : M. l'abbé Gruson, curé de Fourmies. — Pour apprécier la situation matérielle d'un ouvrier. — Une des conséquences de l'exode rural. — Un dialogue. — Comment on « vivait » au Locquignol avec trente sous par jour, tandis qu'on joint péniblement les deux bouts à Hautmont avec 4 fr. 50. — II. Comme quoi M. le curé de Fourmies ne perdit pas son temps à se lamenter sur l'exode rural, mais travailla à en réparer quelques malheureuses conséquences. — L'idée-mère des jardins ouvriers. — Les vingt-huit premiers jardins à Fourmies. — Une déclaration de principes des plus opportunes. — III. Résultats obtenus.

I

M. l'abbé Gruson est assurément un observateur, attentif et perspicace : on en a l'impression quand on le lit[1], et, plus encore, lorsqu'on réfléchit à l'œuvre dont il eut l'initiative.

Donc, lorsqu'il était vicaire ou jeune curé, il avait constaté que, pour apprécier la situation matérielle d'un ouvrier, il ne fallait pas examiner, d'une *manière absolue,* la somme d'argent que celui-ci gagnait, mais qu'on devait tenir compte de toutes les autres conditions de vie. Un ouvrier qui a un salaire de 5 francs et

1. *Prêtres de France* (Collection de l'*Action populaire*, librairie Lecoffre, 1905).

qui a besoin, pour vivre, de 6 francs est, en réalité, moins heureux que le travailleur recevant 4 francs, mais trouvant dans cette somme ce qui lui est nécessaire pour son entretien, parce qu'il a, d'autre part, quelques ressources supplémentaires ou parce que le coût de la vie est moins élevé. C'est une des nombreuses raisons qui rendent si désastreux l'exode des ruraux vers les milieux industriels urbains.

A ce propos, M. l'abbé Gruson raconte une histoire topique.

« Un jour, dit-il, je faisais la rencontre d'un ouvrier d'Hautmont.

« — Eh bien, comment cela va-t-il?

« — Pas mal, monsieur le curé.

« — Et le travail?

« — Le travail?... comme ci, comme ça. Enfin on ne chôme pas. Heureusement! car je ne sais vraiment pas ce que je deviendrais, si je venais à manquer quelques journées.

« — Combien gagnez-vous donc?

« — 4 fr. 50 par jour... Ça ne paraît pas mal, et cependant je vous assure qu'on s'en tire très difficilement avec cela dans un ménage où il faut tout acheter. Cela fait une fameuse différence avec chez nous.

« — D'où venez-vous donc?

« — Je suis du Locquignol. (Le Locquignol est un petit village épanoui dans une clairière, au beau milieu de la forêt du Mormal.) Mais on y gagnait si peu! Trente sous par jour! Que voulez-vous faire avec cela? Il a bien fallu nous décider à venir dans ces pays-ci pour gagner plus.

« — Au Locquignol, lui dis-je, vous aviez une maison?

« — Non; mais les loyers ne sont pas chers chez nous.

« — Et de la terre?

« — Oh! ça, de la terre, tout le monde en a. On récolte ses légumes, son blé; tout le monde a des lapins, des poules, un cochon ou deux, souvent même une chèvre ou une vache. Ça ne coûte rien à nourrir; nous avons la forêt de Mormal.

« — Vous trouviez donc dans la forêt de quoi nourrir vos bestiaux?

« — Oui, oui; et puis nous pouvions y aller chercher du bois. Nous n'achetions jamais de chauffage.

« — Ainsi, vous avez quitté le Locquignol parce que vous n'y gagniez que trente sous par jour, mais où vous aviez, en outre, votre pain, vos légumes, une bonne partie de votre viande, des œufs, du lait, du beurre et votre chauffage; et vous êtes parti pour gagner 4 fr. 50 à Hautmont, où il faut tout acheter, jusqu'à un poireau pour faire la soupe! Voulez-vous me dire ce qu'il vous reste de vos 4 fr. 50 quand vous avez payé tout ce que vous n'achetiez pas là-bas?

« — Ah! pas grand'chose!

« — Et si la maladie vous frappe, si le chômage survient, ce sera chez vous l'absolu dénuement. A la campagne, du moins, si vous tombiez malade durant quelques jours, votre terre, vos animaux et la forêt continuaient à produire pour vous.

« — C'est vrai tout de même, cela. J'ai peut-être fait une sottise. Je verrai, plus tard, si je ne retournerai point au Locquignol.

« — Mon ami, je le crois, c'est ce que vous aurez de mieux à faire. »

Et M. l'abbé Gruson conclut ainsi son récit : « Cette histoire vécue n'est-elle point celle de milliers d'ouvriers qui, leurrés par l'argent, ont abandonné la campagne pour la ville? N'est-elle point la claire démonstration de cette vérité : pour bien apprécier le salaire,

il faut le considérer comme un rapport entre l'argent que l'on gagne et le coût de la vie? Beaucoup, malheureusement, ne veulent voir que le numérateur de ce rapport, c'est-à-dire l'argent, et oublient le dénominateur. »

Que faire donc?

M. l'abbé Gruson ne s'est point proposé de nous indiquer les moyens de combattre l'exode rural. C'est un fait qu'il constate, tout en le déplorant. Mais partant de ce fait contre lequel il ne pouvait personnellement pas grand'chose et sur lequel, par conséquent, il n'a pas cru devoir se lamenter indéfiniment, il s'est demandé comment on pourrait remédier aux plus néfastes de ses conséquences.

M. le curé de Fourmies a très justement observé qu'une des sources de la misère ouvrière, c'est que le travailleur est obligé d'*acheter* tout ce qui est nécessaire à son ménage : pour améliorer sa condition, il faudrait donc le mettre à même, sans diminuer son salaire industriel, de produire quelqu'une de ces choses dont il a besoin et qu'on lui fait parfois payer hors de prix.

Mais comment l'aider à produire lui-même une partie des choses nécessaires à la vie?

« Ce ne sera pas, évidemment, répond M. l'abbé Gruson, en lui demandant un second travail industriel, un travail de métier, mais en mettant à sa disposition et à son usage la terre, *la terre* dont, en fin de compte, tout le monde doit vivre. Sans doute, il ne peut pas être fermier en même temps qu'ouvrier d'usine. Mais il est à souhaiter qu'il ait autant de terrain qu'il pourra en cultiver; et, comme ce terrain sera nécessairement restreint, il faudra qu'il l'emploie à la culture qui rapporte le plus, c'est-à-dire à la culture potagère. Il faut donc à cet ouvrier *le coin de terre* qui lui fournisse

au moins tous ses légumes et l'aide à élever et nourrir quelques animaux domestiques qu'il puisse consommer en famille. Nous arrivons ainsi au *jardin* qui rend à l'ouvrier quelques-uns des avantages de la campagne, sans l'obliger à quitter l'instrument de travail qu'il a trouvé dans les villes [1]. »

En ces quelques mots, M. le curé de Fourmies justifie admirablement la raison d'être de cette institution des *jardins ouvriers* dont M. l'abbé Lemire s'est fait en France l'éloquent et infatigable propagandiste et dont les étrangers sont venus nous emprunter l'idée.

II

Alors qu'il était à Douzies ou à Bruay, M. l'abbé Gruson avait fait part de ces observations à des ouvriers et leur avait conseillé d'acheter ou de louer des jardins potagers. Mais il fut peu compris.

Devenu curé de Fourmies, il reprit son idée. Dans sa nouvelle paroisse, il trouva réunies les deux conditions essentielles : d'une part, il y avait des terrains à proximité de la ville, et, d'autre part, beaucoup d'ouvriers avaient besoin qu'on leur vînt en aide, dans l'impossibilité où ils étaient de joindre les deux bouts.

Le récit des origines de l'œuvre est intéressant à entendre de la bouche même du fondateur : il répond

1. M. l'abbé Gruson fait remarquer avec juste raison que le *jardin ouvrier* ne donnera pas tous ses heureux résultats si l'on n'a pas de bonnes ménagères : « Un ménage, pour être bien ordonné au point de vue économique, ne peut se passer de la bonne ménagère, et trop souvent nos femmes d'ouvriers, formées à l'unique travail de l'usine, ignorent tous les travaux du ménage. » Il faut donc, à côté de l'œuvre des jardins ouvriers, organiser une *école ménagère* : c'est là une idée qui nous est particulièrement chère, que nous avons développée ailleurs et que nous sommes ravi de voir préconisée par un homme aussi plein d'expérience et de zèle que M. le curé de Fourmies.

à certaines objections ou difficultés que l'on pourrait formuler, — et surtout il indique fort nettement l'esprit qui doit présider à ces institutions si l'on veut qu'elles donnent des fruits durables.

« En mars 1900, raconte donc M. l'abbé Gruson, je trouve, admirablement situé, un terrain de 75 ares. Il était à louer; je conclus le marché, et le jour même, je le fais partager en vingt-huit parcelles. Puis, appelant un ouvrier que je connaissais, je lui dis :

« — Il y a sans doute dans votre quartier des ouvriers qui désireraient avoir un petit jardin *gratuitement?*

« — Certes oui!

« — Eh bien! choisissez-en vingt-huit, de préférence des chefs de nombreuses familles, et amenez-les-moi demain.

« Le lendemain, un dimanche, à neuf heures du matin, vingt-huit ouvriers arrivèrent au presbytère un peu étonnés de se trouver chez le curé, qu'ils ne connaissaient guère.

« Ces hommes étaient-ils pratiquants ou non? Étaient-ils socialistes ou non? Je ne leur posai point ces questions, mais je leur dis simplement :

« — Mes amis, je sais que vous vivez difficilement; il est de mon devoir de vous aider autant que je le puis, et j'ai pensé qu'un jardin vous serait grandement utile. En voulez-vous un *gratuitement?* Ce jardin est à votre disposition. »

Les visages, continue M. l'abbé Gruson, me parurent joyeux, mais un peu surpris. Évidemment on attendait pour savoir à quelles dures conditions on aurait ce jardin gratuit. Faudrait-il aller à la messe? Ou bien, comme l'on était à la veille des élections municipales, faudrait-il voter pour une liste à la dévotion du curé?

« Je me hâtai de rassurer mon monde.

« — Mes amis, je vous donne ce jardin à une seule condition : c'est que vous le cultiviez le mieux qu'il vous sera possible dans l'intérêt de vos familles. Mon désir, c'est que vous ayez des légumes autant qu'il en faut dans un ménage ouvrier, et que vous ne soyez point obligés de vous priver sur ce point. Faudra-t-il aller à la messe, sous peine de perdre votre jardin? Assister à la messe le dimanche est un devoir grave pour les catholiques. Je suis curé; j'ai l'obligation de vous rappeler ce devoir chaque fois que l'occasion s'en présentera. Si vous vous rendez à mes conseils, vous aurez raison; si vous ne les suivez point, vous aurez tort. Mais je ne vous priverai point pour cela de votre jardin; car que vous remplissiez ou non vos devoirs religieux, vous aurez toujours le même besoin de légumes.

« On dira peut-être, ou plutôt on dira certainement que ces jardins sont des *jardins électoraux*. Soyez-en sûrs, ceux qui parleront de la sorte méconnaîtront mes intentions. En politique comme en religion, je respecte votre liberté; aussi, je vous en prie, ne me parlez point des élections prochaines, et je ne vous en parlerai point non plus. »

M. le curé de Fourmies nous dit que ces déclarations furent chaleureusement accueillies et que la glace fut rompue après ces quelques mots; nous le croyons sans peine. M. l'abbé Gruson avait, en effet, du premier coup, dissipé deux des préventions qui nuisent trop souvent à nos œuvres sociales : la crainte de la pression religieuse et l'arrière-pensée politique. Ce digne prêtre avait bien montré à ses paroissiens qu'il agissait uniquement par désir de leur venir matériellement en aide.

L'œuvre, ainsi lancée, réussit pleinement.

L'hiver suivant, on augmenta le nombre des jardins : on le porta à 186 ; puis ce chiffre fut bientôt dépassé, on atteignit le total de 423 jardins, et, aujourd'hui, Fourmies compte 450 jardins ouvriers, qui sont une précieuse ressource pour 450 familles dont les membres sont environ 2.300. Voilà ce qu'en cinq ans un pasteur, dévoué et entreprenant, sut réaliser pour ses paroissiens pauvres.

Il n'y est point d'ailleurs arrivé sans difficultés, ni surtout sans se donner pas mal de peine. Lisez son récit, et vous serez édifié, — dans tous les sens du mot. Vous y trouverez aussi le texte du règlement qu'il a fait adopter, ainsi qu'un grand nombre de renseignements et de conseils pratiques. Notons en particulier une recommandation de première importance : quand on organise des jardins ouvriers, il ne faut jamais oublier de donner aux citadins, improvisés jardiniers, des notions élémentaires d'horticulture : la culture maraîchère est une véritable science, et l'on peut affirmer que le rapport d'un jardin est proportionnel non seulement au travail, mais surtout à la science de celui qui le cultive [1].

III

— Et maintenant, demanderez-vous probablement, quels ont été les résultats obtenus?

1. « En certains endroits, on s'est contenté de donner de la terre aux ouvriers, sans les guider dans son emploi. Qu'est-il arrivé? La plupart de ces jardins ont été exclusivement plantés en pommes de terre. Que voulez-vous? L'ouvrier qui n'a point de jardin ne connaît guère que la pomme de terre en fait de légumes ; c'est là un second pain dont il ne se passe pas plus facilement que du pain de froment. Un jardin pour lui, c'est avant tout la provision des pommes de terre pour l'hiver ; il ne connaît guère que cela, il ne pense qu'à cela, il ne cultive que cela. Et les autres légumes si variés que la Providence a mis à sa disposition, il s'en passe au détriment de son bien-être et de sa santé. »

— Au point de vue matériel, il est difficile de les chiffrer exactement. On est en droit d'affirmer que, d'une manière générale, les jardins ont grandement amélioré la condition des 450 familles qui les cultivent. La meilleure preuve, c'est qu'il y a des postulants pour les futurs jardins.

S'il était besoin d'ajouter quelque chose à cet argument, nous nous appuierions sur une lettre adressée à Mme Hervieu, qui, à Sedan, organisa, la première, une œuvre de ce genre; nous reproduisons cette lettre telle que le Dr Lancry l'a publiée dans une de ses *Chroniques* de la *Justice sociale*[1]. Elle ne concerne pas les jardins de Fourmies, mais elle nous montre sur le vif le bien réalisé par cette œuvre d'assistance. La voici donc :

Sedan, 25 mai 1902.

Madame Hervieu,

Je me permets de vous écrire pour vous dire ce que j'ai récolté de légumes sur 33 verges (13 ares 20) de terre que vous avez eu la bonté de me donner, et, en même temps, pour dire le service que vous m'avez rendu, car, madame, avec mes neuf enfants, qu'aurai-je fait sans pommes de terre? Je n'en sais rien. Ainsi j'ai donc planté 30 verges en pommes de terre et 3 verges en légumes. J'ai récolté sur 33 verges :

Pommes de terre longues.....	1.050 kilos
Pommes de terre rondes.....	1.360 —
Haricots verts mange-tout.....	1 double décalitre
Haricots secs.....	8 litres
Carottes.....	125 kilos
Oignons.....	50 —

Et quantité d'autres légumes que je ne puis vous détailler, tels que navets, choux-Milan, choux-rouges, salades, cerfeuil, persil, céleri, etc. Enfin, je puis vous dire, ma-

1. Cf. *Justice sociale* du 18 octobre 1902.

dame, que depuis le mois de mai 1901, nous avons commencé à manger des pommes de terre, et, depuis ce temps-là, nous n'avons acheté aucun légume et *j'ai eu le bonheur de pouvoir donner à manger à mes enfants* qui, sans votre terre, il aurait fallu que j'achète tous ces légumes (quand j'aurais eu de l'argent pour). Et, madame, avec l'argent que j'aurais dépensé à tous ces légumes, j'ai eu le bonheur de pouvoir chausser et habiller mes neuf enfants que, sans cela, je me serais vue forcée de les avoir pieds nus et sans vêtements.

Voilà pourquoi je viens vous remercier et vous prier de remercier pour moi et mes enfants les bonnes personnes qui vous entourent pour faire prospérer votre belle et bonne société.

Recevez, Madame, tous mes respects les plus sincères.

NŒUFCOUR-LEFÈVRE.

Je sais des gens d'esprit qui souriraient peut-être de cette énumération de pommes de terre, de haricots et de carottes, le tout accompagné de force fautes de français. Cela ne leur paraîtrait pas assez distingué. Mais je sais encore plus de gens de cœur — également gens d'esprit — qui seront empoignés par cette épître. Une œuvre qui provoque de pareils remerciements est une œuvre qui fait un bien réel. Les « jardins » ne furent pas moins bienfaisants à Fourmies qu'à Sedan et je suis certain que bien des locataires de M. l'abbé Gruson pourraient tenir le langage de la mère de famille reconnaissante.

Les résultats hygiéniques ne sont pas moins satisfaisants : la réduction à dix heures de la journée de travail a permis à de nombreux ouvriers de venir, en été, respirer à pleins poumons l'air pur de leur jardin. C'est là un des meilleurs préventifs contre la tuberculose ; le congrès des jardins ouvriers l'a nettement établi.

Restent les résultats d'ordre moral et religieux. On comprend que, en pareille matière, le curé de Fourmies ne puisse tout dire, mais il en dit assez pour nous laisser entendre que cette œuvre a eu d'excellents effets : les jardins, offerts à tous les ouvriers *indistinctement,* ont produit l'apaisement des esprits et ont permis au prêtre de reprendre contact avec le peuple. Dissiper les défiances, permettre le cœur à cœur, — n'y aurait-il que cela d'obtenu par cette institution, qu'on devrait la créer et la soutenir dans toutes nos villes. Mais il y a plus : au moment de Pâques, on a pu constater à Fourmies un progrès très sensible dans la pratique religieuse. L'œuvre sociale n'avait pas seulement été utile aux corps : elle avait contribué à ramener bien des âmes dans le chemin de la vérité et de la vertu.

CHAPITRE V

COMMENT S'Y PRIT LE CURÉ DE SAINT-ACHEUL-LES-BRUYÈRES

I. Une paroisse qui n'offrait pas de grandes consolations à son pasteur. — Un curé qui ne se décourage pas. — Enquête préliminaire. — La fondation de la Caisse rurale. — Comment on fait réussir une institution de ce genre. — II. Le syndicat agricole reconnu nécessaire. — Conséquences religieuses de l'activité sociale du curé de Saint-Acheul. — Le groupe des jeunes gens. — La création d'une mutualité contre la mortalité du bétail. — III. Le curé de Saint-Acheul-les-Bruyères veut rendre tous ses paroissiens propriétaires d'un lopin de terre. — IV. Comment la diffusion de l'industrie de la bonneterie retint au village nombre de jeunes paysannes. — Une coopérative de bonneterie fondée par un curé de paroisse.

I

Il y a quelque cinq ou six ans, un tout jeune prêtre, intelligent, à l'âme vraiment apostolique, était nommé curé d'une paroisse rurale, dans un des diocèses voisins de Paris. Des raisons particulières me privent du plaisir de le nommer ainsi que la commune dont il reçut la charge, mais j'affirme l'exactitude des faits. Mettons, si vous le voulez, pour fixer les idées, que ce coin de terre s'appelait Saint-Acheul-les-Bruyères.

Donc notre jeune prêtre arrivait, animé des plus généreuses intentions, la tête bourrée de projets magnifiques...

Ses illusions s'évanouirent vite : Saint-Acheul n'était rien moins qu'une paroisse chrétienne. A la messe, le dimanche, quelques femmes et enfants, pas un homme ; sur la route, dans les champs, c'est à peine si l'on répondait aux saluts que le nouveau pasteur faisait cependant le plus aimables... C'était l'hostilité à peine déguisée chez quelques-uns, et, chez beaucoup, l'indifférence, pire que tout.

— Que faire?

— Jeter le manche après la cognée? Aller grossir le nombre des découragés qui s'empressent de déclarer impossibles les besognes nécessaires?

Notre jeune curé était un vaillant : ayant mis sa confiance en Dieu, il tint bon, convaincu qu'avec de la ténacité, de l'intelligence et de la bonté, on vient à bout de la plupart des difficultés. Il commença par examiner en détail choses et gens, voulant se rendre compte du fort et du faible de la situation : l'enquête doit, en effet, toujours précéder l'action, si du moins l'on ne veut pas s'exposer à faire un saut dans l'inconnu. Le curé de Saint-Acheul n'eut qu'à se louer de son inspection : elle lui permit de faire plus aisément ses premiers pas qui, dans la voie de l'apostolat comme dans toutes les autres, sont toujours les plus difficiles.

La connaissance exacte qu'il acquit assez vite du caractère de ses paroissiens convainquit le nouveau pasteur de Saint-Acheul que, pour entrer en relations avec eux, pour les attirer au lieu de les repousser, en un mot pour établir les contacts indispensables à l'œuvre apostolique, il lui fallait prendre ces braves gens par les intérêts matériels, — les seuls auxquels ils fussent vraiment attachés.

Mais quelle œuvre établir? Par quel bout commencer et comment réussir? Ce fut pour le curé de Saint-Acheul

le sujet de longues réflexions, enquêtes et lectures : il voulait faire son possible pour éviter ces « faux départs » dont les néfastes résultats se font sentir si longtemps.

Tout bien examiné, il s'arrêta à l'idée de fonder une caisse rurale. Il en connaissait l'organisation, et, grâce à quelques appuis qu'il avait à la ville voisine, il était assuré de trouver les fonds nécessaires aux premiers prêts. Il prépara très habilement le terrain, distribuant quelques brochures aux mieux disposés de ses paroissiens, expliquant ce qui n'avait pas été bien compris dans les imprimés, citant des exemples qu'il était allé constater sur place et montrant par des faits, tout le bien qui était réalisé par cette forme de crédit. Bref, il commença à faire venir l'eau à la bouche de quatre ou cinq paysans. C'était le moment qu'il attendait pour annoncer la fondation de la caisse.

L'institution créée, il fallait la faire prospérer.

Il y a d'excellentes personnes qui établissent, dans leurs communes, une caisse rurale et qui, ce travail fait, se croisent les bras, satisfaits de leur besogne : neuf fois sur dix, leur caisse végète, sans rendre des services appréciables.

C'est que la Caisse rurale est un instrument : il ne suffit donc pas d'en avoir doté une collectivité paysanne, il faut encore lui apprendre à utiliser ce précieux instrument. Sans cela, inemployé, il se rouille dans un coin.

Le rural se défie parfois du crédit : il craint, avec juste raison, de s'endetter... Il faut donc lutter contre ce préjugé et faire comprendre qu'il y a des emprunts, faits en certaines conditions et pour un but lucratif, qui sont de très bonnes affaires. Il faut surtout suggérer au paysan un emploi avantageux de l'argent qu'il peut se faire avancer par la Caisse rurale.

— Eh ! père Bastien, vos blés sont bien maigres.

M'est avis qu'un peu d'engrais leur donnerait meilleure mine et vous rapporterait bien au delà de la dépense. Si je n'étais que de vous, je demanderais une centaine de francs à la caisse, et je ferais la chose...

Ce furent propos de ce genre, variant avec les gens, avec leurs besoins et leurs caractères, que le curé de Saint-Acheul tint sans se lasser, ni sans craindre les redites. Il fit tant et si bien qu'il arriva assez vite à faire disparaître ce que l'on pourrait appeler le « respect humain de l'emprunt » et que nombre de ses paroissiens sollicitèrent des prêts pour des améliorations culturales ou des opérations lucratives.

II

Une institution en entraîne une autre.

Les habitants de Saint-Acheul sentirent la nécessité d'un syndicat qui grouperait leurs commandes d'engrais, de tourteaux et autres matières employées par l'industrie agricole. Là encore, le curé fut un initiateur : c'est lui qui, dans les conversations avec Pierre et Paul, lança l'idée, faisant ressortir les services que l'on retirerait d'une organisation syndicale ; c'est lui qui fut le promoteur d'un groupement professionnel, aujourd'hui en pleine prospérité.

Sans doute, tout ceci ne s'était pas produit en un jour : il y avait fallu des mois et des mois. D'autre part, les choses n'étaient pas allées aussi facilement que pourrait le laisser supposer mon récit : bien des fois, le jeune prêtre avait redouté un douloureux échec ; les difficultés matérielles étaient grandes, les hostilités n'avaient pas, toutes, désarmé. N'importe, le curé de Saint-Acheul marcha résolument vers le but qu'il avait assigné à ses premiers efforts.

Il fut récompensé de son énergie persévérante.

Peu à peu, les bonnes gens de Saint-Acheul s'aperçurent que leur nouveau curé était très dévoué à leurs intérêts et qu'en somme il leur voulait du bien... En retour, on pouvait bien, pour lui être agréable, mettre les pieds à l'église : cela n'engageait pas à grand'-chose... Tant et si bien qu'au bout de quelque temps, on apercevait le dimanche, à l'office paroissial, une bonne douzaine d'hommes. Le nombre en augmenta progressivement et assez rapidement. Aux dernières élections municipales, sans que M. le curé en ait soufflé mot — et peut-être même à cause de son silence à ce sujet — on écarta trois ou quatre sectaires qui voulaient introduire dans la commune les procédés chers à M. Combes.

De plus, le curé de Saint-Acheul parvint à grouper autour de lui quelques jeunes gens de quatorze à dix-sept ans; il les réunit tous les jeudis soir au presbytère et l'on cause; il leur fait quelques petites conférences. Ah! dame, il ne leur débite pas de grandes tirades sur l'Inquisition ou le Darwinisme : cela ne prendrait pas — pour les débuts tout au moins. Mais il leur parle de choses qui les intéressent, au milieu desquelles ils vivent : questions agricoles, nouveaux procédés de culture, institutions économiques et rurales qui prospèrent chez nos voisins de Belgique ou d'Allemagne. Il leur lit quelques fragments de ce qui, dans les livres, les revues et les journaux, lus par lui durant la semaine écoulée, lui a paru de nature à être apprécié par ses jeunes auditeurs. Et maintenant, il se propose de leur faire étudier, *par eux-mêmes*, certaines des institutions économiques dont il les a entretenus. On va commencer par l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail; il mettra entre leurs mains quelques brochures et livres. Un d'entre eux sera chargé d'exposer le mécanisme de l'association, d'en montrer les avantages et

de signaler les résultats obtenus. On discutera, on fera toutes les objections et critiques possibles. Puis quand on aura bien tourné et retourné le sujet, on convoquera les papas, voire même tous les électeurs de la commune, à une réunion où l'un des jeunes gens parlera de la mutuelle contre la mortalité du bétail. A leur tour, les papas présenteront des objections, mais leurs fils les auront formulées et résolues dans les séances antérieures : ils ne seront donc pas embarrassés pour y répondre. Aussi notre curé de Saint-Acheul a-t-il bon espoir qu'à l'issue de la séance, on créera la mutualité.

III

Ce prêtre, à l'âme vraiment apostolique, rêve plus et mieux : ce pauvre entre les pauvres veut rendre tous ses paroissiens propriétaires d'un lopin de terre! Parfaitement. Et il est en train de vivre son rêve.

Aux braves gens de sa commune qui ne possèdent pas un pouce de terrain, il tient des propos dans le genre de ceux-ci : « Je vais prendre un livret de Caisse d'épargne en votre nom ; je verserai cinq francs, mais à la condition que vous mettiez chaque mois de côté au moins une pièce de vingt à quarante sous... Voyons, croyez-moi, cette économie est possible ; vous prendrez quelques verres de moins, vous oublierez d'acheter un paquet de tabac. A la fin de l'année, vous aurez à votre nom une vingtaine de francs... Continuez encore à épargner, mais déjà vous pourrez jeter votre dévolu sur un petit bout de terre... Vous ne possédez pas la somme nécessaire pour l'achat, mais, comme vous avez fait preuve de ténacité et d'esprit d'économie, la Caisse rurale vous avancera ce qui vous manque ; vous le lui rembourserez peu à peu. » Plus d'un journalier s'est laissé con-

vaincre; quelques-uns possèdent déjà leur jardinet, y font venir des légumes qui ne leur coûtent que du travail, et voient leur situation matérielle s'améliorer. J'imagine qu'ils sont mieux disposés que jadis à goûter les sermons du curé de Saint-Acheul-les-Bruyères.

IV

Puisque nous citons des exemples d'heureuse et opportune activité sociale, donnés par des membres du clergé français, nous raconterons encore ce qu'a fait un curé de l'Est, que je pourrais nommer si je n'étais certain, en le faisant, de lui causer un vrai déplaisir.

Il déplorait l'exode croissant des jeunes gens et des jeunes filles vers les grandes villes; ce n'est pas le lieu d'insister sur ce point, mais personne ne me contredira quand je signalerai dans cet exode un véritable mal social. Le digne pasteur voyait surtout avec terreur la plupart des jeunes paysannes quitter leur famille, vers l'âge de 17 ou 18 ans, pour se « mettre en condition » chez des bourgeois des cités voisines. Quand elles rentraient sept ou huit années plus tard — et beaucoup désertaient pour toujours le village natal — elles rapportaient dans leur milieu rural des habitudes et des idées qui n'étaient guère louables. Les malheureuses devenaient une cause de perdition pour les quelques braves enfants demeurées au pays.

Il était d'autant plus difficile d'enrayer le mal que les parents eux-mêmes poussaient, presque tous, au départ de leurs filles : jadis, une petite industrie, qui se pratiquait à domicile, utilisait tous les bras juvéniles, mais aujourd'hui, cette industrie est aux trois quarts ruinée, et pour vivre, les jeunes gens s'expatrient.

Le curé de la paroisse en question s'était rendu

compte de la profondeur du mal, mais il n'entrevoyait pas de guérison possible[1]. Seulement, il ne se découragea pas, certain que la Providence finit toujours par venir en aide aux hommes de bonne volonté, alors surtout que ces hommes sont des prêtres poursuivant le bien des âmes à eux confiées.

Une circonstance imprévue — c'est neuf fois sur dix ainsi que se manifeste l'aide divine — l'amena en Alsace pour quelques jours et lui révéla une industrie dont il n'avait guère l'idée, mais qui lui parut d'autant plus intéressante à étudier qu'elle pouvait se pratiquer à domicile et être tentée dans sa paroisse. Il s'agissait de la fabrication des bas à la machine.

De retour au village, il décida quatre ou cinq de ses paroissiennes à en faire l'essai. Et il commanda tout le matériel nécessaire. Mais il ne suffisait pas d'avoir les machines à tricoter les bas, il fallait apprendre à s'en servir. Cela exigeait donc un apprentissage.

Là encore, notre curé vint en aide à ses ouailles. Il appela un très bon ouvrier alsacien qui accepta d'enseigner l'art de fabriquer la bonneterie. Pour établir un atelier où les machines fonctionneraient provisoirement sous la surveillance du technicien, le prêtre offrit sa salle à manger et son cabinet de travail... Et, durant un long mois, le presbytère devint une usine en miniature où, toute la journée, on entendait le tapage des tricoteuses mécaniques. Par tout ce remue-ménage, M. le curé était bien un peu gêné pour préparer ses sermons, faire ses lectures spirituelles, dire son bréviaire ou simplement lire son journal; mais cette gêne et cette expropriation partielle et temporaire de son domicile, il les acceptait généreusement, joyeu-

1. On trouvera dans une brochure de l'*Action populaire*, intitulée *Les Petits Métiers ruraux*, des détails sur quelques petites industries que l'on pourrait utilement développer à la campagne.

sement, car, plus l'apprentissage avançait, plus le digne prêtre se rendait compte que l'industrie nouvelle pourrait s'implanter dans le village et y retenir par l'appât du gain les jeunes filles qui, jusqu'alors, partaient pour la ville. Il n'était pas jusqu'à sa bonne elle-même qui, gagnée par ce dévouement, n'acceptât, sans trop maugréer, ce tohu-bohu qui troublait pourtant la monotone tranquillité de la maison curiale.

L'apprentissage prit fin : dans le village, une dizaine de bonnes ouvrières avaient été formées, ainsi que deux ou trois ouvriers qui devaient exécuter certaines besognes particulièrement rudes. Les machines, achetées par le curé, furent réparties entre les adhérentes qui devaient les payer, peu à peu, par un léger prélèvement sur leurs bénéfices.

Ainsi donc, ce prêtre avait mis, comme on dit, un métier dans les mains d'une douzaine de ses paroissiens. Gros service, mais incomplet cependant. Que leur aurait servi, en effet, à toutes ces bonnes gens, de savoir tricoter des bas à la machine s'ils n'avaient pu écouler leur marchandise? Ici encore leur curé les tira d'embarras.

Il entra en relations avec des maisons de gros et assura la vente de tous les bas qui seraient fabriqués au village. Progressivement, les habitants reconnurent les avantages de la bonneterie; plusieurs nouveaux adhérents se présentèrent, ils obtinrent des machines... Bref, en quelques mois, il se constitua dans tout le pays un petit centre industriel. Les affaires ayant pris une suffisante extension, le curé organisa une coopérative qui centralisa toute la fabrication et en régla l'écoulement.

La nouvelle organisation avait sensiblement amélioré la condition matérielle de nombre de familles : celles-ci, en effet, avaient trouvé un gain supplémentaire, fort

utile, dans cette besogne que l'on peut prendre et laisser, qui convient parfaitement aux heures de repos de l'hiver et que l'on abandonne au moment des gros travaux de l'été. Mais surtout le but que se proposait le dévoué pasteur a été atteint au delà même de ses espérances : les jeunes filles ne désertent plus le foyer paternel pour aller chercher de l'ouvrage à la ville, et, continuant à vivre dans leurs familles, elles se préparent à leur rôle prochain d'épouses et de mères. J'ai pu constater l'attachement affectueux de tous ces villageois pour celui auquel ils doivent l'heureuse transformation économique de leur région — qui n'est pas allée sans une certaine transformation morale et religieuse [1].

1. Nous venons de donner quelques exemples de ce qu'ont fait des curés de paroisses rurales; dans son très intéressant ouvrage intitulé *Apostolat social* (Lecoffre, éditeur), M. François Veuillot a étudié ce qui avait été réalisé dans la paroisse parisienne de Plaisance. On consultera également avec grand profit les belles *Pages sociales* de M. l'abbé Leroy et *Prêtres de France* (Lecoffre, éditeur).

CHAPITRE VI

LES INITIATIVES D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

I. Un exemple : ce qui s'est fait dans une paroisse du Jura. — L'état moral et religieux de la Vieille-Loye. — Un curé qui ne se décourage pas. — La prise de contact. — « L'inutile. » — Enquête préliminaire. — Comment un prêtre se fit épicier pour sauver les âmes de ses paroissiens. — La coopérative de la Vieille-Loye. — Débuts difficiles et tracasseries. — Le bien sort souvent du mal : une institution qui se développe grâce à ses adversaires. — Premier pas dans la voie des œuvres sociales. — II. Créations successives. — Le zèle suscite le zèle. — Mais les résultats? — L'efficacité des initiatives sociales d'un curé de campagne.

I

Il y avait une fois dans le Jura — ceci débute comme un conte de fée, et le récit, pour exact qu'il soit, n'en contient pas moins des faits quelque peu surprenants, toujours comme dans les contes de fée, — il y avait donc, en pleine forêt jurassienne, un petit village de six ou sept centaines d'habitants. La plus grande partie de la population travaillait, directement ou non, pour une verrerie que la nature du sol avait fait établir dans une clairière, sur le bord d'un ruisseau. A l'usine, on est employé nuit et jour, on y peine ferme et la vieillesse arrive vite pour les verriers.

Ces pauvres gens avaient fini par oublier le chemin

de l'église. Occupés douze heures durant, de midi à minuit ou de minuit à midi, ils s'étaient déshabitués de toute pratique religieuse : ils vivaient à peu près en païens, s'occupant uniquement des choses matérielles.

Les enfants ne recevaient plus guère d'instruction religieuse : les parents n'y attachaient pas beaucoup d'importance, et, de plus, il était difficile au curé, déjà très avancé en âge, de réunir ces bambins, dont beaucoup préféraient courir à travers bois plutôt que de venir réciter le catéchisme.

Et, si nous voulons tout dire, nous serions obligé de noircir encore ce tableau, déjà bien sombre, de la vie morale et religieuse de la Vieille-Loye.

C'est à ces mécréants — comment les appeler autrement? — qu'il y a quelques années, M. l'abbé Tervaux fut envoyé comme pasteur.

Le poste, humainement parlant, n'était pas fait pour éveiller beaucoup d'ardeur chez un nouveau titulaire. Comme il eût été naturel que celui-ci prononçât le fameux : « Il n'y a rien à faire ! » Mais ce qui eût découragé beaucoup d'autres, fut, pour cet homme de Dieu, un excitant à l'action. Il sentit qu'il y avait *tout* à organiser, et non point *rien* à essayer.

Mais par quel bout commencer cet effrayant travail apostolique? Dans quel coin de terre, en ce pays inculte, jeter la première semence chrétienne? Question angoissante, et que certains se posent parfois... toute leur vie. Le plus difficile en pareil cas, est d'établir le contact : avec l'aide de Dieu, beaucoup de persévérance et un peu d'habileté, on y arrive plus ou moins vite, mais on y arrive toujours.

De tout cœur, le nouveau curé de la Vieille-Loye pria donc la Providence de ne pas l'abandonner. Quant à la persévérance, il en avait une provision plein son âme. Enfin, pour acquérir l'indispensable habileté, il

se contenta de beaucoup examiner et de beaucoup réfléchir.

Il fit ses visites et constata que, chez les meilleurs, on le considérait comme un être inutile, ayant un métier de paresseux et de propre à rien... Il ne se découragea point. Surtout, il sut se montrer de caractère bon, ouvert, sympathique. Peu à peu — il y employa plus d'un an — il se rendit un compte exact de l'état d'esprit de la population, de ses besoins et des influences dominantes.

Ceci fait, il résolut d'agir. Déjà, l'élément féminin avait en partie retrouvé le chemin de l'église.

Mais, pour atteindre l'âme de ses paroissiens, l'abbé Tervaux pensa qu'il lui fallait atteindre d'abord leur corps et donc qu'il devait organiser quelque chose qui leur serait d'une utilité purement matérielle.

Ce « quelque chose » fut une minuscule coopérative de consommation.

Avec beaucoup de verve, M. Goyau a jadis raconté comment le digne prêtre devint épicier; l'on nous permettra de reproduire cette page, l'une des plus vivantes de ses belles études *Autour du catholicisme social*[1] : «... C'est aux besoins matériels de ses paroissiens que le curé de la Vieille-Loye voulait d'abord aviser. Son ministère durait depuis dix-huit mois environ, lorsqu'il interpella cinq de ses voisins, que la soutane n'effrayait point. « L'épicerie est chère, leur dit-il en « substance; pour maintenir une certaine hausse des « prix, les trois fournisseurs concurrents s'accordent « entre eux; vous êtes contraints d'acheter à crédit, « puis de signer des billets, et parfois même de con- « sentir hypothèques sur vos lopins de terre; et sur le

1. Cf. *Autour du catholicisme social*, première série, p. 136 (Perrin, éditeur, Paris, 1897).

« commerce des denrées se greffe, ainsi, un certain « commerce de l'argent. Avec cinq hommes et l'aide « de Dieu, j'ai un remède et je réponds de l'avenir. « Les femmes sont revenues aux offices; mais ce qu'il « me faut, ce sont les hommes aussi; sinon, quel est « ici mon rôle? Eh bien, je vais m'occuper de vos in- « térêts matériels; mais faire de l'épicerie pour de l'é- « picerie, ce n'est point là mon métier; je veux avoir « affaire à de bons catholiques, et, par surcroît, avec « votre coopération, corriger ou prévenir vos mi- « sères. » Au dimanche suivant, ajoute M. Goyau, les cinq, après quelques jours de réflexion, garantirent qu'ils étaient hommes, le loisir aidant, à fréquenter régulièrement l'office et à remplir leur devoir pascal. Et voilà comment le curé de la Vieille-Loye devint épicier. »

Ah! dame, son épicerie ne fut pas des mieux montées. On commença petitement avec quelques kilos de café, de sucre, de légumes secs qui trouvèrent place dans un placard de la cure. C'était l'enfance de l'art, remarque M. l'abbé Brouillet dans une brochure qui peut être considérée comme la suite de l'étude de M. Goyau[1]. « Notre épicier improvisé opérait d'ailleurs sur une trop petite échelle, savait mal s'approvisionner et comptait sans les frais généraux. Son apprentissage lui coûta cinq ou six cents francs la première année. Ce n'était pas la première fois qu'il créait des œuvres, ni par suite la première fois qu'il perdait de l'argent... Vous pensez bien que la sagesse et le savoir-faire exigent des études coûteuses au moins autant que la médecine ou le droit. Quand on a

1. La brochure de M. l'abbé Brouillet, qui est d'une lecture attachante, vient de paraître dans la collection de l'*Action populaire;* elle a pour titre : *La Vieille-Loye : ouvriers de l'usine et des champs. Initiatives d'un curé.*

bu la mer, on peut boire l'étang, dit un proverbe patois. Le curé but avec bonheur un petit « bouillon ». Une étude des coopératives de chemins de fer et l'expérience le rendirent plus compétent en la matière. Cependant un rire méchant secouait le village : il était si facile de chansonner pareille situation... »

Les débuts ne furent donc ni brillants ni faciles pour le nouveau pasteur de la Vieille-Loye.

Mais il tint bon.

Ceux de ses paroissiens qui avaient trouvé leur bénéfice à se fournir à la coopérative ne furent point assez sots pour retirer leur clientèle à l'institution naissante.

Les adversaires durent donc inventer autre chose que des quolibets. Ils s'avisèrent, un beau jour, que le curé en gardant au presbytère une provision de pétrole, qui dépassait sa consommation, mettait gravement en danger cet immeuble communal, lequel, d'ailleurs, était affecté au logement des pasteurs de la paroisse et ne devait point se transformer en maison de commerce. Il fallait donc que le curé fermât son épicerie, illégalement ouverte.

M. le curé obéit à cette injonction.

Mais, en croyant tuer la coopérative, ses ennemis assurèrent son développement. Les quelques sacs de denrées et les quelques bidons d'essence furent transportés chez deux braves femmes qui, moyennant un traitement de deux cents francs, se chargèrent de la vente. Dès lors, beaucoup qui avaient refusé d'aller se fournir au presbytère, n'hésitèrent plus à se rendre dans une maison neutre qui leur vendait à meilleur compte que les marchands de la localité. « On essaya bien, raconte M. l'abbé Brouillet, de fonder une institution pareille en face de celle du curé, on n'y réussit pas. D'ailleurs tout le monde était admis, bien que

seuls les actionnaires fussent électeurs et éligibles, Ainsi faisait-on bénéficier du bon marché et des bénéfices proportionnels tous les acheteurs, en gardant à l'œuvre une direction catholique. » Peu à peu, la coopérative en arriva à tenir la plupart des objets que les boutiquiers refusaient de vendre aux sociétaires.

Et aujourd'hui, après quelques années d'existence, cette institution économique a pignon sur rue; son local est une des plus importantes constructions de la commune. Les magasins renferment pour plus de 25.000 francs de marchandises; près de cent vingt familles viennent y faire leurs achats et le chiffre des affaires atteint chaque année une quarantaine de mille francs. Bref la coopérative est devenue une puissance qui a fait disparaître toute exploitation étrangère et qui a diminué, à la Vieille-Loye, le coût de la vie [1].

Ce n'est point qu'à l'encontre de cette organisation on ne puisse formuler aucune objection. Mais à quoi n'en peut-on opposer?

Les adversaires des coopératives de consommation

1. Voici comment, chaque année, au 1er octobre, on répartit les bénéfices. Ils sont divisés en trois parts égales: la première est remise aux associés, au prorata de leurs achats, soit en numéraire, soit en marchandises à prendre; la deuxième va grossir le fonds de réserve de la caisse commune; la troisième constitue le fonds de prévoyance. « Chaque associé y a sa part déterminée et personnelle. Ce capital cependant ne lui porte pas d'intérêt tant qu'il reste au-dessous de 200 francs; jusque-là, il n'est pas non plus remboursable, si ce n'est sur décision conforme du conseil de la Coopérative, en cas d'accident ou de maladie: quand il atteint 200 francs, il n'est pas remboursable, mais constitue pour son propriétaire une part d'actionnaire dans la coopérative; enfin, dès ce moment, le coopérateur peut retirer l'excédent, ou, s'il le laisse, il en reçoit l'intérêt. Ainsi la Coopérative travaille à s'assurer par elle-même son indépendance en constituant son propre capital; ainsi les individus sont moins exposés à abandonner l'association sur un coup de tête, car alors on perd son fonds de prévoyance; ainsi tout le monde coopère au bien social au moyen de ses intérêts particuliers, et c'est d'une excellente éducation anti-égoïste; enfin, la coopérative a de cette façon beaucoup de fonds disponibles qui peuvent lui permettre de faire d'autres œuvres. » Cf. abbé Brouillet, *op. cit.*, p. 19.

se lamentent de préférence sur le sort qui est fait aux petits commerçants, ou plus exactement à quelques-uns d'entre eux. Assurément, la situation de ces individualités est digne d'intérêt et, autant que faire se peut, il faut s'appliquer à leur trouver une compensation. Mais, avec M. l'abbé Brouillet, nous dirons volontiers : « L'évolution nécessaire contrarie toujours quelques vieux rouages, et vraiment faut-il pour la routine de quelques-uns pressurer tout le monde? Impossible de parler d'antialcoolisme sans contrarier les cafetiers, de simplicité sans faire tort aux modistes, de syndicats sans obliger à disparaître quelques intermédiaires. Et si la cause de ces sacrifiés paraît préférable à celle du public, ne parlons pas davantage d'hygiène pour ne pas supprimer la clientèle ordinaire du médecin et du pharmacien. » Mais nous ne voulons pas instituer un débat sur un pareil sujet : il nous suffira de constater qu'à la Vieille-Loye la coopérative servit très heureusement à transformer le pays.

II

Ce n'était là d'ailleurs pour M. l'abbé Tervaux qu'un premier pas dans la voie des œuvres sociales.

Cet apôtre voulait gagner les cœurs de ses paroissiens afin de toucher leurs âmes ; aussi était-il résolu à organiser à la Vieille-Loye toutes les institutions de nature à satisfaire quelqu'un de leurs besoins.

Mais le digne pasteur est un homme pratique : il ne crée une œuvre qu'après avoir assuré le bon fonctionnement de celles précédemment établies. C'est ainsi, qu'il organisa tout d'abord une association de secours mutuels ; elle permet de faire venir deux fois par semaine à la Vieille-Loye le médecin de la ville voisine

qui, auparavant, ne se déplaçait que moyennant des honoraires élevés. C'est ainsi également qu'il établit une caisse rurale, une laiterie coopérative et qu'il bâtit maintenant des maisons à bon marché...

— Mais, demanderez-vous, comment peut-il suffire à la tâche?

— Il y suffit : voilà le fait... Il est vrai qu'il ne prend guère le temps de se lamenter sur les malheurs de l'époque présente : il a trouvé occupation plus utile. Et puis il a su faire naître autour de lui d'intelligents dévouements. Le zèle suscite le zèle. Ce sont, par exemple, des chrétiennes de sa paroisse qui se sont chargées d'administrer la laiterie et la coopérative, de surveiller et de diriger l'ouvroir des jeunes filles; ce sont elles encore qui, chaque matin, préparent la soupe et le déjeuner que, moyennant un sou et demi, les élèves de l'école laïque, demeurant trop loin du village, viennent manger, tandis que M. le curé leur fait l'instruction religieuse.

Le pasteur de la Vieille-Loye est aidé également par de nombreux jeunes gens groupés en association, — en une association bien vivante et agissante.

— Tout cela est bel et bon, mais enfin, quels sont les résultats obtenus?

— Les habitants de la Vieille-Loye ont vu leur condition matérielle s'améliorer très sensiblement. Ceci est incontestable. Ils savent que cette amélioration est due à leur curé. Aussi, dans ce village, « la religion n'est plus l'ennemie et le curé l'inutile. Il y a des retours et les offices ont gagné en nombre et en ferveur. Sans doute, le curé voudrait obtenir davantage, mais il faut tenir compte des conditions de travail imposées aux hommes, conditions qui rendent difficile l'accomplissement du devoir dominical; il faut tenir compte du passé, de l'arriéré, de la lutte générale particulière-

ment terrible et qui a son écho dans les plus petits endroits... » M. l'abbé Brouillet termine son étude par cette déclaration : « Voici le moment de former des associations paroissiales ; il y a dix ans, à la Vieille-Loye, à peine un quart des hommes auraient osé s'inscrire ; aujourd'hui, l'association comptera tous les chefs de famille sans exception. » Ce simple fait en dit plus long que tous les discours sur l'efficacité des initiatives sociales d'un modeste, mais dévoué curé de campagne.

III

QUELQUES ORGANISATIONS DE PROPAGANDE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

PROPAGANDE D'IDÉES : LES « SEMAINES SOCIALES »

I. Une lacune comblée. — II. Exemple d'outre-Rhin. — Le *Cours social pratique* organisé par le Volksverein. — Programme suivi et résultats obtenus. — III. La tentative lyonnaise. — Une *Semaine sociale* qui a eu un lendemain. — Les raisons du succès. — On répondait à un besoin. — Intelligent accord des enseignements doctrinaux et des préoccupations pratiques. — Des œuvres et des institutions qui reposent sur des principes; des principes qui suscitent des œuvres et des institutions. — IV. Les professeurs n'ont pas dédaigné d'entrer dans le détail des applications : les faits ont remplacé les phrases. — Quelques exemples. — V. Une organisation matérielle excellente : le dévouement et l'activité intelligente de la direction de la *Chronique du Sud-Est*. — A Orléans et à Dijon. — La puissance de rayonnement de l'idée : cours sociaux en Italie et en Espagne.

I

C'est une vérité banale que le plus difficile, lorsqu'on veut se dévouer à l'action sociale, c'est encore de choisir l'action vraiment opportune et de l'organiser avec le maximum de chances de succès.

Nombre de catholiques — prêtres ou laïques — ne demandent pas mieux que de faire quelque chose. Leur bonne volonté est évidente; elle ne demande qu'à s'exercer; mais trop souvent, elle reste inactive parce qu'elle ignore où et comment

s'employer. Et puis, longtemps inactive, elle finit, lentement et insensiblement, par s'évanouir. N'est-ce pas là l'histoire de beaucoup d'entre nous?

Désormais, les catholiques français ne pourront plus, vis-à-vis de leur conscience, invoquer semblable excuse.

Les *Semaines sociales* comblent, en effet, une lacune : elles viennent indiquer aux hommes de bon vouloir ce que l'on *peut* faire, et, j'irai même plus loin, ce que l'on *doit* faire. Durant six jours, on examine en commun, au point de vue théorique et au point de vue pratique, ce qu'il serait utile d'entreprendre. Chacun apporte le résultat de son expérience et il est impossible qu'un tel enseignement mutuel ne donne pas d'heureux fruits.

D'ailleurs les faits sont probants : l'institution, nouvelle en France, et due à l'intelligente initiative de la *Chronique du Sud-Est*, fonctionne depuis plusieurs années déjà chez nos voisins d'Outre-Rhin, sous le nom de *cours pratiques sociaux*. C'est de l'organisation allemande que nos amis lyonnais se sont en partie inspirés.

II

Les *cours pratiques sociaux* allemands se tiennent chaque année, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre; les hommes les plus marquants y viennent donner une série de leçons, touchant à la fois aux problèmes d'ordre théorique et aux diverses applications de ces doctrines. « Les conférences, était-il dit dans le programme initial de ces cours, devront s'étendre aux questions essentielles du vaste domaine social. On insistera beaucoup sur les principes, en

même temps qu'on s'efforcera d'indiquer les connexions étroites de la théorie et de la pratique. »

Le programme entrait dans les détails : « On tâchera, ajoutait-il en effet : 1° de montrer l'importance des questions sociales, la part que les classes dirigeantes, et particulièrement le clergé, doivent prendre à la solution de ces problèmes, d'éveiller le goût et l'amour des études sociologiques; 2° de marquer le lien qui attache les unes aux autres les différentes questions, de mettre en lumière les principes auxquels obéira le législateur quand il s'agira des lois ouvrières; 3° de traiter à fond — autant que le temps le permettra — les questions théoriques et pratiques; d'ouvrir aux étudiants des horizons nouveaux, et surtout de leur fournir les indications bibliographiques à l'aide desquelles il leur sera facile de compléter leur formation; 4° d'établir des relations personnelles entre les maîtres de la science sociale et leurs auditeurs, contact fécond pour l'avenir, également utile aux uns et aux autres. »

Le plan était vaste, mais il était bien compris : le succès de l'entreprise l'a suffisamment démontré. Le cours devait être périodique. « En 1894, les adhésions furent si nombreuses qu'il fallut dédoubler « l'Université populaire »; il y eut un cours à Bamberg avec 800 auditeurs, un autre à Neisse avec 600. Les années suivantes, d'autres villes offrirent l'hospitalité à l'Université ambulante, entre autres Strasbourg, et partout se renouvela le même spectacle. Des étudiants en grand nombre, des conférenciers éminents, des visites intéressantes dans des usines modèles, une noble émulation sur toute la ligne, et, comme résultat, le développement sensible de toutes les œuvres sociales. *Si, en Allemagne, clergé et laïques prennent un intérêt de plus en plus vif aux problèmes sociaux, le mérite en revient pour une bonne*

part au « cours social » organisé par le Volksverein[1]. »

III

Une institution aussi féconde méritait d'être essayée en deçà des frontières germaniques. C'est ce qui a été fait à Lyon au commencement d'août 1904 et ce qui a été renouvelé l'an passé à Orléans et le sera cette année à Dijon.

La tentative lyonnaise a obtenu, on peut l'affirmer, un plein succès.

Un seul chiffre suffit à le prouver : la *Semaine sociale* a réuni six cents adhérents et auditeurs, payants et présents.

Et l'on peut également déclarer que ces adhérents ont été généralement satisfaits puisque, par acclamation, l'on a décidé de renouveler l'essai. C'est à Orléans qu'en 1905 s'est tenue la *Semaine sociale* et c'est à l'*Union d'études des catholiques sociaux* qu'on a confié la charge d'en maintenir l'unité doctrinale.

Le succès de la tentative de nos amis s'explique par plusieurs raisons.

D'abord cette tentative répondait évidemment à un besoin du moment.

Dans les milieux catholiques, on sent de plus en plus la nécessité de s'orienter dans la voie sociale ; seulement dans cette voie on désire avoir des guides...

— Mais il y a les livres, direz-vous.

— Assurément, et beaucoup les consultent. Toutefois, un très grand nombre de lecteurs sont heureux de

1. Mgr Kannengieser, *D'étapes en étapes* (Lethielleux, éditeur, Paris, 1904), p. 80.

voir, d'entendre les auteurs de ces livres et de leur soumettre leurs difficultés. Or, parmi les « professeurs » qui ont eu l'honneur de prendre la parole à la *Semaine* de Lyon, tous avaient écrit des ouvrages, et, parmi eux, il n'en est pas un seul auquel tels ou tels lecteurs, devenus auditeurs, n'aient posé des questions. « Livres vivants », ils ont été feuilletés par les curieux. Vous voyez déjà un élément d'intérêt — et partant de réussite.

Un second élément, c'est l'intelligent mélange des conférences de théorie et des exposés pratiques.

On l'a dit depuis longtemps et on le répète avec raison, ce sont les idées qui mènent le monde.

Il faut donc connaître les idées — c'est-à-dire les principes et les systèmes : il ne faut pas se contenter d'agir routinièrement, il faut encore examiner les raisons de son action.

Cet examen a été particulièrement bien fait à Lyon : il était confié à deux éminents sociologues catholiques qui sont, en même temps, de savants théologiens. M. l'abbé de Pascal nous a entretenus de la propriété, de ses fondements, de ses limitations et de ses adversaires ; M. l'abbé Antoine a étudié le travail, ses caractères essentiels et son organisation.

Ces leçons ont été, pour beaucoup d'auditeurs, de vraies révélations : l'un et l'autre des deux professeurs ont rectifié nombre d'erreurs qui ont généralement cours — et ces rectifications d'ordre doctrinal ne seront pas sans avoir d'heureux contre-coups sur les œuvres pratiques. Quand on a, par exemple, du travail ou de la propriété, une conception réellement sociale, et non pas abstraitement individualiste, on encourage de préférence certaines institutions et l'on ne gaspille pas inutilement son activité au profit d'une association contraire à ses tendances.

Donc, à la base de toute action, il doit y avoir une doctrine, précise, raisonnée et sciemment admise.

Mais, de même que la pratique sans la doctrine ne peut donner que des résultats incomplets, de même la doctrine sans la pratique reste à peu près un stérile passe-temps de dilettante ; il faut donc l'union intime de l'une et de l'autre.

IV

Cette union a été très intelligemment réalisée durant la *Semaine* de Lyon.

Chaque leçon doctrinale était suivie d'un cours présentant, beaucoup plus accusé, le caractère pratique. Je citerai, à titre d'exemple, les conférences de M. Duport, président de l'*Union du Sud-Est*, sur les syndicats agricoles, de M. Glas sur les assurances rurales et de M. Durand sur les caisses de crédit.

Pour donner une idée du caractère éminemment utile de ces causeries, il me suffira de dire que MM. Duport, Glas et Durand ne se sont pas contentés de retracer l'historique et d'indiquer, dans ses grandes lignes, l'organisation des diverses institutions qu'ils avaient reçu mission de présenter aux auditeurs de la *Semaine*.

Après avoir exposé les notions générales, indispensables préliminaires de toute étude de détail, ces « professeurs » ne dédaignèrent pas d'initier leur auditoire aux plus menues questions du fonctionnement normal. Ils allèrent même plus loin et signalèrent les moyens ou même les « trucs » à employer pour créer avec succès ces institutions.

Il ne nous semble pas mauvais de reproduire ici quelques-uns des conseils de ces hommes d'expérience : ils pourront être entendus avec profit.

Tous les trois, ils ont été d'accord pour reconnaître au point de vue de la propagande, la supériorité des petites réunions sans apparat, au cours desquelles chacun peut formuler ses objections ou interrogations. Lorsque aucun auditeur ne demande d'explication ou ne soulève de difficulté, il faut craindre un insuccès : il est très rare, en effet, que la démonstration ait été si forte qu'elle ait pu faire disparaître toute opposition. Prenez donc vos précautions en conséquence : assurez-vous d'avance le concours d'un compère dans la salle qui vous posera les premières questions — ce qui suffira à délier les langues.

Comment faut-il parler à ces paysans, à ces gens du peuple? Très simplement, avec tout son cœur et en toute sincérité. Évitez les grandes phrases; vous les remplacerez avantageusement par le récit de quelques faits topiques. Le meilleur argument est encore l'exemple du voisin. Voulez-vous faire établir par vos auditeurs une caisse rurale ou une assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, ayez grand soin de leur raconter ce qui a été fait dans une localité des environs et insistez sur les services rendus par ces institutions : le paysan sera beaucoup plus touché par ces arguments de faits que par les plus beaux raisonnements du monde.

Autre recommandation extrêmement utile : avant toute conférence ayant pour but la création d'une de ces institutions, il est indispensable de faire distribuer aux futurs auditeurs des brochures expliquant le fonctionnement et faisant connaître les statuts de l'œuvre à fonder. Il faut que le rural, de nature généralement défiante, puisse examiner à son aise et chez lui ce qu'on lui propose. Évitons d'avoir l'air de lui imposer nos idées et nos projets : ce serait le meilleur moyen de provoquer sa suspicion.

Enfin dernier conseil révélé par l'expérience : ne

laissez jamais partir vos auditeurs sans faire signer à ceux que vous aurez convaincus — ne seraient-ils que deux ou trois ! — une formule d'engagement en vue de l'institution proposée : il faut, à tout prix, qu'au sortir de la réunion, ladite institution soit fondée. Sous aucun prétexte, ne renvoyez à une assemblée ultérieure.

Ces conseils seront d'autant plus facilement suivis que vous donnerez à vos institutions une étendue territoriale plus restreinte : la commune ou la paroisse sont les circonscriptions préférables, parce qu'elles permettent de grouper des gens qui se connaissent tous. Contrairement à une opinion *a priori*, on constitue avec moins de peine le bureau d'une association communale que celui d'une association cantonale ou surtout départementale : pour diriger une de ces petites associations, un paysan intelligent et sans instruction générale est parfaitement compétent ; et puis en raison même du caractère restreint du groupement, chacun s'y considère chez lui et chacun exprime son opinion. A la tête d'un groupement beaucoup plus étendu, un simple cultivateur se trouvera mal à sa place ; il faudra là un « monsieur » et les choses n'en iront pas toujours mieux.

— Mais, direz-vous, ces associations minuscules ne peuvent entreprendre certaines opérations qui exigent, pour leur réussite, un assez grand nombre de membres et un gros chiffre d'affaires : ainsi, il leur sera difficile de profiter du système de coopération, car le chiffre de leurs achats sera bien trop faible pour obtenir une réduction appréciable.

— C'est là, en effet, un inconvénient des groupements paroissiaux ou communaux. Mais, rassurez-vous, ce désavantage n'est qu'apparent. Il disparaît dès que les groupements communaux ou paroissiaux se fédèrent : la fédération des syndicats et des diverses associations d'un arrondissement ou d'un département, voire même

de toute une région, acquiert une force économique considérable. Et, à l'appui de cette affirmation, je pourrais citer, après M. Duport, les trois cents et quelques syndicats affiliés à l'*Union du Sud-Est*. Je pourrais aussi, comme MM. Glas et Louis Durand, montrer, avec des anecdotes vécues, la « manière de s'y prendre » pour fonder une caisse rurale, une assurance mutuelle ou un syndicat agricole.

Par ces quelques lignes, on peut apprécier le caractère essentiellement pratique de ce qui s'est dit à la *Semaine sociale*. Nous serions bien étonné si de ces causeries, il n'était pas sorti de nouvelles œuvres et institutions.

V

Enfin, une des causes — et non la moindre — du succès obtenu à Lyon, c'est assurément la parfaite organisation matérielle de la *Semaine*.

La direction de la *Chronique du Sud-Est* et les membres du comité lyonnais ont une remarquable compétence en pareille matière. De plus leur compétence est servie par un dévouement sans bornes. Parmi tous ces hommes de zèle, qu'il nous est impossible de nommer, nous nous reprocherions de ne point citer au moins le secrétaire général, M. Gonin, qui, avant et pendant la *Semaine*, s'est infatigablement dépensé pour le bien et le plaisir de tous.

Ainsi donc, la tentative lyonnaise avait été un vrai succès : la récidive orléanaise marqua un nouveau progrès dans l'organisation et dans la réussite[1]. Mgr Touchet

1. Voici le programme des Cours professés à Orléans :
Les deux conceptions, individualiste et sociale, de l'homme, par l'abbé de Pascal;

voulut bien prendre l'entreprise sous son haut patronage et l'éminent prélat prononça, au cours d'une des réunions du soir, un admirable discours qui permit aux catholiques sociaux de saluer en lui un Ketteler français.

Malgré les difficultés et les préoccupations de l'heure présente, tout fait espérer, au moment où nous écrivons, un même succès pour la *Semaine sociale* qui, prochainement, va se tenir à Dijon. Le programme conserve le caractère doctrinal et pédagogique qui a fait l'originalité des réunions de Lyon et d'Orléans. Le nouvel évêque du diocèse, Mgr Dadolle, qui, alors qu'il était recteur de l'Université catholique de Lyon, avait déjà manifesté sa bienveillance aux organisateurs, a bien voulu leur continuer son appui et promettre de prononcer, cette année, le discours d'ouverture. Les promoteurs ont donc raison d'être sans crainte sur le résultat de leurs efforts : un nouveau succès consacrera définitivement en France l'institution des *Semaines sociales*.

L'idée, nous l'avons reconnu, est d'origine allemande, mais, en se réalisant en notre pays, elle a acquis une particulière puissance de rayonnement : c'est ainsi

Contrat de travail et salaire, par M. l'abbé Ch. Antoine;
La protection légale des travailleurs, par M. Eugène Duthoit;
Le syndicat professionnel et les institutions économiques, par M. Martin Saint-Léon;
Les sociétés de secours mutuels, par M. E. Dedé;
Les syndicats d'employés, par M. Zirnheld;
Les syndicats ouvriers allemands, par M. G. Blondel;
L'association professionnelle agricole, par M. Milcent;
L'école par l'association familiale, par M. A. Crétinon;
L'éducation populaire par, M. Max Turmann;
Les retraites ouvrières : les derniers projets de loi et la mutualite, par M. A. Boissard;
Les assurances mutuelles agricoles, par M. le Comte Baguenault de Puchesse.

Séances générales du soir: Discours d'ouverture de S. G. Mgr Touchet; conférences de M. P. Imbart de la Tour et de M. l'abbé Lemire.

que les Italiens du Nord ont, l'an passé, organisé quelque chose d'approchant; c'est ainsi que les catholiques espagnols ont tenu, dans les premiers jours du mois de mai, une *Semaine sociale*, au cours de laquelle ont professé le P. Vicent et M. de Cépéda que nous avions eu l'heureuse fortune d'applaudir aux réunions de Lyon [1]. Nous souhaitons qu'un tel mouvement se généralise.

1. Dans *El Noticiero* du 1er au 20 mai 1906, le Dr Sévérino Aznar a publié une analyse très vivante et fort claire des cours sociaux professés à Madrid.

CHAPITRE II

UNE LIGUE D'UN NOUVEAU GENRE. — DES CONSOMMATEURS QUI S'INQUIÈTENT DE LEURS RESPONSABILITÉS SOCIALES.

I. Un rappel. — Le double but que s'est proposé à Paris la Ligue des acheteurs. — Faire l'éducation sociale des consommateurs. — Encourager les patrons qui respectent les règles de la justice sociale. — La *liste blanche*. — II. Une innovation : les cartes postales de la L. S. A. — La veillée homicide. — Le déballage inutile. — Pour les marmitons. — III. Les groupes d'études de la Ligue sociale. — Le « groupe du sixième étage ». — La question des domestiques. — Une communication de Mme Chalamet. — Deux défectuosités des chambres de bonnes. — Guerre aux fenêtres à tabatière. — Un *couvreur* qui transforme à la fois son immeuble et ses locataires. — La désinfection des chambres de domestiques. — Comme pour vos filles! — IV. La question des cuisines sombres. — Comment la tuberculose fait son entrée dans une famille parfaitement saine. — Une *liste blanche* d'un nouveau genre. — Une loi évangélique. — V. Le mouvement des Ligues sociales d'acheteurs en France. — En Suisse. — Le type idéal d'une bonne fabrique de chocolat.

Dans un précédent ouvrage [1], nous avons parlé des Ligues sociales d'acheteurs qui ont pris naissance aux États-Unis et qui commencent à se répandre dans l'Europe occidentale. La première Ligue française a été

1. Cf. dans *Initiatives féminines* (Lecoffre, éditeur), p. 281 et suivantes, le chapitre intitulé *le devoir des acheteuses, la Ligue sociale des consommateurs.*

créée, à Paris, en décembre 1902 : elle s'est développée, non pas avec une rapidité vertigineuse, mais en suivant une progression normale, régulière, qui, pour le succès final, est d'un meilleur augure qu'un de ces accroissements subits et extraordinaires, trop souvent suivis d'une prompte et irrémédiable décadence : les feux de paille jettent un vif éclat, mais durent peu.

Il nous a paru d'un réel intérêt pratique d'examiner où en est ce mouvement, que beaucoup connaissent de nom, mais sur lequel ils ne possèdent que des renseignements très vagues, sinon erronés.

I

Rappelons d'abord le double but que s'est proposé, à Paris, la Ligue sociale d'acheteurs.

D'abord elle invite ses associés à *prendre des habitudes d'esprit qui influent sur leurs relations vis-à-vis de tous ceux qui travaillent pour eux.* Cela semble peut-être très insignifiant, et cependant ces quelques mots contiennent le principe d'une féconde réforme. Nombre de personnes préconisent telles ou telles mesures d'ensemble pour remédier au mal présent; mais ces mêmes personnes oublient que, dans leur vie quotidienne, elles pourraient apporter beaucoup de petites modifications qui auraient un très heureux effet social. A force de parler de la responsabilité des voisins, on perd de vue sa responsabilité propre; à force de réclamer de grandissimes réformes, on néglige de se réformer soi-même. Or le bien s'opère en détail; chacun a sa tâche commune dans l'œuvre — et c'est cette tâche, ou plutôt une partie de cette tâche, que la Ligue des consommateurs nous incite à remplir.

Donc, par tous les moyens, elle s'efforce d'assurer

notre éducation sociale d'acheteurs. Dans ses assemblées générales et dans ses réunions spéciales, elle fait connaître les résultats des enquêtes entreprises sous son inspiration. Mais tout le monde ne peut assister à ces réunions. La Ligue, voulant étendre son action, publie un *Bulletin* et des tracts de quatre ou cinq pages dont elle désire une grande diffusion. Dans ces quelques feuilles, on s'applique à attirer l'attention du lecteur — et mieux encore de la lectrice — sur tel ou tel point pratique : on expose, par exemple, la législation protectrice du travail des femmes, ou bien encore on recommande aux adhérents, pour faire leurs achats, de ne pas attendre les époques de presse, c'est-à-dire de surmenage pour les employés.

A côté de ce but d'éducation, la Ligue s'en est proposé un second : *elle a voulu donner à ses associés le moyen certain d'encourager les patrons qui, dans leurs établissements, s'inspirent de la justice sociale.* Dans une des premières assemblées générales de la Ligue parisienne, M. Jean Brunhes indiquait en des formules fort nettes ce second but de l'association : « La Ligue des acheteurs, déclarait-il, ne vous demande pour ainsi dire aucun geste nouveau. Vous achetez, vous achetez tous les jours, c'est un fait. La Ligue ne vous demande pas d'acheter davantage ou d'acheter des choses nouvelles : elle vous demande et elle vous offre le moyen d'acheter avec plus de clairvoyance; elle vous demande et elle vous offre le moyen de transformer en actes bienfaisants des actes parfois neutres, toujours aveugles et souvent malfaisants... Si un patron déplaît à ses clients, ajoutait M. Jean Brunhes, on le boycotte! En certains cas, je ne dis pas que le boycottage ne soit pas légitime, mais c'est une mesure purement négative. La Ligue sociale d'acheteurs préconise la méthode in-

verse, la méthode positive, c'est-à-dire la réclame pour les patrons qui se plient à certaines conditions sociales. Elle conseille à ses adhérents de ne pas gaspiller toute leur énergie en colères, et d'en réserver la meilleure part pour témoigner leurs sympathies d'une manière effective à ceux qui entendent et respectent comme eux la dignité du travail humain. »

A cet effet, la Ligue a dressé une liste de ces patrons : c'est la *liste blanche*. En s'adressant à ces maisons, on est sûr d'encourager des gens qui comprennent les graves obligations que leur situation leur impose. D'ailleurs, s'ils venaient à violer les engagements qu'ils ont pris à cet égard vis-à-vis du comité directeur de la Ligue, leurs noms seraient aussitôt rayés.

Le comité directeur a voulu faire œuvre pratique, et partant méthodique. Aussi, pour les débuts, a-t-il limité son action aux modistes et aux couturières. Mais son intention est d'étendre progressivement ses efforts à toutes les professions avec lesquelles le public est en relation par ses achats quotidiens. Déjà la sixième liste blanche, qui vient de paraître, s'est singulièrement allongée [1]. Et d'ici quelque temps, on nous promet une *liste blanche de propriétaires parisiens*. Nous dirons tout à l'heure comment et pourquoi sera composée cette liste peut-être inattendue.

II

Parmi les moyens de propagande, nouvellement adoptés par la Ligue, signalons une innovation ingénieuse : la Ligue vient d'éditer une première série de

1. On peut la demander au siège de la Ligue sociale d'acheteurs, 28, rue Serpente, à Paris.

quatre cartes postales qui permettent à ses membres de révéler « par l'image », à ceux qui l'ignorent encore, le contre-coup des exigences quotidiennes de l'acheteur.

L'une est intitulée : *La veillée homicide*. Deux jeunes femmes, harassées de fatigue, travaillent à la lueur d'une lampe, et le texte suivant commente l'image : « Dans un atelier de couture. Pour achever une robe, trop tard commandée, trop vite exigée, elles sont contraintes de travailler jusqu'au milieu de la nuit, douze et quinze heures de suite, et sur des sièges sans dossier. La terrible veillée, malgré la loi, et le plus souvent par le caprice de la clientèle, est plus fréquente qu'on ne peut le supposer : en 1903, à Paris seulement, les inspecteurs du travail ont dressé de ce chef 2.992 contraventions. »

Une autre a pour titre : *Le déballage inutile*. Dans un grand magasin, une élégante, commodément installée, examine, sans intention d'acheter, les étoffes que déplie devant elle une vendeuse dont le gain sera proportionnel aux ventes effectuées par elle. Et le texte explique : « La cliente, insouciante et impassible, fait déballer tout le rayon, sans songer à la perte de temps, de force et d'argent qu'elle inflige à la vendeuse — et elle s'en va sans rien acheter. » Je gage que toute femme de cœur qui aura vu cette carte postale renoncera à satisfaire sa curiosité aux dépens des malheureuses demoiselles de magasin...

Les deux dernières cartes sont consacrées aux petits marmitons. Celle-ci est particulièrement saisissante : elle représente deux gamins, dont l'un porte le bonnet classique et la veste blanche, qui viennent se coucher sous les combles, dans une misérable mansarde. Et le commentateur remarque : « Le décor brillant de quelques-unes des plus grandes pâtisseries

cache bien des misères. Sans parler des cuisines en sous-sol, étroites et surchauffées, sait-on dans quelles sordides mansardes sont parfois logés les apprentis, les petits marmitons, et sait-on qu'on les fait souvent coucher deux par lit? C'est la préparation fatale à la tuberculose. Voilà ce que nous autres, clients, nous tolérons de la part de certains patrons, nos fournisseurs. »

Ces cartes postales ont obtenu un vif succès : elles contribueront à répandre dans le public quelques-unes des idées chères à la Ligue et, surtout, elles éveilleront dans l'esprit de beaucoup certaines préoccupations sociales, insoupçonnées d'eux jusqu'alors [1].

III

Mais ce sont là des moyens de publicité dont le rayonnement est un peu trop étendu pour que l'action en soit profonde. La Ligue, qui assigna comme premier but à ses efforts l'éducation de ses adhérents, ne pouvait se contenter de répandre de petits cartons, si joliment illustrés soient-ils.

Elle a fait mieux : elle a constitué, parmi ses membres, de libres groupes d'études. Chacun de nous étant porté par ses goûts vers l'examen spécial de tel ou tel métier ou le désir de collaborer à une réforme sociale plutôt qu'à une autre, on a organisé, dans la Ligue, des groupements divers qui, sous la direction de personnes compétentes, se consacrent chacun à une profession ou à une question particulière. C'est ainsi que les uns s'occupent plus particulièrement des coutu-

1. On peut se procurer des cartes postales au siège de la Ligue sociale des acheteurs, 28, rue Serpente, Paris.

rières, les autres des blanchisseuses ou des pâtissiers, d'autres enfin du travail à domicile ou de la question des domestiques. Quand un groupe a poussé suffisamment loin son enquête et qu'il est en mesure d'apporter, avec des informations intéressantes, des résolutions pratiques, on l'invite à exposer, dans une assemblée générale, les résultats de ses recherches.

Dans les deux dernières séances, on s'est notamment occupé de la question des domestiques, au point de vue de leur logement et des conditions d'hygiène que nous devrions leur assurer. Question d'importance, qui touche des milliers et des milliers d'êtres humains, rien qu'à Paris, mais question extrêmement délicate, dont la solution complète ne dépend pas uniquement de la bonne volonté des maîtres.

Mme Chalamet, directrice du « groupe d'études du sixième étage », a fait une communication qui a vivement intéressé et touché les nombreuses maîtresses de maison que comptait son auditoire.

Elle s'est uniquement occupée de la chambre de bonne au sixième étage et elle ne s'en est occupée qu'au point de vue de l'hygiène physique, tout le monde étant à peu près d'accord pour reconnaître qu'au point de vue moral, il serait à souhaiter que se répandît l'habitude de loger les serviteurs, au moins les jeunes filles, dans l'appartement des maîtres.

Tout d'abord, dans son souci d'être pratique, Mme Chalamet s'est demandé ce qu'on pouvait obtenir concernant le logement des domestiques. « Évidemment, répond-elle, ce n'est pas la suppression du sixième. Le sixième n'a que des ennemis déclarés dans nos rangs et il en a beaucoup ailleurs aussi. Des coups sensibles lui ont été récemment portés, entre autres par un architecte qui a édifié, rue de Rennes, une maison de rapport — et de bon rapport! — où les cham-

bres des gens de service sont au même étage que l'appartement de la famille. L'ascenseur, en donnant une plus-value marquée au sixième, permettra de généraliser cette disposition... Mais les milliers de maisons d'une grande ville ne se remplacent pas à vue, comme certains décors de théâtre. « Les chambres du sixième » resteront longtemps encore un mal inévitable. Il vaut la peine de chercher à les améliorer. »

Au point de vue de l'hygiène, deux défectuosités principales ont préoccupé le « groupe du sixième », dirigé par Mme Chalamet : c'est d'abord l'absence fréquente, dans ces chambrettes, de fenêtres verticales et, par contre, l'usage des « fenêtres à tabatière ». « Le châssis à tabatière dans le toit, déclare Mme Chalamet, ne permet qu'une aération insuffisante; dans nos climats, il ne laisse guère pénétrer les rayons du soleil, ces agents d'assainissement par excellence. En revanche, il admet la pluie, qui mouille la chambre et la plupart du temps le lit. Aussi, les domestiques, qui ne sont pas sûrs d'avoir le temps de monter chez eux à la moindre averse, ont-ils soin, le plus souvent, de refermer la tabatière avant de descendre pour la journée; car, même si la pluie n'est pas à craindre, ils redoutent encore les poussières noires tombant des cheminées. » Ainsi donc, les domestiques passent trop souvent leurs nuits dans une pièce parfois minuscule, dont l'air ne se renouvelle qu'en très faible quantité. Conséquence : ils s'anémient assez rapidement, et sont un terrain tout préparé pour le microbe de la tuberculose.

Un autre vice grave, au point de vue de l'hygiène, que présentent presque toujours les chambres de bonnes, c'est l'absence totale de moyens de chauffage. « On en ressent surtout les inconvénients dans le cas d'une maladie, ou simplement d'une indisposition qui céderait à la chaleur. Mais il est sérieux, en tout étta

de cause, pour les domestiques femmes, qui doivent, hiver comme été, raccommoder chez elles leurs vêtements, avant ou après le service, c'est-à-dire aux heures les plus froides de la journée. »

Aussi, pour assurer aux domestiques un minimum de salubrité et de bien-être, le « groupe du sixième » a-t-il émis le vœu que « les membres de la Ligue visitassent les chambres de domestiques dans leurs maisons et, au moment d'une location, refusent, autant que faire se pourra, les chambres fournies seulement d'une fenêtre à tabatière et dépourvues de tout moyen de chauffage ». Sans doute, l'exécution de ce vœu n'ira pas toujours sans difficultés. Mais cependant la fenêtre verticale devient de moins en moins rare, à Paris tout au moins, parce qu'un règlement nouveau a remplacé celui qui poussait le propriétaire à pratiquer de simples trappes dans le toit.

Mais, que faire dans les vieilles maisons? D'abord, il faut tâcher d'obtenir des propriétaires, comme débarras pour mettre nos malles, les soupentes dans lesquelles on fait souvent coucher les domestiques, et réclamer pour ceux-ci des pièces habitables.

Quelquefois, notre action sur les propriétaires peut être encore plus efficace. « Quant aux vieilles maisons, dit en effet Mme Chalamet, il faut savoir que la transformation du dernier étage est souvent possible, que les frais ne sont pas énormes, et que la plus-value des chambres permet de les récupérer; nous tenons cette donnée, ajoutait Mme Chalamet, d'un propriétaire du XVIIe arrondissement, fort expert en ces matières, puisqu'il est en même temps couvreur. Mû par ses préoccupations sociales et le sens de son intérêt bien compris, dans l'immeuble qu'il possède, il a fait, des taudis du sixième, de jolies chambrettes, dont la location, à prix évalué dans le loyer des divers étages, lui

rapporte un tiers de plus qu'auparavant. M. K. affirme, en outre, que ses locataires ont le privilège de se séparer plus rarement que d'autres de leurs domestiques, chacun de ceux-ci ayant un agréable chez soi. Voilà un exemple à citer... et à faire suivre. Ce que M. K. a fait spontanément, des groupes de locataires pourraient inciter à le réaliser d'autres propriétaires, surtout dans le cas, fréquent à Paris, où l'on ajoute de nouveaux étages. Ne point oublier, en pareille circonstance, de rappeler qu'au moyen d'une augmentation insignifiante dans l'épaisseur du plâtras, on amendera sensiblement le sixième quant à la température, excessive, hiver et été, dans les constructions trop légères. Ce sont là, conclut Mme Chalamet, des détails techniques dans lesquels nous ne devons pas craindre d'entrer, si nous ne voulons pas nous voir objecter que nous demandons l'impossible. Nous rencontrerons meilleur accueil que d'aucuns pensent, en nous plaçant toujours sur le terrain des faits; la bonne volonté est générale, il ne s'agit que de vaincre, dans une lutte patiente, la routine et l'inertie. »

Certains peut-être seront moins optimistes — ou moins courageux à la besogne sociale — que la très dévouée et fort distinguée sociétaire de la Ligue des acheteurs. Mais s'ils se refusent à cette action qui leur est suggérée, il est du moins un acte qui leur est recommandé et qui leur serait d'un accomplissement relativement facile.

Il s'agit tout simplement de ne pas faire coucher une domestique, qui entre à votre service, dans une chambre peut-être contaminée par la personne qui l'habitait précédemment. « Une domestique nous quitte, quelquefois *pour aller se reposer;* une autre la remplace, jeune, arrivant de la campagne, soumise à l'épreuve d'un changement de genre de vie, partant

douée d'une grande réceptivité pour les contagions : qui nous dit qu'elle ne fut pas une malade, la domestique fatiguée, partie pour se reposer? ou celle qui s'est fait renvoyer parce qu'elle faisait mal son ouvrage et, d'elle-même, a voulu cesser un travail qui lui était devenu à charge par suite d'un état de santé mal analysé? Or, n'y a-t-il pas grave imprudence à installer, sans prendre aucune précaution, dans une chambre étroite où il peut être resté des germes morbides, un autre sujet dont les prédispositions ne sont pas connues? Dans le doute, *nous n'en userions pas ainsi s'il s'agissait de nos enfants.* Votre comité, déclarait Mme Chalamet, a pensé que vous auriez la même circonspection et la même sollicitude pour les enfants des autres mères, et il vous propose de faire procéder, par le service des étuves, à l'assainissement des chambres chaque fois que devront y être installés de nouveaux domestiques. » Mais si, pour une raison ou pour une autre, on ne veut ou ne peut s'adresser à ce service municipal des étuves, il est toujours loisible à chacun de nous de procéder lui-même à cette désinfection avec l'adhélyde formique ou le sublimé.

IV

La Ligue sociale des acheteurs a poursuivi son enquête sur la question des domestiques. Dans son assemblée générale de décembre dernier, elle a notamment entendu une très intéressante communication d'un haut fonctionnaire de l'administration parisienne, M. Juillerat, sur l'organisation fréquemment défectueuse des cuisines, et sur les déplorables conséquences sanitaires de cette défectuosité.

Dans un très grand nombre d'appartements pari-

siens, surtout dans les appartements d'un prix relativement peu élevé, la cuisine est placée dans l'endroit où il aurait été impossible de mettre autre chose. Elle est généralement fort petite, avec une fenêtre ouvrant sur une cour étroite qui est un véritable puits. Par suite, elle est obscure; il en est où l'on est obligé, en hiver, de garder une lumière toute la journée! De plus, l'air s'y renouvelle difficilement, et les gaz délétères du fourneau, mélangés aux émanations du bourrier, vicient abominablement l'atmosphère. Quiconque a visité, à Paris, beaucoup d'appartements de 700 francs à 2.000 francs (et souvent plus), reconnaîtra que notre description n'est pas poussée au noir.

Or, c'est dans cette pièce sombre, malsaine, que devra passer la moitié de sa vie une jeune fille — votre cuisinière — qui arrive peut-être de la campagne, où elle vivait ses journées au grand air et au bienfaisant soleil. Existence sédentaire, séjour constant dans l'obscurité et dans une atmosphère viciée, ces trois circonstances ne tarderont pas à anémier cette vigoureuse fille des champs. Au bout de quatre ou cinq mois, neuf fois sur dix, sa santé se sera altérée : cette jeune femme sera un terrain merveilleusement préparé pour la tuberculose. Et alors, quelque temps plus tard, elle commencera à toussoter; son rhume persistant finira par attirer votre attention. Vous consulterez votre médecin, et celui-ci vous conseillera de ne pas garder la malheureuse et nouvelle victime de la phtisie; vous vous en séparerez donc. Mais ne croyez pas en avoir fini avec la tuberculose : vous en avez introduit les germes chez vous et ils seront difficiles à expulser. Il est, en effet, aujourd'hui reconnu que, dans l'obscurité, ces germes maudits conservent indéfiniment toute leur virulence. Or, dans votre cuisine *obscure*, votre cuisinière a toussé maintes et maintes fois, contaminant

ainsi cette pièce où vos enfants et votre nouvelle cuisinière viendront à leur tour respirer les mortels microbes. Et voilà comment une cuisine sombre aura contribué à la diffusion de la phtisie!

Il est donc d'un intérêt général de faire une guerre à outrance aux cuisines par trop obscures. La Ligue sociale d'acheteurs va s'y employer de son mieux, suivant la méthode qu'elle a adoptée. D'abord, ses membres s'efforceront, dans leurs milieux, de créer un courant d'opinion qui agira sur quelques propriétaires et architectes, sans parler des locataires dont on éveillera l'attention sur les dangers qu'ils courent, eux et leur famille. En second lieu, elle constituera une *liste blanche* comprenant les maisons organisées conformément aux règles de l'hygiène, en ce qui concerne les cuisines et les chambres de bonnes : les adhérents de la Ligue sauront donc où s'adresser, et les propriétaires finiront par céder à une pression, faible au début, mais dont la persistance accroîtra la force.

C'est dans ce sens que se sont orientés, en ces derniers temps, les efforts d'un groupe important d'adhérents parisiens de la Ligue d'acheteurs. Peut-être estimerez-vous qu'ils ont tort de se préoccuper des domestiques — de ces domestiques qui nous en font voir de toutes les couleurs! Je n'essaierai pas de démêler la part de responsabilité qui revient aux « maîtres », en général, dans l'état actuel de nos relations avec nos serviteurs, je craindrais trop de ne pas convaincre les intéressés. J'admets donc tous les griefs, je ne conteste aucune des accusations, mais griefs et accusations ne nous dispensent pas, nous autres patrons chrétiens, de la sublime loi de charité formulée par le Christ : nous devons faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes, et il faut rendre le bien pour le mal. Voilà pourquoi nous devons traiter

nos bonnes comme nous désirerions que l'on traitât nos filles si elles étaient en service. La Ligue sociale nous aide dans l'accomplissement de ce devoir; elle est donc bien dans son rôle.

Suivons ses indications et, une fois de plus, nous constaterons qu'en faisant du bien aux autres, on s'en fait à soi-même. Si nous empêchons notre cuisinière ou notre femme de chambre d'être atteinte de la tuberculose, ce sont nos propres enfants que nous protégerons peut-être contre la terrible maladie.

V

Le mouvement de la Ligue sociale commence à gagner la province.

A Toulouse, une Ligue a tenu sa réunion de fondation sous la présidence de M. Mestre, professeur à la Faculté de droit de l'Université. Quatre-vingts adhérents se sont inscrits dès le début et le nombre s'en est accru, grâce au zèle de quelques dames qui ont pris la chose à cœur. La L. S. A. de Toulouse a choisi comme champ d'action la question du repos hebdomadaire et va publier une première *liste blanche* de commerçants résolus à appliquer cette réforme avec le concours de leur clientèle.

A Toulon et à Épinal, des Ligues ont été fondées sur les bases de la Ligue parisienne. A Rennes, à Marseille, à Dijon, à Lons-le-Saunier, à Amiens et dans plusieurs autres villes, des conférences ont été données; les idées ont donc été semées, mais il faudra sans doute un peu de temps avant que l'on recueille une moisson d'œuvres. Cela s'explique : une Ligue d'acheteurs demande à ses adhérents un véritable travail sur eux-mêmes, et c'est la chose que, les uns et les

autres, nous sommes le moins disposés à essayer; nous préférons cent fois payer une souscription et faire mécaniquement partie d'une association qui n'exige aucun effort ni aucune modification dans notre existence quotidienne.

Mais si le mouvement des Ligues sociales se propage avec lenteur, il est des plus féconds parce qu'il éveille précisément, chez les associés, le sens social et le goût des enquêtes.

La France n'est pas le seul pays d'Europe qui compte des Ligues sociales d'acheteurs. Il y en a en Hollande, il s'en organise en Belgique et en Italie, il vient de s'en créer une en Suisse.

Cette dernière est due à l'initiative de quelques femmes d'élite, au premier rang desquelles nous trouvons Mme Jean Brunhes, qui fut en France la promotrice de la Ligue parisienne. La méthode suivie par nos voisins d'outre-Jura est intéressante à examiner et elle nous paraît particulièrement suggestive[1].

C'est au sein de l'Alliance des sociétés féminines suisses que le mouvement a pris naissance : on ne pouvait trouver meilleur milieu, et cependant les organisateurs ont rencontré des difficultés dont ils sont parvenus à triompher, mais qui les auraient peut-être arrêtés longtemps encore s'ils n'avaient obtenu l'appui moral de l'Alliance. Donc, en 1903, lors de l'assemblée générale tenue à Genève, une conférence fut faite par Mme Jean Brunhes pour exposer le principe des Ligues d'acheteurs. Il fut décidé que l'on tenterait un essai à Genève. Mais, à l'assemblée générale suivante, tenue

1. Elle est exposée dans un remarquable rapport présenté par M. Jean Brunhes à l'assemblée générale de l'Alliance des sociétés féminines suisses tenue à Winterthur, le 7 octobre 1905. Ce rapport est publié dans le bulletin de la Ligue sociale d'acheteurs de Paris du 1er trimestre 1906.

en 1904 à Aarau, un Genevois, M. de Morsier, est venu dire les objections soulevées par une Ligue sociale dans une ville comme Genève. On ne se découragea point, et l'on nomma une commission chargée d'étudier la possibilité d'organiser une Ligue plus vaste, une sorte de Ligue nationale suisse.

La commission d'initiative, dont Mme Jean Brunhes fut nommée présidente, se mit aussitôt à la besogne. Elle résolut de faire porter son enquête d'abord sur les fabriques de chocolat et d'essayer de constituer ainsi une première *liste blanche*.

Plusieurs raisons ont décidé la commission, et nous les indiquons d'après le rapport présenté en son nom à l'assemblée générale de Winterthur, parce qu'en d'autres régions les promoteurs de Ligues pourront profiter de l'expérience acquise par nos amis de Suisse. Voici donc ces raisons, telles que les expose M. Jean Brunhes :

1° Puisqu'il s'agissait de chercher les moyens de constituer une Ligue pour toute la Suisse, il fallait commencer par faire choix d'un produit de consommation qui intéressât vraiment toutes les parties du pays et aussi tous les groupes sociaux. Peu de propuits sont de consommation aussi courante que le chocolat.

2° Les fabriques de chocolat constituent l'une des principales et spéciales industries de la Suisse, et nous pouvons ainsi débuter dans notre travail par une enquête économique vraiment suisse.

3° Beaucoup de fabriques de chocolat mettent dans le commerce des produits à peu près similaires, entre lesquels le public fait son choix ; et, point important, ce public, tout en estimant telle ou telle marque, n'est pas aussi étroitement lié à ses fournisseurs de chocolat qu'une ménagère l'est souvent, par exemple, à ses

fournisseurs habituels d'épicerie ou de chaussures; et puisque le dessein d'une Ligue d'acheteurs est de déterminer chez les clients un bon vouloir pratique en faveur des fournisseurs sociaux, c'est une bonne condition de succès que de commencer à expérimenter ce bon vouloir pour un métier et pour un produit où le changement de marque et le choix d'un nouveau fournisseur sont choses plus aisées.

4° A cause de ces conditions mêmes du marché quotidien du chocolat, toutes les fabriques sont intéressées à faire connaître leurs produits par tous les moyens au grand public, et la plupart d'entre elles sont affamées de publicité. Donc, offrir aux fabricants, moyennant des conditions sociales à débattre, la réclame gratuite et spontanée d'un groupe d'acheteurs et d'acheteuses, tel que pourraient être les membres d'une Ligue ou tel que pourraient être encore les 13.000 femmes de l'Alliance, ne pourra jamais les laisser indifférents.

Le choix arrêté sur les fabriques de chocolat, on dressa la liste de celles-ci : il y en a vingt-trois en Suisse. On distribua ensuite le travail d'enquête entre les membres de la commission suivant les régions qu'ils habitaient, et chacune des enquêteuses se mit la besogne.

L'enquête terminée, — elle a demandé quelques semaines, — la commission se réunit et arrêta ce qu'elle appela le type d'une bonne fabrique, c'est-à-dire les conditions sociales qui devraient être réalisées par toute fabrique de la liste blanche.

Voici ces conditions :

Une « bonne fabrique » est celle :

1° Où *les prescriptions générales de la loi fédérale* concernant le repos hebdomadaire et les conditions d'hygiène

— ventilation, température, propreté des locaux — sont rigoureusement observées;

2° (*Heures de travail.*) Où la journée de travail (nettoyage compris) est de dix heures (c'est-à-dire une heure de moins que le maximum toléré par la loi), et où la journée de travail du samedi est réduite à huit ou neuf heures au maximum;

3° (*Age.*) Où les enfants au-dessous de quinze ans ne sont pas employés;

4° (*Salaires.*) Où le minimum de salaire pour l'ouvrière au bout de six mois est de 2 francs par jour, et au bout de cinq ans de 3 francs;

5° (*Secours en cas de maladie.*) Où des subsides sont assurés aux malades par des fonds de prévoyance ou de secours auxquels contribuent les patrons; où les femmes en couches observent le repos imposé par la loi et reçoivent un secours durant ce temps;

6° (*Surveillance.*) Où la surveillance des ouvrières se fait par des personnes de leur sexe et n'implique pas l'usage des fouilles à la sortie;

7° (*Moralité.*) Où l'organisation du travail et les conditions d'existence imposées de ce chef aux ouvrières ne risquent en rien de porter atteinte à la moralité, — et où des relations vraiment humaines et empreintes de respect mutuel sont de règle entre patrons et ouvriers.

Tel est donc le type d'une bonne fabrique.

Un projet de *liste blanche* des fabriques de chocolat fut élaboré par la commission et comprit toutes les maisons qui réalisaient au moins six des points du programme idéal.

Ainsi donc, en Suisse, la première *liste blanche* précéda la constitution de la Ligue sociale d'acheteurs : celle-ci, en se constituant, trouva immédiatement un aliment à son activité, et c'est une raison de succès. Nous étions donc en droit de dire que l'exemple des Suisses est suggestif : en certaines régions, il pourrait être utilement suivi.

Également suggestive, la conclusion du rapport de M. Jean Brunhes, que nous donnerons comme conclusion à notre étude sur l'état actuel du mouvement des Ligues sociales d'acheteurs :

Nous avons l'habitude de nous indigner contre les défauts des autres et de frémir en face des injustices commises par autrui. Une bonne bourgeoise suisse ou française se révolte à la pensée des trafiquants d'esclaves de l'Afrique équatoriale ! Qu'elle continue à se révolter, mais qu'elle fasse un retour sur elle-même, qu'elle songe par-dessus tout à ce qui est pour elle devoir, et devoir immédiatement réalisable. Qu'elle songe qu'en soutenant telles ou telles marques de chocolat elle accomplit une bonne action. C'est peu, pour commencer, mais c'est quelque chose. Et que serait le monde si chacun de nous à chaque minute se résolvait à travailler ainsi pratiquement pour la justice ? Le bonheur des hommes ne résultera jamais d'un seul grand effort, mais d'une infinité de petits efforts, indéfiniment continués et renouvelés...

Dans le milieu où Dieu nous a placés, ne négligeons donc pas ce petit effort, qui apportera au prochain une parcelle de bonheur — ou, tout au moins, supprimera quelques causes de souffrance.

CHAPITRE III

UN SECRÉTARIAT D'ACTION SOCIALE

I. En ordre dispersé. — Le besoin de coordination. — A quoi peuvent servir les secrétariats sociaux. — Autour de la *Chronique du Sud-Est*. — II. Origines lointaines. — Journalistes improvisés et catholiques d'action. — Pas d'œuvres de façade ni de « comités à panache ». — Résultats de la méthode. Un excellent état d'esprit.

I

Il est des gens décourageants qui, toujours, se lamentent, et, toujours, comparent le temps présent au temps passé, uniquement pour louer sans mesure choses et gens de jadis, tandis qu'ils prennent en dédaigneuse pitié leurs pauvres contemporains. A toutes les époques, il y a eu des esprits atteints de cette maladie, distinguée peut-être, mais à coup sûr fort anémiante. Le mieux est de ne point prêter trop grande importance à ces négatifs impuissants.

D'ailleurs, les catholiques français auraient tort de se décourager : partout, ou presque partout, nous apercevons de généreux efforts, des tentatives intelligentes et opportunes. Mais, à dire vrai, ce qui manque à cette activité, c'est la cohésion et une orientation commune. Nous sommes encore trop pénétrés d'individualisme, nous avons un goût excessif pour l'ordre dispersé.

C'est pourquoi nous tenons à signaler ce qui est essayé pour apporter quelque coordination dans les efforts isolés que font nombre de catholiques, pleins de générosité, mais insuffisamment soucieux de ce qu'entreprennent, à côté d'eux, d'autres catholiques, non moins généreux, et non moins individualistes...

Le *secrétariat social* nous paraît être une des institutions qui répondent le mieux à ce besoin de cohésion dans une nécessaire autonomie : il met en relations les unes avec les autres toutes les œuvres d'une région, il leur procure des membres actifs et, d'autre part, il renseigne les catholiques, désireux de faire « quelque chose », sur les moyens pratiques de réaliser ce « quelque chose ». C'est, en somme, dans l'ordre de l'activité sociale, une organisation analogue aux bureaux de placement et aux offices d'achats et de vente. Le secrétariat est mieux encore : il ne se contentepas de mettre en rapport l'offre et la demande, mais il suscite l'une et multiplie l'autre, car il est vraiment un « centre vivant d'initiatives » et un « milieu éducateur ».

Ce double caractère vient d'être nettement mis en lumière dans une brochure de l'*Action populaire*. Sous le titre : *Un secrétariat d'action sociale dans le Sud-Est*, M. Rémy nous donne l'historique et expose le fonctionnement du très actif secrétariat qui, depuis quelque douze ou quinze ans, se développe dans la région lyonnaise, à l'ombre de la *Chronique du Sud-Est*. Puisque l'occasion s'en offre à nous, nous sommes heureux de dire combien la lecture de cette revue est réconfortante pour toute âme profondément chrétienne. Elle peut être extrêmement profitable aux jeunes gens qui vont entrer dans la vie civique, elle est de nature à « former » admirablement les collégiens qui dans deux ou trois ans seront des

étudiants — et bientôt des électeurs : elle leur donnera ce « sens social », indispensable à quiconque veut s'occuper d'œuvres. Si j'avais l'honneur de diriger un établissement d'enseignement secondaire, je ferais connaître à mes rhétoriciens cette publication et quelques autres du même genre. Je sais d'ailleurs des directeurs qui ne se sont pas repentis d'avoir agi de la sorte : à la fin de l'année scolaire, ils n'ont pas eu moins de bacheliers, et, par contre, ils ont lancé dans la société plus de solides et actifs chrétiens.

II

L'histoire du secrétariat et de la Fédération du Sud-Est est instructive : elle montre ce que peut réaliser en quelques années le travail d'un petit groupe de jeunes catholiques.

Les commencements sont déjà bien lointains : « L'histoire des origines de beaucoup d'entreprises sociales ne s'écrit point à l'aide de programmes, de faits et de dates. Elle tient bien souvent tout entière dans une coïncidence d'événements obscurs, dans le rapprochement fortuit d'âmes qui se ressemblent et se comprennent, dans la répercussion, en quelques cœurs généreux, d'une plainte anonyme partie de la foule... » Ce fut ici le cas.

Donc, vers 1891-1892, autour de M. Victor Berne, se groupèrent quelques Lyonnais, jeunes, ardents, également dévoués au Christ et au peuple. Ils fondèrent une *Croix* régionale. Peu de temps après, on créait des *Croix* départementales dans tout le Sud-Est. Mais, sous l'influence de M. Léon Harmel — que l'on retrouve partout où il se fait du bien — ces journalistes improvisés résolurent de ne pas restreindre

leur activité à la publication et à la diffusion de journaux populaires : ils songèrent à tirer parti de l'influence de la presse catholique pour susciter les initiatives sociales. On tint un petit congrès, et d'un commun accord, on s'arrêta au programme suivant :

1° Sans cesser de poursuivre directement son œuvre de diffusion par les moyens classiques (crieurs, dépôts et comités de propagande), chaque rédaction de *Croix* départementale cherchera à constituer un *secrétariat actif* qui prendra souci de la vie et du développement des conférences, des œuvres sociales, des groupes de toutes formes ;

2° Ces secrétariats en communication constante avec la rédaction du journal, entretiendront des relations de services pour tout ce qui concerne leur action ;

3° Le secrétariat lyonnais sera le point de liaison entre les autres secrétariats, et pour lui permettre de remplir plus efficacement sa mission, une petite revue, la *Chronique du Sud-Est*, sera publiée chaque mois et contiendra les lettres des secrétaires départementaux.

Nous avons là, à l'état embryonnaire, l'organisation qui, développée aujourd'hui, constitue pour les catholiques une force d'action considérable dans toute la vallée du Rhône. Nous y trouvons notamment cette préoccupation essentielle d'éviter les œuvres de pure façade. « De peur qu'on perde de vue, écrit M. Remy[1], les résolutions du premier congrès, la *Chronique des comités* revient sans cesse sur la méthode adoptée. Ce qu'elle s'attache à démontrer à ses correspon-

1. Le nom de Rémy cache, si nous sommes bien renseigné, une des personnalités les plus actives des groupes du Sud-Est ; dans la brochure de l'*Action populaire*, l'auteur, dont nous ne nous croyons pas autorisé à dévoiler le pseudonyme, n'a oublié que lui-même : il est vrai qu'il est coutumier du fait.

dants et lecteurs, c'est l'importance, la nécessité évidente des organismes baptisés du nom de *secrétariat.* D'abord, elle voudrait échapper, avec cette forme nouvelle, aux difficultés et à l'impuissance des *comités à panache,* lourdes machines, trop lentes à mouvoir et embarrassées par la paperasserie administrative. Ses rédacteurs savent que les initiatives fécondes et durables ne viennent pas toujours des hommes en situation, mais bien souvent de milieux modestes; qu'il ne suffit pas de voir le but, mais qu'il faut aussi être capable de l'atteindre, et que, dans bien des villes ou des campagnes, l'homme de condition moyenne, en contact journalier avec la masse, peut plus utilement servir à populariser une idée ou une œuvre que tel personnage plus haut placé, mais justement trop haut placé pour avoir accès auprès du peuple. Aussi bien veulent-ils grouper des éléments de travail, des hommes pratiques qui sachent calculer la somme de labeur nécessitée par une entreprise et ne craignent pas d'en assumer les charges. » Et, de fait, les groupes du Sud-Est ont été fondés et dirigés par des jeunes gens, appartenant pour la plupart aux classes moyennes ou populaires : ils n'en ont pas moins prospéré, se fortifiant, se multipliant, sans le concours de ces « comités à panache » que raille si agréablement M. Rémy.

La méthode était bonne : actuellement la fédération relie 222 groupes pour lesquels elle est un centre de vie. Appliquant la grande loi de la division du travail, elle a réparti les services de son secrétariat en un certain nombre de sections dont le nombre augmente avec les besoins nouveaux.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette organisation très intelligemment comprise, mais nous tenons à relever une tendance que l'on ne saurait trop approu-

ver : « Par destination, écrit M. Rémy, le Secrétariat n'aspire pas à faire double emploi avec les groupements régionaux existants ; il ambitionne, au contraire, d'apporter à ceux qui rentrent dans le cadre prévu dans son programme, un concours loyal et désintéressé. Si, par hasard, les doctrines sociales de ces groupements sont flottantes, il compte sur l'influence naturelle des contacts et sur l'ascendant des idées précises que ses membres propageront pour dissiper les préventions et rallier les esprits hésitants. » C'est là, nous le répétons, un excellent état d'esprit; il explique la sympathie qui, dans la région lyonnaise et hors de cette région, entoure les groupes d'études et d'action fédérés autour de la *Chronique du Sud-Est* [1]. Il a été pour beaucoup dans le succès de la dernière innovation de cette jeune et puissante fédération : nous voulons dire l'institution des *Semaines sociales* [2].

1. On lira avec intérêt une brochure de M. Joseph Vialatoux, intitulée *la Fédération des Groupes d'études du Sud-Est* (son but, ses tendances sociales, ses coutumes). (Aux bureaux de la *Chronique du Sud-Est* Lyon, 10, quai Tilsitt).

2. Nous en avons parlé précédemment, cf. pages 177 et suivantes.

CHAPITRE IV

L'ACTION SOCIALE DES CATHOLIQUES ITALIENS. — UNE PROVINCE ORGANISÉE : BERGAME

I. Au lendemain des élections législatives italiennes. — Une province où les catholiques ont la majorité. — Élégante *combinazione*. — Un diocèse qui possède un puissant faisceau d'œuvres et d'institutions sociales chrétiennes. — Le point de départ du mouvement. — Causes du succès. — Un gentilhomme et un bourgeois qui s'unissent dans un même dévouement à l'Église et au peuple. — II. Caractères de l'action sociale des catholiques bergamasques. — Nettement chrétienne. — Essentiellement populaire : quelques preuves. — Intelligemment progressiste : la coquetterie du modernisme, l'intérêt pour l'enseignement populaire, l'action intellectuelle. — Opportunément pratique et positive : « proportionner le pas à la jambe ». — III. Étude des principales institutions sociales catholiques de la province de Bergame. — Le *Petit Crédit Bergamasque*. — Les catholiques italiens et les instituts financiers. — Fondation et organisation du *Piccolo Credito Bergamasco*. — Une banque dont les subventions ont aidé les débuts de beaucoup d'institutions sociales. — Sociétés mutualistes. — Une caisse pour le loyer. — IV. Œuvres et institutions qui s'adressent plus spécialement à la population agricole. — 80 caisses rurales. — Méthode de fondation et surveillance. — Contre la mortalité du bétail. — Les *Affiti colletivi*. — L'*Union agricole bergamasque*. — Les comptes courants spéciaux aux agriculteurs. — V. Œuvres et institutions urbaines. — Caisses ouvrières et pupulaires. — Une boulangerie et un moulin coopératifs. — Le Secrétariat du peuple. — Pour combattre la pellagre. — Les « Cuisines économiques ». — Le signe visible du développement et de l'union des œuvres sociales catholiques de Bergame : *la Casa del popolo*.

Les récentes élections italiennes ont été marquées par un fait d'importance : les catholiques paraissent s'être abstenus en moins grand nombre que par le passé. La chose est surtout significative dans la province de Bergame où, jusqu'ici, la règle du *Non expedit* était respectée dans toute sa rigueur. Or, le 6 novembre 1904, les catholiques de cette région ont fait élire un des leurs contre le député socialiste sortant. Mais ce serait leur faire injure que de voir dans cette élection un volontaire oubli des prescriptions pontificales; et, sans crainte de démenti, l'*Eco di Bergamo*, dont on n'a jamais suspecté la fidélité au Saint-Siège, déclarait au lendemain du vote : « Les catholiques de Bergame qui sont allés aux urnes se sont mis en état de pouvoir le faire en pleine tranquillité de conscience. »

La puissance électorale dont ils viennent de faire preuve pour le choix d'un député leur appartenait depuis longtemps, et ils l'avaient plus d'une fois déployée dans les élections provinciales et municipales. Ils ont la majorité dans le Conseil provincial et dans la plupart des municipes de la région. Ils pourraient être les plus nombreux au Conseil municipal de Bergame, puisque, depuis 1893, ils disposent, dans la ville, de près des deux tiers des voix; ils ne l'ont pas voulu : ils eussent été obligés, en effet, de choisir parmi eux le syndic, et celui-ci eût dû, le 20 septembre de chaque année, envoyer au roi un télégramme qui eût été la reconnaissance de la spoliation du Saint-Siège. Ils ont trouvé à cette difficulté une élégante solution. Sur les quarante sièges du Conseil municipal, leurs adversaires de toutes nuances sont assurés d'en obtenir huit. Restent trente-deux places : les catholiques n'en gardent pour eux que quatorze et en accordent dix-huit à des « libéraux » qui acceptent leur programme, mais

n'éprouvent aucune répugnance à reconnaître dans le roi d'Italie le maître légitime de Rome. C'est parmi ces libéraux que l'on prend le syndic. Cette *combinazione* et la discipline qu'elle exige, pour son succès, de la part des électeurs catholiques, montrent combien ils sont loin de l'incapacité ou de la faiblesse.

Cette autorité prépondérante qui leur assure la victoire quand ils jugent à propos de lutter, est la récompense méritée d'un persévérant effort. Effort d'autant plus digne d'étude que l'influence électorale a été obtenue sans être cherchée, est allée par surcroît, et comme une conséquence, à des hommes occupés d'une autre œuvre, et que leur autorité politique a été le couronnement de leur action sociale.

L'étude des associations et des institutions qu'ils ont organisées présente un autre intérêt. En ces derniers mois, les catholiques italiens ont eu à souffrir de divisions intestines, ici assez aiguës et parfois retentissantes, là plus sourdes et à peine visibles. Un diocèse — le seul, sans doute, de la Péninsule — semble avoir échappé à la contagion du mal : c'est le diocèse de Bergame. La raison de cette heureuse anomalie nous était récemment donnée par l'*Azione popolare* qui est l'organe officiel du second groupe de l'œuvre des congrès. « Bergame, y lisait-on, prouve de la façon la plus irréfutable que, *pour être unis, il faut travailler.* »

Puisque, en ce pays fortuné, le travail a de si excellentes conséquences, il nous a paru d'un piquant intérêt pour un Français d'y aller faire un tour; et, si le lecteur veut bien nous suivre, nous lui dirons, en toute vérité, ce que nous avons vu et constaté de l'autre côté des Alpes, dans un diocèse à tel point riche en institutions chrétiennes et sociales qu'il n'est peut-

être pas un seul besoin, ni un seul intérêt légitime auquel il n'ait été aujourd'hui pourvu par les catholiques. Ce n'est point qu'examinées une à une, les œuvres de cette région n'aient pas d'égales en France, en Belgique ou en Allemagne : mais nulle part, croyons-nous, on ne pourrait rencontrer un si puissant faisceau d'organisations, de sociétés et d'instituts de toutes sortes, intimement unis malgré leur extrême diversité et groupés autour d'une même autorité religieuse : c'est dans cette coordination de tous les efforts — qui n'exclut pas une intelligente autonomie — que résident surtout l'originalité et la force du mouvement bergamasque.

I

Le point de départ de ce mouvement fut un congrès qui se tint à Bergame, du 10 au 14 octobre 1877.

Les congrès peuvent donc servir à quelque chose; ils viennent parfois, en effet, secouer les torpeurs, exciter les énergies qui s'ignoraient et rapprocher, pour une action attentive et féconde, des bonnes volontés que l'isolement seul rendait inactives. Mais encore faut-il que la région soit prête à pareille transformation : paroles et exemples de congressistes sont des semences qui ne lèvent pas en tous terrains.

Le diocèse de Bergame, il y a quelque trente ans, était une terre merveilleusement fertile. Le clergé était pieux, dévoué, fidèle aux solides vertus chrétiennes et, de plus, initié aux nécessités sociales [1].

1. Dans la première moitié du siècle dernier, remarque M. P. Sylvestre en une intéressante brochure, un évêque dont Bergame a conservé le souvenir, Mgr Speranza, avait donné à ses prêtres une formation à la fois sévèrement religieuse et ardemment sociale. Il voulait

Les prêtres du diocèse de Bergame ont conservé ces précieuses qualités : « Notre clergé, nous disait un des catholiques qui mène le mouvement bergamasque, n'est peut-être pas le premier pour la science, mais, à coup sûr, il n'a pas de supérieur pour le dévouement au peuple et le zèle pour la foi. D'ailleurs, nos prêtres sont récompensés de leur activité : dans sa paroisse, le curé est vraiment un chef. Là où, par extraordinaire, il est indifférent pour les œuvres, nous ne pouvons rien ou à peu près rien. C'est un fait d'expérience. »

Une seconde raison des succès inaugurés par le congrès de 1877 nous était donnée en ces termes par M. le comte Medolago-Albani : « Vous avez, en France, de hautes classes peut-être meilleures que les nôtres, au point de vue des idées et de la vie religieuses, mais notre peuple a conservé une foi profonde et agissante : c'est notre force. » Et, de fait, il est impossible à un observateur impartial de ne pas être frappé par le grand nombre d'hommes et de femmes du populaire que l'on rencontre, du matin au soir, dans les églises de la région; à quelque heure de la journée que vous entriez à San Alessandro in Colonna ou à San Bartolomeo, vous y verrez des ouvriers, des paysans, des artisans, dans une attitude de touchante supplication.

Pour expliquer ce qui se passa en 1877, il est une dernière circonstance dont il importe de tenir compte. Depuis neuf ans, il existait à Bergame une chrétienne association de jeunes gens, le cercle Saint-Louis. Ses membres avaient pris une part très active à l'organi-

qu'ils s'en allassent au peuple, alors plus agricole qu'ouvrier, pour apprendre à connaître ses besoins et à les soulager. Quand mourut Mgr Speranza, il laissa un clergé d'esprit très ouvert et déjà habitué à l'action. *Le catholicisme social pratique à Bergame* (Collection de l'*Action populaire*, Lecoffre, éditeur, Paris).

sation du congrès et ils étaient pour beaucoup dans le succès de cette assemblée. Au lendemain de ces brillantes réunions, c'est parmi eux que les initiateurs du mouvement devaient trouver leurs premiers et plus dévoués collaborateurs : ces « jeunes » étaient prêts pour l'action.

Le terrain était donc préparé quand, au congrès de 1877, les semeurs firent leur geste fécond. Sans se lasser, depuis lors, ils continuent à jeter le bon grain, et, chaque année, à leur fête fédérale du mois d'août, ils ont la joie de lier une gerbe, toujours plus lourde, d'associations et d'institutions populaires. De ces semeurs du premier jour, il en est deux dont il faut mettre hors de pair l'action, à la fois éducatrice et coordinatrice : ce sont le comte Stanislas Medolago-Albani et le professeur commandeur Rezzara.

Très différents de tempérament intellectuel et d'origine, ces deux chrétiens, unis dans un fervent amour pour l'Église et le peuple, surent accorder leurs tenaces efforts : le grand seigneur comprit le fils de la bourgeoisie, le théoricien soutint toujours l'homme pratique qui, à son tour, reconnut à l'idée le droit d'inspirer et de diriger les applications. Aussi l'un des orateurs dont s'honore l'Italie catholique, M. l'avocat Méda, pouvait-il récemment, sans la moindre exagération, saluer en Bergame tout à la fois « la ville qui jouit à bon droit de la réputation d'avoir conquis la prééminence en fait d'action sociale chrétienne » et « l'un des rares centres où commencèrent à s'élaborer les éléments doctrinaux, précurseurs de l'Encyclique et sanctionnés par elle avec tant d'éclat[1] ».

1. Discours prononcé à Bergame, le 16 mai 1904, pour la commémoration de l'encyclique *Rerum novarum*.

Le comte Medolago avait présidé le comité local qui prépara l'assemblée de 1877; on le maintint à la tête du comité diocésain permanent qui, sur la demande du professeur Caironi, fut constitué dans la dernière séance du congrès : on voulait assurer un lendemain à ces réunions et l'on projetait surtout de créer, dans la région, des œuvres et des associations chrétiennes[1]. *Il y avait alors, en tout, cinq ou six de ces groupements*[2] *: ils sont aujourd'hui au nombre de plus de quatre cents.*

Un moment, en 1898, lors des mesures de rigueur prises par le gouvernement italien contre les sociétés religieuses, les catholiques de Bergame eurent à souffrir, mais, comme nous le disait M. Rezzara, « la persécution a très opportunément éveillé ceux qui sommeillaient; elle a été pour nous un coup de fouet et nous sommes sortis plus forts de ces journées d'épreuves ». Au cours de notre enquête, nous n'avons point découvert d'œuvre reprise ou simplement menacée par cette désastreuse maladie du sommeil.

II

La méthode suivie fut efficace si on la juge par l'ensemble des fruits qu'elle a portés. Mais on l'appréciera plus favorablement encore quand on aura distingué les qualités essentielles qui la caractérisent. Elle fut, dès l'origine, et continue d'être nettement chrétienne, populaire, progressiste et pratique.

1. Cf. N. Rezzara, *Il Movimento cattolico nella diocesi di Bergamo. Appunti et statistiche* (Bergamo, typ. S. Alessandro, 1897), p. 3, et *L'Azione Cattolica nella diocesi di Bergamo* (Bergamo, 4 settembre 1905).

2. Notamment le cercle Saint-Louis de Bergame qui réunissait les jeunes gens et le cercle ouvrier catholique Saint-Joseph, fondé le 12 décembre 1875.

L'action fut nettement chrétienne. Vivant au milieu d'une population croyante et pieuse, les initiateurs du mouvement donnèrent un caractère confessionnel à leurs divers groupes et aux institutions qu'ils fondèrent. L'idée ne pouvait même pas leur venir de constituer des sociétés neutres, c'est-à-dire officiellement indifférentes au point de vue religieux. Dans ces groupements, les prêtres occupent presque toujours une place importante. Dans les caisses rurales, le curé est très souvent président ou syndic; d'après les statuts des assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, le pasteur de la paroisse fait de droit partie du collège des « probiviri » chargés de juger toutes les contestations et préside ordinairement ce collège.

Cette prépondérance du clergé est admise et même désirée par ces fermes chrétiens. Dans le Bergamasque, le troisième dimanche de chaque mois, qui est spécialement consacré au Saint-Sacrement, il n'est pas rare de voir, dans les communes rurales, la population tout entière suivre la procession paroissiale; dans les campagnes, les hommes, en très grande majorité, communient au moins une fois par mois et la plupart des jeunes gens font ce qu'ils appellent leurs « six dimanches de Saint-Louis de Gonzague », c'est-à-dire qu'ils s'approchent des sacrements durant six dimanches consécutifs. Étonnez-vous ensuite, avec une telle intensité de vie religieuse, que les associations adoptent, en ce pays, un caractère nettement confessionnel.

Aussi leur première œuvre fut de constituer un comité diocésain dans lequel l'évêque était officiellement représenté. Les attributions de ce comité sont extrêmement nombreuses : il est le centre d'où part et où aboutit toute l'action catholique dans le diocèse. On ne tarda pas à reconnaître qu'il fallait, à côté de

lui, créer un groupement spécial des œuvres et associations : ce fut l'« Union diocésaine des institutions sociales catholiques », fondée en 1887.

Cette Union a pour but de maintenir entre les diverses associations des relations de *fratellanza cristiana* et, pour pratiquer cette fraternité chrétienne, l'Union rend aux sociétés adhérentes toutes sortes de services; elle constitue même, si besoin est, un tribunal arbitral qui juge les différends survenus entre associations ou bien au sein d'une seule société, entre les divers membres. Elle aide les œuvres à s'organiser ou, ce qui est plus difficile, à se réorganiser quand la nécessité en a été reconnue [1].

Mais si les diverses œuvres sont intimement et fraternellement unies dans une fédération diocésaine, du moins chacune de ces œuvres conserve-t-elle sa « pleine autonomie » : leurs membres ont trop de sens pratique pour étouffer, en quelque sorte, leurs associations dans des liens qui empêcheraient le libre développement de la vie.

Ils sont allés fort loin dans la voie de la décentralisation. Le comité diocésain, tout en gardant la direction générale du mouvement, a établi des comités paroissiaux qui, dans les communes, remplissent le rôle dévolu au comité central pour l'ensemble : ils ont pour but essentiel de promouvoir et de soutenir les œuvres sociales et chrétiennes [2].

1. Elle a ainsi, à la fin de 1900, coopéré activement à la reconstitution de l'Union agricole bergamasque qui est aujourd'hui en pleine prospérité. « Dans le diocèse, toute l'œuvre de l'organisation et de l'action catholiques, écrit le professeur Rezzara, repose sur ce comité central dont furent successivement appelés à faire partie les présidents des principales associations catholiques de la ville et du diocèse, précisément parce que le mouvement a besoin de progresser avec régularité et harmonie, sans antagonisme, sans jalousie, sans exclusivisme regrettable, enfin sans un inutile gaspillage d'hommes et de force. » (*Il Movimento*, p. 3.)

2. Dans les premières années, déclare le professeur Rezzara (*Il Movi-*

A ceux qui seraient tentés de s'étonner de la part faite au clergé dans la fondation et la direction des œuvres et associations, nous ferons remarquer que ce clergé est, dès le séminaire, préparé à sa mission sociale et qu'il continue ensuite à se tenir au courant des questions économiques dans les réunions de l' « Union ecclésiastique des études sociales ». D'autre part, le chef du diocèse encourageait ses prêtres à se dévouer à l'apostolat exigé par les besoins présents. « Il est nécessaire, déclarait, en effet, Mgr Guindani, dans une lettre pastorale, que le peuple sache que nous n'oublions pas ses besoins et que nous ne le cédons à personne pour la juste revendication de ses droits. » Mgr Radini-Tedeschi qui, depuis un an, gouverne le diocèse, a encore accentué l'orientation sociale du clergé bergamasque.

Mais il ne faudrait pas croire que leur caractère nettement confessionnel empêche les associations chrétiennes de collaborer avec les autres en vue d'un but utile. A vrai dire, ces collaborations ne sont pas très fréquentes, car les catholiques, en ce pays, sont assez nombreux et assez bien organisés pour pouvoir réaliser par eux-mêmes la plupart de leurs desseins. Néanmoins, en ces dernières années, nous pourrions

mento, p. 4), les comités paroissiaux se distinguèrent et firent beaucoup de bien dans une centaine et plus de paroisses. Depuis 1884, par suite de la grande impulsion donnée aux associations catholiques populaires et aux sociétés de secours mutuels, les comités paroissiaux, après avoir fondé ou aidé à fonder ces nouveaux groupements, ont cessé d'exister, estimant que ces associations répondaient suffisamment aux nécessités de l'organisation et de l'action catholique... Mais l'expérience a démontré qu'aucun groupement, aucune association ne peut remplacer complètement le comité paroissial.

On semble l'avoir reconnu et, depuis quelques années, des comités paroissiaux se fondent dans celles des 348 paroisses qui en sont dépourvues. Si l'*Annuaire* de 1904 nous apprend que celles-ci sont encore trop nombreuses, il n'y a pas de doute que le travail soit mené à bonne fin.

citer des cas d'une telle collaboration. Au mois d'avril 1902, le comité de l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques s'est entendu avec des sociétés neutres comme le Comice agricole, la Banque populaire ou la « Chaire ambulante d'agriculture », pour obtenir le plan du meilleur type de maison rurale, adapté aux nécessités de la région, tenant compte des prescriptions de l'hygiène, mais proscrivant toute dépense de luxe. C'était là une excellente idée dont la réalisation contribuera à améliorer la condition matérielle des populations des campagnes : les catholiques n'ont pas voulu en avoir le monopole ; mais, afin que le bien produit fût plus considérable, ils ont fait appel à tous les concours.

Chrétiennes, leurs œuvres sont essentiellement populaires. Populaires par leur personnel. Ce sont, pour la plupart, réunions de petites gens; en 1897, les 45 sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail bovin comprenaient un peu plus de 4.000 associés, possédant chacun en moyenne deux têtes de bétail. Ce sont bien là des groupements de petits cultivateurs. Populaires par leur but. Parmi ceux que ces institutions prétendent aider, c'est toujours aux plus pauvres qu'elles donnent la primauté. Voyez, par exemple, l'article 22 des statuts de la *Banca del Piccolo Credito Bergamasco :* « Les prêts les plus petits auront la préférence. » Ne dirait-on pas, comme on l'a justement remarqué [1], un conseil évangélique égaré dans un règlement de société financière? Populaires par l'esprit. Dans une récente brochure [2], M. Rezzara

1. Pierre Sylvestre, *le Catholicisme social pratiqué à Bergame*, p. 18.
2. Cf. N. Rezzara, *L'Azione cattolicain Italia* (Bergamo, Typ. S. Alessandro, 1904), p. 6.

le déclare formellement. S'adressant aux chrétiens qui seraient tentés par cet apostolat, le président de l'Union diocésaine leur donne ces conseils :

Celui qui se présente au peuple pour l'instruire et pour l'aider à sortir de sa condition actuelle, qui n'est pas toujours bonne et séduisante, celui-là doit s'armer de foi, de charité et d'abnégation; il lui faut se pénétrer intimement de la vie du peuple, acquérir une notion détaillée et précise de ses habitudes, de ses mœurs, de ses besoins et de ses défauts; il faut que son cœur batte à l'unisson du cœur du peuple; il faut que sa langue soit la langue parlée par le peuple, et que surtout le peuple soit bien convaincu qu'il ne l'adule point pour des vues intéressées ou des motifs inavouables... Il est de toute nécessité, déclare le président de l'Union diocésaine, que nos propagandistes se fassent les « pédagogues » qui dirigeront, accompagneront et soutiendront le peuple dans ses premiers pas sur la route de son élévation morale et économique.

Avant de faire entendre semblables avis, M. Rezzara les a mis en pratique avec ses collègues de l'Union diocésaine. Ce sont, en particulier, ces préoccupations qui les ont dirigés dans l'administration de la ville de Bergame depuis que, en fait, ils sont les maîtres du municipe. Grâce à eux et à leurs amis, leur ville fut la première cité italienne qui supprima l'octroi dont la charge pèse plus lourdement sur les familles ouvrières. Jusqu'à présent, notons-le en passant, cet exemple n'a été suivi que par la ville de Côme. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons citer une autre innovation également profitable à une catégorie de travailleurs : il y a quelques mois, les catholiques de Bergame ont aidé les balayeurs et les employés du service de la voirie à constituer une coopérative qui groupe une cinquantaine d'individus et a reçu l'entreprise de l'entretien des voies publiques : elle s'acquitte de cette tâche à la

satisfaction de tous et, par surcroît, au grand avantage de ses membres.

Tout ceci était, si l'on veut, relativement facile. Mais il est une épreuve redoutable qui attend tout catholique, résolu à se dévouer au peuple dans sa vie publique, mais non moins résolu à résister aux entraînements démagogiques. Cette épreuve, c'est une de ces grèves qui surgissent, parfois à l'improviste, dans les milieux industriels, quelquefois aussi — surtout en Italie — en plein milieu rural. En pareille occurrence, quelle attitude adopter? Soutenir intégralement les revendications des travailleurs, c'est souvent dépasser les bornes de la justice et les facultés de l'industrie; par contre, prendre systématiquement parti pour les patrons, c'est s'aliéner pour longtemps les sympathies du prolétariat et risquer également de ne pas respecter davantage tous les justes droits. Que faire? M. Rezzara dit encore :

Dans l'examen des injustices sociales, qui sont nombreuses et répandues çà et là, il faut toujours, dit-il, se garder d'aucune exagération; on doit aussi éviter d'y porter les passions de parti. La qualité essentielle, c'est une impartialité absolue, mais clairvoyante et ferme... La vérité toute nue sonne mal parfois aux oreilles des patrons, parfois aussi à celles des ouvriers. Aussi nos amis doivent-ils, avec une dignité et une charité non exemptes d'énergie, la faire toujours entendre clairement à la conscience de tous, car dans la vérité se trouve le fondement de la justice.

L'occasion s'est présentée, à Bergame, de mettre en pratique ces doctrines. Il y a sept ou huit ans, une grève de tisseuses s'était terminée par l'acceptation d'un même horaire pour toutes les usines de la région. Au mois de mai 1903, les ouvrières se plaignirent que les clauses du contrat ne fussent plus complètement

respectées. Lasses de ces incessantes violations, elles menacèrent d'arrêter le travail et demandèrent l'appui du Comité des unions professionnelles d'ouvriers catholiques, présidé par M. le comte Medolago-Albani. Dans l'ensemble, leurs réclamations étaient fondées; aussi, après un examen approfondi, le comité résolut-il de les soutenir, mais il voulut essayer de les faire triompher pacifiquement. On était au jeudi, il demanda aux tisseuses d'attendre patiemment jusqu'au soir du samedi qui était d'ailleurs leur jour de paye. Le comte Medolago et le curé d'une des paroisses les plus populeuses de Bergame eurent plusieurs entrevues avec les membres de la Chambre de commerce et le préfet de la province. Les patrons résistaient. Les négociateurs n'hésitèrent pas à déclarer que, si satisfaction immédiate n'était pas donnée à ce qu'il y avait de juste dans les réclamations des tisseuses, ils ne pourraient pas dissuader celles-ci de se mettre en grève. Venant d'hommes qui ne pouvaient être soupçonnés de tendances révolutionnaires, cette mise en demeure l'emporta : le dimanche soir, les chefs d'industrie cédaient et la paix était rétablie dans le monde du travail.

L'activité de ces catholiques est progressiste. Dans leurs établissements et leurs institutions économiques, ils adoptent les systèmes les plus récents et réputés les meilleurs. Qu'il s'agisse d'outillage agricole ou de sociétés de production, vous trouverez partout ce souci de ne pas être en retard sur les concurrents. En visitant, par exemple, leur boulangerie et leur moulin coopératifs, il est impossible de ne pas être frappé par cette visible préoccupation. Ils ont, pourrait-on dire, la coquetterie du modernisme. Ils prennent plaisir à montrer aux étrangers et à leur faire admirer la perfection de leur organisation matérielle, par exemple

dans leur magnifique meunerie de la Via Galgario.

Ils portent le même zèle à répandre autour d'eux les meilleures méthodes de travail. C'est ainsi qu'ils ont très largement contribué à améliorer le mode de culture en usage dans la province et à développer dans leur région l'agriculture scientifique. En agissant ainsi, ils ne font que mettre à exécution le vœu émis, en 1901, par le Congrès catholique italien de Tarente; ils ont d'ailleurs un maître éminent en M. Solari, auquel l'on doit la découverte de « l'induction de l'azote », et qui, pour la diffusion de ses théories agronomiques, est secondé par des disciples zélés à la tête desquels il faut citer don Baratta.

Pour faire connaître ces méthodes et procédés perfectionnés, l'Union diocésaine a publié quatre brochures, très claires, qu'elle a demandées à la plume de spécialistes compétents. Nous mentionnerons, parmi les plus remarquables : les *Prime lezioni di agricoltura moderna,* par P. Bonsignori, directeur de la colonie agricole de Remedello; l'*America a Bergamo, esperienze e istruzioni agricole,* par l'abbé G. Cavadini.

Mais l'enseignement livresque n'a point paru suffisant à ces progressistes. Aussi l'Union diocésaine, en 1901, a-t-elle voté un crédit de plusieurs milliers de francs pour organiser, durant 1902 et 1903, dans les dix-neuf districts ou *mandamenti* de la province, des fermes modèles qui serviraient de champs d'expérience. Les choses ont été réglées ainsi qu'il suit. Dans chaque *mandamento,* on a choisi une exploitation rurale de très faible étendue parmi celles, fort nombreuses, qui ont été proposées. Sur la liste des personnes qui s'offraient pour ces *poderi-modelli,* nous avons relevé les noms de plusieurs curés; deux ou trois d'entre eux furent élus. Les exploitations choisies devaient être cultivées « d'après les règles d'une bonne et ra-

tionnelle agriculture », sous l'autorité du directeur technique de l'Union agricole bergamasque. Les exploitants s'engageaient par avance à suivre scrupuleusement les enseignements et les prescriptions de cet agronome. D'ailleurs, ils recevaient, à titre absolument gratuit, les engrais nécessaires pour les diverses cultures. Pour se rendre compte de l'amélioration apportée par l'adoption des méthodes scientifiques, on devait établir la moyenne des produits récoltés, dans ces mêmes exploitations, durant les trois années précédentes. Les sommes obtenues en 1902 et 1903 seraient réparties de la façon suivante : on commençait par donner à l'exploitant l'équivalent de sa récolte moyenne durant les trois années antérieures; sur le surplus, on prélevait d'abord le paiement des engrais; enfin, trois cinquièmes du restant étaient attribués à l'exploitant, sans parler de la plus-value donnée à son fonds. Les deux derniers cinquièmes devaient revenir à l'Union diocésaine qui, avec cet argent, ferait d'autres entreprises du même genre.

Le concours dont nous venons de parler n'a été organisé que pour améliorer la culture dans la province et servir les intérêts de *tous* les cultivateurs, sans distinction d'opinions religieuses ou politiques. Ce n'est point là une œuvre de petite chapelle. On comprend dès lors que les dirigeants du mouvement catholique social soient écoutés dans le diocèse.

Enfin, pour être vraiment féconde, l'action catholique ne doit pas seulement servir les intérêts matériels du peuple, mais toucher les âmes et instruire les esprits. Il y a des gens qui se figurent avoir converti un individu parce qu'ils l'auront fait entrer dans une association confessionnelle lui procurant un bénéfice pécuniaire. Ces conversions ne durent qu'autant que la bourse du néophyte y trouve son compte. Les seules

conversions solides et honorables sont celles où l'intelligence et le cœur ont reçu satisfaction : à côté de l'action sociale, il faut donc l'action intellectuelle, l'une préparant et fortifiant l'autre. Au pays bergamasque, c'est bien ainsi qu'on l'a entendu.

Une des premières œuvres catholiques qui fut fondée à Bergame, ce fut la bibliothèque populaire qui, créée par les jeunes membres du cercle Saint-Louis, ne tarda pas à prospérer. Mais tout le monde ne vient pas emprunter un livre : il faut donc aller trouver le lecteur chez lui. C'est là proprement l'office du journal et des publications périodiques.

Il se publie un quotidien à 5 centimes, *l'Eco di Bergamo,* qui est fort bien rédigé, qui tire à plusieurs milliers d'exemplaires et fait une concurrence heureuse aux deux journaux libéraux gouvernementaux, *la Gazetta provinciale* et *la Nuova Gazetta di Bergamo.* Pour lutter contre le journal hebdomadaire socialiste, *il Pensiero,* les catholiques font paraître *il Campanone,* qui pénètre à la fois chez le paysan et chez l'ouvrier des villes ; cette publication populaire est rédigée avec une parfaite connaissance des besoins et des tendances du milieu auquel elle s'adresse.

A côté des périodiques politiques, les catholiques ont reconnu la nécessité d'une revue illustrée qui apportât, dans les foyers chrétiens, des lectures honnêtes, amusantes et instructives. A cet effet, ils fondèrent une coopérative au capital de 40.000 francs qui entreprit la publication de *Pro Familia.* Cette revue hebdomadaire, qui est vendue seulement 10 centimes, a obtenu un plein succès dans sa cinquième année, elle tire à plus de vingt mille exemplaires et a plus de dix mille abonnés.

Viennent ensuite les brochures. Brochures pour obtenir des adhérents aux œuvres : telles sont l'étude

de M. l'abbé D. Baronchelli sur *la Fonction sociale des Unions professionelles*[1] ou la traduction du petit volume d'Eckert sur la meilleure organisation des *Bureaux de placement.* Brochures pour servir à la direction ou à la réorganisation d'œuvres déjà fondées : par exemple, *Piccola Guida per il contabile della Cassa rurale,* par M. l'abbé Fornoni, inspecteur des caisses rurales dans le diocèse de Bergame, et le tract *Per una riforma delle Società d'assicurazione del bestiame.* Brochures de propagande d'idées, comme celle consacrée par M. Rezzara aux *Devoirs des représentants du peuple dans les administrations publiques,* ou bien le discours du comte Medolago-Albani sur *le Socialisme et les Unions professionnelles.* Almanachs de toute espèce, de tout format et de tout prix, depuis l'*Almanacco popolare* et le *Calendario dell' Agricoltore bergamasco* jusqu'à l'*Annuario Bergamasco*, qui est une mine de précieux renseignements. Toutes ces publications sortent, par milliers, des mêmes presses qui donnent l'*Eco di Bergamo,* le *Campanone* ou le *Pro Familia;* l'imprimerie, les bureaux de rédaction et d'administration de tous ces périodiques occupent des pièces contiguës en cette vaste Casa del popolo[2], où se trouve aussi le siège de l'Union diocésaine et de la plupart des associations catholiques de la province. Ce voisinage laisse entrevoir comment sont étroitement unis les institutions économiques, les œuvres d'apostolat et les organes de propagande intellectuelle.

L'esprit progressiste des catholiques s'est encore affirmé par l'intérêt qu'ils portent aux questions

1. Sur ce même sujet des Unions professionnelles, nous citerons encore les *Brèves considérations* de M. Fr. Galbiati, publiées par l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques de Bergame.

2. Jusqu'en 1906, toutes ces institutions avaient leurs bureaux dans une vieille et grande maison de la Piazza Pontida.

d'enseignement populaire. En 1893, ils constituèrent l' « Œuvre pour la conservation de la foi dans les écoles », qui procure l'enseignement religieux aux enfants des écoles communales et des collèges de l'État [1].

Mais c'est surtout en ce qui concerne l'enseignement des adultes que leur initiative nous a paru féconde. Ils ont créé de nombreux cours du soir; en 1901, on comptait dix-sept écoles de ce genre groupant quatorze cent quinze élèves, et, au mois d'août de cette même année, des récompenses en argent furent décernées aux sept écoles jugées les mieux tenues.

La province de Bergame, dont la population masculine compte une très forte majorité de catholiques pratiquants, est en même temps la province italienne qui compte le moins d'*analphabeti* ou d'illettrés.

Le Comité diocésain voudrait obtenir davantage : « Le péril socialiste, déclare-t-il, doit suffire à secouer (*scuotere*) prêtres et laïques, et à les induire à faire quelques sacrifices pour empêcher que notre population ne se gâte et ne se perde. » Aussi le Comité invite-t-il « toutes les sociétés catholiques du diocèse à ouvrir, durant l'hiver, des écoles du soir et du dimanche pour les adultes ». Les leçons doivent durer une heure et demie; il doit y en avoir au moins trois par semaine et cela au minimum depuis le 1er novembre jusqu'à la fin de janvier. Parmi les matières obligatoirement enseignées, nous relevons : la religion, la lecture, le style, l'arithmétique, les droits et les devoirs des citoyens, des éléments d'agriculture en tenant compte des nécessité locales. En outre, le Comité se déclare prêt à envoyer le directeur de l'Union agricole pour donner des leçons pratiques sur « la nouvelle agriculture ».

1. Cette œuvre demande à ses adhérents une cotisation de 10 centimes par an, mais elle compte plus de vingt mille associés.

La population de Bergame, suivant le mot très juste de l'auteur de l'*Azione cattolica in Italia*, aime mieux l'action que les bavardages : « *Più inclinata a fare che a chiacchierare* ». En d'autres pays, les gens de bien dépensent trop souvent leur activité en paroles : les habitants du Bergamasque prêtent toute leur attention aux résultats positifs. Réalistes, dans toute l'énergie du terme, ils ne créent pas une seule œuvre sans s'être rendu compte si elle répondait à une nécessité et si elle avait des chances de réussir : « Le caractère pratique qui distingue tous les actes de notre propagande catholique est dû d'abord, déclare le président de l'Union diocésaine, à l'étude analytique et à l'examen approfondi que nous faisons des conditions locales et des besoins de la population. » Ce caractère pratique est dû également, ajoutait-il en une langue pittoresque, au soin que nous prenons de « proportionner le pas à la jambe, *di fare il passe secondo la gamba* ».

Un exemple illustrera opportunément cette affirmation. En 1900, désirant donner plus d'intensité de vie à leurs associations ouvrières, les dirigeants du mouvement catholique ouvrirent, dans la province, une enquête sur l'état de l'industrie et la situation des travailleurs industriels [1]. Les enquêteurs se renseignèrent de façon très détaillée sur les 248 établissements de la région dans lesquels travaillaient 14.000 ouvriers et plus de 27.000 ouvrières. Les résultats de cet examen, industrie par industrie, furent publiés par les soins de l'Union diocésaine des institutions sociales catho-

1. Ils réalisaient ainsi le vœu émis par le Congrès catholique de Ferrare, demandant aux associations chrétiennes d'entreprendre « une étude pratique et précise des conditions économiques et morales des populations dans les pays où prédomine l'industrie manufacturière ».

liques[1], et quiconque parcourra cette brochure ne pourra s'empêcher de reconnaître la précision des recherches sur la condition des travailleurs qui, « dans son ensemble, disait le comité, est loin d'être bonne et acceptable ». Puis on indiquait les points qui paraissaient spécialement dignes d'étude et d'application : c'étaient notamment les questions des heures de travail, du repos dominical et du travail de nuit, du salaire, de l'hygiène des ateliers, des relations entre patrons et ouvriers; c'était encore tout ce qui touchait à la moralité, aux vices et à la propagande subversive dans les milieux populaires; c'était, enfin, le besoin d'une meilleure éducation et d'une plus solide instruction technique, ainsi que la nécessité d'institutions professionnelles et coopératives.

De ce vaste programme, le comité diocésain n'a pas voulu tout entreprendre à la fois. Il s'agit, on se le rappelle, de « faire le pas suivant la jambe »; aussi le comité s'est-il attelé à la besogne la plus urgente et, nous le verrons, peut-être la plus difficile; il a entrepris de constituer des unions professionnelles ou, comme nous dirions, des syndicats ouvriers. C'est d'ailleurs un principe essentiel chez tous les dirigeants du mouvement « de ne faire les choses que l'une après l'autre, d'assurer la vie et la prospérité d'une institution avant d'en créer une nouvelle ». Créer n'est à peu près rien, le difficile c'est de faire vivre et prospérer. Ils se défient de ce qui n'existe que sur le papier. Il leur faut des groupes agissants, grandissants; ceux-là seuls comptent à leurs yeux.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur la puissance de vie de leurs groupements, ils choisissent des spécialistes

1. Cf. *Primo saggio di inchiesta industriale nella provincia di Bergamo*, 1900.

qui reçoivent la mission d'inspecter bon nombre de ces œuvres, et, au cours des visites, examinent la comptabilité, recherchent ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans l'organisation et profitent de leur venue pour donner quelques bons conseils dictés par cette *quotidiana esperienza* qu'ils prisent tant.

Enfin, chaque année, tantôt dans une commune, tantôt dans une autre, l'Union diocésaine tient une fête fédérale de toutes les associations et institutions catholiques de la région. Ce n'est pas là seulement une périodique occasion d'éloquents discours et de manifestations populaires; c'est, avant tout, une revue, exacte et minutieuse, de l'état du mouvement dans le diocèse et de ce qui a été réalisé dans les douze mois écoulés. C'est un examen de conscience des catholiques où leur président indique, avec une chrétienne franchise, ce qui a laissé à désirer aussi bien que les faits dignes d'éloges et les raisons d'espérer. La réalité vraie leur suffit, alors même qu'elle serait parfois un peu dure pour leur amour-propre.

Dans leur diocèse, comme partout ailleurs, il y a, en effet, des œuvres qui échouent ou qui végètent ; mais on ne se décourage pas pour un échec; on recherche avec soin d'où vient l'insuccès; la cause découverte et la correction faite, on se remet à la besogne.

Le fait s'est produit, il y a peu de temps, pour la caisse centrale de réassurance contre la mortalité du bétail dont on a été obligé de modifier les statuts et l'organisation. Mais il est surtout notable pour les unions professionnelles qui, malgré bien des efforts, n'ont pas encore pris une grande extension. Dans son rapport de 1904, à la fête fédérale de Cologno al Serio, le professeur Rezzara disait :

Voilà trois ans qu'on travaille, qu'on fait des sacrifices

d'argent et de temps pour populariser les Unions professionnelles. Eh bien, la moisson récoltée jusqu'ici est passablement clairsemée, et la responsabilité des catholiques n'est pas diminuée par la faillite complète de la Chambre de travail socialiste... Le comité promoteur des Unions professionnelles ne se décourage pas, pourtant. Il entend reprendre tout de suite le travail ardu de l'organisation professionnelle des travailleurs, et ouvrir, le plus tôt possible, pour les inscrits, un office de placement et d'assistance légale. Cette forme moderne d'association et d'aide répond aux vrais besoins des classes sociales ; elle est recommandée, voulue par le Saint-Père. Les catholiques doivent la favoriser à tout prix, pour empêcher quelques classes organisées de lever le drapeau de la lutte contre toutes les autres. Il faut que toutes, ordonnées chrétiennement, aspirent et conspirent à maintenir et à renforcer l'harmonie sociale. Les Unions professionnelles que nous avons déjà, celles des fileuses, des cordonniers, des maçons, des cultivateurs en diverses paroisses, doivent servir de modèles et d'écoles pour celles qui vont naître.

Si les difficultés excitent l'ardeur de tels hommes, le triomphe, chose plus rare, n'endort pas leur activité. Une œuvre fondée et assurée de vivre, ils songent aussitôt à en créer une autre. Chaque année, autant que possible, doit être marquée au moins par une fondation nouvelle. Ainsi, la présidence annonçait — comme l'innovation de 1904 — la fondation d'une société coopérative pour la construction de « maisons populaires ». Cette société s'était constituée pour profiter des nombreux avantages accordés par la loi toute récente du 31 mai 1903 et par un règlement d'administration publique encore plus récent, puisqu'il est du 25 avril 1904 : les catholiques avaient établi leur société le 30 juin et acheté leur terrain *deux mois* seulement après la publication du document officiel. « Nous ne sommes, disait un de leurs chefs en cette langue imagée qu'ils

affectionnent, qu'au bas de l'échelle de l'apostolat social et chrétien; nous devons nous hâter d'en gravir les divers échelons. »

III

Quatre à cinq cents œuvres qui sont dues à un zèle inlassable ne peuvent être décrites en détail dans les limites de ce chapitre, mais on peut les classer d'après leur nature pour en faire un exposé succinct.

Nous parlerons d'abord d'un institut dont la création a considérablement aidé l'activité chrétienne des gens de Bergame et qui, si on compare le mouvement italien au mouvement catholique social en France ou en Belgique, constitue une très heureuse originalité. Cet institut, c'est une banque populaire : *il Piccolo Credito Bergamasco* ou *le Petit Crédit Bergamasque.*

Les catholiques italiens ont, en général, compris que la puissance de l'argent devait être mise au service des œuvres sociales et que le crédit était nécessaire aux associations pour se développer. De 1880 à 1904, *ils ont fondé* 59 *banques catholiques;* ces banques avaient alors un capital qui atteignait presque 4 millions et demi et des fonds de réserve qui dépassaient 1.600.000 francs.

Ce fut en 1890 que l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques de Bergame s'inquiéta de venir, par le crédit, en aide à la petite propriété, à la petite industrie et au petit commerce. On mit aussitôt la question à l'étude. Le 1er juin 1891, on constituait, par acte notarié, la société anonyme et coopérative de crédit, à capital illimité, du *Piccolo Credito Bergamasco.* Les actions furent émises à 20 francs. La plupart des sociétés adhérentes à l'Union diocésaine, surtout les so-

ciétés ouvrières, souscrivirent et le 2 janvier 1892, la nouvelle banque ouvrait ses guichets[1]. Elle avait alors 260 actionnaires qui possédaient 2.034 actions ; le capital versé était de 23.593 fr. 50.

C'était, il faut en convenir, d'assez modestes débuts pour une institution qui avait de larges visées. Voici comment les statuts exposent le but et quelques-unes des opérations de l'institution :

Étendre les bénéfices du crédit aux associations de secours mutuels, aux caisses rurales et aux sociétés coopératives, ainsi qu'aux propriétaires, commerçants, ouvriers, agriculteurs et travailleurs de tous genres ; les aider à faire fructifier leurs épargnes, leur montrer les avantages de la prévoyance et de la coopération, et spécialement concourir, par la mutualité, à la préservation et au développement de la petite propriété et de la petite industrie (art. 4).

La Banque accorde aux agriculteurs des prêts garantis validement et amortissables à fin de trimestre ou de semestre ; elle escompte aux associés des valeurs de change, de banque, de mémoires de travail et des factures, quand on a reconnu la solvabilité du débiteur, des mandats des administrations publiques ; elle fait aux membres des sociétés de secours mutuels de petits prêts allant de 20 à 100 francs, remboursables au mois ou à la semaine, pourvu que les emprunteurs aient obtenu la caution d'un autre membre de la société de secours mutuels ou d'un actionnaire de la Banque (art. 21).

Les fondateurs ne voulaient pas faire œuvre de spéculation, aussi prirent-ils certaines précautions pour empêcher tout accaparement de la part des gros capitalistes. Ils décidèrent notamment qu'un actionnaire ne pourrait posséder plus de 100 actions, c'est-à-dire ne pourrait avoir plus de 2.000 francs en capital-action.

1. Au point de vue chronologique, *il Piccolo Credito Bergamasco* est la septième des banques catholiques (Cf. *Annuario delle Banche cattoliche d'Italia* (1903), p. 128).

De plus les hautes fonctions (membres du conseil d'administration, du conseil des syndics et du conseil des probiviri) furent déclarées gratuites. Le bénéfice net résultant du bilan annuel doit être ainsi distribué : 50 pour 100 aux actionnaires; 20 pour 100 au fonds de réserve; 5 pour 100 aux employés de la banque; 5 pour 100 à un fonds de pension des employés; 5 pour 100 à un fonds pour secourir la vieillesse et l'invalidité en faveur des sociétés mutualistes ou coopératives qui seraient actionnaires de la banque et au prorata des actions primées par ces sociétés; enfin 5 pour 100 aux clients de la banque. Restent 10 pour 100 mis à la disposition du conseil pour améliorer l'état moral et économique des classes pauvres. De plus, on décidait que le jour où la réserve aurait atteint la moitié du capital versé, et tant que cette réserve se maintiendrait dans ces proportions, on cesserait de prélever pour ce fonds les 20 pour 100 de bénéfices. Cette somme, devenue disponible, serait répartie ainsi qu'il suit : 50 pour 100 entre les actionnaires, 25 pour 100 entre les clients, 10 pour 100 à un fonds de pension pour les employés[1], 5 pour 100 au fonds de vieillesse et d'invalidité des sociétés mutualistes et coopératives, actionnaires de la banque; enfin 10 pour 100 à la disposition du conseil pour des œuvres. Ainsi donc, le *tiers environ des bénéfices* que ferait la banque était d'avance *réservé à un but éminemment social et désintéressé*.

Ce n'était point là, humainement, de quoi attirer les actionnaires. Ils vinrent cependant[2] : ils n'étaient au

1. La banque s'est tout particulièrement souciée du sort de ses employés : le 13 juin 1903, le conseil d'administration a établi, en faveur du personnel de l'établissement, une caisse de prévoyance quelque peu différente du système de retraites usité en France et plus favorable aux intéressés.

2. Cf. N. Rezzara, *Il credito popolare nella diocesi di Bergamo* (Bergamo, 1897).

1er janvier 1893 que 260; quatre ans et demi plus tard, ils dépassaient 1.700 et, au 31 juillet 1904, ils étaient 2.207[1].

Mais le *Piccolo Credito* ferait-il jamais des bénéfices? Des financiers auraient hésité à répondre par l'affirmative; les « catholiques d'action » de Bergame n'eurent pas un instant de doute. Leur confiance et leur abnégation éclairée assurèrent le succès.

Prenons le bilan arrêté au 31 décembre 1903. A cette date, le capital versé était de 289.980 francs et la réserve de 119.103 francs, ce qui portait le patrimoine social à 400.083 francs. Soit au siège de la société, soit dans les six succursales établies dans la province, la banque avait reçu, dans le courant de l'exercice, pour plus de 7 millions de francs de dépôts; elle avait fait pour plus de 340.000 francs de bénéfices bruts et réparti un bénéfice net de 60.657 francs. Les actionnaires ont reçu 2 francs par action de 20 francs, c'est-à-dire *ont touché un intérêt de 10 pour 100* : ils ont donc été largement récompensés d'avoir collaboré à une tentative généreuse. Une douzaine de mille francs ont été attribués aux fonds de réserve; on a ensuite, en plus de leurs traitements, distribué trois mille et quelques francs aux employés; pareille somme a été versée à leur caisse de prévoyance, puis aux sociétés mutualistes et coopératives qui sont actionnaires du *Piccolo Credito*, ainsi qu'aux clients de l'établissement; enfin, 6.000 francs ont été mis à la disposition du Conseil d'administration pour être employés dans un but social.

L'appui financier de cette banque a facilité les initiatives prises par les chrétiens bergamasques. *C'est*

1. En moyenne, chaque actionnaire possède de six à sept actions, c'est-à-dire a versé un capital de 120 à 140 francs; ce ne sont pas là de « gros capitalistes ».

elle, en effet, qui, par ses subventions intelligentes, a aidé les débuts de beaucoup d'institutions. Le *Piccolo Credito* n'aurait-il à son actif d'autres services d'ordre social, qu'il aurait bien mérité des catholiques de ce pays : il leur a rendu possible l'organisation florissante de nombre d'œuvres dont, sans lui, ils n'auraient pu faire même un timide essai.

Œuvres agricoles et œuvres urbaines, tel est le double groupement dans lequel elles se répartissent. Mais, outre *il Piccolo Credito*, quelques œuvres échappent à cette classification : on les trouve aussi bien organisées et prospères à la campagne que dans les centres urbains.

Ce sont tout d'abord les œuvres de propagande, comités paroissiaux, cercles de jeunes gens, écoles du soir, réunions d'études sociales et d'apologétique : on en rencontre, et de très vivants et agissants, dans les villages aussi bien que dans les petites villes, et même dans les bourgs de la partie la plus montagneuse du diocèse.

Ce sont ensuite les sociétés mutualistes qui sont extrêmement développées dans tout le pays : elles atteignaient, au 31 juillet 1904, le nombre de 117 sociétés et elles comptaient plus de 8.000 membres.

Les mutualités se sont d'autant plus multipliées, que la loi italienne n'accorde la personnalité civile à aucune association autre que les sociétés de secours mutuels. C'est même une des raisons qui expliquent la lenteur du mouvement syndical ouvrier de l'autre côté des Alpes. Les catholiques de Bergame furent donc contraints d'adopter pour leurs groupements la seule forme possible. « Et, déclarait récemment M. Rezzara[1],

1. Cf. Pierre Sylvestre, *op. cit.*, p. 10.

nous poussons à la formation de sociétés légales ; elles sont obligées à des formalités qui sont des garanties. *Nous n'avons pas peur de la loi.* »

Ces mutualités sont surtout des groupes d'adultes, organisées dans des sociétés ouvrières. Il y a aussi une mutualité féminine, fondée en 1894 par l'Union diocésaine et qui a parfaitement réussi [1]. Il y a encore des mutualités enfantines, annexées soit à une mutualité ouvrière, soit à un cercle populaire. Ces petites mutuelles restent sous la direction du groupement qui les a fondées. Leur fonctionnement est des plus simples : les enfants se font inscrire le jour de leur première communion en exprimant le désir de faire partie, plus tard, de la société-mère et cela suffit. Ils versent une cotisation mensuelle de 0 fr. 25 et, s'ils tombent malades, leurs parents reçoivent 0 fr. 30 par journée d'invalidité. Mentionnons aussi une société de secours mutuels, établie pour les membres du clergé, et une autre pour la jeunesse catholique : cette société, en une année, a reçu 5.231 francs de ses adhérents et leur a donné 4.152 francs comme indemnités de malades.

Plusieurs mutualités du diocèse ont reconnu les avantages que présenterait pour elles la forme fédérale. Le mouvement commença dans le district d'Isola ; quatorze cercles paroissiaux se réunirent. Chaque société gardait ses statuts et son indépendance, tout en créant une caisse commune. Et, en treize années, la fédération du district d'Isola distribua à ses membres malades la jolie somme de 61.652 francs. Une semblable union enlevait aux travailleurs de la région la torturante inquiétude de l'invalidité et du chômage qui

1. Sur un capital de 3.330 francs, la société a versé à ses adhérentes malades la somme de 915 fr. 90.

en résulte. L'exemple d'Isola fut suivi ; bientôt tout le diocèse se couvrit de fédérations de mutualités, constituées suivant les divisions géographiques et formant, chacune, un groupement qui travaille à fonder des sociétés de secours mutuels dans les paroisses du ressort encore dépourvues de semblables sociétés.

Parmi les autres institutions de prévoyance, une des plus originales est assurément une caisse d'épargne d'un genre tout particulier. Chacun des adhérents — cultivateurs, artisans ou bien ouvriers — fait ses dépôts au fur et à mesure de ses rentrées d'argent. Les sommes les plus modiques sont acceptées et portent un intérêt de 4 pour 100 : le tout est remis au dépositaire au moment du terme, de sorte que le fermier et le travailleur urbain ont pu économiser, sou à sou, l'argent du loyer ou du fermage, et que cet argent déposé en lieu sûr leur a rapporté un bon intérêt. Pour faire apprécier les services que rend pareille institution, il nous suffira de dire qu'il y a actuellement dans le diocèse de Bergame plus de cinq mille livrets d'épargne de cette espèce.

IV

Voyons maintenant les œuvres et institutions économiques qui s'adressent plus particulièrement à la population rurale, si nombreuse dans le diocèse de Bergame.

Le paysan a besoin de crédit : les organismes qui distribuent le mieux ce crédit sont certainement les Caisses rurales fondées sur le principe de la solidarité illimitée entre tous les membres.

J'ai sous les yeux la liste des 66 Caisses qui existent

aujourd'hui, et je constate que, depuis février 1893, date de la première fondation à Martinengo, chaque année a été marquée par la création de quelques Caisses. Elles comptaient au 31 décembre 1904 7.205 membres, ont reçu, en 1904, pour près de 3 millions de francs de dépôts et consenti des prêts pour une somme un peu moindre.

Dans son *Movimento cattolico*, le professeur Rezzara expose la méthode suivie par ses amis et par lui pour la fondation des Caisses rurales :

Lorsqu'on veut créer une caisse rurale, on organise dans la paroisse une conférence, publique ou privée, dans laquelle un des membres du comité diocésain explique, en une langue claire et populaire, la nature, le fonctionnement et les avantages de la création proposée ; l'orateur insiste sur quelques-uns des traits caractéristiques de l'institution, notamment sur la confessionnalité, la circonscription paroissiale, la solidarité illimitée, la gratuité des fonctions des membres du bureau, l'absence de tout capital action et partant de tout dividende. Après l'exposé du conférencier, les discussions, et ensuite, chacun chez soi, les « tranquilles réflexions ». Puis, lorsque le curé ou le président du comité paroissial estime que le moment est venu et que le terrain est bien préparé, il appelle un notaire pour procéder à la constitution légale de la caisse... « Il n'est pas difficile d'obtenir la collaboration gratuite d'un notaire; dans l'Union diocésaine, il y en a une douzaine qui sont toujours disposés à prêter gracieusement leur ministère devenu nécessaire. »

Au début, les promoteurs avaient deux craintes : trouverait-on dans les paroisses des personnes capables de diriger et d'administrer les Caisses rurales et, dans le cas où les dépôts seraient insuffisants, comment se procurerait-on l'argent nécessaire pour les prêts demandés ? C'est le *Piccolo Credito* qui est venu dissiper ces deux craintes en apportant à l'organisa-

tion commençante des Caisses rurales un précieux concours.

Dès qu'une Caisse rurale est fondée, il envoie dans la paroisse un de ses employés qui instruit les administrateurs et le comptable de la nouvelle institution, leur enseigne tout ce qui touche à la tenue des livres, à la confection des bilans et des états mensuels, en un mot les met à même de remplir convenablement leur rôle. Pour les fonds nécessaires, cette banque ouvre à la nouvelle Caisse un crédit qui, suivant les circonstances, varie de 5.000 à 20.000 francs et qui permet ainsi de consentir les premiers prêts. Si, au contraire, la Caisse reçoit plus de dépôts d'argent qu'elle ne fait de prêts, le *Piccolo Credito* accepte le surplus et le garde en donnant à la Caisse un intérêt supérieur à celui payé aux déposants.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis une institution en marche ; il est bon, surtout quand il y a un roulement de fonds assez important, de surveiller d'assez près l'administration, non pas tant pour éviter les malversations que pour corriger les erreurs de direction. Les membres des Caisses rurales le comprirent. Ils demandèrent à l'Union diocésaine de leur indiquer sept personnes compétentes et, parmi elles, ils élurent quatre inspecteurs, deux ecclésiastiques et deux laïques, qui reçurent mission de visiter les caisses, d'examiner les livres et de rechercher si les opérations étaient conformes aux statuts et aux lois. Depuis lors, l'inspection se fait régulièrement pour le plus grand profit de tous. Cette surveillance est d'autant plus utile que les Caisses rurales de Bergame ont un chiffre d'affaires assez élevé, car elles font des achats collectifs de semences, d'engrais et de machines, qui s'effectuent aujourd'hui dans d'excellentes conditions, grâce à l'intermédiaire de l'*Union catholique agricole* et à

une combinaison dont nous parlerons un peu plus loin.

Le bétail est une des principales richesses du paysan bergamasque. Il était donc de toute nécessité de garantir les petits propriétaires contre les risques de tout genre que courent leurs bêtes : d'où la fondation de sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité de la race bovine. Au 31 décembre 1900, il y avait plus de 10.000 têtes de bétail assurées; dans le courant de l'année, on avait payé aux assurés 53.541 francs d'indemnité pour 357 sinistres. Malgré tous les services qu'elles procurent, ces sociétés se sont développées relativement moins vite que les autres institutions : au 31 juillet 1904, on en comptait 40, s'étendant sur une centaine de paroisses, avec un peu moins de 4.000 membres. Pour couvrir les risques d'épizootie, l'Union diocésaine vient de constituer, après plusieurs essais infructueux, une caisse centrale de réassurance[1], mais si nous en croyons le rapport présenté à la dernière fête fédérale, il ne semble pas que les sociétés locales aient encore, toutes, compris les avantages de la combinaison.

Le fermage est le mode de tenure généralement adopté dans la province de Bergame; souvent aussi le bétail est exploité de compte à demi avec le propriétaire. Il y avait là quelques difficultés pour l'assurance. Mais, par un heureux accord avec les Caisses rurales, cette difficulté a été écartée. Voici comment on procède généralement[2] : les représentants de la caisse rurale et de la mutuelle d'assurance de la paroisse achètent, à l'époque opportune, le nombre de bêtes dont leurs coadhérents ont besoin. La caisse rurale en paie

1. Cf. *Bolletino*, novembre 1903 et janvier 1904.
2. Cf. N. Rezzara, *Il Movimento cattolico* p. 81.

le prix et en devient propriétaire provisoire. La société d'assurance les inscrit sur ses registres et la caisse rurale verse la prime. Le cultivateur reçoit le bétail et le garde; il donne à la caisse un intérêt de 5,50 p. 100 sur le prix d'achat et se libère ensuite peu à peu. Quand il a payé les trois quarts de la somme due, le bétail devient sa propriété : le dernier quart de la dette sera réglé dans des délais qui varient de quatre mois à une année. « Ainsi donc, conclut M. Rezzara, le paysan devenu propriétaire des bêtes qu'il a dans son étable, sera beaucoup plus intéressé à améliorer ses méthodes de culture pour augmenter sa récolte en fourrages et, par suite, pour accroître encore le nombre de ses bêtes et la quantité de lait qu'elles produisent... »

Dans le diocèse de Bergame, comme en plusieurs autres régions de l'Italie, la coopération de production agricole commence à prendre quelque essor. A ce point de vue, nous signalerons les *Affiti colletivi* de Lallio, Sforzatica et Villasola : ce sont des exploitations rurales, faites en commun par un certain nombre de cultivateurs auxquels le *Piccolo Credito* a très obligeamment accordé les avances de fonds nécessaires. Il y a là une entreprise des plus intéressantes, jusqu'à présent couronnée de succès, et qui, suivant l'appréciation d'un témoin compétent, est « de nature à élever la condition morale et économique des travailleurs de la terre ».

Nous devons également mentionner, à Isola, une *latteria sociale,* c'est-à-dire une laiterie coopérative fabriquant du beurre, et à Medolago, une fromagerie également *sociale*. En dix mois, cette fromagerie a distribué un peu plus de 18.000 francs dans les six paroisses de la montagne où elle recrute ses adhérents. Jusqu'alors, les gens de ce pays ne tiraient pas grand profit du lait : maintenant, nombre de familles touchent, par mois, de

40 à 50 francs, et même plus. Le curé de la paroisse de Medolago est le président de la société coopérative.

Enfin il fallait une institution qui fût, en quelque sorte, la représentation officielle du monde rural et qui eût la charge de prendre en mains la défense de ses intérêts généraux. Cette institution fut fondée en juin 1894, sous le nom de *Union agricole bergamasque*, et sous la forme d'une société coopérative anonyme à capital illimité avec des actions de 20 francs[1]. Les services multiples et très divers que les Bergamasques attendent de l'Union agricole sont énumérés dans l'article suivant de ses statuts :

Le but principal de la société est de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts moraux et économiques de la classe rurale; elle doit aussi, de la façon la plus efficace, favoriser les progrès de l'agriculture et travailler au développement de l'industrie agricole.

Pour atteindre ces buts, la société devra :

1° Assumer la représentation et la défense des divers intérêts de la classe des agriculteurs; 2° faire connaître, soit par des conférences, soit par des publications, soit par des expérimentations, les meilleurs procédés de culture; 3° faire le commerce des machines et instruments agricoles, des plants, des semences et des engrais, en un mot, de tout ce qui est nécessaire à l'industrie agricole; 4° acheter ou prendre en location des fonds de terre pour les cultiver suivant les systèmes les plus perfectionnés; 5° créer et soutenir l'enseignement agricole, théorique et pratique.

1. Au bilan du 31 décembre 1903, l'*Union agricole bergamasque* comptait 3.530 actions souscrites par 251 personnes ou associations. A signaler une particularité de l'organisation de l'Union agricole où nous retrouverons le caractère populaire de tout le mouvement bergamasque : pour éviter que quelques individualités aient tout le pouvoir à l'assemblée générale, les statuts admettent qu'un actionnaire absent peut se faire représenter par un autre actionnaire, mais aucun actionnaire ne peut avoir plus de deux voix.

Sous la direction dévouée et intelligente du docteur Benassi, l'Union agricole semble remplir toutes ces missions : elle a notamment beaucoup fait pour la diffusion de « la moderne science agraire » et des doctrines de M. Solari sur l'induction de l'azote[1]. Sous divers prétextes, — en particulier lorsqu'il s'est agi de choisir les dix-neuf fermes modèles, — M. le docteur Benassi a fait une tournée de conférences à travers la campagne. D'ailleurs le *Bulletin* de l'association et de nombreuses brochures de propagande continuent l'enseignement du professeur.

L'Union agricole est aussi un intermédiaire précieux pour l'achat des engrais, des machines, des semences et de tout ce dont ont besoin les modernes agriculteurs : elle est devenue vraiment la grande pourvoyeuse de la région et c'est à elle que s'adressent les Caisses rurales pour leurs nombreux achats. Elle possède des succursales en cinq ou six centres importants; ses magasins, très bien aménagés, sont établis à Bergame, dans le quartier de la Mezzaluna. En nous les faisant visiter, notre aimable guide nous montrait un vaste terrain attenant : « Nous ne désespérons pas, nous dit-il, d'être bientôt obligés d'y élever de nouvelles constructions... » Les catholiques bergamasques ont droit à ces espoirs. Car toutes leurs associations et institutions se prêtent une aide mutuelle qui décuple leur efficacité.

Nous en avons un topique exemple dans une création récente qui a rendu de grands services aux cultivateurs de la province : c'est l'ouverture, par le *Piccolo Credito,* de comptes courants spéciaux aux agriculteurs. Voici, en quelques mots, comment les choses ont été

1. Le docteur Benassi est, d'ailleurs, un disciple distingué de ce maître éminent dont l'influence est si grande sur les agriculteurs de l'Italie septentrionale.

organisées par la Banque populaire d'accord avec l'Union agricole[1]. Au commencement de l'hiver, tout paysan, moyennant une caution, peut demander qu'on lui accorde un crédit de telle ou telle somme, en rapport naturellement avec les achats qu'il prévoit devoir faire et avec sa situation personnelle. Si, après examen, la demande est agréée, le cultivateur reçoit de la Banque un livret avec lequel il se présentera, quand il voudra, à l'Union agricole ou dans une des succursales pour faire ses commandes : il n'aura pas un sou à débourser, on se contentera d'inscrire sur le carnet le montant de ses achats. L'hiver suivant, sa récolte vendue, il réglera son compte à la Banque populaire qui touchera 4,25 p. 100 d'intérêts. Il pourrait, s'il le voulait, se libérer en tout ou en partie avant l'année écoulée ; enfin, s'il avait des fonds disponibles, le *Piccolo Credito* les accepterait en dépôt et lui donnerait 3,50 p. 100. Grâce à cette entente entre la Banque populaire et l'Union agricole, les petits agriculteurs peuvent donc acheter à bon compte, sans bourse délier, les engrais, les semences et tout ce qui est nécessaire à leur exploitation : ils ne paient que lorsqu'ils ont déjà en poche le profit de leur culture, profit d'autant plus considérable qu'ils ont pu mettre en pratique les méthodes scientifiques. Voilà ce que l'union entre œuvres catholiques arrive à réaliser.

V

Dans les centres urbains, les résultats ne sont pas moins satisfaisants. Au premier rang des institutions établies par les catholiques dans la cité de Bergame et

1. Cf. *Bolletino*, novembre 1901, p. 101.

dans les petites villes du diocèse, nous trouvons les institutions d'épargne et de crédit. Plus encore que le paysan, l'ouvrier a besoin qu'on l'aide à mettre quelque argent en réserve et qu'en certains cas, on lui assure un appui financier. Il est souvent, d'ailleurs, très difficile de le faire entrer dans la voie de l'économie et, par contre, d'écarter de son chemin les prêteurs à la petite semaine...

C'est, d'abord, au Cercle Saint-Joseph qu'a été organisée une « caisse de prêts sur l'honneur » ouverte aux seuls membres de cette association. En dix ans, on accorda 2.920 prêts au taux de 5 p. 100 et pour la somme globale de 104.650 francs : ce qui donne pour chaque prêt une moyenne de 35 francs. Ces avances étaient consenties, sur la simple signature de l'emprunteur, pour la durée maximum de six mois, sans faculté de renouvellement, mais avec possibilité de se libérer par fractions.

L'essai était intéressant, mais restreint. Il y a quatre ans, M. Rezzara résolut d'organiser des « caisses ouvrières ou populaires » sur le modèle des caisses établies par Mgr Cerutti, en Vénétie. Pour lancer l'idée, le président de l'Union diocésaine fit une conférence aux membres du Cercle démocratique chrétien de Bergame : il montra à quel point ces caisses avaient rendu service à la population de Murano et de Venise ; il indiqua comment l'épargne ainsi réalisée avait permis la construction de saines et confortables maisons ouvrières dont les travailleurs devenaient rapidement les propriétaires. Son discours emporta la conviction des auditeurs et, quelques jours plus tard, on établissait des caisses populaires dans trois paroisses de la ville.

Ces institutions ont une organisation assez curieuse : elle est basée sur le double principe de l'épargne obligatoire et de la solidarité illimitée pour les prêts. Tout

adhérent est tenu, en effet, de verser, chaque semaine, une somme minimum fixée par les statuts; il va sans dire qu'il peut apporter une somme supérieure. Puis, quand ses dépôts ont atteint un certain chiffre, il est en droit de solliciter et d'obtenir un prêt dont le montant pourra dépasser, d'un cinquième à un tiers, le total des dépôts qu'il a faits jusqu'alors. C'est ici qu'intervient le principe de la solidarité entre les membres : tous les associés répondent pour le surplus des prêts non couverts par les dépôts antérieurs.

Ainsi comprise, cette institution de crédit et d'épargne populaires a rapidement prospéré dans le diocèse de Bergame : au 31 juillet 1904, il existait 56 caisses populaires; avec les 80 caisses rurales, elles comptaient près de 9.000 membres, avaient reçu en dépôt, dans le courant de l'année, plus de 3 millions de francs et consenti des prêts pour environ 2 millions et demi. Rien ne fait plus d'honneur aux Bergamasques.

Parler ainsi, pourtant, n'est-ce pas être injuste envers la société coopérative de boulangerie et de meunerie, établie à Bergame, qui commence sa douzième année et qui exerce, à la satisfaction de la classe pauvre, la bienfaisante fonction de modérer le prix du pain?

Les boulangers de la ville doivent aujourd'hui se repentir de la maladroite âpreté dont ils firent preuve dans le courant de juillet 1894. La récolte avait été extrêmement abondante, le cours du blé et de la farine avait baissé dans de très fortes proportions et, néanmoins, le kilogramme de pain continuait à se vendre, à Bergame, 38 centimes. Trois catholiques de la cité, MM. Rezzara, Valsecchi et Volpi, résolurent de venir en aide aux pauvres gens et de fonder une coopérative de boulangerie, un *Panificio cooperativo*. Le 11 août, au soir, deux cents lettres venaient inviter les notables

catholiques bergamasques à une assemblée qui aurait lieu le lendemain dimanche au local de l'Union diocésaine, et au cours de laquelle on devait traiter d'une « très importante question ». Pas un mot d'explication de plus. Ce mystère piqua la curiosité : les invités vinrent au grand complet. La séance dura cinq heures : elle ne fut levée qu'après l'adoption des statuts de la nouvelle coopérative ; sur-le-champ, 217 actions furent souscrites par 46 personnes.

Le plus difficile n'était peut-être pas encore fait : malgré l'hostilité bien compréhensible des boulangers, qui s'étaient unis en une ligue de résistance, restait à recueillir un capital suffisant, à choisir un local, à organiser une installation bien comprise, à grouper un personnel dévoué et compétent. Le 25 août 1895, l'évêque de Bergame venait bénir le bel établissement de la via S. Alessandro où l'on avait construit cinq fours du système Pirovano et adopté les plus récents perfectionnements. Bientôt après, fut établi un moulin coopératif. Pour être maîtres du prix du pain, il leur fallait être indépendants de la meunerie. De là, nécessité pour les catholiques d'avoir un *Molino cooperativo :* depuis 1900, ils en possèdent un, admirablement installé dans le faubourg de Galgario et qui fait d'assez gros bénéfices.

La société coopérative de la boulangerie et du moulin, au 30 juin 1904, comptait 661 actionnaires ayant souscrit 10.303 actions et versé un capital de 206.060 francs [1]. Le *Panificio* fabrique, en moyenne, 20 quintaux de pain par jour et, chaque jour aussi, le *Molino* travaille environ 60 quintaux de blé et 130 quintaux de maïs. En moins de dix ans, le chiffre d'affaires a

1. Nous empruntons ces chiffres au rapport du professeur Rezzara qui fut lu, le 4 septembre 1904, à la fête du dixième anniversaire de la fondation du *Panificio* (Cf. *Bolletino*, sept. 1904).

doublé : en 1895, la boulangerie avait touché 357.495 francs; en 1903, elle a encaissé 685.157 francs; depuis l'ouverture, on a vendu en pâte, son, farine et pain, pour 4 millions et demi de francs.

Bien que le *Panificio* et le *Molino* maintiennent des prix plutôt bas, ils ont, dès le second exercice, réalisé des bénéfices : actuellement, ils distribuent aux actionnaires un dividende de 4 pour 100, calculé non d'après la valeur nominale des actions, qui est de 20 francs, mais d'après leur valeur commerciale, qui est de 22 francs, en raison des réserves déjà accumulées. Ici, comme pour le *Piccolo Credito*, ceux qui, avec confiance, répondirent à l'appel des dirigeants catholiques de Bergame, n'ont pas mal placé leur argent, et ils ont utilement collaboré à une œuvre importante et vraiment populaire.

Le Moulin et la Boulangerie ne sont pas les seules coopératives organisées par les chrétiens bergamasques pour les ouvriers des villes, mais ce sont de beaucoup les plus considérables. Nous avons déjà parlé de l'originale association de production créée au profit des « balayeurs des rues » ; il nous faut également mentionner une coopérative de cordonniers qui a surtout pour but de procurer, à bon compte, à ces artisans, les marchandises dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leur profession.

Pour ne rien omettre de caractéristique, il nous faut dire aussi quelques mots du Secrétariat du peuple et des Cuisines économiques.

Le « Secrétariat du peuple »[1] fut ouvert à Bergame en janvier 1896 : ce fut la fondation de l'année, décidée

1. Cf. *Il Segretariato del popolo in Bergamo*, rapport de M. l'avocat L. Locatelli, secrétaire (31 mars 1896) ; et *Il Segretariato del popolo in Bergamo*, rapport sur la première année du fonctionnement, par M. le comte docteur Enrico M. Passi (avril 1897).

à la précédente fête fédérale. Dès le premier exercice, du 15 janvier 1896 au 15 janvier 1897, il intervenait dans près de huit cents affaires de toute espèce, mais principalement dans des affaires d'ordre juridique [1]. Il s'occupait aussi très activement d'organiser le placement gratuit des travailleurs et créait un service spécial pour les émigrants de la province, qui vont en grand nombre chercher fortune à l'étranger, surtout en Amérique ; à cet effet, il publiait un *Vademecum dell' Emigrante Bergamasco :* c'est un précieux manuel pratique distribué à tous les pauvres gens de la province qui quittent le sol natal et qui, trop souvent, deviennent la proie des chevaliers d'industrie.

Les « Cuisines économiques » répondent à un besoin particulier à la région. Sans doute, en tout pays, il serait bon que l'on mît à la disposition du peuple des aliments sains, à un prix peu élevé. Mais, dans le nord de l'Italie, la nécessité en est d'autant plus grande que la population, souvent misérable, consomme une nourriture très médiocre en éléments reconstituants. Cette alimentation défectueuse a eu pour conséquence le développement de la pellagre, mal qui se termine ordinairement par la folie. De là vient que, dans toute la vallée du Pô, les hospices d'aliénés sont fort nombreux et cependant très encombrés.

Pour combattre la pellagre, les Congrès de spécialistes, notamment celui de Padoue en avril 1899, ont recommandé, comme le meilleur moyen préventif, l'amélioration de la nourriture : au maïs d'assez mauvaise qualité qui fait le fond de l'alimentation populaire, il faut substituer des matières plus riches en principes nutritifs. C'est ce que les catholiques bergamasques ont fait avec les *Cucine economiche*.

1. En l'année 1904, le Secrétariat du peuple a rendu 1.700 services de nature très différente.

L'œuvre est de date relativement ancienne [1] : elle fut fondée en 1881 par un groupe de « jeunes » à la tête desquels se trouvait encore le si dévoué professeur Rezzara. Ils réunirent des fonds, obtinrent le concours de deux congrégations de femmes qui promirent le personnel nécessaire, et, le 11 janvier 1882, on inaugurait à Bergame deux « cuisines économiques », l'une dans la partie haute, l'autre dans la partie basse de la ville. Dans toute la province, il y a aujourd'hui quatre-vingts de ces fondations, dues, pour la plupart, à l'initiative du clergé et des catholiques, mais dont les pouvoirs publics ont reconnu l'utilité et qu'ils subventionnent assez largement.

Les *Cucine* ne distribuent que de la soupe, mais — nous l'affirmons en connaissance de cause — son goût est des plus appétissants et elle nous a paru nourrissante. Elle n'est donnée gratuitement qu'aux indigents; les autres personnes la paient au prix réduit de 10 centimes le litre. Depuis la fondation de l'œuvre, c'est-à-dire du 11 janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1904, les « Cuisines économiques » en ont préparé et distribué plus de deux millions et demi de litres : le nombre des amateurs dit la qualité du pot-au-feu.

Il a été officiellement constaté que cette meilleure alimentation avait contribué à enrayer, en certains districts de la province, le développement de la pellagre. Or l'œuvre a été organisée de telle sorte que, son administration ne coûtant rien, et les frais étant couverts par le prix de vente des portions, le comité a pu économiser environ une dizaine de mille francs, provenant des dons et souscriptions. Cette somme devait être naturellement employée à une œuvre populaire; aussi le comité a-t-il decidé de la consacrer aux habitations ouvrières dont l'union diocésaine entre-

1. Cf. N. Rezzara, *l'Opera delle Cucine economiche* (Bergame, 1902).

prend la construction avec les 100.000 francs que lui avance la banque du *Piccolo Credito*.

Telle est l'activité sociale des catholiques à Bergame depuis une trentaine d'années. Grâce à un zèle ordonné et tenace, ces chrétiens ont progressivement organisé, sur des bases pratiques et populaires, les associations et institutions qui, dans les diverses circonstances de la vie, peuvent le plus efficacement venir en aide aux gens de la campagne et à ceux des villes.

Ces multiples groupements et instituts, que nous avons dû séparer pour les mieux étudier, ne forment cependant pas des individualités isolées, poursuivant dans un aveugle égoïsme, leur propre et unique développement. Chacune de ces œuvres, au contraire, se sent intimement unie à toutes les autres, d'abord, au point de vue de l'idée, par la communauté du but, et ensuite, en fait, par le lien du comité central.

Pour rendre plus étroite, plus facile et plus manifeste aussi, cette cohésion de toutes les organisations catholiques, l'Union diocésaine a fait construire, sur une des grandes avenues de la ville de Bergame, un véritable palais. C'est la *Casa del popolo*.

Là, chaque société, depuis la banque jusqu'aux unions professionnelles, possède ses bureaux particuliers; outre deux belles salles de conférences, il y a un théâtre à 3.000 places, où se tiendront les assemblées générales; dans cet édifice, on trouve une bibliothèque, des salons de lecture et des jeux, un café, un restaurant, des bains et des chambres mises à la disposition des membres du clergé et d'une quelconque des associations de passage dans la ville; au rez-de-chaussée, on a installé l'imprimerie, les administrations et les rédactions des périodiques catholiques. C'est bien, on le voit, la « Maison du peuple », mais du peuple chrétien.

Pour cette construction, il fallait près de 300.000 fr. : on les a trouvés [1]. La première pierre a été posée le 21 février 1904 et, le 15 mai 1906, l'Union diocésaine a pris possession de l'immeuble [2]. Désormais, dans la *Casa del popolo*, les œuvres et les institutions catholiques du Bergamasque auront une magnifique demeure qui sera, en quelque sorte, le signe visible à la fois de leur croissant développement et de leur fraternelle entente dans une réciproque autonomie [3].

1. La dépense totale s'est élevée à près de 300.000 francs.
2. L'hiver prochain, le Comité diocésain compte organiser une Université populaire dans la *Casa del popolo*. Cf. N. Rezzara, *L'Azione cattolica nella diocesi di Bergamo* (4 settembre 1905), p. 16.
3. Cf. l'étude très documentée et fort suggestive, que M. R. de Briey a publiée dans la *Réforme sociale* des 1 et 16 avril 1906 sur l'ensemble des œuvres dues à l'activité des catholiques italiens.

CHAPITRE V

LA PROPAGANDE SOCIALE EN ALLEMAGNE

I. — Chez les catholiques : le Volksverein.

I. Comment les catholiques allemands ont su conquérir leurs libertés. — Leur situation actuelle : nombreux desiderata. — Le Centre doit ses succès à son programme social populaire et à son organisation. — La plus agissante des associations catholiques allemandes : le Volksverein. — II. La dernière grande pensée de Windthorst. – Les origines du Volksverein. — But et statuts de cette association. — L'organisation. — Les « hommes de confiance ». — III. Développement du Volksverein. — Quelques chiffres. — IV. Le Volksverein et les élections. — V. Comment le Volksverein mène la propagande. — Les conférences. — Les tracts ou *feuilles volantes*. — Méthode positive et action sociale populaire. — Brochures et journaux. — La formule des trois *iren*. — La *Correspondance sociale* et la *Correspondance d'Apologétique*. — VI. *Cours pratiques sociaux* et *Cours d'économie politique*.— A quels besoins différents ils répondent. — Le Volksverein : centre d'action.

I

En France, on est porté à croire que les catholiques allemands n'ont eu qu'à s'organiser et que, presque instantanément, cet effort une fois fait, ils ont obtenu satisfaction.

Il n'en est rien.

Ce n'est que progressivement, et très lentement, qu'ils ont pu conquérir leurs diverses libertés. Et,

bien que constituant aujourd'hui, au Parlement impérial, le parti le plus fort numériquement, ils sont loin d'avoir dans l'empire une situation égale à celle des autres confessions religieuses. Nous n'en donnerons d'autres preuves que cet extrait du discours d'ouverture, prononcé au Congrès catholique de Cologne, par un éminent jurisconsulte, M. Custodis, président du Comité local [1] : « ... Aujourd'hui, disait-il, jouissons-nous enfin de la paix tant désirée? Hélas! plus que jamais la guerre est déchaînée contre nous, elle est même devenue sur bien des points plus acerbe, plus violente, plus implacable que dans le passé. On nous vante la liberté et l'égalité comme une conquête des temps modernes. Cette liberté, cette égalité devant le droit, où sont-elles pour nous, catholiques, pour notre Église, pour nos ordres religieux? Quelle est notre place, dans l'État, dans la commune? Lorsque nous réclamons la justice, on nous reproche d'être arrogants; lorsque nous revendiquons la liberté, on dit que nous voulons dominer. Nous avons beau aller dans nos concessions jusqu'aux dernières limites de la conscience, on ne nous en sait aucun gré. Une seule chose pourrait désarmer nos adversaires, la défection, la trahison envers notre sainte Église. De là, le flot de boue, de calomnies, d'accusations infâmes, d'insultes dont on couvre la religion, le clergé, les sacrements, tout ce qui nous est cher et sacré. Mais, grâce à Dieu, cette campagne n'a point affaibli dans nos cœurs le respect que nous témoignons à l'Église catholique. Seule, notre patience est à bout. Ce serait une lâcheté

1. Nous empruntons cette traduction à un volume extrêmement intéressant de Mgr Kannengieser, intitulé *D'Étapes en étapes : le Centre catholique en Allemagne* (Paris, Lethielleux, 1904). Les livres de Mgr Kannengieser sont une mine de précieux renseignements sur l'Allemagne catholique : ils sont un merveilleux excitant à l'action sociale pratique.

de notre part que de reculer devant la lutte imposée par une brutale intolérance... »

Nous avons fait cette citation pour bien établir que, contrairement à ce que beaucoup se figurent, les catholiques allemands sont loin d'avoir encore obtenu tout ce à quoi ils ont droit. Mais *la lenteur des progrès réalisés par eux ne les a jamais découragés*. Bien au contraire, ils ont poursuivi avec plus d'ardeur l'œuvre commencée, il y a plus de vingt ans, et patiemment continuée depuis lors.

Donc, aux élections du 16 juin 1903, pour le Reichstag, malgré la coalition de ses adversaires, le Centre a brillamment maintenu ses positions, gagnant environ 400.000 voix dans tout l'Empire.

Or, ses succès, il les doit à deux causes principales : son excellente organisation et son programme social populaire.

II

De toutes les ligues et associations dues à l'initiative des catholiques allemands, la plus agissante et la mieux constituée est certainement le *Volksverein*.

Le Volksverein est la dernière grande pensée de Windthorst. Depuis longtemps, le chef des catholiques d'outre-Rhin se préoccupait des progrès du socialisme; il se convainquit qu'à la tactique et à la propagande révolutionnaires les chrétiens sociaux devaient opposer, sans tarder, une tactique et une propagande efficaces, sous peine de voir tout le pays passer peu à peu au collectivisme.

De cette constatation sortit le *Volksverein für das Katholische Deutschland*, c'est-à-dire l'*Association populaire pour l'Allemagne catholique*.

Durant la plus grande partie de l'année 1890, Windthorst, qui n'aimait pas à procéder avec précipitation, réfléchit et consulta ses amis sur l'œuvre projetée. Malgré son état de santé, malgré les instances de sa famille, il ne recula devant aucune fatigue : il voulait mener à bien cette œuvre qu'il considérait comme capitale pour le salut de la patrie. Un jour que, fort malade, il partait pour aller à Cologne présider une réunion préparatoire, sa femme lui fit ses adieux en ces termes d'une touchante énergie : « Comme tu ne vis plus que pour la grande cause, il faut que nous acceptions le sacrifice, même si tu ne reviens pas de ce voyage. Nous mettons notre confiance en Dieu [1]. » On n'est point étonné que de telles âmes aient pu concevoir et réaliser une grande idée.

Au mois de novembre 1890, Windthorst fit connaître à l'Allemagne catholique l'œuvre préparée, et, le 15 février de l'année suivante, tous les rouages étant prêts à fonctionner, avait lieu à Cologne, dans la métropole du catholicisme rhénan, la séance inaugurale, présidée par l'archevêque, Mgr Krementz.

Cette réunion eut un vif éclat et fut le premier des nombreux succès qui devaient marquer l'histoire du Volksverein. Déjà le Pape, par un Bref en date du 23 décembre 1890, avait approuvé et béni l'entreprise. Plusieurs évêques encouragèrent l'initiative de Windthorst qui mourut peu de mois après la mise en train de la puissante Association populaire.

Il nous faut maintenant étudier cette Association en elle-même : nous allons donc examiner son organisation et nous indiquerons ensuite les résultats obtenus par elle.

1. Nous empruntons ces détails au livre de Mgr Kannengiesser : *Ketteler et l'organisation sociale en Allemagne* (Paris, Lethielleux, 1894).

Pour permettre à nos lecteurs d'apprécier l'organisation du Volksverein, telle qu'elle fut établie dès l'origine, nous avons cru devoir en traduire les statuts. Les voici :

1° Le but de l'Association populaire est la lutte contre les erreurs et contre les efforts destructeurs en matière sociale, ainsi que la défense de l'ordre chrétien dans la société ;

2° Ce but est atteint par l'action individuelle des membres de l'Association, par des conférences et par la diffusion d'imprimés ;

3° Pour être membre de l'Association, avec le droit de vote, il faut être catholique allemand et majeur [1]. Chaque membre paie annuellement à la caisse de l'Association une somme d'un mark (1 fr. 25) ;

4° La direction de l'Association appartient à un Conseil, composé d'au moins sept membres, élus pour une année par l'assemblée générale et rééligibles. L'assemblée générale nommera les deux présidents. Le Conseil choisit dans son sein le secrétaire et le trésorier. Le Conseil a le droit de cooptation ;

5° Le Conseil veille aux intérêts généraux de l'Association ; en particulier, il s'occupe de la tenue de l'assemblée générale et des assemblées particulières.

Il s'occupe également de la rédaction et de la diffusion des brochures et des tracts (*Flugschriften*). Enfin il recueille le paiement des cotisations et gère les fonds de l'Association : chaque année, à l'assemblée générale, il doit être fait un compte rendu financier ;

6° Le Conseil peut, dans l'intérêt de l'Association, choisir un représentant ou agent (*Geschaftsführer*) pour un diocèse ou une région ;

1. Cet article exclut donc les femmes du Volksverein.

7° Le domicile légal de l'Association est Mayence. S'il y a dissolution, c'est l'Assemblée générale qui décide. En cas de dissolution, le Conseil doit se prononcer sur l'emploi des biens de l'Association.

Tel est, textuellement traduit, le règlement général du Volksverein. Mais, pour se faire une idée exacte du fonctionnement de l'Association populaire, des articles de statuts ne sauraient être suffisants : ils ne donnent pas la sensation de la vie.

Il nous faut maintenant essayer de pénétrer un peu plus avant dans le fonctionnement même du Volksverein [1], et essayer de voir, pour ainsi dire, en mouvement ses différents organes : nous pourrons ainsi nous faire une idée plus exacte des services qu'il rend tous les jours à l'idée catholique [2].

D'abord la tête de l'Association.

Nous avons vu que le Volksverein est dirigé par un Conseil. Celui-ci est actuellement présidé par M. F. Brandts, grand industriel, assisté de M. le député Trimborn, avocat à Cologne; le trésorier est M. Elkan, banquier à Cologne; le secrétariat est confié à deux prêtres éminents, MM. les docteurs

1. Nous avons puisé, en partie, ces informations dans les belles études de Mgr Kannengieser que nous avons déjà citées, et également aussi dans un tract, publié par le Volksverein et répandu en Allemagne à des milliers et des milliers d'exemplaires. Ce tract a pour titre : *Was ist der Volksverein für das katholische Deutschland, was hat er bisher gethan?* c'est-à-dire : *Qu'est-ce que l'Association populaire pour l'Allemagne catholique et qu'a-t-elle fait jusqu'ici?* Nous nous sommes servi en outre d'un petit *Manuel* que le Volksverein a publié à l'usage de ses amis et propagandistes : c'est le *Handbuch für die Freunde und Forderer des Volksvereins für das katholische Deutschland*, édité par le Bureau Central du Volksverein à München-Gladbach.

2. Dans un article, plein de faits et d'idées, paru dans *le Correspondant* du 10 avril 1906 sous ce titre expressif : *la Science de la propagande*, M. Eugène Tavernier donne un remarquable exposé de l'organisation du Volksverein. On lira aussi avec fruit une série d'études publiées dans *les Annales de la Jeunesse catholique* de mars-mai 1906

F. Hitze, député et professeur à l'Université de Munster, et A. Pieper. Ce dernier a le titre de secrétaire-général; il réside à München-Gladbach et l'on peut dire qu'avec son maître, le professeur Hitze, il est l'âme de la grande Association. Le docteur Pieper n'est pas seulement un organisateur émérite, c'est aussi un orateur de talent et j'ai pu personnellement constater qu'il savait intéresser un auditoire populaire, même à des questions de chiffres.

Les autres membres du conseil directeur appartiennent aux catégories sociales les plus diverses : on y rencontre plusieurs ecclésiastiques, des négociants, des avocats, des journalistes, des notabilités de l'aristocratie terrienne et de très nombreux députés.

Voilà pour le bureau central (*der Vorstand*).

Mais la caractéristique administrative du Volksverein nous paraît être une très opportune décentralisation et une remarquable simplicité d'agencement.

Qu'on en juge.

Pour chaque diocèse ou pour chaque région [1], le bureau choisit un représentant (un *Diozesanvertreter* ou bien un *Landesvertreter*) qui est avec lui en relations diverses et constantes. Puis ce « représentant » a sous sa direction des « agents » (Geschaftsführer), plus spécialement chargés d'un district ou d'une ville. Enfin, au dernier échelon de cette hiérarchie du dévouement à l'Association, se trouvent les « hommes de confiance », les *Vertrauensmänner*. Ceux-ci, deux ou trois par paroisse, travaillent à recueillir des adhésions nouvelles, reçoivent les cotisations des membres auxquels, en échange, ils remettent les cartes des

1. Suivant les régions de l'Allemagne, le Volksverein a adopté comme cadres territoriaux de son administration, soit les circonscriptions ecclésiastiques, soit les circonscriptions politiques.

sociétaires, enfin distribuent les imprimés de propagande et surtout les *Flugblätter*.

Le rôle de ces « hommes de confiance » est indiqué en détail dans une circulaire qui leur est envoyée par le *Diozesanvertreter*.

« Vous ferez, dit cette circulaire, passer de maison en maison la liste des membres enrôlés et vous tâcherez par ce moyen de provoquer le plus d'adhésions possible.

« Vous recueillerez les cotisations annuelles (1 fr. 25) que vous transmettrez au *Diozesanvertreter*.

« Vous remettrez aux membres inscrits les cartes de sociétaires qui leur serviront en même temps de quittance pour la cotisation de l'année courante.

« Vous distribuerez à tous les adhérents les brochures et autres imprimés que vous transmettra l'agent du district.

« Vous tiendrez ce dernier au courant de tout ce qui se passe d'intéressant autour de vous en ce qui concerne le Volksverein. »

On le voit donc, il suffit d'avoir trouvé dans une localité un ou deux « hommes de confiance » — et le curé de l'endroit peut presque toujours les indiquer — pour que le Volksverein commence à s'implanter dans la région.

Cette organisation est fort ingénieuse. Mgr Kannengieser en fait admirablement ressortir les avantages : « L'homme de confiance, dit-il, n'est pas un chef, un président qui puisse porter ombrage aux autres. Aux yeux des fidèles, il est simplement un chrétien plus fervent, plus zélé, qui a le souci des choses religieuses et sociales. Plusieurs hésiteraient peut-être à entrer dans un cercle ; ils ne refuseront pas leur adhésion à ces représentants de l'Œuvre. Au point de vue de la propagande, il y a là un premier avantage. »

Un second avantage, c'est que cette manière de procéder permet de commencer dans chaque village par un noyau très modeste. « Dès qu'il est question de créer un cercle, une société avec un président ou un directeur, il faut s'assurer le concours effectif d'un certain nombre de personnes. Il est assez aisé de racoler une centaine de membres une fois qu'on en a vingt ou vingt-cinq. La difficulté, c'est de réunir un premier groupe, et très souvent les plus énergiques organisateurs se brisent contre cet obstacle initial. Que de localités où l'on entraînerait sans peine le gros de la population, s'il y avait dix hommes pour attacher le grelot! Il en résulte qu'une œuvre qui exige une organisation locale, complète, avec une direction autonome, risque de ne pas s'étendre rapidement. »

Mais le Volksverein échappe à ce péril : « Aussitôt qu'il a jeté son dévolu sur une province ou sur un district, il peut s'implanter tout de suite sur tous les points du pays. Il suffit qu'il y ait dans chaque localité au moins un ou deux « hommes de confiance ». Or, ces hommes se rencontrent presque partout, puisque, en définitive, il y aura toujours au moins le clergé de la paroisse. Le curé, les vicaires sont les premiers *Vertrauensmänner*, les auxiliaires-nés de l'Association. De simples fidèles les secondent peu à peu et ainsi le Comité directeur est en mesure d'agir efficacement à la fois sur tous les catholiques d'une région. »

III

Nous venons d'indiquer l'organisation générale du Volksverein, du moins dans ses grandes lignes. Exa-

minons maintenant à quel degré de développement cette Association est aujourd'hui parvenue.

Pour établir ces progrès, nous n'aurons qu'à prendre les chiffres publiés, chaque année, dans le rapport que la direction du Volksverein dresse à l'occasion de l'Assemblée générale des Catholiques allemands. Disons, de suite, que l'Association populaire allemande *compte maintenant près de 500.000 membres...*

Dans son ensemble, le Volksverein progresse d'une façon continue; l'accroissement s'était un peu ralenti de 1895 à 1901 : les catholiques allemands jouissaient d'une tranquillité relative qui avait favorisé un certain relâchement. Les progrès du Volksverein se ressentaient de cette situation ; ils furent assez lents à cette époque. On ne dormait pas, sans doute, mais on était en quelque sorte engourdi. « Les catholiques, dit Mgr Kannengieser, se réveillèrent de cet engourdissement aux cris de guerre poussés contre l'Église et la Papauté : *Los von Rom!* Séparons-nous de Rome! Ce mot d'ordre lancé par le pangermanisme autrichien a pénétré en Allemagne dans ces derniers temps et la *Ligue évangélique*, cette puissante et redoutable association protestante, l'a inscrit en tête de son programme d'action. A certains moments, les passions sectaires flambent comme aux plus beaux jours du Kulturkampf. Il y a eu parmi les protestants une véritable explosion de haine et leur aveuglement est tel qu'aux élections du Reichstag, ils ont préféré donner leurs voix aux socialistes qu'aux candidats du Centre. « Plutôt rouge que noir! » avaient proclamé les chefs du libéralisme. Devant cette prise d'armes injustifiée, les yeux de beaucoup de catholiques se dessillèrent, et ils sentirent la nécessité de s'organiser plus solidement que jamais. Le résultat de ce revirement ne se fit pas attendre. Le Volksverein dut ouvrir ses rangs

à d'innombrables recrues... » D'ailleurs les chiffres sont là : ils corroborent pleinement ces affirmations.

Considérons d'abord les effectifs croissants des adhérents du Volksverein.

En 1891	100.000	membres
En 1893	170.000	»
En 1896	179.172	»
En juin 1901	185.364	»
En juin 1902	209.000	»
En juin 1903	300.000	»
En juin 1904	410.509	»
En juin 1905	480.925	»

Ainsi donc, *dans une seule année, de juin 1903 à juin 1904, le Volksverein a gagné plus de cent mille adhérents nouveaux.* C'est, avec la première année, l'exercice qui, croyons-nous, a été marqué par le plus grand progrès, et ce fait est d'autant plus notable que, l'année précédente, l'association avait vu ses effectifs augmentés de plus de quatre-vingt-dix mille membres. Le Volksverein semble donc entré dans une période de particulière prospérité.

Après les chiffres globaux, examinons le détail des effectifs du Volksverein pour les diverses parties de l'Empire allemand.

	1902	1903	1904	1905	
Royaume de Prusse..					
Province rhénane..	68.336	110.062	137.992	161.576	membres
Hesse-Nassau.....	8.218	11.521	19.701	23.632	»
Westphalie.....	35.973	76.950	91.621	106.723	»
Hanovre.....	16.518	19.590	20.328	23.257	»
Schleswig-Holstein..	818	877	1.030	1.124	»
Province de Saxe...	1.994	2.520	3.268	3.747	»
Brandebourg.....	349	569	4.111	5.586	»
Poméranie.....	56	53	27	260	»
Prusse orientale....	293	296	384	399	»

Prusse occidentale..	549	418	216	217	membres
Posnanie.....	82	81	52	214	»
Silésie [1].....	13.913	22.888	22.623	23.547	»
Hohenzollern.....	1.208	1.124	1.087	989	»
Royaume de Bavière.	14.011	16.280	18.375	23.955	»
Roy^me de Wurtemberg	22.521	26.856	27.933	28.946	»
Royaume de Saxe...	2.636	4.006	3.750	4.519	»
Grand-Duché de Bade	9.779	15.012	17.353	22.093	»
Hesse-Darmstadt....	3.133	4.244	4.156	6.082	»
Duché de Saxe-Weimar.....	330	399	470	754	»
Mecklembourg-Schwerin.....	158	224	269	305	»
Oldembourg.....	792	2.644	3.997	5.060	»
Brunschwig.....	340	340	441	503	»
Anhalt.....	Néant	115	214	217	»
Lippe-Detmold.....	160	200	200	232	»
Villes de Hambourg, Brême et Lübeck..	1.726	1.893	2.210	2.450	»
Alsace-Lorraine.....	5.108	15.830	28.341	34.555	»

Ces chiffres permettent de se faire une idée de la répartition géographique des forces du Volksverein. Comme il est naturel, c'est dans les régions catholiques, et particulièrement dans la vallée du Rhin, que l'Association populaire a conquis le plus de sympathies actives.

IV

Quand on compare le tableau que nous venons de donner avec les chiffres des dernières élections au

1. On dit souvent que les Congrès n'ont aucun résultat. L'exemple de la Silésie en ce qui concerne le Volksverein montre, au contraire, qu'une assemblée bien organisée peut être l'origine d'un mouvement intense. Ainsi, avant 1899, la Silésie comptait à peine 3.000 membres du Volksverein. Après le Congrès de Neiss, en pleine Silésie, nous voyons le chiffre des adhérents s'élever brusquement à plus de 11.000 ; il est aujourd'hui de plus de 23.000.

Reichstag (juin 1903), on constate que les socialistes révolutionnaires ont surtout gagné des voix, et parfois des sièges, dans les contrées où le Volksverein n'a pas encore reçu grande extension.

Le Volksverein est, en effet, le plus redoutable, le plus tenace et le mieux armé des adversaires du collectivisme. C'est pour combattre cette doctrine qu'il a été institué, et l'article premier des statuts rappelle ce but précis. Depuis sa fondation, la grande Association n'a pas perdu de vue ce but que Windthorst assigna à ses efforts.

Par contre, le protestantisme est pour les théories socialistes un merveilleux introducteur. Dans l'*Allemagne religieuse,* M. Georges Goyau a mis ce fait en très nette lumière. Voici entre autres choses ce qu'il écrit [1] : « ... Les seules circonscriptions de la Prusse rhénane où le socialisme ait pénétré sont celles de Solingen et d'Elberfeld-Barmen, protestantes en grande majorité : la vallée de la Wipper que certains libertins appellent, par une allitération railleuse, la « vallée des bigots », est un fief socialiste ; et il en est de même de la ville de Nuremberg... »

Commentant les élections de 1903 pour le Reichstag, Mgr Kannengieser a fait, par le menu détail, semblable démonstration. Nous ne le suivrons pas dans cette démonstration, toutefois nous relèverons trois ou quatre des faits significatifs que mentionne l'auteur d'*Étapes en étapes* [2].

Il constate d'abord que « toutes les grandes villes de l'empire *où les protestants sont en forte majorité* sont tombées au pouvoir des socialistes, quelques-

1. Cf. *L'Allemagne religieuse*, par Georges Goyau (Perrin, éditeur, Paris, 1898), tome I, p. 37 et suiv.
2. Cf. *D'Étapes en étapes*, par Mgr Kannengieser (Lethielleux, éditeur, Paris), p. 56.

unes pour la première fois : Hambourg a élu trois socialistes, Dresde deux, Halle un, Lübeck un, Brême un, Nuremberg un, Chemnitz un, Stuttgart un, Hanovre un, Munich un. Dans les villes comme Magdebourg, Leipzig, Freiberg, Mannheim, etc., où ils sont en ballottage, leurs candidats ont une avance énorme sur les autres concurrents. *La proportion n'est renversée que dans les centres où la population catholique est en majorité :* Cologne, Düsseldorf, Mayence. »

Mgr Kannengieser établit ensuite que les provinces protestantes ont élu en grand nombre des députés socialistes. « Tout le royaume de Saxe (on sait qu'il est entièrement protestant) est pour ainsi dire converti au socialisme. Des 23 circonscriptions, 18 ont élu des socialistes dès le premier tour... Même spectacle dans le duché de Saxe-Altenbourg, dans les principautés de Schwarzburg-Rudolstadt, de Schwarzburg-Sondershausen, des deux Reuss, de Schaumburg-Lippe. Partout le socialisme a triomphé, même sans ballottage. » Il en est de même, ou à peu près, dans les duchés de Saxe-Coburg-Gotha, de Saxe-Weimar, de Brunschwig.

Aussi, « dans toutes ces forteresses du protestantisme (où les catholiques ne sont tolérés qu'avec de multiples restrictions), les socialistes ont complètement refoulé les autres partis et sont restés maîtres du terrain... On objecte volontiers que la religion n'a rien à voir dans cette situation électorale. Le royaume de Saxe, dit-on, la plupart de ces duchés et de ces principautés sont des pays industriels où le socialisme a beau jeu. Cela est vrai, mais j'ajoute, déclare Mgr Kannengieser, qu'ils ne sont pas plus industriels que la Silésie et les pays rhénans, et néanmoins, dans ces provinces, le socialisme a été tenu presque partout

lingen, deux circonscriptions de la province rhénane, les candidats socialistes ont été élus le 16 juin 1903. Mais cette soi-disant exception confirme singulièrement la règle, puisque dans ces villes les protestants sont en immense majorité. Dans les villes voisines — non moins industrielles — de Crefeld et de München-Gladbach, les candidats du Centre ont battu les socialistes à plate couture, parce que ces villes sont catholiques. Ainsi *l'épreuve, comme la contre-épreuve, tourne également à l'avantage du catholicisme* ».

De tout ceci, il ressort avec évidence qu'en Allemagne le protestantisme a plutôt favorisé la diffusion des doctrines socialistes, tandis qu'au contraire le catholicisme, partout où il est la religion dominante, s'est victorieusement opposé au développement du collectivisme.

Or, dans cette lutte triomphante du catholicisme contre les révolutionnaires, le Volksverein a été l'agent de résistance et de succès le plus puissant. Il est donc du plus haut intérêt de voir comment l'Association populaire a mené le combat contre les hommes de la Sociale rouge.

V

C'est d'abord par la parole publique.

Un peu partout, le Volksverein organise des confé rences dans lesquelles des orateurs, sachant parler la langue populaire, viennent dire à un auditoire d'ouvriers et de paysans ce qu'ont déjà réalisé les catholiques allemands en faveur des prolétaires, et, par contre, ce que rêvent les meneurs du socialisme. Chaque année, le Volksverein donne en moyenne un millier

de réunions de propagande[1] au cours desquelles des gens de toutes les conditions prennent la parole. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le bien que peuvent faire pareilles séances, surtout dans les régions où la lutte est particulièrement vive.

Mais les réunions publiques ont un grave défaut : elles n'atteignent qu'un nombre restreint d'individus et surtout elles attirent presque toujours les mêmes auditeurs. Le travailleur rangé, tranquille, bon père de famille, s'abstient le plus souvent d'aller dans les salles « où l'on fait de la politique ». Et cependant, ce travailleur doit être mis en garde contre les spécieuses promesses collectivistes. Mais comment parvenir jusqu'à lui ?

S'il ne se rend pas toujours à un Volksversammlung, l'homme du peuple lit volontiers ce qu'on lui donne ou ce qu'il achète, et de plus il le conserve ordinairement ; c'est en s'inspirant de cette constatation que le bureau directeur du Volksverein s'est préoccupé de la propagande par la parole écrite. Il a organisé avec grand soin ce mode de conquête, et en ces quelques années, il a répandu dans toute l'Allemagne des millions d'imprimés. *Rien que dans la seule année 1903, le Volksverein a distribué treize millions et demi de tracts et brochures de toute espèce*[2].

Voyons un peu ce que sont ces imprimés qui sont ainsi répandus à travers tout le pays.

Il y a, en premier lieu, les tracts ou *Flugblätter*, de quatre ou huit pages, traitant avec une remarquable

1. Du 1er juillet 1902 au 1er juillet 1903, il y a eu 1.353 de ces réunions organisées par le Volksverein.

2. Mais il est juste de noter qu'en l'année 1903 la distribution des imprimés fut extraordinairement abondante. Elle s'explique par le fait que cette année était l'année des élections pour le Reichstag. Aussi voyons-nous, l'année suivante, le chiffre des imprimés distribués baisser de 13 millions et demi à 6.800.000. C'est encore fort beau.

clarté des principales questions à l'ordre du jour : ces brochures minuscules ont pour but « de familiariser le peuple avec celles des vérités chrétiennes et sociales qui sont le plus vivement attaquées par le socialisme ». Il en est qui sont de véritables petits chefs-d'œuvre, comme par exemple celle qui a pour titre : *Les nouveaux amis des paysans à la cravate rouge* [1].

Ces quatre feuilles contiennent, « ramassés » avec une vigoureuse concision, tous les arguments qui peuvent détourner du socialisme l'homme des champs : ces sept ou huit cents lignes ont, paraît-il, préservé bien des esprits des chimères collectivistes.

Dans les régions catholiques, pour ne pas effaroucher le public chrétien, les révolutionnaires allemands se faisaient bons apôtres : ils protestaient quand on les accusait d'athéisme ; volontiers, ils se réclamaient du Christ — « le premier des socialistes », disaient-ils — et déclaraient que les questions religieuses regardaient uniquement la conscience d'un chacun. C'était là une tactique habile qui pouvait induire en erreur les âmes simples. Le Volksverein vit le danger, et, pour y parer, il publia une *Flugblatt*, portant ce titre : *Les Pères de l'Église sont-ils les précurseurs du socialisme ? Ou bien : Peut-on être à la fois bon catholique et collectiviste* [2] ? Mais ce tract ne fut pas jugé suffisant : quelque temps après, on faisait paraître quatre pages avec cet en-tête : *Les socialistes sont-ils ennemis de la religion* [3] ?

1. Les socialistes allemands ont adopté la cravate rouge, d'où le titre de la brochure en question. Son titre allemand est le suivant : *Die neuen Bauernfreunde mit der roten Krawatten.*

2. *Sind die Kirchenvater die Vorläufer des Socialismus, oder : Kann man ein guter Katholischer Christ und dabei doch Socialdemokrat sein?*

3. *Sind die Socialdemokraten Religionsfe indlich?*

Avec une exacte notion de la réalité, les organisateurs et directeurs du Volksverein ont compris que, pour combattre efficacement le socialisme, la critique purement négative ne saurait suffire.

Il y a là une question de méthode d'une haute importance : que de gens, bien intentionnés, se contentent, en effet, de se déclarer simplement des « antisocialistes » — ce qui est forcément assez vague et parfois peut devenir néfaste.

Assurément c'est quelque chose que d'avoir démoli l'échafaudage doctrinal du collectivisme révolutionnaire; mais, si l'on veut faire œuvre durable et vraiment sociale, il faut construire et ne pas se contenter de détruire. C'est pourquoi les membres du Centre allemand ont proposé et soutenu au Reichstag une politique de réforme : ils ont contribué à l'établissement des diverses assurances obligatoires (assurance contre l'invalidité et la vieillesse, contre les accidents, contre la maladie).

Le Volksverein, nous l'avons vu, avait pour but de déjouer les projets du collectivisme; mais les promoteurs de l'Association populaire ont reconnu que l'un des plus sûrs moyens d'atteindre ce résultat était encore de montrer à tous l'inutilité du concours des « hommes à cravate rouge » pour le succès des améliorations sociales. Les catholiques allemands ne pouvaient-ils, en effet, et à juste titre, revendiquer une très grande part dans l'œuvre de protection légale des travailleurs, accomplie par le Parlement? N'avaient-ils pas été très souvent les auteurs principaux de ces mesures? Dans tous les cas, ne les avaient-ils pas très énergiquement soutenues? De là, toute une série de Flugblätter, de beaucoup la plus nombreuse, à retracer avec précision — nous citons les titres — *Ce qu'a fait le Centre pour les artisans,* pour *les*

commerçants, pour *les travailleurs,* ou bien encore, pour *la classe agricole,* et cela, soit au Reichstag, soit dans les Landtage de Prusse, de Bavière, du Wurtemberg, de Hesse et du grand-duché de Bade. Dans ces pages, que j'ai là sous les yeux, point de phrases déclamatoires, mais des faits accumulés et dont chacun devient un argument.

Et il ne suffit pas au Volksverein de faire connaître au pays ce que les catholiques du Parlement ont déjà réalisé en matière de législation protectrice du travail et des travailleurs, il s'applique aussi à très nettement établir la nécessité pour ces mêmes catholiques de continuer une politique sociale, résolument réformatrice. Il semble même que le Comité directeur tienne à accentuer cette tendance. Aussi, parmi de récentes Flugblätter, trouvons-nous un extrait d'un discours du docteur Hitze, l'un des chefs et le théoricien des catholiques sociaux au Reichstag, répondant par une énergique et affirmative déclaration à cette question : *La législation protectrice des travailleurs doit-elle être poursuivie*[1] ? C'est la même note, peut-être encore plus accusée, que le docteur Pieper, secrétaire général de l'Association populaire, a fait entendre à l'assemblée de Neisse : « Le plus important des devoirs qui s'impose actuellement au Volksverein, a-t-il dit, *c'est la poursuite de la réforme sociale dans l'intérêt des agriculteurs, des artisans et des ouvriers*[2]. »

En lisant pareille déclaration, que vient appuyer, d'ailleurs, une action précise et continue, on comprend que le Centre puisse rallier autour de son drapeau les gros bataillons populaires [3] : les députés ca-

1. Discours prononcé au Reichstag, le 20 janvier 1899.
2. Cf. *Der Volksverein*, 7e livraison, 1899, p. 101.
3. Mais il ne faut pas exagérer l'*union* du Centre allemand. « On s'imagine parfois, dit Mgr Kannengieser, qu'autour de Windthorst les

tholiques allemands ne se contentent pas de réfuter doctoralement les thèses socialistes, mais, par les faits, ils démontrent aux gens du peuple que les chrétiens prennent en mains la défense des intérêts matériels des prolétaires : démonstration pratique autrement convaincante que les discours les plus éloquents.

C'est là, à notre avis, une des raisons — la principale, peut-être — du très favorable accueil que les électeurs allemands continuent à faire aux candidats catholiques. Il est de mode parfois d'expliquer les succès de nos frères d'outre-Rhin par leur excellente organisation et leur parfaite discipline. Cette organisation et cette discipline, nous l'admirons à un tel point que nous écrivons ce chapitre à seule fin de les faire connaître. Mais organisation et discipline seraient singulièrement moins puissantes si elles n'étaient au service du programme du catholicisme social. En Allemagne, les adversaires les plus déterminés du Centre ne sauraient l'accuser, avec un semblant de raison, de constituer le « parti des riches » : il est vraiment, en apparence et en réalité, le représentant du peuple catholique allemand. Tel est le secret de sa force.

Mais laissons cette digression et revenons au Volksverein.

A côté de ces tracts ou Flugblätter qui se distribuent gratuitement et en très grand nombre, à côté

députés catholiques n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et que cette harmonie parfaite a survécu à l'illustre chef. La vérité est qu'aujourd'hui, comme au temps de la « Petite Excellence », on trouve des germes de division dans le Centre. Opposition de race entre les Allemands du Sud et ceux du Midi, questions économiques, courant démocratique et esprit aristocratique sont autant de causes de divisions. Mais les rivalités de caste, comme les rivalités de personnes, sont inoffensives dans un parti où une discipline sévère enlace tous les membres... C'est le cas du Centre, où l'esprit de corps remplace dans les moments critiques l'union des âmes. »

de ces feuilles volantes qui pénètrent jusque dans la chambre du dernier des mineurs westphaliens ou dans la demeure du plus pauvre paysan bavarois, l'Association populaire édite des brochures destinées aux « dirigeants », à ceux qui, à un titre quelconque, jouent ou pourraient jouer un rôle utile dans le mouvement catholique : c'est la collection des *Soziale Tagesfragen*. On y trouve, par exemple, des études sur « *les chambres de travail* », sur « *les conférences sociales dans le clergé* » ou bien encore sur « *les œuvres de formation populaire* ».

Toujours pour les « dirigeants », le Volksverein donne des « Matériaux pour discours » — *Material für Reden* — à l'intention de ceux qui sont appelés à prendre la parole dans des réunions ouvrières, dans des assemblées de paysans ou dans des séances de l'Association populaire : dans ces petits volumes, il y a un grand nombre de plans d'allocutions, avec les renseignements bibliographiques nécessaires pour le développement du sujet. Ces *Material für Reden* rendent de grands services : les orateurs sont moins « creux » et leur éloquence peut ne pas être pure déclamation.

Enfin, s'adressant et envoyé à tous les membres de la ligue, paraît huit fois par an le bulletin de l'Œuvre : *Der Volksverein, Stimmen aus dem Volksverein für das Katholische Deutschland.* Cette publication n'a pas seulement pour but de tenir les associés au courant de la vie de l'Association, de leur faire connaître ses efforts et ses progrès, mais aussi et surtout « d'être un véritable arsenal où les militants viennent puiser les arguments dirigés contre le socialisme ». Nous avons sous les yeux la collection de ce périodique et nous admirons fort l'habileté pratique qui préside à sa rédaction; à côté d'études théoriques,

claires et écrites pour être comprises de tous les lecteurs, il y a un feuilleton ou plutôt une « nouvelle » dont la portée sociale, pour n'être pas toujours apparente, n'en est pas moins réelle. Nous croyons sans peine que ce *Bulletin* prête au Volksverein un puissant concours.

L'organisation de la propagande par la parole écrite est donc admirablement comprise par l'Association populaire allemande. Et cependant cette organisation n'a pas paru suffisante au Comité directeur : elle laissait passer encore à travers mailles bien des catholiques qui jamais, ou presque jamais, ne recevraient de Flugblätter ou n'en liraient tout au plus qu'un ou deux par hasard.

On voulait exercer une action à la fois plus étendue et plus régulière : les journaux pouvaient seuls remplir cet office.

En Allemagne, la presse confessionnelle est très répandue, très soutenue, et atteint, par suite, un immense public [1]. (Encore un enseignement dont, en certains pays de notre connaissance, on pourrait tirer parti!) A chaque Congrès, des orateurs rappellent aux

1. On se fait en France une idée souvent inexacte de la presse catholique allemande. On croit que la supériorité de sa diffusion tient à la supériorité de sa rédaction. C'est une erreur que Mgr Kannengieser a rectifiée très impartialement (*D'Étapes en étapes*, p. 50 et suiv.) : « ... La presse du Centre, dit-il, est le grand levier qui sert à soulever la masse des électeurs. Elle est admirablement organisée et adaptée à son but. Non que les catholiques possèdent de grands journaux politiques, où la valeur littéraire des articles le dispute à la richesse des informations ; sous ce rapport, leurs adversaires leur sont bien supérieurs. Le *Berliner Tagblatt*, la *Frankfurter Zeitung*, la *Kœlnische Zeitung*, pour ne citer que quelques feuilles connues à Paris, sont infiniment au-dessus des journaux du Centre. Ceux-ci sont, en règle générale, médiocrement rédigés, — même les meilleurs ; ils n'ont que des informations de seconde et de troisième main et n'entretiennent point de correspondants à l'étranger. »

Mais, qu'est-ce qui fait dès lors la force de la presse catholique allemande? C'est d'abord l'appui du public. C'est ensuite l'unité de direction de sa politique ; « devant l'ennemi, tous les journaux du

catholiques leurs devoirs envers la presse, devoirs que le Centre a résumés dans ce qu'on appelle *la formule des trois « iren »* :

Aboniren,
Inseriren,
Correspondiren.

S'abonner, première obligation qui concerne toutes les familles catholiques; *insérer des annonces,* obligation qui regarde particulièrement les commerçants et industriels catholiques; *envoyer des correspondances et des informations,* troisième obligation pour tous ceux qui sont à même d'adresser au journal des nouvelles et renseignements utiles. La pratique des trois *iren* a contribué puissamment à la prospérité des journaux catholiques allemands.

Le Volksverein n'eut donc pas à créer des feuilles quotidiennes[1], mais grâce à une innovation ingénieuse, il sut tirer tout le profit possible des organes déjà existants : il proposa d'envoyer gratuitement tous les

Centre, et il en est plusieurs centaines, suivent la même voie, observent la même consigne, soutiennent les mêmes candidats... Dans chaque circonscription, il y a un seul candidat du Centre, et tous les journaux le soutiennent énergiquement, même ceux qui ne l'aiment pas ». Enfin, un dernier caractère de la presse catholique allemande, c'est d'être très décentralisée : elle est constituée à peu près uniquement par des journaux locaux. « A Berlin, il n'y a, je crois, que deux journaux catholiques; à Munich, il n'y en a guère plus. Excepté la *Germania* qui est l'organe officiel du Comité central, ces journaux n'ont point d'action au dehors. Chaque ville de province, voire même chaque petite ville, a ses feuilles locales qui font réellement l'opinion. Très rapprochés de leurs lecteurs, ces journaux connaissent mieux leurs besoins, leur manière de sentir, leurs traditions : ils savent mieux quelles susceptibilités sont à ménager, quelles cordes on peut faire vibrer, sur quel terrain il faut se placer pour gagner la confiance des électeurs. Sans doute, ce contact plus immédiat entre le journal et le public ne supprime ni les malentendus, ni les difficultés; mais il en diminue singulièrement le nombre. » Nous ajouterons que le clergé soutient avec énergie la presse catholique : beaucoup de journaux sont rédigés par des prêtres et tous comptent des ecclésiastiques parmi leurs correspondants.

1. Le Volksverein soutient des journaux ouvriers chrétiens, parais-

quinze jours, aux périodiques du parti du Centre, une *Correspondance sociale*[1]. « Cette *correspondance*, rédigée par des économistes et des sociologues de premier ordre, est destinée, disait le manifeste, à rendre les plus grands services, particulièrement aux journaux de province. Ces derniers y trouveront de riches matériaux pour leurs articles d'économie sociale et politique. » C'est plus que des « matériaux » qu'ils y ont trouvé, mais bien de sérieuses et claires études qu'ils ont reproduites intégralement. Récemment, à cette *Correspondance sociale*, le Volksverein a joint une *Correspondance d'apologétique.*

La presse catholique allemande accueillit très favorablement l'idée. Le rapport présenté au Congrès de Cologne, le 25 août 1903, déclarait que, durant l'année écoulée, ces deux *Correspondances* avaient été servies à 361 périodiques catholiques. La direction du Volksverein nous a très obligeamment communiqué une trentaine de numéros de cette *Katholische sozialpolitische Korrespondenz;* là encore[2], nous avons constaté le même sens pratique que nous avions remarqué dans la rédaction du *Volksverein* ou des *Soziale Tagenfragen.*

Mais toutes ces publications, si nombreuses qu'elles soient, peuvent encore ne pas suffire à ceux qui, soit

sant tous les huit jours, comme la *Westdeutsche Arbeiter-Zeitung.* Ce journal a commencé la publication d'une intéressante *Bibliothèque pour les Travailleurs.*

1. En France, M. Lecoq a organisé une *Correspondance sociale*, qui est appelée à rendre les mêmes services que la Correspondance créée par le Volksverein.

2. Durant l'exercice 1903, la *Sozial-Korrespondenz* a publié 280 articles parmi lesquels 62 traitaient des questions relatives au travail et aux ouvriers, 34 de questions relatives aux artisans, 44 de questions concernant les paysans; 68 étaient des réponses à des attaques socialistes.

Cette même année, l'*Apologetische Korrespondenz* a donné 166 articles sur l'Église, les cultes, le clergé, les congrégations; 38 articles répondaient aux attaques des antichrétiens socialistes et 25 réfutaient les objections de savants hostiles au catholicisme.

dans un cercle d'études, soit pour une conférence populaire, veulent approfondir telle ou telle question économique ou politique. Aussi, le bureau du Volksverein a-t-il organisé à München-Gladbach une bibliothèque centrale qui envoie gratuitement à tous les membres de l'association les brochures et les ouvrages sociaux dont ils peuvent avoir besoin. Il serait superflu d'insister sur les services que cette institution rend tous les jours à ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement des sciences économiques et politiques.

VI

Le Volksverein compte à son actif deux autres institutions d'une haute portée : ce sont les *Cours pratiques sociaux* et les *Cours d'économie politique*.

Nous avons parlé plus haut[1] des *Cours pratiques sociaux* qui sont les plus anciens en date et qui permettent aux chrétiens de bonne volonté de s'instruire assez facilement des questions et institutions sociales. Nous n'y reviendrons pas.

Mais les *Cours pratiques sociaux* ne convenaient guère qu'aux membres du clergé et aux bourgeois. Le bureau du Volksverein ne pouvait oublier les ouvriers qui, eux aussi, réclamaient un enseignement social.

Toutefois cet enseignement devait être organisé un peu différemment de celui destiné aux « intellectuels » : sa durée devait être plus longue et son programme quelque peu modifié.

M. le docteur Pieper résolut avec habileté toutes les difficultés : il institua en 1901 à München-Gladbach un cours annuel d'économie politique qui dure deux mois

1. Cf. page 178 et suiv.

et demi [1] et qui est suivi par une quarantaine d'auditeurs ouvriers, venus de tous les points de l'Allemagne.

En général, ce sont les associations de travailleurs qui délèguent à München-Gladbach quelques-uns de leurs membres et qui se chargent en même temps de leur entretien. « Pour ces « privilégiés », remarque Mgr Kannengieser [2], c'est parfois un sacrifice assez dur, puisque cette absence de deux mois et demi leur coûte souvent leur place. Mais, en revanche, grâce à l'instruction qu'ils acquièrent, ils ne tardent pas à retrouver une situation analogue ou supérieure à celle qu'ils ont perdue; c'est parmi eux que les chefs d'industrie avisés cherchent et trouvent d'excellents contremaîtres. Dans les cercles ouvriers mêmes, dans les syndicats professionnels, dans les secrétariats ouvriers ils deviennent de précieux auxiliaires. Souvent leur autorité est telle qu'ils se mettent à la tête de ces œuvres populaires et le jour viendra où le suffrage universel choisira ses représentants parlementaires dans leurs rangs. Le *cours d'économie politique* sera ainsi une véritable pépinière de députés catholiques sortis du peuple, de même que le *cours de sociologie* forme les futurs députés issus de la bourgeoisie. Par cette double école, le Volksverein, qui groupe les électeurs catholiques, prépare en même temps les futurs élus. »

Nous venons de voir jusqu'ici le Volksverein, répandant à travers l'Allemagne des milliers de tracts et de brochures, pénétrant de ses doctrines la presse catholique tout entière, organisant un haut enseignement social et tenant des réunions publiques un peu partout, jusque dans les plus petites paroisses rurales.

1. Durant deux mois, les professeurs s'occupent exclusivement des problèmes économiques et sociaux; les deux dernières semaines sont consacrées aux questions apologétiques.

2. *Op. cit.*, p. 103.

Mais la fondation de Windthorst n'était pas destinée à être seulement un foyer de lumière : elle devait être aussi *un centre d'action*.

Elle l'est devenue grâce à un bureau d'informations.

Cette institution a un double but :

1° Donner aux membres de l'Association populaire des consultations écrites sur toutes les questions relatives au fonctionnement des diverses assurances ouvrières ;

2° Venir en aide aux personnes qui dirigent ou veulent fonder des œuvres et institutions économiques chrétiennes ; et, pour cela faire, leur procurer tous les renseignements, statuts et documents nécessaires, au besoin même en leur prêtant un appui matériel.

En vue de promouvoir la fondation d'institutions de ce genre, surtout de coopératives et d'unions professionnelles, le Comité directeur du Volksverein a publié des tracts spéciaux : dans toutes ces brochures, comme d'ailleurs, en général, dans toutes les publications de l'Association populaire, on insiste sur la nécessité des groupements de métiers pour le succès de la réforme sociale chrétienne.

C'est, en effet, ce succès que poursuit le Volksverein. Et dans ses efforts si divers, la lutte contre le socialisme révolutionnaire n'est, on peut le dire, qu'un incident. Le péril collectiviste a bien été, à l'origine, la raison d'être de l'Association populaire allemande, mais le but suprême que le Verein propose à ses quatre cent mille adhérents, c'est l'avènement et le triomphe du christianisme intégral.

Et il est permis d'affirmer que le Volksverein est pour une très large part dans la diffusion, en Allemagne, des doctrines du catholicisme social.

CHAPITRE VI

LA PROPAGANDE SOCIALE EN ALLEMAGNE

II. — Chez les Socialistes.

I. Le gouvernement allemand et les propagandistes socialistes. — Difficultés pour les social-démocrates de se procurer des salles de réunion. — Boycottage contre boycottage. — « Casinos ouvriers. » — Réunions en plein air et sur la glace. — II. Taquineries et vexations. — Amendes et emprisonnements. — Les résultats des mesures coercitives. — Quelques chiffres probants. — III. Comment le parti socialiste allemand a-t-il su et pu assurer l'existence matérielle à ses nombreux propagandistes. — Quelques exemples. — IV. La propagande parmi les femmes. — V. Les origines de l'organisation actuelle. — Au congrès de Halle. — Les nécessités politiques influent sur le système d'organisation adopté par les socialistes allemands. — Quatre éléments : les « personnes de confiance », le comité directeur, le congrès annuel et le *Vorwärts*. — La désignation et le rôle des « personnes de confiance ». — VI. Comité directeur et commission du contrôle. — Les ressources financières du parti. — VII. Dans le congrès annuel réside la souveraineté socialiste. — Comment sont élus les délégués à ce congrès. — La fraction socialiste du Reichstag se soumet au contrôle du congrès du parti. — La « soumission pour l'action ». — VIII. L'organisation locale : les groupements des cercles socialistes dans chaque circonscription. — L'organisation régionale : respect d'une large autonomie. — Les avantages d'un tel système.

I

En Allemagne, le socialisme révolutionnaire a pris, en ces dernières années, un développement considé-

rable : après le Centre catholique, c'est le parti qui compte le plus grand nombre de députés au Parlement fédéral; avec le Centre, c'est assurément le parti qui mène, à travers le pays, la plus active propagande. Il pourra donc y avoir intérêt — et peut-être profit — à considérer comment les socialistes d'outre-Rhin ont su organiser cette propagande et grouper les forces populaires. Il y a là une leçon d'activité et de tactique qui peut ne pas être tout à fait inutile [1].

De l'autre côté du Rhin, la propagande des idées qui ne plaisent pas à l'empereur ne se fait point sans difficultés.

Et d'abord, toutes les lois d'exception ne sont pas abrogées depuis bien longtemps. Dans ce pays où les catholiques forment au Parlement le parti le plus nombreux, le gouvernement impérial a maintenu jusqu'à ces derniers mois les dispositions législatives qui proscrivaient les Jésuites à titre individuel — et néanmoins,

1. Cette leçon, on peut la recevoir, non sans agrément, en lisant le livre que M. Edgard Milhaud vient de consacrer à la *Démocratie sociale allemande*. Sans doute, le volume du professeur d'économie politique à l'Université de Genève, est de taille : il compte près de six cents pages, il y a peut-être un peu de flottement dans le plan suivi, mais il est d'une lecture aisée et suggestive. J'ajoute que cette étude est écrite consciencieusement et qu'elle a été préparée par un assez long séjour dans le pays même. L'auteur a consulté les principales sources; il a causé avec les chefs de mouvement et entendu, dans les meetings, les principaux propagandistes.

D'ailleurs, il a pu d'autant mieux pénétrer dans les groupes socialistes allemands que lui-même est socialiste. Il le déclare dès la seconde page de son Avant-propos : « A la fin de l'année 1896 et pendant les premiers mois de 1897, j'ai vécu, dit-il, à Leipzig, socialiste, parmi les ouvriers socialistes, fréquentant les mêmes établissements qu'eux, instruit par eux de tout ce qui pouvait m'aider à connaître le mouvement, les accompagnant aux réunions publiques, aux fêtes familiales, prenant part avec eux aux démonstrations populaires. » Cette déclaration, qui ouvre le livre, est une garantie de la loyauté de l'auteur : assurément, il a vu et il écrit en socialiste, mais il ne s'en cache point et il ne nous invite pas à l'oublier. A nous, de nous souvenir du point de vue spécial auquel s'est placé l'observateur et l'écrivain. Sous ces réserves, nous suivrons M. Edgard Milhaud dans son exposé de l'action et de l'organisation des Collectivistes allemands.

à plusieurs reprises, le Reichstag avait voté l'abrogation de ces mesures! De plus, les sujets de Guillaume II n'ont pas une complète liberté d'enseignement, et ces entraves gênent singulièrement le développement du catholicisme. Ce sont ces faits — et quelques autres du même genre — qu'il serait équitable de ne pas perdre de vue lorsque l'on parle des catholiques allemands. Certes, nous admirons leur zèle et leur activité : au milieu d'énormes difficultés, ils ont fait preuve d'une louable constance et d'un remarquable esprit politique, sachant sacrifier ce qui est secondaire à ce qui est essentiel. Mais cet hommage rendu à leur action, nous tenons à faire remarquer que celle-ci n'a pas encore conquis toutes les indispensables libertés : seulement les catholiques allemands mettent à profit les libertés qu'ils possèdent, et, en considérant celles qui leur manquent, ils ne se découragent point et ne crient pas au désastre définitif.

Jusqu'en 1900, les socialistes étaient encore plus gênés dans leur propagande que les catholiques. Depuis lors, la situation a changé, du moins *en droit;* mais, *en fait,* le gouvernement s'applique à entraver le plus qu'il peut l'action des Bebel, des Vollmar et de leurs fidèles.

Les fonctionnaires s'efforcent surtout d'enlever aux révolutionnaires la possibilité de tenir des meetings. Pour atteindre ce but, le moyen le plus simple consiste à les exclure des salles dans lesquelles on peut organiser une réunion. « Les autorités, écrit M. Edgard Milhaud, exercent une pression sur les restaurateurs pour les empêcher de louer leurs salles aux socialistes. Dans les villes de garnison, le procédé employé consiste à interdire aux militaires les établissements que fréquentent les socialistes : c'est le boycottage militaire. Pour retenir leur clientèle, quelques restaura-

teurs, en Saxe, sont allés jusqu'à suspendre à la porte de leurs maisons des écriteaux portant ces mots : *Entrée interdite aux socialistes notoires.* » A leur tour, les socialistes se servent de cette arme du boycottage. « Ils font savoir à l'hôte qui refuse sa salle que les camarades n'iront plus consommer chez lui tant qu'elle ne sera pas à leur disposition. Lorsque la population ouvrière est bien organisée, bien disciplinée, le boycottage réussit. Les socialistes n'avaient, à Berlin, qu'une salle un peu grande où ils pussent tenir leurs réunions publiques : par un boycottage bien conduit, ils ont conquis toutes celles dont ils avaient besoin. Une commission a été instituée, la *Commission des locaux,* qui signale, dans le *Vorwärts,* les restaurateurs qui capitulent, et, par des feuilles volantes répandues dans les masses, font connaître les établissements de Berlin et des environs que l'on doit fréquenter. »

Cette difficulté de se procurer des locaux avait donné l'idée à quelques militants de demander que le parti fît des avances pour construire des salles. Mais on n'a pas cru devoir s'engager dans cette voie. « Dans les villes où des membres du parti possèdent des restaurants, les groupes socialistes utilisent les salles de réunion de ces maisons; mais il n'y en a qu'un bien petit nombre qui puissent contenir plus de trois à quatre cents personnes. Dans certaines localités, les camarades se sont arrangés pour acheter ou construire des établissements avec salles de conférences : ils ont fondé des *casinos ouvriers.* Mais, même alors, le problème n'est pas définitivement résolu. Lorsque les autorités sont mécontentes de ces casinos, elles font naître mille difficultés. A Neuwied, l'établissement fut fermé parce qu'on y débitait de la bière; il a pu être ouvert à la condition expresse de renoncer à

cette vente : on lui accordait le droit d'exister, mais on lui ôtait son principal moyen d'existence. »

A la campagne, dans les pays où ils sont encore peu nombreux, les socialistes n'ont ni restaurants du parti, ni casinos ouvriers, et difficilement ils obtiennent un local pour tenir leurs réunions. Mais les militants révolutionnaires ne se découragent pas pour si peu; ils se réunissent en plein air et parlent dans les champs. Un agitateur de l'Allemagne du Nord disait à un congrès : « Il nous est arrivé, à mes amis et à moi, lorsqu'on nous refusait les salles, de tenir des réunions en marchant, même sur la glace. » Souvent, on organise des excursions de propagande; le programme comporte alors une conférence que l'on fait où l'on peut.

II

Une fois en possession de leur salle de réunion, les « Social-démocrates » ne sont pas toujours au bout de leurs difficultés. Ici nous laissons la parole à l'écrivain socialiste : « La réunion est-elle autorisée, elle n'a pas lieu, dit-il, sauf dans quelques États du Sud, sans qu'un ou deux fonctionnaires de la police en uniforme, prennent place auprès de l'orateur, sténographiant ses paroles. Ils essayent de l'empêcher de parler. « La salle est trop froide », dira tel fonctionnaire de police; « si on ne la chauffe pas, je dissous la réunion »; et il n'est pas toujours aisé de chauffer la salle. — Voici un autre exemple, pris dans le royaume de Saxe, « le pays classique de la police », comme on dit en Allemagne. Les jeunes ouvriers, les apprentis n'ont pas le droit d'assister aux réunions publiques : « Je vois un apprenti », dit le fonctionnaire. Le prési-

dent demande : « Y a-t-il des apprentis dans la salle? » Personne ne répond. Le président continue : « S'il y « a des apprentis, je les prie de sortir. » Personne ne sort. Le fonctionnaire reprend : « Je vois un apprenti. « — Je vous en prie, montrez-le-nous, je le ferai sortir, « lui dit le président. — Je vois un apprenti, répète le « fonctionnaire, je dissous la réunion. » On se retire, mais la salle est exaspérée.

Très souvent, un des orateurs du meeting est poursuivi pour telle ou telle de ses paroles jugées offensantes à l'égard du gouvernement. Très souvent également, il est condamné à la prison ou tout au moins à l'amende. Tous les ans, le comité directeur du parti socialiste consigne, dans son rapport au congrès, le nombre des années d'emprisonnement (en excluant les mois de prison préventive) et le chiffre des amendes auxquelles ont été condamnés les propagandistes : ainsi, en 1902, il y a eu de ce chef, comme condamnations prononcées, trois ans de réclusion, quarante-huit ans d'emprisonnement et vingt-deux mille francs d'amende.

M. Edgard Milhaud estime que ces mesures coercitives, si désagréables qu'elles soient pour les individualités du parti, contribuent, en réalité, à la diffusion des doctrines. A ce propos, il rappelle deux chiffres significatifs : l'année où fut promulguée la *loi des socialistes,* en 1878, il y avait en Allemagne 437.158 voix socialistes. Après douze années de régime d'exception, en 1890, le parti obtenait 1.427.298 voix. Ce chiffre est aujourd'hui de beaucoup dépassé. « Les socialistes, déclare notre auteur, s'accordent à reconnaître que les autorités de police, par leurs interdictions de réunions publiques, leurs dissolutions de sociétés, leurs saisies de feuilles volantes, obtiennent le résultat inverse du résultat cherché. Ces mesures de répression éveillent

l'attention des masses. On s'enquiert des raisons : « Qu'est-ce donc que cet homme qui devait parler? « Que devait-il nous dire? Qu'y avait-il dans ces feuilles « volantes? Les gens qui les portaient n'avaient pas si « mauvaise figure qu'on raconte. » On cause, on interroge, et le but se trouve atteint. » Les faits semblent donner raison à cette opinion : le socialisme allemand suit une marche ascendante, et la tactique du gouvernement impérial ne paraît pas avoir produit les effets que celui-ci en attendait.

III

La propagande des social-démocrates est puissante parce que le parti a su confier cette œuvre à des hommes actifs dont il a eu soin d'assurer la vie matérielle et la complète indépendance à l'égard des influences adverses.

Sur ce sujet, l'ouvrage de M. Edgard Milhaud nous donne des détails fort instructifs : « Les socialistes allemands, dit le professeur genevois, ont su faire de leur parti un parti riche. Ils ont assuré les conditions matérielles de leur agitation en organisant leurs finances. Les adhérents paient des cotisations; une partie sert à couvrir les dépenses locales, une autre partie est consacrée à la propagande dans la province ; le reste est envoyé au Comité directeur. Grâce à ces contributions, grâce aussi aux bénéfices qu'il retire de certains de ses journaux et de diverses publications, le parti peut garantir des moyens d'existence à ceux qui travaillent pour lui. On sait qu'en Allemagne les députés au Reichstag ne reçoivent pas d'indemnité de l'État: le parti en accorde une à ses élus; à ceux du moins qui ne remplissent pas d'autres fonctions rétri-

buées. Dans les landtags, les élus reçoivent de l'État une indemnité parlementaire. Ce sont alors les élus qui remettent au parti, à l'organisation du pays, une portion de leur traitement. Les écrivains du parti reçoivent des honoraires pour leurs travaux. On donne aux orateurs que l'on envoie dans le pays des indemnités de séjour. On entretient dans certaines localités tels organisateurs et propagandistes dont la présence est jugée nécessaire.

« On expédie des fonds à des circonscriptions où le parti est faible encore. Les journaux qui se trouvent dans un embarras momentané reçoivent des subsides. Une feuille socialiste doit-elle fournir une caution élevée, le parti avance la somme. Un rédacteur est-il poursuivi pour délit de presse : si le journal n'est pas assez riche, le parti prend à sa charge les frais de justice ; s'il y a condamnation, il pourvoit aux besoins du camarade et de sa famille pendant la durée de la détention. Un ouvrier est-il congédié pour son activité politique, le parti lui vient en aide ; parfois, il lui fournit la somme nécessaire pour acheter un petit fonds de commerce qui lui permettra de vivre tout en s'occupant des affaires du parti. » On comprend qu'avec une telle organisation et un emploi si intelligent des ressources financières, le socialisme allemand ait fait de rapides et énormes conquêtes : à son service, il a un personnel, nombreux, dévoué, ardent — et dont c'est le métier d'être propagandiste, ou comme l'on dit là-bas, agitateur.

De ces agitateurs, il y en a aujourd'hui dans la plupart des localités ; le dimanche, ou dans la soirée en semaine, ils font des tournées, et c'est grâce à eux, grâce à leur parole et aux brochures qu'ils distribuent, que l'idée socialiste recrute chaque jour de nouveaux adhérents. Il y a là, nous tenons à le répéter, une leçon

pour tous ceux qui rêvent de conquérir à leurs convictions les masses populaires.

IV

La propagande dont nous venons de parler n'existe qu'auprès des hommes; mais les « social-démocrates » s'efforcent de gagner à leurs idées l'élément féminin, surtout l'élément féminin ouvrier.

Cette propagande présente de particulières difficultés. La législation allemande interdit aux femmes d'assister à des réunions politiques ou d'adhérer à des associations ayant ce caractère. « Aussitôt que la police considère comme politique une société de femmes ou une société comprenant des femmes, celle-ci prononce la dissolution : il ne peut donc être question d'organiser politiquement sur toute l'étendue du territoire les ouvrières socialistes. »

On tourne la difficulté en les groupant dans des sociétés non politiques, à l'intérieur desquelles on aura, à défaut des avantages de l'action politique, ceux de la cohésion. « Cette cohésion, on l'a cherchée dans les sociétés ayant les objets les plus divers. Une *Caisse de secours en cas de maladie et pour les inhumations* a été, pendant un certain temps, le point de ralliement désiré. La société publiait et adressait à ses membres un journal, la *Citoyenne*. Ce journal fut interdit. Des *sociétés d'éducation pour les femmes* ont rempli le même rôle, et le remplissent encore assez souvent; mais leur existence est très précaire. Lorsque eut pris fin le régime d'exception, en 1890, la plupart des syndicats modifièrent leurs statuts de façon à pouvoir recevoir des femmes parmi leurs membres : depuis,

c'est essentiellement dans les syndicats que l'on s'est efforcé de grouper les femmes. »

Afin de développer le mouvement socialiste féminin, on avait créé en 1889 des « commissions de propagande parmi les femmes ». Mais, en 1895, ces commissions, ayant été considérées comme des sociétés politiques, furent obligées de se dissoudre. On dut alors adopter le système des *personnes de confiance* qui était en vigueur pour la propagande masculine et que nous aurons l'occasion d'étudier en exposant l'organisation de la « Social-Démocratie » allemande. Désormais ce sont des « femmes de confiance » qui convoquent les réunions destinées aux ouvrières, qui veillent à la distribution parmi celles-ci de brochures et de tracts, bref qui, dans chaque ville ou localité, dirigent la propagande socialiste auprès de la population féminine. Cette propagande en est encore à ses débuts ; elle ne semble pas avoir donné de très grands résultats : d'instinct, la mère et l'épouse sentent dans le collectivisme l'ennemi de la famille, et, quelles que soient leurs idées sociales, elles demeurent attachées à l'institution familiale.

V

Le parti socialiste allemand possède une organisation à la fois souple et puissante.

Cette organisation remonte, sauf quelques modifications récentes, au congrès de Halle de 1890. On se préoccupa surtout alors d'éviter que ce groupement pût tomber sous le coup des lois des divers États interdisant les coalitions de sociétés politiques.

La difficulté était grande de maintenir en rapport les unes avec les autres toutes les associations de la

« Social-démocratie », répandues à travers l'Empire, sans constituer cependant une de ces fédérations si sévèrement prohibées par le gouvernement. On parvint à triompher de l'obstacle en instituant ce que l'on a appelé les personnes de confiance. Dans son étude sur la *Démocratie socialiste allemande*, M. Edgard Milhaud montre très clairement le fonctionnement de cette organisation, en apparence compliquée : « Dans ce système, dit-il, les adhérents des diverses localités sont reliés à l'organisme central du parti par l'intermédiaire d'individus élus par eux dans les réunions publiques, et qui sont leurs *personnes de confiance* auprès de l'organisme central, comme elles sont les agents de ce dernier auprès d'eux. Ce système n'empêche nullement l'organisation des adhérents en groupes politiques locaux : ces groupes politiques locaux sont seulement considérés comme ne faisant pas partie intégrante de l'organisation générale du parti. Entre les groupes et les personnes de confiance doit toujours se trouver l'intermédiaire de la réunion publique, intermédiaire qui opère, aux yeux de la loi, la solution de continuité entre les groupes locaux et la commission centrale. » On prend des précautions très minutieuses et parfois fort rigoureuses pour que la réunion publique, au cours de laquelle on élit la « personne de confiance », ne constitue pas, dans la réalité, une solution de continuité.

Outre les *personnes de confiance*, l'organisation socialiste allemande, établie au congrès de Halle, comprit les éléments suivants :

Un *congrès annuel*, composé de délégués élus, comme les personnes de confiance et pour la même raison, en réunion publique;

Un *comité directeur* du parti, dont les membres sont élus par le congrès annuel;

Enfin un journal central, le *Vorwärts*.

Au mois de décembre 1899, une loi d'empire supprima toute interdiction relativement aux coalitions politiques. Aussi l'organisation des social-démocrates aurait-elle pu être alors profondément modifiée. Certains eussent désiré qu'entre les groupes et l'organisme central, l'intermédiaire de la réunion publique disparût : le parti socialiste aurait eu une organisation fermée. « Les partisans de cette transformation faisaient valoir que le parti y eût gagné au double point de vue de la cohésion et de la puissance financière. La nécessité d'être membre de l'association, membre d'un groupement socialiste, — c'est-à-dire de payer une cotisation, — pour avoir voix délibérative dans le parti, pour exercer les droits de citoyen socialiste, eût considérablement accru, selon eux, le nombre des membres des groupes et par suite les ressources du parti. »

Ce ne fut pas cependant la solution qui prévalut.

Elle avait, en effet, l'inconvénient d'exclure de l'organisation officielle un assez grand nombre de personnes auxquelles la loi interdit d'adhérer à des organisations politiques : ainsi, si ce système avait été adopté, les femmes et les ouvriers de l'État eussent été dans l'impossibilité de faire partie de l'association. « En organisant le parti sur le type d'une association fermée, on en eût écarté certains de ses adhérents, on eût fait d'eux, malgré leur meilleur vouloir, malgré leurs convictions, malgré leurs sacrifices et leurs efforts, des adhérents de second rang. Au congrès de Mayence, les femmes surtout firent valoir cet ordre de considérations, déclarant que puisqu'elles avaient, dans le parti, les mêmes devoirs que les hommes, elles devaient avoir les mêmes droits. Puisque, dans plu-

sieurs États de l'Empire, la réunion était seule accessible aux femmes, c'était elle et non le groupe politique qui devait servir de base à l'organisation du parti. Il fallait s'en tenir au système des personnes de confiance élues dans des réunions publiques, parce que ce système seul était en accord avec les principes d'égalité inscrits dans le programme du parti. » On admit toutefois un tempérament : on décida que, si les circonstances le permettaient, la personne de confiance pourrait être désignée par les groupes organisés et non plus en une réunion publique organisée dans ce but. En fait, les personnes de confiance ont continué à être presque toujours désignées par les réunions.

Il peut sembler bizarre que les agents [1] d'un parti aussi militant que le parti social-démocrate soient élus au cours d'un meeting public. Mais de grandes précautions sont prises afin d'éviter tout choix malencontreux, et surtout afin d'interdire l'entrée aux non-socialistes.

Les élections pour la désignation des personnes de confiance ont lieu tous les ans et les électeurs peuvent, s'ils le veulent, choisir des femmes. En même temps que les personnes de confiance, sont élus des reviseurs de comptes, chargés de contrôler la gestion des affaires. A l'expiration de ses pouvoirs, la personne de confiance rend compte, en réunion publique, de son mandat, et les reviseurs exposent le résultat de leur contrôle.

1. Le rôle des « personnes de confiance » est de recevoir les avis du comité directeur, d'organiser la propagande et l'action dans la mesure où elles relèvent de lui, et d'autre part de l'instruire de l'état du mouvement dans les diverses localités et de lui faire parvenir les fonds réunis par les camarades. Ce sont donc des agents fort actifs du parti socialiste.

A la tête du parti socialiste, se trouve, avons-nous dit, le comité directeur, composé des membres élus par le congrès annuel et surveillés par un autre comité, la commission de contrôle [1], comprenant neuf membres qui sont également désignés par le congrès.

Le comité directeur détient vraiment le pouvoir exécutif dans le parti de la social-démocratie : « Le comité directeur, dans l'ensemble de la démocratie socialiste, est l'organe de la centralisation et de l'unité. C'est par lui que sont rendus possibles les actions d'ensemble, les grands mouvements d'agitation, de protestation, qui vont d'une extrémité du territoire à l'autre, éveillant l'attention des masses indifférentes, remuant l'opinion publique. C'est par lui, par les tournées de propagande qu'il organise, par les brochures, par les feuilles volantes qu'il envoie aux personnes de confiance et que les personnes de confiance répandent, qu'au-dessus de toutes les considérations d'ordre local ou provincial les principes communs sont maintenus. C'est par lui qu'au point de vue financier un nivellement se fait entre les diverses parties de la démocratie socialiste, les fonds centra-

1. La commission de contrôle se réunit une fois au moins tous les trimestres; elle inspecte l'état de la caisse et l'état des livres du comité directeur; elle examine les comptes du *Vorwärts* et de la librairie du parti.

Les membres de la commission de contrôle, qui n'habitent pas nécessairement la ville où réside le comité directeur, reçoivent des indemnités pour leur déplacement.

Les membres du comité directeur, qui se réunissent au moins deux fois par semaine, sont de véritables fonctionnaires qui reçoivent un traitement (312 fr. 50 par mois pour chacun des deux secrétaires, 187 fr. 50 pour le trésorier et 62 fr. 50 pour les deux présidents).

lisés par lui, qui émanent principalement des villes et des régions où le parti a le plus de force, étant affectés principalement à la propagande dans les régions où il est le plus faible. »

Les ressources du comité directeur sont relativement élevées : en 1902, elles ont atteint le chiffre de 423.000 francs. Elles proviennent soit des contributions versées par les adhérents, soit des bénéfices réalisés par le *Vorwärts*. Ce journal est la propriété du parti : le chiffre de ses bénéfices dépasse, bon an mal an, 74.000 francs.

VII

Mais, si, chez les socialistes allemands, le comité directeur détient le pouvoir exécutif, il doit toutefois s'incliner devant les décisions du congrès annuel qui est la représentation suprême du parti : c'est en cette assemblée que réside vraiment la souveraineté collectiviste. Le congrès se réunit tous les ans, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre.

Il est intéressant d'examiner comment sont nommés les délégués qui, durant quelques jours, décideront en maîtres absolus. « C'est la circonscription électorale pour le Reichstag qui sert de base à la détermination du nombre des délégués pouvant être envoyés au congrès; le maximum pour chaque circonscription est, dans la règle, de trois délégués. C'est le plus souvent dans les réunions publiques du parti que sont élus les délégués au congrès. Mais, afin que ces réunions ne réservent pas de surprises, un travail préparatoire est fait, qui est rendu possible par les liens existants entre les camarades. »

M. Edgard Milhaud expose comment les choses se

passent dans le royaume de Saxe; nous reproduisons son récit, d'autant qu'à quelques détails près, on procède de manière analogue dans les autres parties de l'empire allemand. « Un comité d'agitateurs qui se trouve à la tête de l'organisation locale du parti, raconte l'auteur de la *Démocratie socialiste allemande*, invite les camarades, quelques semaines avant la réunion, à se concerter pour savoir qui doit être élu comme délégué, et à lui donner connaissance du résultat de leurs conférences. Parfois, en même temps qu'il fait cette communication, il propose certains noms, que les camarades sont libres d'écarter. Le jour de la réunion venu, un membre du comité d'agitation fait connaître à l'assemblée les noms qui ont été proposés, et lui demande si elle veut faire d'autres propositions; la plupart du temps, elle ne met en avant aucune nouvelle candidature. On fait alors circuler des bulletins de vote, tous les assistants, les femmes aussi bien que les hommes, inscrivent, suivant le cas, le nom d'un, de deux ou de trois candidats. Afin que les personnes qui n'appartiennent pas au parti n'assistent pas à ces réunions, on annonce celles-ci non par voie d'affiches, comme les autres réunions, mais par le moyen du journal du parti, que ne lisent en général que les socialistes. D'ailleurs, dans certaines villes, telles que Leipzig, toute personne qui veut entrer dans la salle de réunions doit « se légitimer », c'est-à-dire montrer sa carte de membre de groupe ou une carte délivrée par les personnes de confiance. »

Le congrès annuel est véritablement souverain : il tranche tout conflit, toute controverse, surgissant entre socialistes.

Il exerce son contrôle sur la politique suivie par les députés socialistes au Reichstag : ceux-ci doivent lui rendre compte de leur mandat, car, en même temps

que mandataires des électeurs de leur circonscription, les députés social-démocrates sont considérés et se considèrent comme mandataires du parti. L'unité de vote des élus est la règle pour toutes les questions de principe : « La fraction socialiste du Reichstag allemand, déclarait Liebknecht, émet en général et dans la règle sur toute question les mêmes votes. Pour les questions de principe, il y a toujours unanimité, et s'il arrivait qu'un membre eût des scrupules, il ne voterait pas. Dans les questions pratiques et de tactique, on évite autant que possible qu'il y ait des votes différents. Mais cela peut se faire : c'est ce qui est arrivé, par exemple, il y a douze ou quatorze ans, dans la question de la subvention des bateaux à vapeur; la fraction se divisa parce que les uns disaient que c'était une mesure en faveur de la politique coloniale que nous condamnons, et les autres, que c'était une mesure en faveur du commerce qui doit être assisté. » Quoi qu'il en soit, tous les ans le groupe socialiste du Reichstag présente un rapport au congrès qui se prononce sur l'attitude des parlementaires et, au besoin, leur intime la tactique à suivre. »

Le congrès se prononce également sur tout ce qui touche à la presse socialiste, et en particulier sur ce qui a trait à la rédaction du *Vorwärts*.

Enfin, l'assemblée souveraine discute toutes les questions qui sont soumises à son autorité et ces questions sont souvent des plus délicates et des plus irritantes. Sur chaque point le comité directeur charge un rapporteur de se faire entendre; parfois le congrès adjoint à celui-ci un contre-rapporteur, avec mission d'exposer l'opinion adverse. « Sur les diverses questions, l'opinion de la majorité est fixée dans des résolutions qui sont la règle à laquelle doivent pratiquement se conformer les membres du parti, jusqu'à ce

que, par suite de la discussion, l'opinion générale se soit peut-être modifiée. C'est dans cette soumission, pour l'*action,* à la volonté de la majorité, que consiste la *discipline.* » Cette conclusion de M. Edgard Milhaud est faite sur un ton quelque peu triomphant : mais, il faut bien le reconnaître, malgré les divisions de doctrines et de personnes qui actuellement déchirent le parti socialiste allemand, celui-ci trouve dans ses congrès annuels le moyen de maintenir son unité d'action et sa force d'expansion.

VIII

On vient de voir, dans ses grandes lignes, l'organisation générale de la Social-Démocratie. Mais, dans la plupart des régions, à côté de l'organisation centrale, il existe des organisations locales.

En général, l'organisation locale réunit les groupes socialistes d'une même circonscription électorale, car la circonscription du Reichstag est l'unité administrative du parti. Pour être membre d'un cercle politique, il faut payer, outre un droit d'entrée, qui est généralement de 20 pfennigs (25 centimes), une cotisation mensuelle qui est aussi, généralement, de 20 pfennigs. Le paiement de la cotisation, attesté par un timbre apposé sur le cahier du membre, doit s'effectuer, sous peine d'exclusion, et sauf le cas de maladie ou de chômage, avec une parfaite régularité. Tous les ans, un congrès réunit les délégués de ces groupes qui sont, avant tout, des centres d'activité et de propagande révolutionnaires.

Au-dessus du groupement par circonscription électorale, mais au-dessous de l'organisation générale du parti, il y a un groupement par régions politiques,

correspondantes aux divers États dont la fédération constitue l'empire allemand. Indépendamment du parti démocrate socialiste d'Allemagne, il existe actuellement un parti démocrate socialiste de Bavière, un parti démocrate socialiste de Wurtemberg, un parti démocrate socialiste du grand-duché de Bade, etc. Et chacun de ces partis a son congrès, comme le parti général. Ce congrès s'occupe des questions qui intéressent spécialement le pays; il fixe le programme du parti aux élections pour le parlement du pays; il se prononce sur l'attitude des députés socialistes à ce Landtag; il nomme un comité directeur et désigne généralement les candidats aux élections pour le Reichstag et pour les divers corps élus.

Telle est, dans son ensemble, la constitution du parti socialiste allemand. Comme on a pu le constater, en cet exposé, les social-démocrates ont su concilier les avantages essentiels de la centralisation avec les justes désirs des décentralisateurs : chaque région s'organise et s'administre en toute liberté, mais l'action, la propagande et la tactique générales sont déterminées par une assemblée souveraine qui se réunit tous les ans et dans laquelle sont représentés tous les éléments actifs du parti. On comprend que les « camarades » tiennent à leur organisation et que les revisionnistes ne réunissent qu'une faible minorité de mécontents.

IV

EN FACE DES LOIS ET DES FAITS SOCIAUX

CHAPITRE PREMIER

UN ARBITRAGE ÉPISCOPAL

I. Une application pratique des enseignements de Léon XIII. — La grève des manufactures de chaussures de Québec. — On offre à l'archevêque de Québec d'être l'arbitre entre les patrons et les ouvriers. — Comment Mgr Bégin comprit son rôle. — La sentence arbitrale s'appuie, dans ses considérants, sur l'Encyclique *Rerum novarum*. — Droit pour les ouvriers de s'associer. — Règles auxquelles doivent obéir ces associations. — II. Comment l'archevêque de Québec sut transformer en solution générale et permanente la solution partielle d'un conflit accidentel. — Constitution des commissions de réclamations et de conciliation. — III. Tribunal d'arbitrage. — Le souci du détail. — Le succès de la sentence épiscopale.

I

Au mois d'octobre 1900, éclatait à Québec une grève des manufactures de chaussures.

Les ouvriers, par l'intermédiaire de leurs diverses associations, avaient formulé des réclamations contre l'emploi des machines et surtout en vue d'obtenir une augmentation des salaires. De leur côté, les patrons voulaient obliger tous les salariés à quitter leurs différents groupements professionnels.

La grève durait déjà depuis un mois, lorsqu'un journal suggéra l'idée de recourir à l'arbitrage de l'archevêque de Québec. Patrons et ouvriers tombèrent d'ac-

cord pour remettre le jugement de leur conflit à la décision de Mgr Bégin.

L'archevêque accepta cette mission tout à la fois de justice et de conciliation sociale. Il obtint d'abord la reprise immédiate du travail. Puis il examina les causes du différend et les réclamations formulées par les deux parties qui remirent chacune un mémoire détaillé.

Mgr Bégin consulta une commission spéciale, dans laquelle se trouvaient notamment les curés des paroisses ouvrières, et ainsi renseigné, il rendit enfin une sentence[1] où sont traitées les questions de fait en particulier.

Voici dans ses grandes lignes, la décision arbitrale de l'éminent archevêque canadien. « Avant, déclare-t-il, de donner une solution pratique à la question soumise à mon arbitrage par les industriels et ouvriers des manufactures de Québec — question qui est à cœur à des milliers de personnes — je désire en peu de mots appeler l'attention sur quelques principes qui doivent être présents pour garantir les droits des deux parties : 1° le droit de former des associations d'arts et métiers ou de toute autre profession est un droit naturel qui a toujours existé et existera toujours ; 2° de ce qu'un tel droit ne peut être contesté, il ne s'ensuit pas que toutes les associations soient légitimes. Pour avoir le droit de vivre et de faire le bien, elles doivent se proposer d'atteindre une fin honnête et juste, appropriée aux circonstances, et, pour l'atteindre, elles ne doivent employer que des moyens conformes à la morale, à l'honnêteté et à la justice. »

Mgr Bégin cite ensuite de larges extraits de l'Encyclique *Rerum novarum* et il continue en ces termes :

1. Cette sentence fut rendue le 10 janvier 1901.

« Éclairé par la doctrine de Léon XIII, j'ai examiné attentivement les constitutions et les règles de la *Fraternité des ouvriers cordonniers unis,* de l'*Union protectrice des ouvriers cordonniers* et de la *Fraternité des travailleurs du cuir*. Je ne peux approuver les constitutions et règles qu'à la condition qu'il y soit introduit un certain nombre de modifications. Si les articles et clauses que je juge répréhensibles étaient exécutés à la lettre et dans leur teneur, il est certain que, dans beaucoup de cas, ils blesseraient gravement la liberté personnelle, la liberté de conscience et la justice. Je n'accuse les intentions de personne et je ne fais allusion en aucune sorte aux applications de ces règles faites jusqu'ici; mes jugements ne concernent que le texte des constitutions et des règles. La conclusion nécessaire de ce qui vient d'être dit est que les sociétés ouvrières doivent reviser leurs constitutions et leurs règles; autrement elles prendraient une fausse direction. »

Ainsi donc, sur un des points qui faisaient l'objet du différend Mgr Bégin apportait une solution transactionnelle, équitable et habile : les ouvriers pourraient continuer à faire partie de leurs associations particulières, mais les statuts et règlements de ces associations devraient subir quelques modifications destinées à assurer le respect de la justice et de la liberté de conscience.

II

Mais, en dehors de cette question de l'affiliation aux sociétés populaires, il en était une autre, également discutée avec âpreté : c'était celle de l'augmentation des salaires.

L'archevêque de Québec ne se prononça pas directement sur cette réclamation qui, pour être appréciée sainement, exigeait une particulière compétence; mais, sans se récuser, il eut l'heureuse idée d'apporter une solution qui avait l'avantage de pouvoir convenir dans la plupart des conflits : il institua obligatoirement des commissions de réclamations et de conciliation, et enfin un tribunal d'arbitrage.

Cette décision, fort remarquable, mérite de retenir l'attention — et il serait à souhaiter que, dans l'avenir, les personnalités chargées d'un arbitrage, s'inspirassent de la sentence éminemment sociale de Mgr Bégin.

Ceci dit, voici le texte de cette partie du jugement épiscopal : « En vue de remédier aux difficultés et aux inconvénients indiqués dans les mémoires et autres documents qui m'ont été présentés par les ouvriers et par les patrons, en ma qualité d'arbitre choisi par les deux parties intéressées, je décide ce qui suit pour toute contestation pouvant s'élever dans l'avenir, pour tout ce qui regarde l'augmentation et la diminution du salaire, l'admission et l'expulsion des ouvriers, la durée du travail journalier, les apprentis, l'introduction de nouvelles machines ou quelque autre cause de discussion que ce soit ». Et « ce qui suit » est la constitution, à deux degrés, d'un comité, élu par les intéressés, afin de trancher pacifiquement tous les conflits.

Ce sont, d'abord, les *Commissions de réclamations*[1].

Afin de préciser toutes les causes de conflits avec la plus grande bonne volonté et sollicitude possibles, les ouvriers, déclare l'archevêque de Québec, institueront

1. Mgr Bégin visait ainsi les réclamations qui avaient provoqué le conflit alors fort aigu entre ouvriers et patrons cordonniers.

une *Commission des réclamations,* composée de trois membres choisis parmi eux. Les patrons, de leur côté, nommeront une *Commission de conciliation,* composée de trois industriels choisis par eux. Les membres de ces commissions seront élus chaque année et seront rééligibles. Dans le cas où l'un des membres des commissions serait empêché, pour raison grave, de remplir les devoirs de sa charge, la commission dont il fait partie pourra lui choisir un suppléant, mais seulement pour le temps de son absence : en cas de mort, la commission nommera un suppléant pour le reste de l'année en cours.

Ces deux commissions seront élues en assemblées séparées des patrons et des ouvriers, convoquées par leurs secrétaires respectifs. Chaque assemblée nommera, à la majorité des voix, son président et son secrétaire de séance; ensuite il sera procédé à l'élection de la *Commission des réclamations* du côté des ouvriers et à l'élection de la *Commission de conciliation* pour les patrons ou industriels. Les procès-verbaux des séances seront aussitôt rédigés et approuvés respectivement par les présidents, par les membres élus de chaque commission et par les secrétaires de séance. Puis chaque commission nommera son propre président et son secrétaire.

Voyons maintenant comment fonctionnera l'institution.

Quand un ouvrier aura quelque sujet de plainte contre son patron, il la formulera par écrit, la fera certifier par deux de ses compagnons et la communiquera à la *Commission des réclamations* avec prière de la faire parvenir à la *Commission de conciliation.* Les membres de ces deux commissions examineront ensemble le cas exposé et feront ce qui sera en leur pouvoir pour lui donner une solution équitable. Si l'ac-

cord est impossible, la *Commission des réclamations* soumettra immédiatement les réclamations à un arbitrage.

Si, au lieu de provenir d'un ouvrier, les réclamations sont le fait d'un patron, celui-ci devra en référer à la *Commission de conciliation* qui notifiera à la *Commission des réclamations* les plaintes patronales ; là encore, les deux commissions s'efforceront d'arriver à un accord entre les parties. Mais si cet accord ne peut être obtenu, le différend devra être soumis à un tribunal d'arbitrage.

III

La sentence épiscopale indique de quelle manière ce tribunal sera institué et dans quelles conditions il devra fonctionner.

Le tribunal d'arbitrage sera permanent et composé de trois membres; l'un d'eux, représentant les patrons, sera choisi par la *Commission de conciliation;* le second, représentant les ouvriers, sera choisi par la *Commission des réclamations*, et le troisième par les deux arbitres déjà nommés. S'il arrivait que les deux arbitres nommés par les deux commissions ne s'entendissent pas sur la nomination du troisième, ils inviteraient un juge du tribunal supérieur ou l'archevêque de Québec à le désigner.

L'élection des arbitres se fera chaque année et ceux-ci seront rééligibles. En cas d'empêchement d'un arbitre pour cause de maladie ou quelque autre raison grave, ou bien s'il se trouvait lui-même partie en cause, la commission qui l'a élu lui nommerait un remplaçant pour la durée de l'empêchement.

Les arbitres entendront, si c'est nécessaire, les par-

ties ou leurs avocats; ils auront pouvoir de consulter tous documents relatifs au conflit, de citer des témoins à comparaître, d'appeler des experts dont les rapports devront être certifiés par les juges de paix, de visiter les fabriques, et, en un mot, de se procurer toutes preuves verbales ou écrites qu'ils estimeront nécessaires à l'examen de la cause. Ils rendront leur jugement dans le plus court délai possible et leur jugement sera définitif. Tant que l'affaire sera en discussion, le patron ne pourra fermer son établissement ni l'ouvrier quitter son travail. Les frais seront mis à la charge des parties, suivant jugement spécial des arbitres [1].

On voit que, dans sa sentence, Mgr Bégin a prévu tous les détails de l'organisation et du fonctionnement; de ce souci des menues choses, nous ne saurions trop louer le prélat canadien, car c'est très souvent la défectuosité de rouages secondaires, voire même infimes, qui amènent l'échec d'institutions en apparence fort bien comprises.

IV

Après avoir ainsi établi ce double comité conciliateur, Mgr l'archevêque de Québec termine en ces termes : « L'institution d'un tel tribunal d'arbitrage est conforme à la doctrine et aux conseils du Souverain Pontife. Léon XIII veut que « les droits et devoirs des « patrons soient entièrement conciliés avec les droits « et devoirs des ouvriers », et, si près des uns ou des

1. La sentence fixait au commencement du mois de février 1901 l'élection des *Commissions de réclamations et de conciliation* ainsi que du tribunal d'arbitrage.

cernant des droits lésés, il exprime le désir que soient élus des hommes prudents et intègres, lesquels seront chargés de « résoudre le différend en qualité d'arbitres ». Avec cette manière de procéder, les droits de chacun seront respectés et les rapports entre patrons et ouvriers ne cesseront pas d'être amicaux. Et ainsi de l'esprit de justice et de charité chrétienne se doit principalement espérer la paix et la prospérité de la société. »

Les espoirs de Mgr Bégin étaient fondés.

L'organe officiel du gouvernement canadien, la *Gazette du travail,* reproduisit le texte de la sentence arbitrale. Puis, sur demande expresse, on affilia les conseils de conciliation et les tribunaux d'arbitrage au ministère du travail. Voilà du côté gouvernemental.

Même succès — et ici la chose était autrement aléatoire — du côté des intéressés eux-mêmes.

Les comités et tribunaux, dont la constitution était ordonnée par la décision épiscopale, furent élus et fonctionnèrent régulièrement. Des difficultés furent d'abord soulevées par l'une des sociétés, mais elles furent aplanies au cours d'une assemblée générale ouvrière provoquée par l'archevêque de Québec. Enfin la revision et la modification des statuts des sociétés eurent lieu suivant les indications de la sentence arbitrale.

Cet arbitrage et son succès montrent que le catholicisme social n'est point ce que l'on pense parfois : les doctrines qui le constituent sont susceptibles, en cas de conflits économiques, d'inspirer d'heureuses applications pratiques qui, à la différence des solutions émanant des politiciens, ne sont pas de simples expédients, mais bien des solutions d'autant plus durables

qu'elles appuient sur une base théorique inébranlable.

Nous ne saurions trop remercier l'éminent archevêque de Québec d'en avoir fait, à nouveau, la démonstration par les faits.

CHAPITRE II

POUR LES ÉMIGRANTS ITALIENS

I. Pour 33 millions d'habitants, plus de trois millions d'émigrés. — Des chiffres qui vont en augmentant. — L'émigré italien : sa condition morale. — Les dangers de l'ignorance. — Une digression. — Songeons à nos émigrants. — II. La condition matérielle de l'émigré italien. — Pourquoi accepte-t-il de bas salaires? — Qualités du travailleur italien. — Son amour de la famille. — Un évêque qui se préoccupe des émigrants : Mgr Bonomelli, évêque de Crémone. — L'œuvre de l'*Assistance des ouvriers italiens émigrés*. — Son programme. — Le placement et les indemnités pour accidents du travail. — Les réductions sur les chemins de fer. — III. Le groupement à l'étranger des travailleurs italiens : secrétariats, écoles du soir, sociétés chorales. — IV. Le rôle du missionnaire italien. — Une messe sur la Jungfrau. — Le concours des religieuses. — Un journal qui rappelle le pays : la *Patria*.

I

L'émigration italienne est des plus actives. En 1881, l'Italie comptait une population de 29 millions d'habitants environ et le chiffre total des émigrés atteignait alors un million; vingt ans plus tard, la population italienne était de 33 millions et le chiffre des émigrés dépassait 3.300.000.

Les statistiques, si incomplètes qu'elles soient, permettent de constater que l'émigration italienne augmente régulièrement toutes les années. Voici un tableau qui montre cette progression :

Nombre des émigrés

En 1870	111.459
— 1880	113.901
— 1890	217.244
— 1900	352.782
— 1901	433.245
— 1902	531.509
— 1903	507.979
— 1904	470.962
— 1905	716.343

Il serait à souhaiter pour les Italiens eux-mêmes que cette émigration se ralentisse [1] ; la condition matérielle et morale de l'émigrant est souvent, en effet, déplorable. Dans une intéressante brochure [2], MM. A. Dosio et T. Vercelli nous en ont tracé un tableau des plus fidèles — et des plus tristes.

Voici d'abord quelques détails sur sa condition morale : « Chez lui, entouré de sa famille, à l'ombre de l'église qui, par les envolées de ses cloches, l'appelle chaque dimanche; chez lui, où l'air même qu'il respire est imprégné de religion, l'ouvrier italien est, en général, bon père de famille, honnête, travailleur. Dès

1. Remarque curieuse, cette statistique présente un minimum d'émigrants pour l'Emilie, où le chômage est très développé, tandis que le maximum de départs est donné par la Lombardie et le Piémont, deux régions où la main-d'œuvre est très demandée.

Une accentuation très forte pour l'année 1906 est à prévoir dans l'Italie méridionale : dans certains pays se produit presque une fuite des habitants qui se dirigent en général vers l'Amérique. Il ne faudra pas s'étonner si dans la prochaine statistique, l'émigration italienne atteint le million.

2. *L'émigration italienne en Europe : sa protection, son organisation par l'Assistance des ouvriers italiens émigrés*, par MM. A. Dosio et T. Vercelli (Collection de l'*Action populaire*, Lecoffre, éditeur). Cf. également l'*Emigration italienne*, par Paul Ghio, *Journal des Economistes*, 15 mars 1906.

qu'il abandonne son foyer et entre dans l'océan du monde, les dangers commencent pour son âme sentimentale, naïve et simple; exposé aux mille nuances religieuses, frappé par la différence des mœurs et de la vie, il se sent ébranlé et changé tout à coup. Alors, — malheureusement ses pratiques religieuses sont presque toujours l'effet des traditions plutôt que le fruit de la conviction, — au premier assaut, tout l'édifice s'écroule; l'émigré devient la victime de l'indifférence. »

Mais ce n'est pas le seul danger que court la foi de l'émigrant : « A la différence des ouvriers allemands et suisses, l'ouvrier italien, très peu instruit, confond facilement la question religieuse avec la question sociale; dès qu'il se déclare ennemi du capitalisme, il le devient de la religion; tandis qu'en Suisse fleurissent les *Arbeiterbund*, qui n'ont aucun caractère confessionnel, le socialiste italien ne supportera jamais à son côté un ouvrier catholique : pour lui, être socialiste, c'est la même chose qu'être anticlérical. » De plus, lisons-nous dans cette brochure, « l'indifférence religieuse des émigrés éveille les convoitises des sectes qui essaient de leurs puissants moyens financiers pour conquérir des prosélytes parmi les ouvriers. Mais le fait démontre que le résultat de leurs efforts est nul. Les ouvriers italiens restent catholiques ou deviennent tout à fait indifférents à l'idée religieuse ».

Après avoir indiqué les dangers courus, nos deux auteurs notent ce qui rend ces dangers particulièrement redoutables à leurs compatriotes : « Pour eux, déclarent-ils, *l'ignorance est le grand mal;* ne connaissant rien, *n'ayant rien que de vagues traditions,* ils n'opposent aucun obstacle aux ravages de l'irréligion; ils se trouvent dans une condition intellectuelle et morale inférieure à celle de leurs camarades... »

C'est bien là d'où proviennent leurs chutes; ils n'en sont peut-être pas *seuls* responsables. Mais, croyez-vous que les ouvriers et les paysans italiens soient exclusivement dans ce cas?

Pour mon compte, je suis intimement persuadé que c'est la situation de beaucoup de Français.

Et, dussé-je contrister quelques personnes, j'ajouterai que, même dans les milieux relativement religieux, nombreux sont les chrétiens qui ignorent les raisons de leur foi. Combien y en a-t-il qui seraient capables de les exposer et de les défendre devant un sceptique? Ils ont assurément l'intime conviction que le catholicisme est chose divine, mais aux objections ils n'opposent trop souvent qu'un silence douloureusement honteux.

A ce propos, on nous permettra une petite digression. Il y a quelque temps le *Sillon* publiait la lettre suivante qui était adressée à un de ses collaborateurs par un directeur d'œuvres de jeunesse [1] : « ... Comme suite à notre conversation sur les cercles d'études, je viens, tout amour-propre mis de côté, vous raconter ce qui suit : J'ai causé avec mes cinq ou six patronnés les plus solides; je leur ai posé quelques-unes de ces questions au moyen desquelles les socialistes prétendent embarrasser les catholiques. Je n'ai pas été fier du résultat : pas un seul d'entre eux ne m'a répondu quelque chose. — Mais, leur ai-je demandé, vos camarades socialistes ne vous posent donc jamais de ces questions-là? — Oh! pardon, Monsieur, ce n'est que ça tout le temps. — Et qu'est-ce que vous leur répondez? — On ne leur répond rien, Monsieur. — Alors, ils disent que vous êtes des idiots? — Oui, Monsieur,

1. Cité dans l'excellente brochure de M. l'abbé Leleu sur les *Cercles d'études* (Lecoffre, éditeur).

ils disent que les catholiques sont des moules.

« J'étais honteux, ajoute le correspondant du *Sillon;* mais voici le plus beau de l'histoire. Je reprends une de mes questions socialistes pour leur montrer comment il fallait répondre. Changement de tableau : nos bonshommes ne sont plus muets; ils opposent cinquante objections à mon argumentation. Les malheureux! ils n'étaient pas capables d'*une* réponse chrétienne, et ils tenaient d'une façon très passable le rôle du contradicteur socialiste. Ce qui est pire encore, c'est qu'ils paraissaient croire à la valeur de leurs tristes raisonnements. Les pauvres enfants voyaient bien que je n'étais pas content; aussi l'un d'eux me dit, sinon pour me consoler, au moins pour excuser ses camarades : « N'est-ce pas, Monsieur, on n'entend « rien que ça à l'atelier, et on y est tout le temps, « nous autres; et puis, ici, on ne cause jamais de ça. » Voilà le bouquet, me dis-je, en écoutant cette réflexion; on n'entend que ça à l'atelier où l'on est tout le temps, et on ne parle jamais de cela au patronage. — Mes chers enfants n'ont pas appris l'économie sociale au patronage; mais ils ont trouvé des professeurs à l'atelier. Je les ai préservés du péril de devenir des démocrates chrétiens; mais, par contre, ils sont devenus socialistes. Ce n'est pas précisément ce que je rêvais. »

Remarquez qu'il s'agissait là de jeunes gens fréquentant un patronage, c'est-à-dire d'une élite de la jeunesse ouvrière au point de vue religieux : or, *pas un seul* n'avait été capable de répondre à une objection courante contre la vérité catholique. Supposez — l'hypothèse ne concorde que trop avec la réalité des faits — que, deux ou trois ans plus tard, tel ou tel de ces braves garçons quitte sa petite ville ou simplement même son quartier, bref qu'il change d'entourage :

croyez-vous que sa foi ne courra pas de très grands dangers, alors qu'elle ne sera plus maintenue par l'assiduité dans la chapelle jusque-là fréquentée et qu'elle n'aura pas été étayée sur des arguments solides? C'est l'histoire de beaucoup d'hommes du peuple : ils ne sont pas restés chrétiens pratiquants parce qu'ils n'avaient pas reçu une instruction chrétienne suffisante *et surtout appropriée aux besoins de leur temps et de leur milieu :* un simple déplacement de lieu suffit souvent pour leur faire oublier le chemin de l'église.

C'est l'histoire de ces pauvres émigrants italiens auxquels nous revenons, en nous excusant de la parenthèse que nous avons ouverte.

II

La condition matérielle des émigrés italiens n'est pas toujours supérieure à leur condition morale.

Ceux qui quittent le pays sont le plus souvent de pauvres diables sans formation professionnelle; à l'étranger, ils trouvent à s'employer surtout comme manœuvres pour les rudes travaux qui ne sont pas les mieux rétribués. Le chômage vient fréquemment leur enlever toute ressource. Ils sont sobres généralement, se nourrissent et se logent à peu de frais, et c'est ce qui leur permet d'accepter de bas salaires dont un Français ne voudrait pas — et ne pourrait pas d'ailleurs se contenter.

Il est juste de reconnaître qu'à côté de défauts très apparents, l'émigrant italien possède des qualités réelles : « L'amour de la famille est admirable chez lui; le nombre de ses enfants prouve sa moralité. A l'occasion, on le verra se sacrifier pour eux, donner des exemples d'un dévouement absolu qui trouvera

soixante centimes par jour, s'il faut soutenir de ses épargnes la famille qu'il a dû abandonner. » Un fait permettra d'apprécier sa sobriété et son esprit vraiment familial : dans le seul mois de décembre 1901, les 1.826 ouvriers italiens qui travaillaient au tunnel du Simplon ont envoyé en Italie par mandat postal, la somme de 30.257 francs.

Malgré ces qualités, les émigrants italiens sont fréquemment dans une situation qui devait toucher le cœur de quelques-uns de leurs compatriotes plus fortunés. Ce fut Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, qui indiqua le premier ce qu'il y avait de pratique à faire pour ces pauvres gens.

Il entreprit tout d'abord d'organiser l'émigration dans son diocèse. Puis, peu à peu, les concours de toutes sortes s'offrirent à l'évêque qui, au mois de mai 1900, créait l'œuvre de l'*Assistance des ouvriers italiens émigrés.*

Le fonctionnement de l'œuvre repose essentiellement sur les secrétariats ouvriers.

En voici le programme :

1° Procurer à l'ouvrier émigrant des passeports, ainsi que les papiers et actes dont il pourrait avoir besoin ;

2° Lui faire, à titre gracieux, des traductions, des correspondances ainsi que des expéditions d'argent ;

3° Faire les démarches nécessaires pour obtenir le paiement d'une indemnité en cas d'accident du travail ;

4° Obtenir des réductions sur les chemins de fer, soit lorsqu'il quitte sa patrie, soit lorsqu'il y revient ;

5° Renseigner les ouvriers, qui désirent émigrer, sur les conditions du travail et du placement à l'étranger ;

6° Mettre à la disposition de l'émigré des livres et des journaux.

Les deux points du programme qui touchent le plus l'émigrant sont évidemment ce qui a trait au placement et aux démarches pour recevoir l'indemnité en cas d'accident. Les secrétariats s'occupent donc tout particulièrement de ces deux questions.

Chaque année, ils placent bon nombre d'ouvriers. La direction de l'œuvre est en train d'organiser un service de placement général qui coordonnerait les efforts de tous les secrétariats en leur facilitant la tâche : il répartirait les émigrants en proportion des besoins de chaque pays et préviendrait ainsi, dans une certaine mesure, l'exploitation aussi bien que le chômage.

L'assistance aux victimes d'accidents du travail ne rend pas moins de services aux émigrés. Ignorant des diverses lois, comprenant mal la langue du pays où il est employé, l'émigrant risque fort de ne pas recevoir la juste indemnité auquel il aurait droit. L'œuvre dirigée par Mgr Bonomelli intervient très efficacement en pareille matière. « Les secrétariats traitent directement avec les patrons ou avec les sociétés d'assurance des intérêts de l'ouvrier. Cette assistance, adroite et énergique, empêche que le sinistré soit exploité ou trompé dans ses droits. Quand les démarches pour la conciliation n'aboutissent pas, le secrétariat a des médecins et des avocats qui méritent confiance, et qui donneront d'exacts certificats sur la santé de l'ouvrier ou qui plaideront consciencieusement pour lui. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports mensuels des secrétariats pour se rendre compte du succès de leurs démarches en ce qui concerne les indemnités. »

Enfin, il est un autre genre de services, très apprécié des émigrants, que leur rend l'œuvre italienne.

de fer, surtout lorsqu'ils voyagent plusieurs ensemble. On estime que, durant la seule année 1904, *presque un million de francs* fut ainsi épargné aux émigrants italiens par les représentants et délégués de l'œuvre dans les gares de Bâle, Chiasso, Metz, Constance, etc.

III

A côté de ce rôle économique, l'œuvre de l'*Association des ouvriers italiens émigrés* a un rôle moral et social : elle cherche à grouper les émigrés afin que leur cohésion augmente leur force de résistance aux malsaines influences ambiantes. « Ces ouvriers, unis par le lien d'une reconnaissance commune, se retrouvent souvent. Ce ne sont pas toujours les offices du dimanche qui les réunissent : c'est l'école du soir, c'est la salle de lecture... On profite de leurs sentiments et de leur union parfaite pour leur exposer l'utilité de l'association, de la mutualité, de l'organisation. La semence est jetée : elle donnera de bons fruits. Ce sont parfois ces ouvriers eux-mêmes qui demandent à être organisés. »

En maints endroits, c'est le Secrétariat qui entreprend l'œuvre du groupement. Ainsi, il y a un an, à Carouge, près de Genève, on constata, dès la création du Secrétariat, qu'il n'existait aucune association italienne. Le terrain était particulièrement difficile, mais cependant, peu de temps après, une société de secours mutuels fut fondée : c'est la *Fratellanza*. On nous dit qu'aujourd'hui elle est en pleine prospérité.

Les secrétariats créèrent des associations de même genre à Saint-Gall, à Bâle, à Fribourg-en-Brisgau, à Lyon et en plusieurs autres villes.

Ces associations se doublent souvent d'écoles du soir : il en est notamment ainsi à Carouge et à Lausanne où des étudiants italiens de l'Université se sont offerts à faire gratuitement des cours à leurs compatriotes peu fortunés. Enfin, à Saint-Gall, à Genève, les secrétariats ont organisé, entre Italiens, des sociétés chorales.

IV

Il eût été surprenant que l'œuvre de l'*Assistance des ouvriers italiens émigrés* se désintéressât du côté religieux.

Sans doute, elle accorde son appui à tout émigré, quelles que soient ses opinions : « L'*Œuvre de l'assistance,* écrivait son fondateur Mgr Bonomelli dans un récent appel, veut le bien, et seulement le bien, en dehors de toute question politique, de tout parti et de tout intérêt de classe. Il faut bien remarquer que les missionnaires et les Sœurs de l'œuvre ne s'enquièrent pas des opinions des émigrés et visitent sans distinction toutes les familles italiennes, et, le plus souvent, celles appartenant aux partis extrêmes. Ces familles, pour plusieurs raisons, sont d'habitude les plus misérables. Le Secrétariat est ouvert, gratuitement et toujours, au catholique, au protestant, au juif, à l'athée, au socialiste, à l'anarchiste, au bon et au mauvais, à tout le monde. Le besoin, c'est la seule bonne raison à invoquer; c'est le seul titre qu'on demande pour être accueilli et aidé. »

Mais, si le Secrétariat fait bon accueil à tout Italien qui se présente pour demander un service, il n'en est pas moins vrai que la présence du missionnaire est déjà une excellente prédication chrétienne. Or il y a

missionnaire, en dehors de son service habituel du dimanche, et des visites aux familles, à l'hôpital et aux prisons, trouve le temps de donner ses soins aux ouvriers qui sont éloignés de sa demeure et il pénètre là où l'action des consulats ne pénètre pas, ni même la propagande socialiste, si tenace et si intense dans les grands centres. Soit que l'ouvrier se trouve à 4.200 mètres sur les hauteurs de la Jungfrau, soit qu'il travaille sur les blanches montagnes de l'Engadine ou dans les sombres vallées de la Forêt-Noire, il a la consolation de recevoir, de temps en temps, les visites du missionnaire. Cette visite lui apporte le souvenir de la patrie lointaine; il lui semble revivre au milieu de sa famille et assister aux sermons de son bon curé. Cette joie délicieuse se conçoit. L'émigré souffre cruellement de son abandon; il ne connaît personne; l'ignorance de la langue est souvent un obstacle que rien ne peut renverser... Les missions donnent parfois lieu à des scènes émouvantes; que de beaux spectacles dans le duché de Bade, dans la Suisse allemande, lorsque nos rudes travailleurs se rangent autour d'un prêtre de leur pays pour retrouver, en l'écoutant, les enseignements de leur jeunesse et accomplir les devoirs d'une religion qu'ils ne savaient plus comment pratiquer! » Mgr Bonomelli a visité, l'an passé, plusieurs des secrétariats de l'œuvre établie en Suisse. Le 20 août, il faisait l'ascension de la Jungfrau; en présence des cent cinquante ouvriers italiens qui travaillent au chemin de fer qui transportera les touristes au sommet de cette montagne de plus de 4.000 mètres, il a célébré le saint sacrifice de la messe. Le *Momento* du 25 août 1905 disait la joie de ces émigrés en voyant et en entendant l'évêque de Crémone — un *évêque de chez eux.*

A côté du missionnaire, l'œuvre envoie des Sœurs

italiennes qui apportent à leurs malheureux compatriotes, avec leurs soins dévoués, le souvenir de la mère-patrie et de la famille restée au pays. Ainsi lors des travaux du chemin de fer de l'Engadine où les Italiens embauchés étaient très nombreux, l'on confia aux Sœurs Joséphines la tenue d'un hôpital, d'une école et d'un asile pour les enfants des émigrés. Les travaux du percement du Simplon amenèrent dans la région une nombreuse colonie italienne : à Naters, plusieurs centaines d'enfants reçoivent les soins des Sœurs de Saint-François de Sales, envoyées par l'œuvre de Mgr Bonomelli.

Il en est ainsi en de très nombreuses localités. En quelques villes, notamment à Bâle et à Chiasso, l'association possède des hôtels de passage où les travailleurs italiens sont, à titre gracieux, logés et hébergés pendant un jour ou deux.

Enfin, nous n'aurions garde d'oublier une des créations de l'œuvre, — une des dernières en date, mais dont l'efficacité doit être grande pour resserrer les liens, un peu relâchés, qui unissent les émigrés à leur mère-patrie. Jusqu'à présent, les pauvres gens vivaient sans nouvelles du *pays :* les quelques lettres, fort rares, qu'ils recevaient les tenaient seulement au courant de ce qui touchait leur famille ou les voisins, mais ne disaient rien de ce qui concernait ces familles agrandies que sont la province et la patrie. Aussi, peu à peu, les émigrés se désintéressaient-ils des questions nationales... L'œuvre italienne en publiant, à l'usage des émigrés, un journal hebdomadaire spécial, la *Patria,* a voulu leur permettre de vivre de la vie de leur pays. Le succès montre à quel besoin pressant répondait cette fondation.

L'Œuvre des émigrés italiens n'est encore qu'à ses débuts, mais déjà elle s'annonce comme devant être

extrêmement féconde et bienfaisante. Nous souhaitons qu'elle rencontre bon accueil auprès des Français que les circonstances mettront en relations avec elle. Ne faisons-nous point partie de ce que l'on nommait jadis d'un si beau nom : la Chrétienté? Sachons donc ne pas oublier nos devoirs de membres de la Société catholique; cela ne nous empêchera nullement — bien au contraire — de remplir nos obligations envers la patrie.

CHAPITRE III

MICROBES ET THÈSES SOCIALES

I. A l'appui des doctrines des catholiques sociaux. — L'interdépendance physique et morale des êtres humains. — Salaires insuffisants et tuberculose. — Victimes par ricochet. — Le travail à domicile et la diffusion des maladies contagieuses. — II. Efficacité et parfois nécessité de l'intervention des pouvoirs publics. — Quelques exemples qui justifient le caractère obligatoire donné à certaines mesures. — La variole dans les pays où la vaccination est laissée à la libre initiative et ceux où elle est obligatoire : chiffres démonstratifs. — On doit parfois protéger les gens malgré eux. — En Angleterre, les pouvoirs publics n'hésitent pas à intervenir énergiquement. — Un récit du Dr Brouardel : les mésaventures d'une jeune française. — Limitations nombreuses apportées par les lois anglaises à l'exercice de la propriété individuelle, au nom de l'intérêt collectif. — III. Utilité d'une organisation et d'institutions professionnelles. — Comment les Allemands ont lutté contre le développement de la tuberculose dans la classe ouvrière. — La leçon des assurances obligatoires. — IV. Une maladie des mineurs : l'ankylostomiase. — Les associations professionnelles et les nécessaires mesures d'hygiène. — Illustration par les faits de trois thèses sociales.

On va souvent répétant que les catholiques sociaux ne tiennent aucun compte des réalités et que, sans souci des faits, ils édifient, dans leurs livres, une idéale et chimérique cité de demain.

Il n'y a pas affirmation plus inexacte.

Jadis, examinant les principales thèses du christianisme social, nous nous sommes efforcé de montrer

vrais « réalistes » : soit dans leurs propositions de loi, soit dans les résolutions de leurs Congrès, ils se sont toujours appliqués à chercher la justification de leurs théories, non seulement dans des considérations doctrinales, mais aussi dans l'examen attentif des faits.

Ils seraient d'ailleurs impardonnables d'agir d'autre façon : les événements, en effet, ne travaillent-ils pas dans leur sens et ne mettent-ils pas à nu, chaque jour davantage, l'insuffisance et les dangers du libéralisme économique?

Nous voudrions apporter, en faveur du catholicisme social, deux ou trois confirmations qui pourront sembler quelque peu inattendues.

Nous en avons trouvé les éléments surtout dans un livre de M. É. Duclaux, qui fut directeur de l'Institut Pasteur, livre consacré à l'étude de questions d'hygiène [1]. On sera peut-être surpris de nous voir invoquer à l'appui de conclusions économiques un ouvrage du savant bactériologiste; mais si l'on veut bien nous lire, on reconnaîtra, nous l'espérons, que les observations de l'hygiéniste fortifient indirectement quelques-unes des thèses des catholiques sociaux.

I

La première de ces thèses porte sur l'obligation où

1. *L'Hygiène sociale*, par Émile Duclaux, membre de l'Académie des sciences, Paris, Félix Alcan, éditeur (Bibliothèque générale des sciences sociales), 1902.

Il est regrettable que l'auteur se soit laissé parfois entraîner par la passion antireligieuse. On est d'ailleurs surpris de trouver ces manifestations d'anticléricalisme dans un pareil livre; tout lecteur impartial estimera, nous en sommes sûr, qu'elles n'ajoutent rien — bien au contraire — à la valeur de ces études où elles n'ont que faire. Mais, sous ces réserves, nous tenons à noter le haut intérêt scientifique de l'ouvrage de l'ancien directeur de l'Institut Pasteur.

nous sommes de ne point nous désintéresser du sort, matériel et moral, des travailleurs. Leurs souffrances ne sauraient nous laisser insensibles, car, entre les hommes, il y a des liens d'interdépendance : dans le domaine des intérêts matériels, comme dans celui des choses religieuses, nous ne sommes pas et nous ne pouvons pas être des isolés [1].

Il n'y a pas bien longtemps encore, si l'on ne discutait plus guère le devoir de charité, du moins ne voyait-on pas l'*intérêt*, primordial pour chacun de nous, à ce que l'ouvrier reçût un équitable salaire et à ce que la misère ne visitât pas son foyer.

Les théories pasteuriennes viennent nous apporter de cet intérêt une indirecte démonstration.

Les maladies contagieuses — et elles sont peut-être de beaucoup les plus nombreuses et les plus meurtrières — sont dues, personne ne le conteste plus, à la diffusion des microbes dans l'atmosphère ou dans les aliments. Chaque malade devient une source de contamination et, par suite, pour ses voisins un être éminemment dangereux. Il y a donc un véritable péril social dans la multiplication des « cas » qui augmentent pour tous, riches et pauvres, les chances de contamination. Or, il est maintenant établi que, pour beaucoup de ces maladies, notamment pour la tuberculose, la misère, avec ses conséquences antihygiéniques, prédispose à l'infection et facilite l'éclosion du germe. Tel malheureux, par exemple, qui devient poitrinaire et qui aurait peut-être offert à la contagion une victorieuse résistance si, recevant un salaire suffisant, il avait pu s'alimenter convenablement, deviendra à son tour un agent de transmission de la tuberculose

1. Cf. G. Goyau, *Autour du Catholicisme social*, pp. 69 et sq. (Perrin, éditeur); Max Turmann, *Le Développement du Catholicisme social*, p. 3 (Alcan, éditeur).

France près de cent cinquante mille de ses enfants.

Et ne prétendez pas que le bourgeois pourra toujours se mettre, lui et les siens, à l'abri du terrible fléau. Sans doute, ses ressources lui permettront de prendre de nombreuses précautions préventives, mais comment pourrait-il se garantir *sûrement* contre ces êtres invisibles qui, au sortir de la poitrine d'un meurt-de-faim, se répandent dans l'air et peuvent être respirés aussi inconsciemment par le millionnaire que par le sans-le-sou qui passe dans la rue? Que de personnes riches, atteintes de la tuberculose, ne sont peut-être que les victimes par ricochet des misères physiques dues aux chômages prolongés, au meurtrier travail de nuit ou bien surtout aux « salaires de famine »!

Niera-t-on encore qu'il y ait *intérêt* pour chacun de nous — je laisse la question du devoir social — à se préoccuper des conditions de vie imposées à notre prochain?

Il est un autre fait qui met en lumière cet intérêt, d'une façon non moins frappante.

La plupart des vêtements et des pièces de lingerie, vendus dans les grands magasins à un prix parfois dérisoire [1] de bon marché, sont confectionnés par de pauvres femmes qui, exploitées par les intermédiaires, sont obligées d'accepter une infime rétribution. Cette insuffisance de gain entraîne pour ces malheureuses et pour leurs enfants une existence de misère; dans l'unique chambre qui sert de logement à toute une nichée de marmots, à peine nourris, mal soignés, les

1. Nous pourrions citer tel magasin où l'on ne vend pas plus cher les draps et les serviettes, qu'ils soient ourlés ou non : on se demande ce qui, dans ces conditions, est payé aux ouvrières qui effectuent les ourlets en question.

maladies contagieuses trouvent toujours un foyer de prédilection. Elles y font de terribles ravages. Sauf les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul et quelques âmes charitables, qui se soucie vraiment et surtout efficacement de porter remède à ces douleurs? Ce sont là des souffrances qui ne s'étalent pas; on les ignore donc — volontairement ou non. Et, chose pénible à dire, on les ignore d'autant plus qu'elles ne semblent présenter aucun danger pour le reste de la société.

La loi chrétienne a beau nous rappeler les devoirs envers le prochain : on fait la sourde oreille à ces prescriptions gênantes de la solidarité morale.

Mais peu à peu les théories pasteuriennes vont modifier cette situation : la voix de l'intérêt s'unira à celle de la charité. Il y a dès lors des chances pour qu'elles arrivent à se faire écouter. La chose, d'ailleurs, a déjà commencé à se produire.

Aux États-Unis, dans ce pays essentiellement pratique, on s'est avisé que le *Sweating system,* c'est-à-dire l'exploitation du travail féminin à domicile, avait pour conséquence la transmission des maladies épidémiques et de la tuberculose par les vêtements confectionnés.

Les *Ligues de consommateurs,* récemment constituées, ont fait une enquête et sont arrivées à des conclusions effrayantes [1].

Nous étions peut-être tenté de nous désintéresser du sort des pauvres victimes du *sweating system,* nous nous laissions même entraîner parfois à profiter des « occasions » que cette organisation du travail permet d'offrir au public. L'intérêt nous empêchait d'entendre la condamnation portée contre nous par le catholicisme

1. Nous en avons parlé plus haut, cf. p. 188.

social. Mais les doctrines pasteuriennes nous révèlent aujourd'hui que c'était là un intérêt mal compris ; le christianisme voulait notre bien matériel, en même temps que notre bien moral, lorsqu'il nous interdisait de profiter de l'exploitation de nos frères ouvriers.

II

Une seconde démonstration sociale, que nous apportent les découvertes de Pasteur et de ses disciples, concerne l'efficacité et la nécessité, en certaines matières, de l'intervention des pouvoirs publics ou, si l'on préfère, du principe d'obligation établi par la loi.

Il y a une école qui voudrait réduire l'État à un simple rôle de police. D'après ces ultra-libéraux, l'initiative privée suffirait à tout. C'est assurément une exagération regrettable et condamnable : de ce que l'initiative privée est chose excellente en soi, digne d'être encouragée, il ne faut pourtant pas conclure qu'elle soit toujours capable de mener à bonne exécution les œuvres les plus diverses et les plus considérables.

L'histoire de la guérison de la variole vient nous en donner une preuve péremptoire ; elle établit, ce nous semble, la supériorité, en certains cas, d'une mesure décrétée obligatoire sur les procédés, si ingénieux soient-ils, dus uniquement à la libre initiative des citoyens.

Les faits, intéressants en eux-mêmes et par les conclusions qu'on en peut tirer, valent la peine qu'on les relate avec quelques détails.

Au lendemain de la guerre de 1870, la population allemande fut très cruellement éprouvée par des épidémies de variole : de 1870 à 1874, il mourut de ce chef

plus de cent mille personnes. Le gouvernement estima qu'il serait bon d'éviter de pareilles saignées. Il rendit alors la vaccination obligatoire et, ce qui était plus difficile, il tint la main à la stricte observation de la loi qui devint exécutoire à dater du 1er avril 1875. Voici, d'après M. Duclaux [1], les résultats obtenus : de 1886 à 1893, la moyenne des décès annuels par variole est tombée dans tout l'Empire à 130 par an. En 1895, il n'y a eu que 27 morts par variole, et le document qui rapporte ce chiffre ajoute triomphalement que, si on compare la mortalité de cette année à la mortalité des autres pays d'Europe pendant la même période, pour *un* mort de variole dans les villes allemandes, il y en a eu 3 en Suisse, 19 en Angleterre, 25 en Belgique, 81 en Hollande et *201 en France.* « On le voit, écrit M. Duclaux, *la variole n'existe plus en Allemagne.* Les quelques dizaines de décès par cette maladie, que la statistique relève encore, se produisent surtout dans les districts ou les villes de la frontière, surtout au voisinage de la Russie et de la Bohême. C'est le même fait que pour la rage, que l'Allemagne a aussi extirpée de chez elle, par une stricte observance de la loi, et dont elle n'entend plus parler que sur les confins des pays qui n'ont pas de loi de police sanitaire ou ne l'observent pas, la Russie et la France. Il y a donc des pays qui savent économiser les milliers de vies que leur coûteraient annuellement les maladies évitables; et il y en a aussi qui préfèrent payer ce tribut; parmi ces derniers, la France tient un rang des plus distingués, et sa prodigalité a même quelque chose de chevaleresque : c'est elle qui fait le moins d'enfants, et c'est elle qui les laisse périr avec le plus de désinvolture. »

Mais, en ce qui concerne la variole, il y a lieu d'es-

1. Cf. *Hygiène sociale*, pp. 14 et sq.

pérer que nous cesserons bientôt d'occuper ce « rang des plus distingués ». Le Sénat, après la Chambre, vient, en effet, de voter une loi qui rend la vaccination antivariolique obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième. C'est à peu près dans ces conditions que l'obligation de la vaccination a été imposée non seulement en Allemagne, mais encore en Suède, en Norvège, en Danemark.

Lors de la discussion de cette loi au Sénat, M. le Dr Brouardel, en sa qualité de commissaire du gouvernement, a cité un certain nombre de faits qui établissent les heureux résultats obtenus par l'obligation et, par contre, rendent évidente l'insuffisance de l'initiative privée. Voici, entre autres choses, ce qu'a déclaré l'ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris[1] : « Ceux d'entre nous qui sont allés à l'Exposition universelle ont pu voir des tableaux dans lesquels on faisait figurer la mortalité variolique dans les différents pays européens. Il y avait une grande partie blanche au milieu de l'Europe, s'étendant sur la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, pays où la vaccination est obligatoire. L'expérience est donc faite. Elle a eu lieu en Allemagne dans des conditions très sévères, et en voici le résultat : alors que nous perdons encore, sur 100.000 habitants, de 15 à 20 varioleux par an, suivant les villes, toute l'Allemagne donne 0,04 pour 10.000 habitants. Par conséquent, *tous les ans, l'Allemagne fait, par rapport à nous, une économie de 4.000 vies humaines.* »

L'infériorité de l'initiative privée, en pareille matière, n'est-elle pas assez nettement prouvée par cette

1. Cf. *Journal officiel*, 31 janvier 1902. — Sénat, séance du 30 janvier p. 86.

démonstration expérimentale? N'est-il pas établi que les individus, dans leur ensemble, ne prennent point, soit ignorance, soit insouciance, les élémentaires précautions destinées à sauvegarder leur vie? N'est-il pas ainsi rendu manifeste qu'*il faut parfois protéger les gens — presque malgré eux?* Et cette protection que l'on doit leur assurer contre certaines maladies évitables, ne doit-on pas aussi la leur assurer, comme le réclament les catholiques sociaux, contre certains surmenages de travail, excessifs et encore plus meurtriers? Sans doute, il serait bien préférable que les hommes fussent tous en mesure de se protéger eux-mêmes; sans doute, il serait désirable que, dans beaucoup de cas où elle est aujourd'hui impuissante, l'initiative privée pût suffire à la tâche. Malheureusement, cela n'est pas — déplorons-le en le constatant — mais, jusqu'au jour où il pourra en être autrement, la loi doit suppléer à ces volontés incertaines ou mal éclairées.

Les économistes qui assignent aux pouvoirs publics un rôle infime, invoquent volontiers l'exemple de l'Angleterre. Leur argumentation pèche ici par la base, car il serait facile de trouver chez nos voisins d'outre-Manche des cas nombreux d'intervention des dits pouvoirs publics, voire même parfois d'une quasi-tyrannie exercée par la collectivité sur les individus.

Pour rester dans le cadre de cette étude, nous ne relèverons ici que deux faits.

Le premier a été signalé à la tribune par le Dr Brouardel, au cours de ce débat dont nous avons parlé sur la vaccination obligatoire et les mesures à prendre contre les maladies contagieuses. Le voici : « ... En Angleterre, a déclaré le commissaire du gouvernement, la loi est d'une sévérité telle que nous n'aurions pas osé

vous proposer d'aller jusque-là. Je puis citer le fait d'un de nos collègues, médecin des hôpitaux, qui nouvellement marié, va à Édimbourg avec sa femme. Là, quarante-huit heures après son arrivée, celle-ci contracte la fièvre scarlatine. Le tenancier de l'hôtel l'apprend et prévient l'inspecteur. On prend la jeune femme, on l'enferme pour quarante jours dans un hôpital de contagieux, et le médecin dont je parle a eu beaucoup de peine à accompagner sa femme dans cet hôpital spécial [1]. » Nous signalons ce récit du Dr Brouardel à ceux qui seraient tentés de supposer que le libéralisme anglais assure à l'individu le droit de faire tout ce que bon lui semble.

Après cette grave et gênante limitation apportée à l'exercice de la liberté individuelle, voyons maintenant les limitations fort graves et non moins gênantes imposées à l'exercice de la propriété individuelle, — au nom de l'intérêt collectif.

C'est au livre de M. Duclaux que nous empruntons l'indication de ces faits [2]. « Les statistiques de mortalité ayant montré depuis longtemps le danger que présentaient non seulement pour leurs habitants, mais aussi pour le voisinage, les maisons bondées des quartiers pauvres, les Anglais ont conclu, avec leur sens pratique et le goût pour le bien-être du *home* qu'ils ont tous à un degré si éminent, qu'il y avait là une imperfection à corriger. De là un mouvement d'opinion, qui date de 1848, *et qui s'est immédiatement traduit par des acts du Parlement.* »

M. Duclaux passe en revue ces divers acts : « Le premier définit ce qu'il appelle les *nuisances,* c'est-à-dire les conditions hygiéniques qui peuvent être

1. Cf. *Journal officiel*, séance du 30 janvier 1902, 87.
2. Cf. *Hygiène sociale*, pp. 152 et sq.

désagréables ou dangereuses à autrui, et prévoit les moyens d'obliger ceux de qui vient le dommage à le réparer, à refaire chez eux le drainage et la ventilation, à paver les cours et rues, et à désinfecter, purifier toutes les habitations voisines auxquelles a été porté un certain préjudice. Une maison jugée malsaine peut être jetée bas ou fermée par ordre, et si le propriétaire se refuse aux réparations ou aux démolitions demandées, l'autorité locale peut les exécuter en conservant recours contre le propriétaire pour la dépense faite. De même, on peut mettre en demeure le propriétaire d'une maison trop bondée de la vider d'un certain nombre de ses habitants. En somme, c'est *une atteinte directe aux intérêts privés au nom des intérêts de tous,* lorsque ces intérêts privés ont empiété sur ceux de la communauté. »

Le second act (1851) permet aux districts et paroisses qui ont une population de plus de 10.000 habitants de construire des logements pour les gens pauvres et de les gérer.

Le troisième act (1868-1882), connu sous le nom d'act *Torrens,* « est fait dans l'intérêt des travailleurs et de leurs familles. Le propriétaire de maisons jugées malsaines, peut être mis en mesure de les réparer ou de les démolir. La loi initiale l'y obligeait absolument, en réservant pourtant un droit à une compensation. Un amendement plus récent lui donne le choix, soit de faire l'opération lui-même, soit de réclamer de l'autorité sanitaire l'achat de son immeuble. Comme la dépense est alors supportée par le district, cet amendement est de nature à faire réfléchir l'autorité sanitaire, mise en face d'une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il s'agit alors de comparer les charges et les avantages de l'opération ».

Mais un quatrième act, connu sur le nom de « sir

Richard Cross Act », va encore plus loin. « Il prend la question d'une manière beaucoup plus générale et permet à tous les districts de plus de 25.000 habitants de détruire, *malgré toute opposition,* toutes les maisons construites sur une aire reconnue malsaine et d'y reconstruire des maisons hygiéniques. » Cette loi est applicable dans une centaine de villes des Iles Britanniques.

Enfin, en 1890, « tous ces acts ont été refondus et condensés dans un seul act, le *Housing of the working class Act,* qui précise et codifie les pouvoirs donnés à la communauté, et *maintient le principe de la pression et de l'astreinte exercée sur le propriétaire* ».

Voilà ce que le législateur n'a pas craint de décider dans un pays qui est cependant réputé pour son amour de l'indépendance et le respect des droits de chacun. On le voit donc, l'intervention des pouvoirs publics, se produisant dans le sens des intérêts de la collectivité, peut parfaitement se concilier avec l'exercice de la liberté individuelle. C'est là ce qui résulte de l'expérience anglaise.

Nous ajouterons que nos voisins d'outre-Manche sont gens trop pratiques pour imposer de gênantes limitations, s'il ne devait pas en résulter un profit général. Ces actes parlementaires ont eu de très heureux effets au point de vue de la santé publique. Les statistiques officielles montrent que, tandis que la tuberculose faisait chez nous des ravages de plus en plus grands, la mortalité diminuait de ce chef en Angleterre, et les personnes compétentes attribuent, en grande partie, cette diminution aux mesures dont nous avons parlé. Sur 10.000 tuberculeux anglais, il en mourait 25 par an en 1860-1865, et maintenant — ou plus exactement en 1896 — ce chiffre s'est abaissé à 13, tandis que chez nous, s'élevant progressivement, il est

arrivé à 35. Ces progrès ont été résumés par M. Duclaux en une formule saisissante : « Après quarante ans de lutte, l'Angleterre ne perd plus qu'un seul tuberculeux quand nous en perdons trois. » Dira-t-on encore que les mesures coercitives, édictées dans la législation, ont toujours de néfastes résultats sociaux?

Les Anglais viennent, sur ce point, de donner une double leçon à ceux qui, partisans aveuglément exclusifs de l'initiative privée, invoquent le plus souvent à tort l'exemple des Anglo-Saxons.

III

Enfin, il est une dernière conclusion sociale qu'il nous semble juste et intéressant de tirer de l'ensemble des faits cités par M. Duclaux ou par ses collègues du comité d'hygiène : elle vise l'utilité d'une organisation et d'institutions professionnelles appelées à procurer des services considérables aux travailleurs et à la société, mais, il faut bien le reconnaître, rendues d'un fonctionnement efficace, grâce le plus souvent à leur caractère obligatoire.

Nous trouverons une confirmation de ce que nous avançons dans l'examen de ce qui a été réalisé en Allemagne au point de vue de la lutte contre la tuberculose.

Chez nos voisins d'outre-Rhin, il est à peine besoin de le rappeler, le système d'assurances est très développé. En 1883 et en 1889 [1], le législateur a créé deux assurances ouvrières, l'une contre la maladie, l'autre contre l'invalidité et la vieillesse. Ces deux

1. Cette loi a été modifiée en 1899, mais elle a conservé son caractère obligatoire. Cf. G. de Saint-Aubert, *l'Assurance allemande contre l'invalidité et la vieillesse.*

caisses sont alimentées tant par les *versements obligatoires* des salariés que par ceux des patrons.

L'auteur de l'*Hygiène sociale* montre comment ces caisses ont été logiquement amenées à lutter contre la tuberculose, au plus grand avantage des travailleurs et de la population en général : « Une caisse contre la maladie, dit-il [1], doit évidemment non seulement soigner les malades, mais encore veiller sur l'hygiène des bien portants, pour éviter le plus possible des chances de maladie. C'est non seulement un devoir humanitaire, c'est aussi son intérêt financier. Une caisse d'assurances contre l'invalidité et contre la vieillesse doit, de même, donner des pensions à ses ouvriers devenus incapables de travailler pour une cause quelconque (les cas d'accidents réservés, pour lesquels d'ailleurs existe une caisse spéciale); elle a donc, de ce fait, des préoccupations d'hygiène. Les deux groupes de caisse ont par conséquent des intérêts communs, peuvent faire concorder sur ce point leurs efforts, et comme les fonds qu'elles administrent leur viennent, non de la charité des particuliers, ni de celle de l'État, mais des intéressés eux-mêmes, elles sont conviées à fournir le maximum de résultat avec le minimum de dépense possible. Ce ne sont plus des établissements de charité, ce sont des maisons de commerce, des coopératives : elles vendent de la santé à leurs clients, qui sont aussi leurs commanditaires. » Au début, les caisses ont traité les malades chez eux, puis à l'hôpital qui était plus économique, et enfin elles ont créé des hôpitaux spéciaux et des maisons de convalescence.

Dans cet immense effort, dont on trouve le récit dans la thèse de M. de Saint-Aubert, nous considérerons

1. Cf. *op. cit.*, pp. 144 et sq.

surtout la partie relative à la tuberculose. Nous allons voir, après M. Duclaux, ce que peut l'intérêt financier d'une communauté professionnelle, ce qu'il donne d'initiative et permet d'exigences. « Cette tuberculose, si répandue, n'aboutissant à la mort qu'après de longues années de souffrance, écrit l'ancien directeur de l'Institut Pasteur [1], a été, dès l'origine, une préoccupation pour les deux caisses d'assurances ouvrières. Déjà en 1895, c'est-à-dire six ans seulement après la mise en vigueur de la loi, le Dr Gebhart signalait le péril au congrès de Stuttgart. Sur 60.000 rentes d'invalidité, 8.500 allaient à des tuberculeux, et ce chiffre augmentait tous les ans. C'était la ruine assurée et la faillite des Offices d'assurances, à moins d'une augmentation de cotisation, contre laquelle tout le monde protestait d'avance... C'est pour parer à ce danger que le Dr Gebhart pensa à utiliser les sanatoriums. Le mouvement en faveur de ces établissements était déjà commencé en Allemagne. Le succès de ceux qu'on avait ouverts pour les classes riches avait donné à tous la pensée généreuse d'en construire pour les classes pauvres, et la charité, mise en jeu, avait procédé suivant ses formules ordinaires... La charité est une source intermittente, irrégulière; elle peut beaucoup contre un désastre isolé; elle est presque impuissante quand il faut un effort soutenu. Cette nécessité de la continuité de l'effort se manifestait ici très nette. Ce n'est pas tout que de bâtir un sanatorium, il faut le faire vivre, et les fonds des souscriptions épuisés, il faut les renouveler. L'œuvre des sanatoriums populaires était menacée d'un échec lorsque, heureusement, elle entra en communauté d'intérêts financiers avec les Offices d'assurances ouvrières. »

Pour justifier sa proposition, le Dr Gebhart fit remar-

1. Cf. *op. cit.*, p. 146.

quer qu'un ouvrier tuberculeux, devenu invalide au sens que la loi allemande donne à ce mot, reste à la charge de la caisse pendant deux ou trois ans avant de mourir, et touche ainsi une certaine somme. Or, si *dès le début de sa tuberculose,* on l'avait placé dans un sanatorium où il aurait pu se guérir au bout de quatre ou cinq mois de repos, il aurait sans doute coûté moins à la caisse ; il serait à la fin rentré dans le rang et aurait continué à payer ses cotisations. Il y avait donc à cette combinaison un réel avantage financier — sans parler du bénéfice moral pour le malade, sa famille et la communauté.

Mais pour que le raisonnement fût fondé, il fallait, de toute nécessité, prendre des tuberculoses naissantes et par suite guérissables.

On eut donc le souci, comme on l'a dit, de dépister la tuberculose dès son origine. « Cela n'est pas toujours facile [1] ; mais comme les cas de tuberculose pulmonaire constituent l'immense majorité, on peut être averti de ce côté par la présence du bacille tuberculeux dans les crachats, longtemps avant qu'aucun signe stéthoscopique révèle la présence de la tuberculose. Mais comment obtenir l'examen de ces crachats? Cela *est impossible dans la clientèle privée,* où le médecin se trouve trop souvent obligé de ne parler de tuberculose que le plus tard possible, et où, quand il en parle, il est presque toujours trop tard pour intervenir. Mais avec des actionnaires d'une même caisse, *avec une coopérative de production de santé,* on est plus à l'aise : on peut exercer le droit, consenti par tous, d'étudier ces crachats au premier soupçon de tuberculose, et, en envoyant au sanatorium le malade dès qu'il est atteint, lui rendre service à lui-même, en même temps qu'à la

1. Cf. Duclaux, *op. cit.*, p. 149.

communauté. Il y gagne de se guérir, la communauté y gagne qu'il se guérisse vite, et peu à peu s'implante dans les esprits cette idée salutaire et féconde que la tuberculose n'est pas cette maladie redoutable que tout le monde croit, mais au contraire, suivant le mot de Grancher, la plus guérissable des maladies épidémiques. » Il serait difficile de contester les multiples avantages de cette institution professionnelle.

Mais il y a mieux encore.

Les bénéfices de cette façon de prendre les choses, sont tels que les Offices d'assurances ont pu ajouter une nouvelle charge à celles qu'ils avaient déjà assumées. « Le malade envoyé au sanatorium ou à l'hôpital, en vue d'un intérêt qui n'est pas seulement le sien, a souvent charge de famille, dont le sort le préoccupe, alors que son traitement s'accommode si bien du repos d'esprit. Pour venir en aide aux siens, il quittait souvent le sanatorium avant d'être guéri. Il a fallu former une nouvelle caisse pour venir en aide aux familles des tuberculeux. Il a fallu, en outre, s'imposer parfois les frais d'une désinfection dans l'appartement du malade atteint de tuberculose, soit pour y détruire les germes préexistants qui ont pu lui donner sa maladie, soit ceux qu'il aurait pu y déposer lui-même. Lorsque au sanatorium le malade a appris la gymnastique respiratoire et reçu l'éducation hygiénique qui lui permettra, une fois rentré chez lui, de n'être plus, en cas de récidive, dangereux pour les siens, il faut quelquefois lui donner les moyens matériels de réaliser cette hygiène de famille. Malgré toutes ces charges nouvelles, conclut M. Duclaux, l'affaire tient financièrement debout, et fait honneur tant à ceux qui la conduisent qu'aux ouvriers qui, tous, acceptent les sujétions et les charges, alors que tous n'en réclament heureusement pas le bénéfice. Quand on songe que le fonctionnement régulier

éloge des guérisons nombreuses pour ce chronique, et que les travailleurs assurés représentent environ le quart de la population totale de l'Empire, on n'est pas étonné que les *statistiques accusent une diminution frappante de la tuberculose en Allemagne.* » Et cette diminution, constante, progressive, qui par conséquent ira en donnant des résultats chaque année meilleurs, peut être traduite dans cette formule : partie il y a vingt ans du point où nous en sommes aujourd'hui en France, *l'Allemagne perd deux tuberculeux quand nous en perdons trois.* Voici ce qui est dû, pour une bonne part, à des institutions professionnelles auxquelles le législateur a donné force obligatoire. Il y a là un argument de fait qui mérite considération.

IV

Mais il est des cas nombreux où la force coercitive de la loi ne saurait suffire. M. Duclaux en donne un exemple frappant dans son chapitre sur l'ankylostomiase des mineurs[1] : ces considérations médicales illustreraient de façon originale et probante une étude sur l'organisation professionnelle. Nous allons essayer de l'établir par un rapide exposé des faits.

L'ankylostomiase, caractérisée par la présence dans l'intestin d'un petit ver nématode, est une maladie endémique, extrêmement répandue dans certaines régions intertropicales où elle frappe presque tout le monde. Elle est heureusement peu meurtrière et les habitants de ces contrées la portent même assez vaillamment, sans présenter l'anémie dont elle s'accompagne dans des régions plus froides. Car on en trouve

1. Cf. *Hygiène sociale*, pp. 94 et suiv.

aussi dans l'Europe méridionale, en Italie, notamment dans la population ouvrière employée aux travaux des solfatares ou des rizières de la Lombardie. Les ouvriers lombards ont communiqué le parasite à tous les travailleurs réunis au Saint-Gothard pour le percement du tunnel, et ceux-ci en se dispersant l'ont emporté chez eux. Mais à mesure que la maladie avance vers le nord, elle perd un peu de ses caractères. Elle devient plus grave. En même temps, elle limite son champ d'action; au lieu d'attaquer indistinctement tous les habitants, elle manifeste une préférence presque exclusive pour les ouvriers qui vivent habituellement dans un endroit chaud et humide, par exemple les briquetiers, ou encore les mineurs. On la rencontre dans un grand nombre de houillières françaises, à Saint-Étienne, à Anzin, à Valenciennes; elle est surtout très répandue dans le bassin de Liège où elle a pris depuis 1895 une telle extension qu'on a pu se demander si, dans cette région, il y a des exploitations qui en étaient restées indemnes.

On a découvert aujourd'hui l'explication de cette marche singulière de l'ankylostomiase. La voici résumée, telle que nous la trouvons dans l'ouvrage de M. Duclaux.

L'ankylostome pond ses œufs dans l'intestin. Ceux-ci ne subissent aucune transformation dans le tube digestif : il y fait trop chaud. Ils ont besoin pour éclore d'une température voisine de 25° ou 30°. Cette température nécessaire à la formation dans l'œuf de la larve chargée de maintenir l'espèce, les œufs expulsés la rencontrent facilement dans les pays tropicaux où l'ankylostomiase est si répandue. A mesure qu'on remonte vers le nord, cette température n'est habituelle que dans les galeries de mine. De là une localisation chez les mineurs, et, de préférence, chez les ouvriers du fond,

surtout chez ceux qui travaillent dans des galeries étroites.

On a deviné, sans que nous ayons besoin d'insister, comment la maladie se propage et ce qu'il faudrait interdire pour arrêter la contagion.

Le Comité supérieur d'hygiène publique de Bruxelles, invité à donner son avis sur la prophylaxie de l'ankylostomiase, recommanda l'adoption d'une série de rigoureuses mesures. Par une étude détaillée[1], M. Duclaux n'a pas de peine à montrer que quelques-unes d'entre elles sont « inexécutables par quelque pouvoir que ce soit ». Les autres ne semblent pas « exécutables par le pouvoir qui les commande au nom de l'intérêt de tous », mais elles le deviennent « quand elles sont prises en main au nom des intérêts particuliers à ceux à qui elles doivent servir ». Et c'est ici que nous voyons intervenir très efficacement le groupement professionnel.

Ce serait, en effet, une coopérative liégeoise, la Populaire, qui, d'après l'*Hygiène sociale*[2], aurait « signalé le péril et commencé l'œuvre de résistance ». La chose n'est d'ailleurs pas pour surprendre. « Cette coopérative, dit M. Duclaux, compte un grand nombre de mineurs. Elle paie les frais de maladie de ses membres. Les livres de caisse lui ont appris que, dans certaines mines, la proportion des malades était plus grande que dans d'autres, et que dans ces mines le nombre des jours de maladies allaient en augmentant. Surpris de ce fait, ils ont voulu voir, ils ont vu, et dès que les malades ont été visités non par les médecins des Compagnies, mais par des médecins de la coopérative, le mal est apparu dans toute son intensité, et il a fallu se préoccuper de le guérir. On voit par quelle logique une

1. Cf. *Ibid.*, pp. 101 et suiv.
2. Cf. *Ibid.*, p. 106.

association ouvrière a été conduite sur le terrain de l'hygiène, où il faut se féliciter de la voir apparaître : elle est, en effet, autrement armée que ses membres pour y évoluer à l'aise. Isolé, le malade est ignorant, impuissant, et se résigne. Il n'a, en outre, aucun intérêt à ne pas contagionner son voisin... La situation change pour le malade, dès qu'il cherche dans l'association un remède contre les maux, quels qu'ils soient, dont il est atteint. L'association a intérêt, comme le malade, à ce que la santé existe ou reparaisse parmi ses membres. Comme pour le malade, son intérêt est pécuniaire, mais elle a, pour le servir, d'autres moyens que le mineur isolé : elle peut s'informer, elle peut parler et agir au nom du nombre... » C'est ce qu'elle a fait à Liège.

Comme la maladie est d'autant plus facile à guérir qu'elle est prise plus tôt, on a organisé, sous la direction du Dr Malvoz, un service bactériologique qui « dépiste la maladie et en fait le diagnostic le plus précoce possible ».

Si la thérapeutique ne suffit pas, l'association ouvrière est, paraît-il, décidée à obliger ses membres à prendre certaines mesures d'hygiène pour éviter la diffusion de la maladie [1] et à exercer une étroite surveillance pour assurer le respect de ces prescriptions. « Mais il faut reconnaître, remarque M. Duclaux, que cette surveillance n'est possible que si les ouvriers en comprennent l'utilité et la font eux-mêmes... La question est de savoir si la Coopérative peut y astreindre ses membres, en leur parlant au nom de l'intérêt mutuel et de

1. « Une mine infectée se nettoie spontanément elle-même, par la mort inévitable de toutes les larves qui ne rencontrent pas un intestin humain pour y terminer leur évolution ; si elle continue à rester infectante, c'est grâce à l'apport régulier de matériaux neufs ; elle a besoin d'être repeuplée constamment. Il ne s'agit donc, pour la stériliser au point de vue de l'ankylostome, que d'amener les mineurs à se délester avant d'entrer dans la mine. » (Duclaux, *op. cit.*, p. 110.)

celui de leur association. Si elle y réussit, comme tout le fait espérer, un grand pas sera fait, car une société dont tous les membres obéiraient à des consignes, variables dans leur libellé, suivant le métier, mais s'inspirant toutes de l'intérêt d'une association, d'une coopérative, d'une communauté, et servant par là l'intérêt de tous, une telle société, disons-nous, serait très différente de la société actuelle... » Nous ne suivrons pas M. Duclaux dans ses considérations sociologiques : il nous suffit d'avoir montré, à l'aide de faits par lui rapportés, comment le groupement professionnel peut rendre au corps social des services qu'*a priori* l'on n'aurait pas attendus de lui. Il ne serait peut-être pas difficile d'établir que, pour lutter contre les maladies spéciales aux divers métiers, on ne saurait trouver des concours plus efficaces que dans l'association corporative.

Et maintenant, si nous jetons un rapide coup d'œil sur ce chapitre, il nous semble que nous étions bien en droit de dire, comme nous le disions au début, que les découvertes pasteuriennes et les constatations des hygiénistes confirment indirectement deux ou trois des thèses des catholiques sociaux.

Elles nous ont montré, en effet, que chacun de nous avait *intérêt* à ne pas rester indifférent à la misère de son voisin : le respect du devoir de charité ne comporte pas seulement pour nous des avantages moraux, mais il entraîne souvent d'heureuses conséquences matérielles.

Nous avons vu également que l'initiative privée, si excellente soit-elle, ne saurait cependant suffire à toutes les besognes : pour obtenir certains résultats, on est obligé de faire appel à l'autorité de la loi et à l'intervention des pouvoirs publics.

Enfin, la lutte contre certaines maladies, particulièrement redoutables et répandues, nous a montré l'utilité, à ce point de vue très spécial, des groupements professionnels, venant décupler les efforts de l'initiative individuelle et, d'autre part, s'adaptant mieux à ces besoins que l'action de l'État, qui manque parfois de la souplesse nécessaire.

Nous ne saurions prétendre avoir établi une démonstration complète de ces deux ou trois thèses : nous avons désiré seulement apporter une confirmation indirecte et, en quelque sorte, une illustration, peut-être inattendue, de théories sociales dont nous avons jadis essayé de donner l'exposé et la justification doctrinale.

ir
ce
fé-
di-
la

grès
uta
ille
léci-
utes
nière
— les
se réu-
posée de
niversité
ir à l'Uni-

CHAPITRE IV

LES ORIGINES D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

I. Depuis la conférence de Berlin de 1890. — Ce que peuvent des initiatives privées, lorsqu'elles sont associées et disciplinées. — Le projet d'un Office international du travail. — Deux congrès qui font avancer la question. — II. Ce que l'on désirait en Belgique. — Le Congrès de Paris en 1900. — On fonde l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs*. — Son but et son organisation. — Le comité international. — Un incident significatif. — La question de la représentation du Saint-Siège. — L'association internationale et la conclusion du traité de travail entre la France et l'Italie. — III. Les assemblées générales annuelles de l'association. — La réunion de 1902 à Cologne. — Deux questions à l'ordre du jour : l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes et l'interdiction du travail de nuit aux ouvrières de l'industrie. — IV. Une commission qui travaille. — V. Comment fut convoquée la conférence internationale de Berne.

Sur l'invitation du conseil fédéral suisse, les délégués officiels des gouvernements européens se sont réunis le 8 mai 1905, à Berne, en vue d'examiner les questions relatives à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et à l'emploi industriel du phosphore blanc. Il peut n'être pas sans utilité de rechercher les origines de cette conférence internationale — la première dans ce genre depuis la fameuse conférence de Berlin, convoquée en 1890 par l'empereur allemand : cette étude montrera les résultats que des initiatives privées, bien disciplinées et coordonnées, peuvent obtenir dans la

vie publique. A l'heure présente, la leçon ne nous semble point dénuée d'intérêt.

I

A la conférence de Berlin, le représentant suisse avait proposé la création d'un office international du travail. Mais cette proposition ne fut pas écoutée : on se contenta de voter, en principe, l'échange entre gouvernements, de relevés statistiques et de documents concernant la législation du travail.

Quelques années plus tard, le gouvernement helvétique renouvela sa proposition : les puissances estimèrent que la création proposée restait inopportune.

Mais, alors, les individus, plus portés à l'action que les gouvernements, se groupèrent pour reprendre la tâche dont ceux-ci se désintéressaient : en 1897, il se tint à Zurich un congrès international où, après avoir examiné tous les points du programme de la conférence de Berlin, on fut d'accord pour inviter le Conseil fédéral suisse à provoquer de nouvelles négociations diplomatiques en vue de la fondation d'un office de la protection ouvrière.

Un mois après, se réunissait à Bruxelles le *Congrès international de législation du travail*. On y discuta le principe même de l'intervention de la loi en pareille matière. Le congrès se sépara sans prendre de décision ferme : on avait seulement assisté à des joutes oratoires du plus haut intérêt. Mais, après la dernière séance, ceux que la discussion avait rapprochés — les partisans divers du principe d'intervention — se réunissaient et désignaient une commission, composée de MM. le duc d'Ursel, Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain et Mahain, professeur à l'Uni-

versité de Gand, afin de « rechercher les moyens de donner une suite au congrès ». On fut « immédiatement d'accord que cette suite devait être avant tout une grande association internationale des amis de la législation du travail; elle devait accueillir l'aile droite comme l'aile gauche; elle ne devait exclure de ses rangs que les irréductibles adversaires de l'intervention légale ».

II

L'idée parut pouvoir être réalisée assez rapidement : M. Nyssens qui, en Belgique, dirigeait le ministère de l'industrie et du travail, se montrait particulièrement favorable; dès la fin de 1898, l'Office belge du travail faisait paraître l'*Annuaire de la Législation du travail* qui, dans la pensée de ses éditeurs, devait être la première d'une série d'importantes publications. Il semblait alors que Bruxelles allait bientôt devenir le siège d'une association internationale dont les adhérents se proposeraient le développement des lois protectrices des travailleurs. Mais des raisons d'ordre politique et, en particulier, la retraite de M. Nyssens, vinrent modifier l'état des esprits. La commission belge dut renoncer à ses projets.

Les choses en étaient là lorsque des professeurs français, parmi lesquels MM. Cauwès et Raoul Jay, reprirent l'idée : ils convoquèrent un Congrès international de législation du travail qui se tint, au Musée social, du 25 au 29 juillet 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle.

A ce congrès se rencontrèrent les principaux partisans de l'intervention légale — hommes politiques, économistes de profession, chefs d'entreprises indus-

trielles, dirigeants d'associations ouvrières. Sans distinction de nationalité ni d'opinions religieuses ou sociales, ils furent unanimes à désirer la constitution d'une ligue ou association qui coordonnerait les efforts de tous ceux qui souhaitaient améliorer la condition des travailleurs, mais les avis différèrent quelque peu sur la forme même de cette association.

On se mit enfin d'accord et l'on décida la création d'une association internationale. Son but est double. Tout d'abord, cette association doit « servir de lien entre ceux qui, dans les différents pays industriels, considèrent la législation protectrice des travailleurs comme nécessaire ». En second lieu, elle doit organiser et soutenir « un *office international du travail* qui a pour mission de publier en français, en allemand et en anglais, un recueil périodique de la législation du travail dans tous les pays ». En un mot, l'association se propose de travailler à la diffusion des idées de protection légale et de faciliter les ententes entre nations sur les questions de réglementation du travail.

L'organisation de l'association est assez complexe : elle repose sur la constitution de sections nationales, comprenant cinquante membres au moins et versant une contribution annuelle minimum de 1.000 francs. « Chaque section reste chez elle, autonome. Elle s'organise comme elle l'entend, elle se trace son programme, qui peut être plus ou moins étendu. Rien ne l'empêche d'avoir un programme *national*. On lui demande seulement que ses statuts soient conformes à ceux de l'Association internationale. » Cette grande liberté a permis aux sections de s'adapter aux conditions de milieu et elle est pour beaucoup dans le succès de l'institution.

A la tête de l'Association se trouve un comité international, composé des délégués des sections interna-

tionales et des représentants des divers gouvernements. Au congrès de 1900, un socialiste révolutionnaire, M. Champy, protesta contre l'admission dans ce comité d'un représentant du Saint-Siège. Cette protestation souleva un incident qui, bien que très court, fut extrêmement poignant. M. Raoul Jay, qui avait été l'un des organisateurs les plus actifs et l'on peut même ajouter qui avait été l'âme du congrès, fit entendre des paroles, dont l'éloquente sincérité produisit une profonde émotion. Nous les reproduisons en partie d'après le *Compte rendu officiel*[1] : « Je suis catholique convaincu, déclara l'éminent professeur à la Faculté de droit de Paris, et j'ajoute qu'en portant aux questions qui nous occupent ici l'intérêt passionné que mes amis connaissent, je ne fais qu'obéir aux préceptes de celui que nous reconnaissons pour notre Maître divin. (*Applaudissements.*) Mais, vous le savez, du premier jour, — la composition du comité de patronage en fournirait au besoin la preuve décisive, — notre pensée a été d'appeler à ce congrès sans distinction d'opinions et de croyances tous les partisans de la protection légale des travailleurs et je puis déclarer hautement que jamais il n'est entré dans mon esprit, qu'il répugnerait à ma conscience de faire faire par voie détournée je ne sais quelle manifestation confessionnelle à des hommes qui ne partagent pas mes convictions... » Après avoir fait remarquer que l'on traitait le Saint-Siège comme tous les autres gouvernements reconnus par le droit international, M. Raoul Jay concluait : « ... Nous ne vous demandons donc pas de faire une manifestation catholique. Mais nous avons, en revanche, le droit de vous demander de ne pas faire une manifestation anticatho-

1. Cf. *Congrès international pour la protection des travailleurs*, 1900 (Paris, A. Rousseau, éditeur), p. 549 et sq.

lique. Nous vous le demandons avec instance. » Les vifs applaudissements qui accueillirent ces déclarations montrèrent de quel côté inclinait la presque unanimité des congressistes. D'ailleurs deux socialistes, de nuances un peu différentes, MM. Lagardelle et Keufer, vinrent appuyer la motion de M. Raoul Jay : la cause était entendue. Depuis lors, le Saint-Siège est représenté au comité international par M. le comte Soderini qui s'acquitte avec une haute distinction de la mission à lui confiée par Léon XIII et renouvelée par Pie X.

Cet incident n'eut pas de suite : l'association internationale fut définitivement fondée sous la présidence de M. Scherrer, avocat à Saint-Gall. M. Bauer, professeur à l'Université de Bâle, en fut nommé secrétaire ; il fut, en même temps, chargé de la direction de l'Office international de publication. Le siège du bureau fut fixé à Bâle.

Depuis lors, l'association n'a cessé de prospérer, augmentant le nombre de ses adhérents dans la plupart des pays industriels, voyant son influence croître auprès des divers gouvernements, à tel point qu'elle est en droit de revendiquer une part dans l'heureuse conclusion du traité de travail, intervenu entre la France et l'Italie.

III

Tous les ans, une assemblée générale réunit les délégués des différentes sections nationales : au cours des séances, on discute telles ou telles questions relatives à la protection légale des travailleurs — questions qui, dans chaque section, ont été précédemment l'objet d'enquêtes détaillées, de rapports documentés et de débats approfondis. C'est ainsi qu'en 1902, à Cologne, on exa-

mina les deux questions qui viennent de recevoir à Berne une solution internationale.

Sur la question du travail de nuit pour les ouvrières on se prononça en principe pour l'interdiction générale. On chargea une commission de rechercher les moyens d'introduire cette interdiction dans les diverses législations; on la chargea notamment d'examiner comment les exceptions actuelles pourraient être supprimées. Cette commission, composée de deux membres désignés par chaque section nationale, devait faire appel aux personnes les plus compétentes et déposer son rapport dans les deux ans.

Sur la seconde question (interdiction du phosphore blanc et du plomb), l'assemblée générale vota les résolutions suivantes :

1° Les dangers que présentent pour la santé des ouvriers et ouvrières les manipulations et l'emploi du phosphore blanc et du plomb étant exceptionnellement graves, il est urgent de charger une commission de rechercher les moyens propres à faire disparaître ces dangers et à amener par entente internationale la prohibition générale du phosphore blanc et la suppression, dans la mesure du possible, de l'emploi du blanc de céruse;

2° Cette mission sera confiée à la commission chargée d'étudier la question de l'interdiction du travail de nuit des femmes;

3° En ce qui concerne les travaux publics, le comité international fera immédiatement, par l'entremise de son bureau, des démarches auprès des gouvernements et des autorités publiques, pour que l'emploi de la céruse soit interdit dans les travaux que ces gouvernements et ces autorités entreprennent.

IV

Le congrès de Cologne avait donc abouti à des conclusions précises. Elles ne demeurèrent pas dans le domaine théorique.

Dès le mois d'août 1903, l'Office international publiait en deux volumes les rapports documentaires rédigés sur les questions mises à l'étude et, au mois de septembre suivant, la commission se réunissait à Bâle, en discutait les conclusions et adoptait des résolutions qu'on peut résumer ainsi qu'il suit[1] :

1° En ce qui concerne l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes, la commission chargeait le bureau de l'association de s'adresser au conseil fédéral de la Confédération helvétique pour le prier de prendre l'initiative d'une conférence internationale, où l'on examinerait s'il serait possible d'interdire, par voie de convention internationale, l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

2° En ce qui concerne le plomb et les couleurs de plomb, la commission estimait qu'il n'était pas nécessaire de procéder par voie internationale, mais elle invitait les sections nationales à poursuivre énergiquement dans chaque pays l'interdiction de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture.

3° Enfin, pour ce qui touchait au travail de nuit des femmes dans l'industrie, la commission chargeait le bureau de l'association de s'adresser au conseil fédéral de la Confédération helvétique pour le prier de prendre l'initiative d'une conférence internationale ayant pour

1. Cf. un rapport de M. André Lichtenberger sur l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs et sa section française* (Alcan, éditeur).

but l'interdiction, par voie de convention internationale, de ce travail de nuit. On décida, en outre, de remettre aux divers gouvernements des mémoires dans lesquels on exposerait, sur ce point important, les vues et désirs de l'association. On y préciserait notamment que l'interdiction du travail de nuit doit assurer à toutes les ouvrières de l'industrie un repos de douze heures consécutives. Mais la commission prévoyait et admettait que des dispenses pourraient être accordées soit dans les cas de force majeure, soit pour certaines industries travaillant des produits d'altération très rapide. De plus, la réduction transitoire du grand repos de nuit à dix heures, devait permettre aux industries saisonnières de trouver les heures supplémentaires dont elles peuvent avoir besoin dans l'état actuel de leur organisation. Des délais à déterminer seraient accordés pour la réalisation des réformes [1].

V

Le bureau de l'association entendit l'invitation de la commission et, sur sa sollicitation, le gouvernement helvétique accepta de provoquer la conférence internationale désirée. Les décisions prises par cette assemblée officielle réunie à Berne, *tendent toutes à la suppression progressive et presque complète en Europe du travail de nuit pour les ouvrières de l'industrie.*

C'est là un fait extrêmement important.

1. En outre, la commission émettait le vœu qu'une enquête fût instituée dans les divers pays concernant le travail industriel à domicile et, en particulier, concernant l'influence de la législation actuelle pour la protection des travailleurs adonnés à ce genre de besogne : la question du travail à domicile est une des plus importantes de toutes celles qui se posent à l'heure actuelle et une de celles dont la solution est la plus délicate.

Important d'abord au point de vue de l'intérêt des classes populaires qui verront ainsi disparaître une cause de souffrances et de misères.

Important au point de vue social, car le travail industriel de nuit est aussi funeste à la santé morale qu'à la santé physique : il contribue singulièrement à la désorganisation de la famille.

Important enfin par les leçons qui s'en dégagent; *il est démontré par là que l'action des simples citoyens, — pourvu qu'elle soit coordonnée dans une association, — peut beaucoup pour l'amélioration de la situation des travailleurs.* Cette action n'est-elle pas arrivée, en effet, à préparer une entente entre les divers gouvernements pour supprimer un des abus du régime moderne? Et cette entente sur un point particulier ne permet-elle pas d'en espérer d'autres sur des points plus nombreux? On peut donc entrevoir dans le lointain de l'avenir cet accord international pour la solution des questions du travail que le Pape Pie X appelait de ses vœux dans une lettre à M. Scherrer, président de l'Association — et ne devons-nous pas tous souhaiter la prompte réalisation de cet accord?

Les catholiques sociaux — et en particulier ceux de France — ont le droit de réclamer une part dans ces premiers et très heureux résultats : leur loyale collaboration aux travaux de l'Association établit aux yeux du monde ouvrier qu'ils savent passer de la théorie à la pratique : ils ne se contentent pas de faire des déclarations de principe, « ils posent des actes ». C'est dans cette voie positive que nous devons de plus en plus nous engager.

CHAPITRE V

UNE INNOVATION AMÉRICAINE : UN TRIBUNAL POUR ENFANTS

I. L'accroissement de la criminalité juvénile. — Ce que nous apprend la lecture des *Faits divers*. — Comment la vie d'un bourgeois fut l'enjeu d'une partie de cartes. — Que faire pour l'enfance coupable ? — II. Les tribunaux pour enfants aux États-Unis. — Ils prennent naissance à Chicago. — Une campagne dans laquelle les sociétés féminines ont eu une part active. — Les trois caractéristiques de l'institution américaine. — Un juge spécialement chargé de s'occuper des enfants. — Les adolescents ne sont jamais envoyés en prison. — La mise en liberté surveillée. — Le rôle du délégué. — Un juge qui est un tuteur. — III. Les audiences du tribunal pour enfants de Chicago. — Une jeune Américaine qui promet. — IV. Résultats obtenus par les tribunaux pour enfants. — Statistique édifiante. — V. Essais d'adaptation à la France. — Un auditeur qui a profité d'une conférence et, par surcroît, qui en fait profiter les autres. — Comment M. Rollet sut faire appliquer par la huitième Chambre du tribunal de la Seine le principe américain de la mise en liberté surveillée. — Le rôle nouveau du *Patronage de l'enfance*. — De quoi tenter les œuvres et les personnes qui s'intéressent à l'enfance.

I

C'est un lieu commun que de déplorer l'accroissement rapide et terrifiant de la criminalité juvénile. Les statistiques sont instructives et nous révèlent un triste état de choses [1]. Lisez les *Faits divers* des journaux

1. Cf. H. Joly, *L'enfance coupable* (Lecoffre, éditeur).

et vous serez effrayé du nombre de crimes commis par des « apaches » de quinze à vingt ans. Ces meurtres et ces méfaits de toutes sortes, dont la presse nous apporte chaque jour le récit, laissent entrevoir à quel point le sens moral est atrophié chez tous ces malheureux. Je ne sais rien de plus significatif à ce sujet que le fait suivant, survenu récemment dans un des quartiers populaires de Paris. Quatre ou cinq vauriens d'une quinzaine d'années, désœuvrés, eurent l'idée, pour corser leur jeu de cartes languissant, de décider que le perdant serait tenu d'assassiner en pleine rue, devant le débit, le « pante », c'est-à-dire le bourgeois qui viendrait à passer. Ainsi fut dit, ainsi fut exécuté. La partie achevée, le joueur malchanceux planta son couteau à virole dans le ventre du premier individu qui se présenta à lui... Nous n'aurions qu'à parcourir les journaux des derniers mois pour y recueillir des faits du même genre.

En présence d'une telle situation, les criminalistes reconnaissent la nécessité d'un traitement spécial de l'enfance et de la jeunesse coupables : à ces prévenus imberbes, on ne saurait appliquer les pénalités infligées aux adultes. Leurs fautes, d'ailleurs, témoignent surtout de l'absence de toute éducation morale : peut-être, en faisant agir sur eux une action intelligemment et affectueusement moralisatrice, pourrait-on combattre leurs mauvaises passions. Assurément, on ne réussira pas avec tous; quelques-uns de ces pauvres êtres sont déjà si profondément vicieux qu'il serait bien difficile de les modifier, mais on peut espérer quelques sauvetages d'âmes... Et, d'en espérer quelques-uns, cela suffit pour susciter les généreuses initiatives.

Parmi ces initiatives, l'une des plus opportunes nous paraît être celle qui est due aux sociétés protec-

trices de l'enfance de Chicago et au succès de laquelle ont très largement contribué les clubs de femmes dans la grande cité américaine. Nous voulons parler des *tribunaux spéciaux pour enfants.*

II

Les règles qui étaient suivies dans l'État de l'Illinois, en ce qui concerne l'enfance coupable, étaient particulièrement défectueuses : jusqu'à l'âge de dix ans, le petit vagabond pouvait accomplir toutes sortes de délits sans être arrêté ; par contre, à peine avait-il atteint sa dixième année, qu'on le traitait comme un adulte et qu'on l'enfermait avec les délinquants de profession. Dans un tel contact, le petit mauvais sujet achevait de se pervertir.

Les sociétés qui s'intéressaient à l'enfance s'émurent de cette situation ; les associations féminines prirent à cœur la réforme d'un pareil régime et organisèrent une campagne de conférences et de presse. Pour obtenir le vote d'une loi modifiant cet état de choses, il fallait au préalable gagner l'opinion publique. Cette conquête fut faite en quelques semaines, un projet de loi élaboré et envoyé à la Chambre de l'Illinois : après bien des difficultés, la proposition fut définitivement votée et mise en vigueur le 1er juillet 1899. Quinze jours plus tard, le premier tribunal pour enfants fonctionnait à Chicago.

La réforme fut jugée excellente, puisque en très peu de temps, on l'adopta dans vingt-quatre États sur quarante-sept que compte aujourd'hui la grande République des États-Unis.

Sans doute, suivant les régions, quelques modifica-

tions ont été introduites dans l'institution qui a pris naissance à Chicago, mais c'est toujours celle-ci qui a servi de modèle et dont on a partout reproduit les traits essentiels.

Cette institution présente trois caractéristiques, nettement mises en lumière dans une récente conférence que M. Julhiet a donnée au Musée social[1].

La première de ces caractéristiques, c'est la *spécialisation du tribunal.*

Le juge, qui à lui seul compose le tribunal pour enfants, se consacre exclusivement à toutes les questions relatives à l'enfance coupable ou à l'enfance abandonnée : il devient donc forcément un spécialiste qui comprend la jeunesse — et surtout ce genre de jeunesse qui défile devant lui.

La spécialisation du tribunal s'affirme encore par la tenue d'une audience particulière. « L'audience des enfants leur est exclusivement réservée, et l'on cherche à éloigner les curieux, afin de ne pas donner à l'enfant la vanité malsaine de se sentir un point de mire. Autant que possible, ces audiences se tiennent dans une salle spéciale qui est dépourvue de tout l'attirail pompeux de la justice. Il n'y a ni ministère public pour accuser, ni avocat pour défendre. Le juge, assisté par le délégué dont nous verrons plus loin le rôle important, n'a pas de Code pour guider ses arrêts; il cherche à se prononcer d'après le bon sens, d'après ses connaissances de l'âme enfantine, non d'après une loi écrite qui n'existe pas, ou une jurisprudence dont il ne se soucie guère. Seule la spécialisation absolue de ce tribunal lui permet de fonctionner avec la plus grande liberté de procédure et de décision. »

1. Nous avons mis à profit un article publié dans l'excellente revue l'*Enfant*, d'après les notes de M. Julhiet. Cf. aussi l'étude de M. Julhiet parue dans le *Musée social* d'avril 1906.

Une seconde caractéristique de l'organisation américaine, c'est *qu'on n'envoie jamais en prison les enfants et les jeunes gens :* on estime, en effet, que le contact avec les autres détenus a presque toujours une action corruptrice. Même lorsqu'ils viennent d'être arrêtés, les adolescents doivent être enfermés au poste de police, dans une pièce distincte, et, autant que possible, on les laisse en liberté jusqu'au moment de leur comparution devant le tribunal.

Mais si le juge ne condamne point à la prison les jeunes délinquants, de quelles pénalités dispose-t-il à leur égard? Il n'est point désarmé, car, suivant les cas, il peut les interner dans des maisons de correction ou dans des écoles professionnelles spéciales; il est libre aussi de les remettre à des sociétés de patronage ou de placement familial.

En tout cela, il n'y a rien que nous ne connaissions en France. L'originalité et l'efficacité du système américain consistent dans ce que l'on appelle *la mise en liberté surveillée*. Cette mesure, qui peut être considérée comme la troisième caractéristique de la méthode, est presque toujours appliquée lorsqu'il s'agit d'un premier délit.

Dans chaque quartier de la ville, le tribunal a un délégué qui est officiellement chargé de surveiller les enfants mis en liberté : il doit exercer un contrôle très précis sur leur conduite dans la rue, sur leur travail à l'école ou à l'atelier.

Ce contrôle s'étend même à la famille de l'enfant, qui est encouragée à maintenir celui-ci dans le droit chemin.

Lorsqu'un enfant doit passer devant le tribunal, le délégué de son quartier est chargé de faire l'enquête préalable et réunit toutes les informations nécessaires au juge sur les antécédents de l'inculpé, sur le milieu

familial et social dans lequel il vit, etc. A l'audience, il renseigne le tribunal et, finalement, reçoit la charge de visiter et moraliser le petit mauvais sujet. On voit donc combien grand est son rôle et l'on peut dire que l'institution des tribunaux d'enfants vaut, en partie, ce que valent les délégués.

Ces délégués sont choisis par le juge, mais ils le sont presque toujours sur la proposition des sociétés de patronage qui lui présentent des candidats. « *Un grand nombre de délégués sont des femmes :* on les trouve souvent plus aptes à comprendre les enfants et à pénétrer dans les familles. Dans une grande ville, le tribunal des enfants a forcément plusieurs délégués. Le tribunal de Chicago en a vingt-huit qui sont répartis dans les douze districts de la ville. Ils sont maintenant payés sur le budget municipal après l'avoir été au début par l'initiative privée. Leur traitement est de 325 francs par mois et le poste est très recherché. Dans quelques États, les délégués payés sont remplacés par des personnes de bonne volonté mues seulement par une pensée charitable. C'est une combinaison économique, mais qui n'est pas toujours la meilleure. Les Américains estiment qu'un travail régulier et effectif ne peut être obtenu que moyennant salaire ; les concours charitables et gratuits qui s'offrent toujours au début des œuvres sont, aux yeux des Américains, sans grande valeur pratique ; ils se découragent vite et leur gratuité semble une excuse autorisant leur médiocrité. Le délégué payé est plus librement choisi par le juge ; et, en même temps, les familles acceptent plus facilement son contrôle. »

D'ailleurs, si important que soit le rôle de délégué, il ne faudrait point croire que, la sentence une fois prononcée, le juge s'en remette complètement et aveuglément à ce délégué pour la surveillance et l'é-

ducation morale des jeunes délinquants. A partir du jugement, le juge devient au contraire pour l'adolescent une sorte de tuteur qui le suit constamment, se fait envoyer, toutes les semaines, les notes de conduite et de travail, reçoit fréquemment sa visite, cause avec lui, l'encourage ou le réprimande d'une façon paternelle. Auprès de lui, l'enfant dévoyé trouve appui et direction bienveillante. Et puis, si besoin l'exige, le juge a toujours le pouvoir d'interner le jeune homme ou la jeune fille dans une maison de correction : cette menace suffit le plus souvent à maintenir les natures rebelles qu'une surveillance affectueuse est impuissante à modifier.

III

Après avoir noté les traits caractéristiques des tribunaux pour enfants, tels qu'ils fonctionnent aux États-Unis, M. Julhiet nous fait assister à une audience du tribunal de Chicago où l'on voit le juge s'occuper non seulement des enfants coupables, mais des enfants moralement abandonnés et des enfants malheureux.

Rien ne vaut ce récit qui nous montre, par des exemples concrets, comment fonctionne ce tribunal spécial et comment il est devenu, peu à peu, le centre où aboutissent toutes les crises de la vie enfantine. Aussi croyons-nous utile de le reproduire à peu près complètement :

« Le tribunal de Chicago, rapporte M. Julhiet, a partagé sa journée en deux parts : le matin, il s'occupe des enfants moralement abandonnés — ceux que Jules Simon appelait « les orphelins dont les parents sont vivants » ; dans l'après-midi, il juge les enfants délinquants.

« Toutes les misères, toutes les plaies de la vie des familles misérables des grandes villes vont défiler ici.

« *Premier cas.* Voici d'abord un bébé de six mois apporté au tribunal; les parents sont là; ils vivent en mauvaise intelligence; tous deux refusent de recevoir l'enfant. Le pauvre petit repoussé est confié à l'asile de Saint-Vincent. C'est le cas le plus simple : le délégué a fait l'enquête, constitué le dossier et amené enfant et parents devant le tribunal; mais son rôle est fini avec l'entrée du bébé à l'asile.

« *Deuxième cas.* Un polonais est amené portant dans ses bras un bébé de deux ans, et tenant par la main un garçon de dix ans. Il aime ses enfants, les nourrit bien, les habille bien, mais quand il est ivre, il les frappe si brutalement qu'il a failli tuer le gamin. Le tribunal laisse ces deux enfants à leur père, mais en instituant une surveillance régulière par une déléguée, miss Blines : elle devra protéger les enfants, et faire auprès du père cette propagande antialcoolique où les Américaines réussissent si bien.

« *Troisième cas.* Flossie est une petite négresse orpheline, qui vit avec sa sœur aînée dans un taudis; son linge n'a pas été changé depuis plusieurs mois; son état physique et ses tendance morales sont déplorables. Le juge propose de séparer Flossie de sa sœur. La sœur proteste si vivement qu'on la lui laisse, mais sous la surveillance précise et continuelle de la déléguée.

« *Quatrième cas.* Une pauvre laveuse apparaît avec ses deux enfants, Harry et Lilly; le père est mort, et la mère, au travail toute la journée, ne peut exercer sur eux aucune surveillance. Sur sa demande, le juge les confie à l'orphelinat de l'Ange gardien.

« Passons maintenant aux enfants coupables. Là,

malgré toute l'indulgente bonté qui préside aux décisions du tribunal d'enfants, il faut parfois sévir. Voici, par exemple, quatre garçons de onze, treize, quatorze et quinze ans, qui ont volé du blé dans un wagon : trois d'entre eux appartiennent à des familles mauvaises — il serait dangereux de les renvoyer dans ce milieu pernicieux — le quatrième a une famille honnête, mais paraît incorrigible. Le tribunal les envoie tous quatre à une maison de correction.

« Un agent de police amène un garçon de quatorze ans qui a volé du pétrole d'éclairage; le milieu familial où il vit est très mauvais : impossible de l'y remettre. Heureusement l'enfant a une grand'mère fort honnête femme, c'est à elle que le tribunal le confie.

« Voici maintenant une fillette de quinze ans arrêtée pour avoir assailli et volé un homme dans la rue : exemple bien typique de l'énergie traditionnelle des jeunes Américaines. Elle a de bons antécédents et paraît avoir agi dans un moment de folie, poussée par une misère noire. Elle est mise en liberté surveillée : la déléguée, Mrs Peavy, la suivra de près et lui procurera du travail afin qu'elle ne retombe pas dans un affreux dénuement.

« Puis, deux gamins appartenant à des familles honorables sont amenés pour avoir brisé les vitres des fenêtres de l'école. Le juge les renvoie chez eux, mais ils resteront sous la surveillance de délégués. Le père de l'un d'eux demande au juge, en s'en allant, la permission de fouetter son fils : le tribunal la lui accorde sans réserve.

« Nous voyons donc, conclut M. Julhiet, que, toutes les fois que cela est possible, le tribunal pour enfants applique sa solution favorite : la mise en liberté surveillée. Ce n'est que lorsque l'enfant paraît incorrigible ou que sa famille exerce notoirement sur lui une

mauvaise influence, que le tribunal se décide à l'enlever à ce milieu funeste et à employer vis-à-vis de lui des mesures plus rigoureuses. Évidemment, le tribunal américain pense que la maison de correction n'est qu'un pis aller qui sauvegarde la société, mais présente bien peu de chances pour le relèvement de l'enfant; et c'est ce relèvement, cette guérison de l'âme, qui sont le but même du tribunal. Son rôle n'est point de venger la société, mais de guérir l'enfant, et d'en faire pour l'avenir un citoyen honnête et utile. »

Ce rôle est assurément des plus élevés, mais est-il vraiment rempli par les tribunaux américains? Dernière question — et capitale — qu'il nous reste à trancher.

IV

Les tribunaux pour enfants sont de fondation toute récente : le plus ancien ne remonte qu'à juillet 1899. Plusieurs n'ont que deux ou trois ans d'existence. Il faut donc être prudent dans l'affirmation de leur efficacité. Néanmoins, dès maintenant, on est en droit d'avancer que les premiers résultats obtenus sont des plus encourageants.

Voici, en effet, quelques chiffres significatifs.

A Chicago, depuis cinq ans, parmi les cinq ou six mille enfants mis en liberté surveillée, il n'y en a que 8 à 10 % seulement qui soient devenus des récidivistes. Jadis, parmi les enfants de moins de seize ans qui comparaissaient devant la justice, et qui s'en allaient acquittés, la récidive s'élevait jusqu'à 50 % : on voit l'immense progrès réalisé.

A Denver, au Colorado, 95 % des enfants amenés au

tribunal pour un premier délit ont été mis en liberté surveillée, et, parmi eux, 5 % seulement sont devenus des récidivistes.

A New-York, le premier tribunal pour enfants a été établi en 1902 ; les résultats sont particulièrement intéressants à observer à cause de l'énorme population enfantine qui encombre les rues étroites des quartiers pauvres de la ville, à cause aussi de l'insuffisance des écoles (80.000 à 100.000 enfants n'y trouvent pas de place). D'après le rapport du délégué en chef de New-York, 3.377 enfants auraient été mis en liberté surveillée depuis la création du tribunal : sur ce nombre, 83 % ont eu une excellente conduite, 17 % seulement ont dû être envoyés en correction et sont des « échecs », suivant l'expression américaine.

Ces faits et ces chiffres ont paru probants à l'auditoire qui, le 6 février dernier, applaudissait M. Julhiet. Bien plus, l'initiative américaine, à peine révélée aux invités du Musée social, devait susciter une imitation française, mais une imitation adaptée aux possibilités de la législation française.

V

Parmi les auditeurs de M. Julhiet, se trouvait Me Rollet, fondateur et directeur du *Patronage de l'enfance*, l'un des hommes qui, à notre époque, ont le plus fait pour l'enfance coupable et l'enfance abandonnée. Il fut séduit par les avantages de l'institution américaine et surtout par l'œuvre moralisatrice réalisée grâce à la mise en liberté surveillée.

Dès lors, il rêva de faire passer cette pratique dans les mœurs judiciaires françaises sans attendre l'époque, peut-être éloignée, où nos législateurs jugeraient à

propos d'autoriser cette méthode de correction morale.

L'occasion devait lui en être fournie immédiatement — quatre jours seulement plus tard.

M. Rollet, dont le dévouement est toujours averti, ne la laissa pas échapper, si tant est même qu'il ne l'eût point fait naître.

C'était à la huitième Chambre du tribunal de la Seine : trois jeunes gens étaient prévenus d'avoir commis, de concert, deux vols à l'étalage. On sait que, d'après notre législation, lorsqu'un mineur de seize ans s'est rendu coupable d'un crime ou d'un délit, le juge doit se poser la question de savoir s'il a ou non agi avec discernement. Dans le cas de l'affirmative, le juge prononce une condamnation inférieure à celle qui aurait été infligée à un adulte pour la même faute. Dans le cas de la négative, le juge acquitte, mais il peut confier l'adolescent à une œuvre de réforme morale.

Or, parmi les trois garçons poursuivis devant la huitième Chambre, il y en avait un — le jeune F. — qui, âgé de moins de seize ans, comparaissait pour la première fois en justice. « Les renseignements fournis sur son compte n'étaient qu'à demi satisfaisants ; sa famille se composait seulement d'une mère veuve, honnête femme, mais faible de caractère, travaillant hors de son domicile. Qu'allait faire le tribunal? La mère réclamait énergiquement son enfant et promettait de bien le surveiller, mais le président lui faisait remarquer combien sa surveillance était difficile à exercer, et combien l'avenir de son fils risquait d'être compromis si celui-ci se laissait entraîner par de mauvais garnements lorsque, dans quelques mois, il aurait dépassé la limite d'âge de la minorité pénale. Ce ne serait plus alors l'envoi dans une maison d'éducation correctionnelle qui l'attendrait, ce serait l'emprisonne-

ment avec ses déplorables conséquences. L'avocat de F., M. Guignot, offrit au tribunal de patronner lui-même son jeune client s'il était rendu à sa mère, mais M. le président François Poncet lui fit observer que ce patronage ne pourrait être suivi d'aucune sanction : « Que pourrez-vous faire, lui dit-il, si F. se conduit « mal ou quitte sa mère? » L'occasion était bonne, ajoute M. Rollet, qui fait ce récit dans l'*Enfant*. Avec l'assentiment du président, nous prenons la parole, nous expliquons le système américain et nous faisons au tribunal la proposition suivante : « Confiez la garde « de F. au *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, « en vertu de l'article 5 de la loi du 10 avril 1898, comme « vous le faites si souvent pour d'autres. Notre œuvre « fera ensuite pour F. une exception : au lieu de le « placer chez des tiers, elle le confiera sous sa respon- « sabilité et à titre provisoire à sa propre mère. Le « *Patronage de l'enfance* laissera à Me Guignot le soin « de surveiller l'enfant et d'aider la mère à bien rem- « plir sa mission. Tant que F. se conduira bien, il « restera sous la direction de Mme F., mais le jour où « il retomberait, nous le reprendrions pour le placer « au mieux de ses intérêts, soit isolément loin de Paris, « soit dans une école de préservation. Le jugement que « vous allez rendre, jugement par lequel vous nous « conférerez le droit de garde sur F., sera en fait suf- « fisant pour mettre notre œuvre à même d'exécuter « son mandat. » Ainsi fut fait : la huitième Chambre du tribunal de la Seine a confié la garde de F. au *Patronage de l'enfance* par jugement du 10 février. Mme F. et son fils nous sont reconnaissants de ne pas les avoir séparés. Notre confrère, Me Guignot, les aide et patronne le jeune homme ; F. a promis de se bien conduire et la mère de nous prévenir s'il se laissait entraîner. Espérons, conclut M. Rollet, que nous n'au-

rons pas besoin de reprendre F. et que l'épée de Damoclès placée par nous sur sa tête le soutiendra dans ses bonnes résolutions. » Voilà comment l'ingénieux dévouement de M. Rollet a su transporter en France, en l'adaptant aux actuelles possibilités juridiques, l'excellente institution américaine de la mise en liberté surveillée ; voilà comment un malheureux garçon sera peut-être sauvé du vice et de la prison par un homme de cœur qui ne s'est pas cru dispensé de faire le bien sous prétexte que la loi était défectueuse. Il a su tirer un heureux effet d'une législation critiquable : outre le bienfait réalisé, c'est encore le plus sûr moyen d'obtenir la modification de cette législation regrettable. Suggestif exemple d'action sociale que l'on ne saurait trop publier.

Le cas du jeune F. ne fut pas un cas isolé. Bientôt d'autres mineurs de moins de seize ans furent confiés, en liberté surveillée, au *Patronage de l'enfance*. Mais, pour cette œuvre, se pose aujourd'hui la grave question de l'organisation d'une surveillance active et bienveillante sur tous ces adolescents, dispersés aux quatre coins de Paris. « Nous nous sommes alors tournés, rapporte M. Rollet, vers M. Lépine dont les idées généreuses et l'inlassable charité nous sont connues depuis de si longues années ; nous avons exposé nos préoccupations au préfet de police et lui avons demandé son concours le priant de mettre à notre disposition des inspecteurs, pères de famille, capables de bien remplir la mission de tuteurs moraux que nous comptions leur offrir. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, M. Lépine acquiesçait à notre demande et faisait choisir notre premier inspecteur parmi les tuteurs des orphelins de la préfecture de police. Actuellement notre service d'inspection et de patronage s'organise : aux inspecteurs venus de la préfecture se sont joints un

inspecteur et une inspectrice privés, choisis par un groupe de personnes disposées à appliquer la « mise en liberté surveillée ». Le *Patronage de l'enfance* est invité presque journellement par les magistrats à accepter la garde de jeunes garçons aux conditions que nous venons d'indiquer. Pour les filles, l'*Œuvre du souvenir,* fondée et dirigée par Mme S. Teutsch, est déjà intervenue deux fois.

« Il semble donc bien, dit en terminant M. Rollet, qu'à l'heure actuelle nous ayons résolu le problème... Il est certain qu'en général, lorsqu'un jeune délinquant n'est pas manifestement perverti, le juge fait bien de ne pas l'envoyer en correction; il fait bien aussi de ne le confier ni à une institution charitable ni à l'assistance publique, lorsque les parents présentent des garanties, car c'est à eux qu'incombent naturellement le devoir et la charge de l'éducation. Le juge rend donc le plus souvent le jeune délinquant, surtout après une première condamnation, à sa famille; il le lui rend purement et simplement lorsque celle-ci offre toutes garanties et que la faute commise par l'enfant est un acte accidentel; mais lorsque la famille ne paraît pas tout à fait capable de maintenir l'enfant dans la bonne voie, ou lorsque celui-ci semble d'une moralité douteuse ou d'un caractère faible, le juge fait bien de prendre certaines précautions et, tout en rendant l'enfant à sa famille, « de le mettre en liberté surveillée ». Pour y parvenir, il lui suffit, en vertu des articles 4 et 5 de la loi de 1898, de confier la garde du mineur à une institution charitable qui consente à remettre provisoirement l'enfant à ses parents et à se trouver dans l'obligation de le reprendre sous sa direction si l'enfant retombe ou subit de mauvaises influences. »

N'y a-t-il pas là de quoi tenter les diverses œuvres de charité qui s'occupent de l'enfance? N'y a-t-il pas là

surtout matière à utile dévouement pour des personnes de cœur, hommes ou femmes, qui consentiraient à exercer auprès des jeunes « surveillés » les délicates fonctions d'inspecteur? Mais qui dit ici « inspecteur », dit avant tout conseiller affectueux et paternel. Que de désœuvrés dont l'existence se passe sans profit pour qui que ce soit (pas même pour eux!) et qui, dans cette mission de relèvement moral d'un pauvre petit être, trouveraient l'occasion de se désennuyer et, nous le disons comme nous le pensons, de se relever eux-mêmes à leurs propres yeux!

INDEX DES NOMS CITÉS

ADER, 100.
ANTOINE (Abbé), 181, 186.
AUGÉ-LARIBÉ, 81, 82, 90, 94, 95.
AZNAR (Dr Severino), 187.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Comte de), 186.
BARATTA (Don), 227.
BARONCHELLI (Abbé D.), 230.
BAUER, 357.
BAZIRE, VIII.
BÉGIN (Mgr), 307, 308, 309, 310, 313, 314.
BENASSI (Dr), 248.
BERNE (Victor), 209.
BLONDEL (G.), 186.
BOISSARD (Ad.), 186.
BOLOGNE, 56.
BONOMELLI, 316, 322, 323, 325, 326, 327.
BONSIGNORI, 227.
BORNET, 77.
BOUFFET (Félix), 87, 91, 103, 104.
BRANDTS, 263.
BRANTS (F.), 353.
BRICOUT, 138.
BRIEY (R. de), 257.
BROUARDEL (Dr), 336, 337, 338.
BROUILLET (Abbé), 169, 170, 172, 174.
BRUGGEMAN 57.
BRUN (H.), 110.
BRUNETIÈRE (F.), VI.
BRUNHES (Mme Jean), 202, 203.
BRUNHES (Jean), 188, 202, 203, 206.

CADIC (Abbé), 144.
CAUWÈS, 354.
CAVADINI (Abbé G.), 227.
CÉPÉDA (R. de), 187.
CERUTTI (Mgr), 250.
CHALAMET (Mme), 188, 194, 195, 196, 198.
CHAMPY, 356.
CLAVERIE (CH.), 46, 53.
CONBES, 84, 91, 160.
CONSTANT (Paul), 68.
CONTENSON (L. de), 115.
CRETINON A.), 186.
CROZALS (A. DE), 110.
CUSTODIS, 259.

DADOLLE (Mgr), 185.
DAMAS D'ALUEZY (Comte de), 69.
DECURTINS, 56.
DEDÉ (E.), 186.
DEHAU (Abbé), 135.
DENYS (Abbé), 134.
DEVILLE (Gabriel), 65.
DIZIEN (Mgr), 45.
DOAL (A.), 44-45.
DOSIO (A.), 317.
DOUTERLUNGUE (Chanoine), 134.
DUCLAUX (E.), 330, 335, 338, 341, 343, 344 345, 346, 347, 348, 349.
DUPORT, 182, 185.
DURAND, 182, 185.
DUSART (G.), 44.
DUTHOIT (Eugène), 186.
DUVAL (Robert), 102.

ECKERT, 230.
ELKAN, 263.

Fornoni (Abbé), 230.
François (Abbé), 135, 137, 138, 139, 141, 143.

Galbiati (Fr.), 230.
Garet (Abbé), 44.
Gebhart (Dr), 343.
Ghio (Paul), 317.
Giraud (Victor), v.
Glas, 182, 185.
Golz (Th. van der), 125.
Gonin, 185.
Goyau (G.), 168, 169, 270, 331.
Gruson (Abbé), 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154.
Guesde (Jules), 64.
Guignot, 374.
Guindani (Mgr), 222.

Harmel (Léon), 25, 26, 29, 30, 31, 35, 37, 39, 40, 42, 209.
Hervieu (Mme), 153.
Hitze (Abbé F.), 264, 276.

Imbart de la Tour (P.), 186.

Jaurès, 65.
Jay (Raoul), 354, 356, 357.
Joly (H.), 363.
Juillerat, 198.
Julhiet, 365, 368, 370, 372.

Kannengieser (Mgr), 180, 259, 261, 263, 265, 267, 270, 271, 276, 279, 283.
Ketteler, 186.
Keufer, 357.
Krementz (Mgr), 261.

Lafargue (Paul), 65.
Lagardelle, 357.
Lancry (Dr), 153.
Lavollée (R.), 86.
Lecoq (M.), 281.
Léguillier (Abbé), 44.
Leleu (Abbé), 319.
Lemire (Abbé), 50, 149, 186.
Léon XIII, 40, 309, 313, 357.
Lépine, 375.
Leplae, 123.
Lerolle (Jean), viii.
Leroy (Abbé), 165.
Lichtenberger (A.), 359.
Liebknecht, 301.
Locatelli (L.), 253.
Loiret (J.), 26.
Lorgnier (L.), 44.

Mahain, 353.
Malvoz (Dr), 349.
Margot-Dublot (Abbé), 133.
Martin Saint-Léon, 186.
Marx (Karl), 64, 65.
Mauger, 74, 75, 78.
Mazzoldi, 68.
Méda, 218.
Medolago-Albani (Comte Stanislas), 217, 218, 219, 226, 230.
Mestre, 201.
Milcent, 186.
Milhaud (Edgard), 286, 287, 290, 291, 295, 299, 302.
Morsier (de), 203.
Mouchy (F.), 45.
Mun (Comte A. de), 45.

Nœufcour-Lefèvre, 154.
Nyssens, 354.

Pascal (P. de), 181.
Passama (Paul), 89.
Passi (Dr Enrico M.), 253.
Peavy (Mrs), 370.
Pie X, 43, 357, 361.
Pieper (Abbé), 264, 276, 282.
Piérard (Mme la baronne), 5.
Poncet (Fr.), 374.
Prévot (G. É.), 100.

Radini-Tedeschi (Mgr), 222.
Rémy, 208, 210, 211, 212.
Rezzara (Commandeur), 218, 219, 221, 223, 224, 225, 230, 234, 238, 243, 245, 246, 250, 251, 252, 254.
Rivière, 138.
Rivière (Emmanuel), 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24.
Roblin (L.), 69, 72.
Rocquigny (Comte de), 68.
Rollet, 362, 372, 373, 374, 375, 376.
Rozier (A.), 56.

Saint-Aubert (G. de), 341, 342.

SANGNIER (Marc), VIII.
SARRAUT (Albert), 83.
SCHERRER, 357, 361.
SMITH (Adam), 114.
SODERINI (Comte), 357.
SOLARI, 227, 248.
SOUCHON, 115.
SOURNIES (J.), 109.
SPERANZA (Mgr), 216, 217.
SYLVESTRE (P.), 216, 223, 238.

TAVERNIER (Eugène), 263.
TERVAUX (Abbé), 167, 168, 172.
TEUTSCH (Mme S.), 376.
THEURIET, 111, 112, 114.
TONIOLO, 26.
TOUCHET (Mgr), 185, 186.
TRIMBORN, 263.
TROCLET, 56.
URSEL (Duc d'), 353.

VALSECCHI, 251.
VANDERVELDE (E.), 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 128.
VERCELLI (T.), 317.
VERMEERSCH (R. P.), 135.
VEUILLAT (D), 76, 79.
VEUILLOT (François), 165.
VIALATOUX (Joseph), 212.
VICENT (R. P.), 187.
VIENNET (Ch.), 50.
VOLPI, 251.

WINDTHORST, 260, 261, 276, 284.

ZIRNHELD (Jules), 56, 186.

TABLE DES MATIERES

Pages

PRÉFACE..... V

I

DANS LE MONDE INDUSTRIEL

CHAPITRE PREMIER

LES QUALITÉS D'UN « DIRIGEANT »

I. Préparation technique et préparation sociale : la première est excellemment faite dans les collèges et écoles, la seconde est trop souvent nulle et non avenue. — Appel aux « professionnels ». — Une brochure qui s'adresse aux ingénieurs présents et futurs. — II. Les différents types de l'ingénieur moderne. — Ordonner et se faire obéir sont deux. — Un directeur d'usine auquel ses ouvriers font prendre des vessies pour des lanternes. — Sévérité et surveillance ne suffisent pas. — III. Le secret pour se faire écouter. — La collaboration ouvrière. — IV. L'intérêt affectueux à l'égard des collaborateurs. — V. L'application pratique des théories sociales. — Un directeur d'imprimerie obligé de faire son apprentissage. — Premier règlement. — IV. Établir le contact entre le patron et les ouvriers. — Le contact sur le terrain professionnel. — Un conseil d'usine. — VII. Succès et revers. — Réplique à quelques grincheux. — VIII. La question religieuse..... 3

CHAPITRE II

UNE USINE OU L'ON APPLIQUE LES DOCTRINES SOCIALES CATHOLIQUES

Pages

I. Ironique défi. — Irréalisables, les réformes réclamées? — Une conférence de M. Léon Harmel. — La leçon de l'exemple. — La nécessité du *contact* entre ouvriers et patrons. — Défiances réciproques. — Ce qui se passe dans beaucoup d'établissements industriels. — L'organisation de la filature du Val-des-Bois. — II. Le *conseil d'usine*. — Élus par leurs camarades. — Le *conseil des ouvrières*. — Les attributions du Conseil. — La question de la discipline. — Et les contremaîtres ? — Une anecdote significative. — « Je suis ici chez moi. » — L'estime des ouvriers pour la valeur professionnelle du patron. — Comment on devient patron dans la famille Harmel. — III. Les accidents et le conseil d'usine. — L'hygiène au Val-des-Bois. — IV. L'apprentissage. — V. L'organisation du travail. — La diminution de la journée. — Journée plus courte, production et salaires égaux. — Pourquoi les cabarets ont diminué à Roubaix. — VI. La question du salaire au Val-des-Bois. — Le « salaire familial ». — La Caisse de famille. — Deux façons de correspondre aux enseignements de Léon XIII..... 25

CHAPITRE III

EXEMPLE SYNDICAL

I. Une œuvre de longue haleine : modifier la mentalité populaire. — Les hommes « ne s'occupant que de l'heure qui sonne ». — Les deux « journées sociales » d'Amiens. — II. Un exemple : le syndicat des employés du commerce et de l'industrie. — Un syndicat nettement professionnel. — Noyau homogène. — La progression du nombre des syndiqués. — Comment le syndicat des employés sut rester indépendant. — III. Les services annexes. — Un bureau de placement. — Le « chef-d'œuvre ». — Maintenir les prix. — Cours professionnels. — Huit groupements. — IV. Le service des escomptes : 130.000 francs d'économies. — Caisse du prêt gratuit. — Un résultat moins brillant. — La soupe et les côtelettes syndicales. — Villégiature syndicale. — V. Un bulletin qui a une vraie valeur professionnelle. *L'Employé*. — Le « cerveau » du syndicat : la commission d'études. — Le syndicat prend part aux divers congrès, nationaux et internationaux, d'employés. — L'incident du Congrès de Bruxelles. — Des hommes qui ont su s'imposer à leurs adversaires..... 43

II

DANS LE MONDE RURAL

CHAPITRE PREMIER

SOCIALISTES ET RURAUX : SYNDICATS ROUGES ET SYNDICATS MIXTES

Pages.

I. Les transformations de l'agriculture et de la vie agricole. — Conséquences sociales de ces transformations. — Les socialistes s'efforcent de tirer parti de cette situation nouvelle. — Attitudes successives. — Le programme de Marseille (1892). — La conquête de la paysannerie française. — II. Les efforts des socialistes pour organiser les ouvriers agricoles se produisent en France, surtout dans le Midi viticole et dans les régions boisées du Centre. — Chez les Bûcherons du Centre, — Les grèves de 1891-1892. — Le succès du mouvement gréviste. — Une période de « sommeil » pour les syndicats de bûcherons. — Le « réveil » sonné par la Bourse du travail de Bourges. — Nouvelle tactique adoptée par les chefs des syndicats de bûcherons. — Un contrat passé avec le syndicat pour une coupe déterminée. — La Fédération des syndicats de bûcherons : les congrès qu'elle tient. — III. Chez les ouvriers viticoles du Midi. — Quelques grèves d'ouvriers viticoles. — L'action des Bourses du travail. — Ce qui s'est passé dans Pouzols « libéré ». — IV. Syndicats d'ouvriers viticoles. — Études des causes qui ont amené la formation et hâté le développement de ces syndicats « rouges ». — Comment, dans le Midi, a diminué la classe des petits propriétaires qui ont conservé leurs biens. — Le régime du travail : longueur et fréquence des chômages. — L'agitation politique. — V. Caractères des syndicats d'ouvriers viticoles. — Anticléricalisme et socialisme révolutionnaire. — Les syndicats viticoles se réunissent en fédération : congrès tenus par cette fédération. — Revendications formulées. — La grève générale. — *L'Union fédérale terrienne.* — VI. Ce qui a été fait dans le Midi pour lutter contre les syndicats rouges. — Un nouveau type de syndicat mixte qui donne satisfaction aux ouvriers viticoles. — L'organisation du syndicat agricole mixte de Tourouzelles (Aude). — Une commission de conciliation et d'arbitrage. — Comment à Tourouzelles on a diminué le chômage des ouvriers syndiqués. — Excellents résultats obtenus par ces syndicats. — Un essai de syndicat mixte pour les bûcherons du Loiret. — L'organisation professionelle s'impose comme solution de la crise sociale qui commençait à menacer le monde agricole..... 61

CHAPITRE II

L'EXODE RURAL

Pages.

I. Une page d'un roman de M. Theuriet : le *Manuscrit du chanoine*. — Les « villes tentaculaires ». — De 1800 à 1900. — II. L'exode rural : causes principales et causes secondaires. — L'état de la propriété paysanne. — Le lopin de terre retient le paysan au village. — III. La suppression des *communaux* est un facteur de l'exode rural. — Les services rendus par ces biens collectifs. — Exemple des villages des Ardennes belges. — Une conversation avec un bûcheron de Hautfays. — Ce que les *affouagers* d'Hautfays retirent de leurs communaux. — Conséquences au point de vue du chiffre de la population. — IV. L'association du travail agricole et du travail industriel. — A quoi travaillaient les paysans de jadis. — Valeurs d'usage et valeurs d'échange. — La division du travail et ses conséquences dans le monde rural. — Les industries qui, à la campagne, s'exerçaient à domicile. — Une enquête de l'Office du travail de Belgique. — V. La crise agricole et l'exode rural. — La main d'œuvre en France en 1852 et en 1899. — Le développement du machinisme agricole : effet et cause. — Le battage mécanique et l'émigration vers les villes. — VI. Les différentes formes de l'exode rural. — L'émigration permanente. — L'émigration quotidienne. — Les trains ouvriers. — Les « hôtelleries ouvrières » et les « aumôniers du travail » en Belgique. — L'émigration saisonnière..... 111

CHAPITRE III

« FRANSCHMANS » ET « AOUTEUX »

I. L'émigration temporaire. — Pour faire les gros labeurs de la campagne. — Condition matérielle et morale des émigrants. — Ce que les Belges ont fait pour les *Franschmans* et les *aoûteux*. — II. En France, l'*Association des émigrants du Nord de la France*. — But de l'Association. — Les difficultés du début. — La première campagne. — Services rendus. — Aide pécuniaire. — En cas de maladie ou d'accident. — Un billet de loterie qu'on préfère ne point voir sortir. — III. Pour éviter d'être exploités. — Consultations juridiques. — Ce que peut obtenir ou empêcher la crainte salutaire d'une association de défense. — Un type de contrat de travail. — Protection morale. — Pour diminuer les dangers et la tristesse de l'isolement. — IV. Un journal qui apporte les nouvelles du pays. — Quelques lettres. — Le maintien des convictions et des pratiques religieuses..... 132

CHAPITRE IV

LES 450 JARDINS D'UN CURÉ DE FRANCE

Pages

I. Un prêtre bon observateur social : M. l'abbé Gruson, curé de Fourmies. — Pour apprécier la situation matérielle d'un ouvrier. — Une des conséquences de l'exode rural. — Un dialogue. — Comment on « vivait » au Locquignol avec trente sous par jour, tandis qu'on joint péniblement les deux bouts à Hautmont avec 4 fr. 50. — II. Comme quoi M. le curé de Fourmies ne perdit pas son temps à se lamenter sur l'exode rural, mais travailla à en réparer quelques malheureuses conséquences. — L'idée-mère des jardins ouvriers. — Les vingt-huit premiers jardins à Fourmies. — Une déclaration de principes des plus opportunes. — III. Résultats obtenus..... 145

CHAPITRE V

COMMENT S'Y PRIT LE CURÉ DE SAINT-ACHEUL-LES-BRUYÈRES

I. Une paroisse qui n'offrait pas de grandes consolations à son pasteur. — Un curé qui ne se décourage pas. — Enquête préliminaire. — La fondation de la Caisse rurale. — Comment on fait réussir une institution de ce genre. — II. Le syndicat agricole reconnu nécessaire. — Conséquences religieuses de l'activité sociale du curé de Saint-Acheul. — Le groupe des jeunes gens. — La création d'une mutualité contre la mortalité du bétail. — III. Le curé de Saint-Acheul-les-Bruyères veut rendre tous ses paroissiens propriétaires d'un lopin de terre. — IV. Comment la diffusion de l'industrie de la bonneterie retint au village nombre de jeunes paysannes. — Une coopérative de bonneterie fondée par un curé de paroisse..... 156

CHAPITRE VI

LES INITIATIVES D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

I. Un exemple : ce qui s'est fait dans une paroisse du Jura. — L'état moral et religieux de la Vieille-Loye. — Un curé qui ne se décourage pas. — La prise de contact. — « L'inutile. » — Enquête préliminaire. — Comment un prêtre se fit épicier pour sauver les âmes de ses paroissiens. — La coopérative de la Vieille-Loye. — Débuts difficiles et tracasseries. — Le bien

Pages

sort souvent du mal : une institution qui se développe grâce à ses adversaires. — Premier pas dans la voie des œuvres sociales. — II. Créations successives. — Le zèle suscite le zèle. — Mais les résultats? — L'efficacité des initiatives sociales d'un curé de campagne..... 166

III

QUELQUES ORGANISATIONS DE PROPAGANDE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

PROPAGANDE D'IDÉES : LES « SEMAINES SOCIALES »

I. Une lacune comblée. — II. Exemple d'outre-Rhin. — Le *Cours social pratique* organisé par le Volksverein. — Programme suivi et résultats obtenus. — III. La tentative lyonnaise. — Une *Semaine sociale* qui a eu un lendemain. — Les raisons du succès. — On répondait à un besoin. — Intelligent accord des enseignements doctrinaux et des préoccupations pratiques. — Des œuvres et des institutions qui reposent sur des principes; des principes qui suscitent des œuvres et des institutions. — IV. Les professeurs n'ont pas dédaigné d'entrer dans le détail des applications : les faits ont remplacé les phrases. — Quelques exemples. — V. Une organisation matérielle excellente : le dévouement et l'activité intelligente de la direction de la *Chronique du Sud-Est*. — A Orléans et à Dijon. — La puissance de rayonnement de l'idée : cours sociaux en Italie et en Espagne..... 177

CHAPITRE II

UNE LIGUE D'UN NOUVEAU GENRE. — DES CONSOMMATEURS QUI S'INQUIÈTENT DE LEURS RESPONSABILITÉS SOCIALES

I. Un rappel. — Le double but que s'est proposé à Paris la Ligue des acheteurs. — Faire l'éducation sociale des consommateurs. — Encourager les patrons qui respectent les règles de la justice sociale. — La *liste blanche*. — II. Une innovation : les cartes postales de la L. S. A. — La veillée homicide. — Le déballage inutile. — Pour les marmitons. — III. Les groupes

Pages.

d'étude de la Ligue sociale. — Le « groupe du sixième étage ». — La question des domestiques. — Une communication de Mme Chalamet. — Deux défectuosités des chambres de bonnes. — Guerre aux fenêtres à tabatière. — Un *couvreur* qui transforme à la fois son immeuble et ses locataires. — La désinfection des chambres de domestiques. — Comme pour vos filles! — IV. La question des cuisines sombres. — Comment la tuberculose fait son entrée dans une famille parfaitement saine. — Une *liste blanche* d'un nouveau genre. — Une loi évangélique. — V. Le mouvement des Ligues sociales d'acheteurs en France. — En Suisse. — Le type idéal d'une bonne fabrique de chocolat..... 188

CHAPITRE III

UN SECRÉTARIAT D'ACTION SOCIALE

I. En ordre dispersé. — Le besoin de coordination. — A quoi peuvent servir les secrétariats sociaux. — Autour de la *Chronique du Sud-Est*. — II. Origines lointaines. — Journalistes improvisés et catholiques d'action. — Pas d'œuvres de façade ni de « comités à panache ». — Résultats de la méthode — Un excellent état d'esprit..... 207

CHAPITRE IV

L'ACTION SOCIALE DES CATHOLIQUES ITALIENS. — UNE PROVINCE ORGANISÉE : BERGAME

I. Au lendemain des élections législatives italiennes. — Une province où les catholiques ont la majorité. — Élégante *combinazione*. — Un diocèse qui possède un puissant faisceau d'œuvres et d'institutions sociales chrétiennes. — Le point de départ du mouvement. — Causes du succès. — Un gentilhomme et un bourgeois qui s'unissent dans un même dévouement à l'Église et au peuple. — II. Caractères de l'action sociale des catholiques bergamasques. — Nettement chrétienne. — Essentiellement populaire : quelques preuves. — Intelligemment progressiste : la coquetterie du modernisme, l'intérêt pour l'enseignement populaire, l'action intellectuelle. — Opportunément pratique et positive : « proportionner le pas à la jambe ». — III. Étude des principales institutions sociales catholiques de la province de Bergame. — Le *Petit Crédit Bergamasque*. — Les catholiques italiens et les instituts financiers. — Fondation et organisation du *Piccolo Credito Bergamasco*. — Une banque dont les subventions ont aidé les débuts de beaucoup d'institutions sociales. — Sociétés mutualistes. — Une caisse pour le loyer. — IV. Œu-

lation agricole. — 80 caisses rurales. — Méthode de fondation et surveillance. — Contre la mortalité du bétail. — Les *Affiti colletivi*. — L'*Union agricole bergamasque*. — Les comptes courants spéciaux aux agriculteurs. — V. Œuvres et institutions urbaines. — Caisses ouvrières et populaires. — Une boulangerie et un moulin coopératifs. — Le Secrétariat du peuple. — Pour combattre la pellagre. — Les « Cuisines économiques ». — Le signe visible du développement et de l'union des œuvres sociales catholiques de Bergame : *la Casa del popolo*..... 213

CHAPITRE V

LA PROPAGANDE SOCIALE EN ALLEMAGNE

I. — Chez les catholiques : le Volksverein.

I. Comment les catholiques allemands ont su conquérir leurs libertés. — Leur situation actuelle : nombreux desiderata. — Le Centre doit ses succès à son programme social populaire et à son organisation. — La plus agissante des associations catholiques allemandes : le Volksverein. — II. La dernière grande pensée de Windthorst. Les origines du Volksverein. — But et statuts de cette association. — L'organisation. — Les « hommes de confiance ». — III. Développement du Volksverein. — Quelques chiffres. — IV. Le Volksverein et les élections. — V. Comment le Volksverein mène la propagande. — Les conférences. — Les tracts ou *feuilles volantes*. — Méthode positive et action sociale populaire. — Brochures et journaux. — La formule des trois *iren*. — La *Correspondance sociale* et la *Correspondance d'Apologétique*. — VI. *Cours pratiques sociaux* et *Cours d'économie politique*. — A quels besoins différents ils répondent. — Le Volksverein : centre d'action..... 258

CHAPITRE VI

LA PROPAGANDE SOCIALE EN ALLEMAGNE

II. — Chez les Socialistes.

I. Le gouvernement allemand et les propagandistes socialistes. — Difficultés pour les social-démocrates de se procurer des salles de réunion. — Boycottage contre boycottage. — « Casinos ouvriers. » — Réunions en plein air et sur la glace. — II. Taquineries et vexations. — Amendes et emprisonnements. — Les

Pages.

résultats des mesures coercitives. — Quelques chiffres probants. — III. Comment le parti socialiste allemand a-t-il su et pu assurer l'existence matérielle à ses nombreux propagandistes. — Quelques exemples. — IV. La propagande parmi les femmes. — V. Les origines de l'organisation actuelle. — Au congrès de Halle. — Les nécessités politiques influent sur le système d'organisation adopté par les socialistes allemands. — Quatre éléments : les « personnes de confiance », le comité directeur, le congrès annuel et le *Vorwärts*. — La désignation et le rôle des « personnes de confiance ». — VI. Comité directeur et commission du contrôle — Les ressources financières du parti. — VII. Dans le congrès annuel réside la souveraineté socialiste. — Comment sont élus les délégués à ce congrès. — La fraction socialiste du Reichstag se soumet au contrôle du congrès du parti. — La « soumission pour l'action ». — VIII. L'organisation locale : les groupements des cercles socialistes dans chaque circonscription. — L'organisation régionale : respect d'une large autonomie. — Les avantages d'un tel système..... 285

IV

EN FACE DES LOIS ET DES FAITS SOCIAUX

CHAPITRE PREMIER

UN ARBITRAGE ÉPISCOPAL

I. Une application pratique des enseignements de Léon XIII. — La grève des manufactures de chaussures de Québec. — On offre à l'archevêque de Québec d'être l'arbitre entre les patrons et les ouvriers. — Comment Mgr Bégin comprit son rôle. — La sentence arbitrale s'appuie, dans ses considérants, sur l'Encyclique *Rerum novarum*. — Droit pour les ouvriers de s'associer. — Règles auxquelles doivent obéir ces associations. — II. Comment l'archevêque de Québec sut transformer en solution générale et permanente la solution partielle d'un conflit accidentel. — Constitution des commissions de réclamations et de conciliation. — III. Tribunal d'arbitrage. — Le souci du détail. — Le succès de la sentence épiscopale..... 307

CHAPITRE II

POUR LES ÉMIGRANTS ITALIENS

I. Pour 33 millions d'habitants, plus de trois millions d'émigrés. — Des chiffres qui vont en augmentant. — L'émigré italien : sa

Pages.

condition morale. — Les dangers de l'ignorance. — Une digression. — Songeons à nos émigrants. — II. La condition matérielle de l'émigré italien. — Pourquoi accepte-t-il de bas salaires? — Qualités du travailleur italien. — Son amour de la famille. — Un évêque qui se préoccupe des émigrants : Mgr Bonomelli, évêque de Crémone. — L'œuvre de l'*Assistance des ouvriers italiens émigrés*. — Son programme. — Le placement et les indemnités pour accidents du travail. — Les réductions sur les chemins de fer. — III. Le groupement à l'étranger des travailleurs italiens : secrétariats, écoles du soir, sociétés chorales. — IV. Le rôle du missionnaire italien. — Une messe sur la Jungfrau. — Le concours des religieuses. — Un journal qui rappelle le pays : la *Patria*..... 316

CHAPITRE III

MICROBES ET THÈSES SOCIALES

I. A l'appui des doctrines des catholiques sociaux. — L'interdépendance physique et morale des êtres humains. — Salaires insuffisants et tuberculose. — Victimes par ricochet. — Le travail à domicile et la diffusion des maladies contagieuses. — II. Efficacité et parfois nécessité de l'intervention des pouvoirs publics. — Quelques exemples qui justifient le caractère obligatoire donné à certaines mesures. — La variole dans les pays où la vaccination est laissée à la libre initiative et ceux où elle est obligatoire : chiffres démonstratifs. — On doit parfois protéger les gens malgré eux. — En Angleterre, les pouvoirs publics n'hésitent pas à intervenir énergiquement. — Un récit du Dr Brouardel : les mésaventures d'une jeune française. — Limitations nombreuses apportées par les lois anglaises à l'exercice de la propriété individuelle, au nom de l'intérêt collectif. — III. Utilité d'une organisation et d'institutions professionnelles. — Comment les Allemands ont lutté contre le développement de la tuberculose dans la classe ouvrière. — La leçon des assurances obligatoires. — IV. Une maladie des mineurs : l'ankylostomiase. — Les associations professionnelles et les nécessaires mesures d'hygiène. — Illustration par les faits de trois thèses sociales... 329

CHAPITRE IV

LES ORIGINES D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

I. Depuis la conférence de Berlin de 1890. — Ce que peuvent des initiatives privées, lorsqu'elles sont associées et disciplinées. — Le projet d'un Office international du travail. — Deux congrès qui font avancer la question. — II. Ce que l'on désirait en Belgique. — Le Congrès de Paris en 1900. — On fonde l'*Association*

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01285 9008